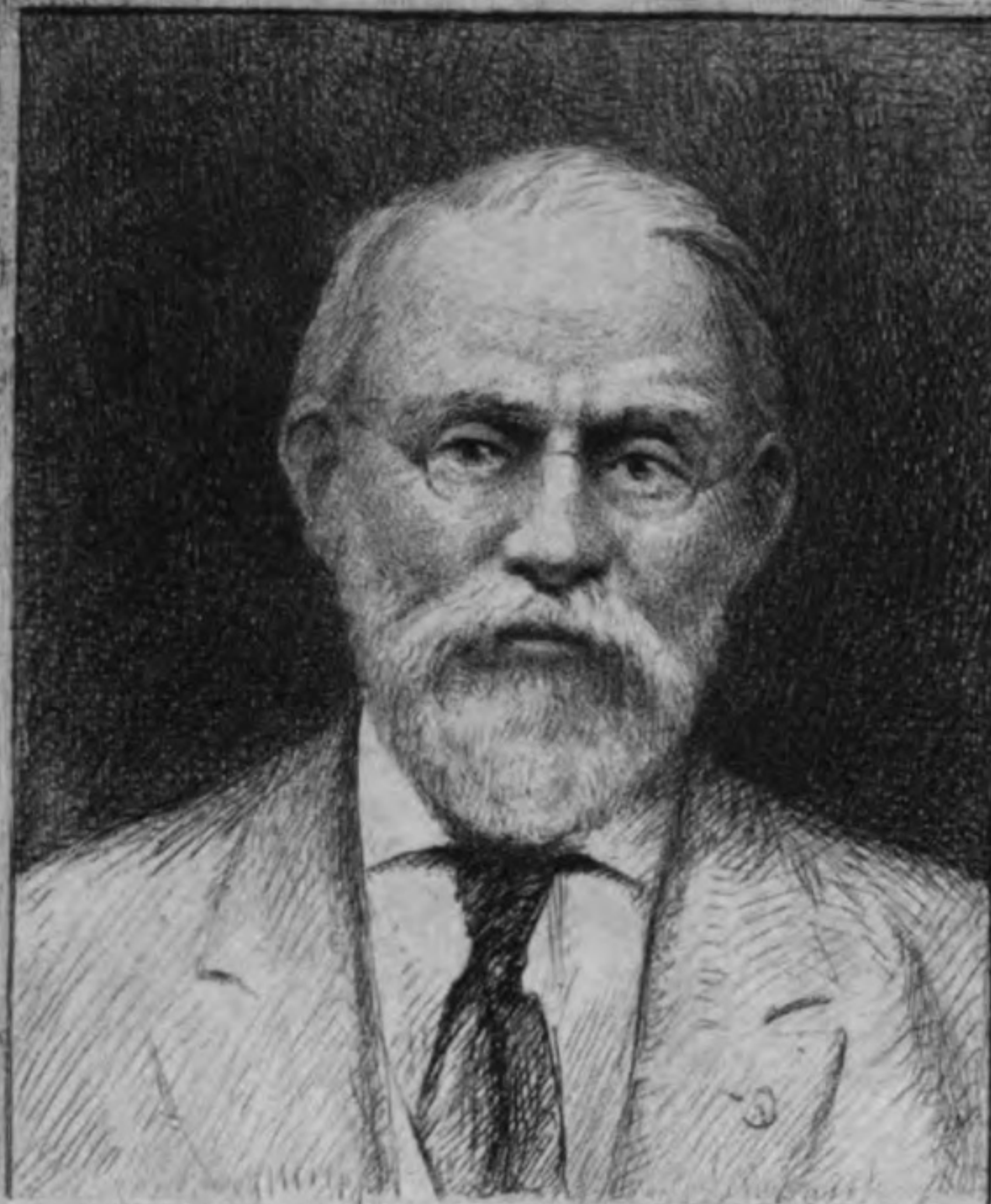


BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

Tome XXV. — 1911-12



PARIS

Librairie PICARD Fils et Cie, 82, Rue Bonaparte.

AMIENS

Imprimerie YVERT et TELLIER, 37, Rue des Jacobins, et 52, Rue des Trois-Cailloux

1913

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

ANNÉE 1911. — 1er TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 10 Janvier 1911

Présidence de M. Oct. THOREL, Président.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Ledieu, Michel, Milvoy, de Puisieux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que M. l'abbé Rohault, membre non-résidant. — M. l'abbé Leroy se fait excuser

Correspondance. — M. Bienaimé remercie de son élection en qualité de membre non-résidant. — Selon son habitude, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne adresse des souhaits de bonne année, exprimés en quatre beaux distiques latins.

— M. Am. Boinet propose de joindre aux miniatures de la bibliothèque communale d'Amiens, que la Société doit publier, les miniatures conservées à la Bibliothèque Nationale dans les manuscrits provenant de l'Abbaye de Corbie. Il offre son concours pour préparer ce travail.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention sur les ouvrages suivants :

1° Remarques pour servir à l'histoire de l'Abbaye de Selincourt, publiées par M. L. Limichin dans les mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu, T. II, n° 1 ;

2° Sur les retables de maître Jean Bormans, de Bruxelles, conservés en Suède, dans les églises et les musées. — Ouvrage offert par l'Académie d'Upsal ;

3° Les merveilles du pied (*Pedis admiranda*) par Jean Dartis, don de M. Marcel Godet.

Chronique. — La Société déplore le changement des noms de quelques-unes des plus vieilles rues d'Amiens, qui vient d'être décidé. C'est une mesure toujours regrettable, fut-elle inspirée par les meilleures intentions.

— On annonce aussi la prochaine destruction d'une maison, sise rue Saint-Leu, à l'angle de l'impasse des Saintes-Claires. Cette maison est ornée de quelques poutres sculptées qui ne présentent pas un grand intérêt.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits depuis le n° 33.465 jusqu'au n° 33.501.

Administration. — Avant de régler les affaires administratives et pour inaugurer les travaux de l'année, M. le Président prononce les paroles suivantes :

Mes Chers Collègues,

A la séance ordinaire de Décembre, vous avez bien voulu maintenir dans ses fonctions votre bureau de l'an dernier.

Je tiens, en son nom, à vous en témoigner toute notre gratitude.

Notre Secrétaire perpétuel a fait des travaux de 1910 un rapport trop complet pour qu'il me soit permis d'y rien ajouter, si ce n'est toutefois les éloges que décemment il ne pouvait se décerner à lui-même.

Ce sont là du reste les seules lacunes que l'on puisse relever dans ses comptes-rendus.

L'exercice 1910 n'a point laissé d'arriéré dans nos publications habituelles.

Mais on peut dire que jamais la fécondité de notre Société n'aura été plus grande que cette année, au cours de la quelle elle mettra au jour notamment une reproduction de l'album de Louise de Savoie, une charte de l'abbaye de Corbie, et une monographie très documentée de M. G. Durand sur l'Abbaye de Saint-Riquier, destinée à *La Picardie historique et monumentale*.

A l'occasion du tricentenaire de la naissance de Ducange, et sur notre proposition, vous avez, à notre dernière séance, voté en principe le dépouillement, par un chartiste à désigner, de sa correspondance, relative à la Picardie, avec les hauts personnages et savants avec qui il était en relations. Ainsi, disions-nous, nous apparaîtra cette grande figure dans un cadre digne d'elle.

Mais ce sont là œuvres accidentelles, qui, bien loin de servir de prétexte à notre indolence, doivent au contraire exalter notre activité.

Aussi, j'en suis sûr, nos bulletins continueront à donner sans retard des communications nombreuses et intéressantes, faites à nos réunions mensuelles.

En revanche, pourquoi faut-il que bien des auteurs regrettent de voir leurs travaux si tardivement imprimés ? La sage administration de notre Trésorier, M. L. Ledieu, permettra sans doute de donner satisfaction, dans la mesure du possible, à nos dévoués collaborateurs.

Mais vous me rappelez que parler, ce n'est pas agir. Mettons-nous donc tous au travail pour le bien de notre chère Société.

Ces paroles sont accueillies par d'unanimes applaudissements.

— Mme Victor Lefeuvre ; MM. Marcel Durand et Charles Vigoureux, présentés en la dernière séance, sont admis en qualité de membres titulaires non-résidants.

— L'ordre du jour prévoit le renouvellement des différentes commissions. — Celle des impressions, élue au scrutin secret, comprendra en 1911,

outre les membres inamovibles : MM. Durand, de Francqueville, Roux, Soyez et de Witasse.

Les autres commissions sont nommées à main levée, et comprendront :

1° La commission des recherches : MM. Boquet, Collombier, Dubois, Milvoy, Pinsard et de Witasse.

2° La commission de la Bibliothèque : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Michel, Pinsard, Schytte et de Witasse.

3° La sous-commission dite du Legs Janvier : MM. de Calonne, M. Cosserat, Dubois, Duhamel, Guerlin, l'abbé Mantel et Michel.

— La Société décide l'acquisition de la collection complète de la « Revue de l'art ancien et moderne ».

— M. Durand déclare que, malgré les instances des Antiquaires de Picardie, l'église de Beuvraignes ne sera pas classée parmi les monuments historiques.

Travaux. — M. le Président revient sur les changements des noms de rues dont il fut question ci-dessus. — En ce qui concerne notre ville, ce fait est regrettable, surtout pour la place Saint-Martin, qui rappelle de nombreux souvenirs historiques. — Sur la proposition de M. Dubois, la Société émet le vœu que jamais ne soit changé un nom de voie publique, — pas plus que celui d'un fleuve ou d'une rivière, — et constate que, dans une ville en cours d'accroissement comme la

nôtre, les rues nouvelles sont assez nombreuses pour commémorer toutes les célébrités locales. — Il est donc décidé qu'une lettre, rédigée en ce sens, sera adressée à M. le Maire d'Amiens, après avoir été soumise à la signature des présidents de toutes les sociétés savantes, littéraires et artistiques, puis la séance est levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 14 Février 1911

Présidence de M. Oct. Thorel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, Roux, Schytte et de Witasse, membres titulaires résidants.

M. Héren se fait excuser.

MM. Deriencourt et l'abbé Rohault membres titulaires non-résidants assistent à la séance.

Correspondance. — Mme Lefeuvre, MM. Marcel Durand et Vigoureux remercient de leur élection en qualité de membres titulaires non-résidants. — M. Marcel Durand signale en même temps les intéressantes archives qu'il possède.

— M. Annet Veyssière fait connaître l'existence de souterrains à Athies, et en offre des photographies.

— Plusieurs journaux contenant des protestations contre un projet de loi relatif aux fouilles archéologiques nous ont été adressés. La Société préhistorique de France envoie aussi le texte de sa protestation contre le même projet de loi.

— M. le C[te] de Loisne veut bien promettre une courte étude sur la commanderie d'Eterpigny.

Ouvrages signalés. — Le Secrétaire perpétuel appelle l'attention sur les ouvrages suivants :

1° Le bulletin de la Société académique de Laon, T. XXXIII, renfermant d'intéressants articles d'histoire et d'archéologie locales.

2° Le bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville, 1910, n[os] 3-4, où l'on remarque une notice sur M. E. Delignières, par M. de Florival, une étude sur l'église de Noyelles-sur-Mer, par M. Rodière, et divers travaux de M. Macqueron.

3° Une note sur les chansonniers picards, par A. Varloy, dans le n° 40, de « la bonne chanson ». Le même fascicule reproduit intégralement la chanson intitulée « l'voèture à quiens », par Paul Pingré. Quelques jolies illustrations ornent cette étude.

4° Le compte-rendu par M. Berthelé, d'une étude de M. de Francqueville, sur deux clochettes, publiée dans notre dernier bulletin. —

L'une des clochettes décrites est ornée d'attributs funèbres, ce qui lui donne un intérêt spécial et la range dans une classe nouvelle, celle des « clochettes pour cloquemans ». Cette note a pris place dans le 4ᵉ fascicule de « l'Ephemeris campanographica ».

Chronique. — M. de Guyencourt rappelle que le dernier jour du mois de Février 1911 correspondra au 75ᵉ anniversaire de la fondation de la Société des Antiquaires de Picardie.

— En remplacement de M. Dupré, son employé démissionnaire, le bureau de la Société a choisi M. Maurice Dupont pour remplir les mêmes fonctions, à partir du 1ᵉʳ Février 1911.

— La Société a fait l'acquisition de vingt deux volumes de « la Revue de l'art ancien et moderne », qu'elle décide d'offrir à la Bibliothèque communale d'Amiens.

— Le 8 Février, M. G. Durand a donné, à la Société industrielle, une conférence, avec projections, sur l'église abbatiale de Saint-Riquier. Il convient d'en noter le légitime succès.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du nº 33.502 au nº 33.579.

Administration. — Le Chapitre de la Cathédrale d'Amiens, MM. Ed. Duthoit, H. Fromageot, de Kytspotter et l'abbé A. de Sérent sont élus membres titulaires non-résidants ; mais il est décidé que, désormais, aucune collectivité ne

sera plus admise à faire partie de la Société à ce titre.

— M. L. Ledieu, trésorier, communique les comptes de sa gestion pour l'année 1910. Il résulte de cet exposé que la prospérité financière de la Société continue à s'accroître d'une façon régulière ; aussi M. le Président adresse-t-il, au nom de tous, de sincères remerciements à M. le Trésorier. — Il désigne MM. de Calonne, Collombier et M. Cosserat, comme membres de la commission de revision des comptes.

— M. P. Dubois veut bien accepter de représenter la Société au Congrès qui se tiendra à Malines en 1911.

Travaux. — M. l'abbé Leroy communique un passage de l'histoire du Quesnel et de Saint-Mard-en-Chaussée qu'il vient d'entreprendre. Ce chapitre traite spécialement des croyances relatives aux fées et aux sorciers, sujet qui prête au récit de nombreuses anecdotes et qui permet de reproduire une singulière formule pour conjurer le mauvais sort.

— M. Brandicourt donne lecture d'une note de M. Lancel sur la clochette, dite des morts, conservée en l'église de Poix. Elle date de 1582 et fut fondue par Andrieu Munier.

— M. l'abbé Cardon indique, dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la Chambre des Députés, une correspondance de M. de Breteuil, intendant de Picardie de 1674 à 1683. Ce

recueil comprend les années 1675 à 1679, à l'exception de 1678. D'autre part, la Bibliothèque communale d'Amiens conserve quatre années de cette même correspondance, de 1680 à 1683. On possède donc, à une année près, la correspondance complète de Breteuil. Elle contient nombre de pièces intéressantes dont il serait utile de publier l'inventaire sommaire.

Après cette communication la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du 14 Mars 1911

Présidence de M. Oct. Thorel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que MM. de Boutray et Deriencourt, membres non-résidants.

M. l'abbé Leroy se fait excuser.

Correspondance. — M. le chanoine Daveluy, au nom du Chapitre de La Cathédrale d'Amiens, MM. Duthoit, Fromageot, de Kytspotter et l'abbé de Sérent, remercient de leur admission en qualité de membres titulaires non-résidants.

— M. Veyssière, d'Athies, adresse une photographie représentant le bas-relief qui surmonte l'entrée principale du château de Moyencourt, près Roye, et annonce que cette sculpture est à vendre.

— M. Duhamel-Decéjean fournit quelques renseignements sur le même bas-relief, offert depuis longtemps aux amateurs, mais pour un prix excessif, bien qu'il ne présente d'intérêt réel que sur place. — Par une seconde lettre, M. Duhamel-Decéjean annonce que la sculpture de Moyencourt vient enfin d'être vendue, sans doute à un brocanteur.

— M. l'abbé Leroy demande l'autorisation — qui lui est accordée — de publier son histoire du bas clergé de la Cathédrale d'Amiens.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention sur les ouvrages qui suivent :

1° Les trois derniers volumes des comptes-rendus et mémoires lus aux séances du Comité archéologique historique et scientifique de Noyon.

2° Les descriptions anciennes de la Cathédrale d'Amiens, conférence de M. Rostand, éditée par les Rosati picards.

3° Intérieurs anciens en Belgique, par M. Armand Heins, dans le Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 1910, 3.

4° Les van den Ghein, fondeurs de cloches, etc., dans les annales de la même Société, T. LXII.

5° La Révolution des Pays-Bas au XVIe siècle dans l'ancien théâtre espagnol, (Bulletin de la classe des lettres, etc., de l'Académie royale de Belgique, 1910, 8).

6° Notre ancienne Picardie ; Contribution au Folk-lore régional, etc., par Mlle A. Bout.

Chronique. — Depuis leur dernière réunion les Antiquaires de Picardie ont eu la douleur de perdre deux de leurs collègues non-résidants, M. Eugène Gallet et M. le Cte E. d'Hinnisdal.

— La Société vient d'acquérir pour le Musée, un baudrier de garde, simple bande de cuir sur laquelle est fixée une plaque de cuivre aux armes du Chapitre d'Amiens, gravée au XVIIIe siècle.

— M. le Président déclare qu'il a fait parvenir à M. le Maire d'Amiens une lettre, signée par les présidents de toutes les Sociétés littéraires et artistiques de notre ville, pour protester contre le changement regrettable des noms de certaines rues.

Administration. — MM. les abbés Hénocque et Noyelle, présentés en la séance du mois de Février, sont élus membres titulaires non résidants.

— L'ordre du jour prévoit le rapport de la commission nommée pour contrôler les finances de la Société. La parole est donc, pour remplacer M. Maurice Cosserat empêché, à M. le Vte de Calonne qui communique un rapport dont les

conclusions proposent : 1° d'approuver les comptes de 1910 ; 2° d'adopter le projet de budget prévu pour 1911 ; 3° de donner décharge à M. le Trésorier, pour sa gestion pendant l'année 1910, et 4° de lui voter de chaleureux remerciements pour le dévouement avec lequel il gère les finances de la Société.

Ces conclusions sont adoptées et tout particulièrement celles qui concernent la gratitude que la Société doit à M. Ledieu. — M. le Président y ajoute, avec l'assentiment unanime, d'autres remerciements à l'adresse de l'auteur du rapport.

— M. Thorel fait ensuite connaître une mesure proposée par M. de Guyencourt, et, étudiée par la commission des finances. — Il s'agit d'un règlement relatif à des secours qui pourront être accordés pour l'entretien et la conservation de certains monuments présentant un intérêt historique ou archéologique. — Voici le texte de ce règlement tel que la commission des finances le présente à la Société :

I. Aux termes de l'article IV de ses statuts, qui lui prescrit de « veiller à la conservation des monuments anciens », la Société des Antiquaires de Picardie décide de consacrer, tant que cela lui sera possible, une somme à fixer annuellement pour l'entretien des monuments civils et religieux, non classés comme monuments historiques et antérieurs au XVIII[e] siècle, existant dans le département de la Somme et présentant un intérêt archéologique ou historique.

II. Les subventions accordées pour l'entretien de ces monuments seront plus ou moins élevées, selon les circonstances, et ne pourront dépasser mille francs en une année, pour chacun d'eux.

III. Dans les cas d'urgence extrême, plusieurs subventions additionnées pourront être attribuées au même monument.

IV. La Société des Antiquaires de Picardie sera juge de l'opportunité des travaux, qui seront exécutés sous son contrôle, conformément aux exigences archéologiques. Une commission spéciale, composée de trois membres, sera nommée à cet effet.

V. En ce qui concerne les monuments religieux, les secours ne seront attribués que sur une demande motivée, signée du maire et du curé.

VI. La Société des Antiquaires de Picardie ne fera aucun versement de fonds, sinon sur présentation de pièces comptables représentant des débours supérieurs, ou au moins égaux au crédit qu'elle aura ouvert.

VII. La Société des Antiquaires de Picardie favorisera les communes qui feront les plus notables efforts pour la conservation de leurs vieux monuments.

VIII. Les dispositions qui précèdent sont prises uniquement en vue de l'entretien des monuments ; nullement en vue d'une réfection totale ou partielle.

IX. Les bénéficiaires des présentes dispositions seront tenus d'adhérer par écrit aux articles IV, V, VI et VIII ci-dessus énoncés.

Après un échange d'observations auquel prennent part MM. l'abbé Mantel, de Calonne, Milvoy, de Guyencourt, Thorel, Dubois et autres membres de la Société, ce règlement est adopté.

Il est aussi décidé qu'une somme de trois mille

francs sera affectée, dès cette année, à la nouvelle œuvre ; qu'une commission destinée à la diriger sera nommée à la prochaine séance, et que la mesure adoptée par la Société sera portée à la connaissance du public par l'intermédiaire de la Presse locale.

Travaux. — M. Collombier décrit deux sépultures qui viennent d'être découvertes dans les dépendances de l'ancien séminaire d'Amiens. — L'une, sise près la rue Jules Barni, paraît dater du moyen âge. Le squelette n'y était accompagné d'aucun objet intéressant. L'autre, située vers le quartier du Blamont, semble gallo-romaine.

Le corps avait été déposé dans un cercueil de bois dont on a retrouvé les clous ; une urne en terre grisâtre l'accompagnait et deux monnaies étaient placées sur les yeux du mort. Le plus ancien de ces bronzes, quoique très fruste, semble porter l'effigie de Domitien. L'autre est de l'empereur Commode. Cette sépulture peut donc dater de la fin du IIe siècle, et tout le terrain qui l'avoisine paraît contenir des tombes analogues.

— M. Roux communique des observations relatives à un projet de loi nouvelle sur les fouilles archéologiques. — Il résulte de cette étude que la loi projetée serait préjudiciable aux intérêts de la science et à ceux des particuliers. Elle doit donc être repoussée et le devoir de la Société est de protester contre son adoption. —

Toutefois les Antiquaires de Picardie peuvent formuler le vœu : 1° Que l'exportation des objets anciens, présentant un intérêt pour l'histoire, l'art ou l'archéologie, soit désormais interdite ; 2° Que les fouilles archéologiques soient sagement réglementées, de manière à sauvegarder à la fois les droits des particuliers et l'intérêt de la science ; 3° Qu'un droit de préemption soit accordé, en cas de vente d'objets anciens, à l'Etat, aux Départements ou aux Communes possédant des Musées, mais en évitant la centralisation à outrance. — Après diverses observations formulées par MM. Dubois, Milvoy, Thorel et autres, il est décidé qu'une lettre, exprimant les sentiments de la Société au sujet de la loi projetée et exposant ses désirs, sera adressée à M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, puis la séance est levée à 9 h. 1/2.

BAGUE GALLO-ROMAINE

Trouvée à Saint-Aignan

Note par M. Collombier.

Le lieu-dit qui porte le nom de Saint-Aignan est situé au S.-E. du terroir de Grivesnes, contre la route d'Ailly-sur-Noye à Montdidier, qui côtoie l'angle du cimetière où s'élève une chapelle édifiée au XVIe siècle.

Lors des deux visites, faites en cet endroit au printemps et à l'automne de 1910, nous n'avons pu, à notre grand regret, inspecter avec fruit le sol où s'élevait une villa gallo-romaine dont les débris de diverses natures se trouvent mêlés aux terres sur une assez grande étendue.

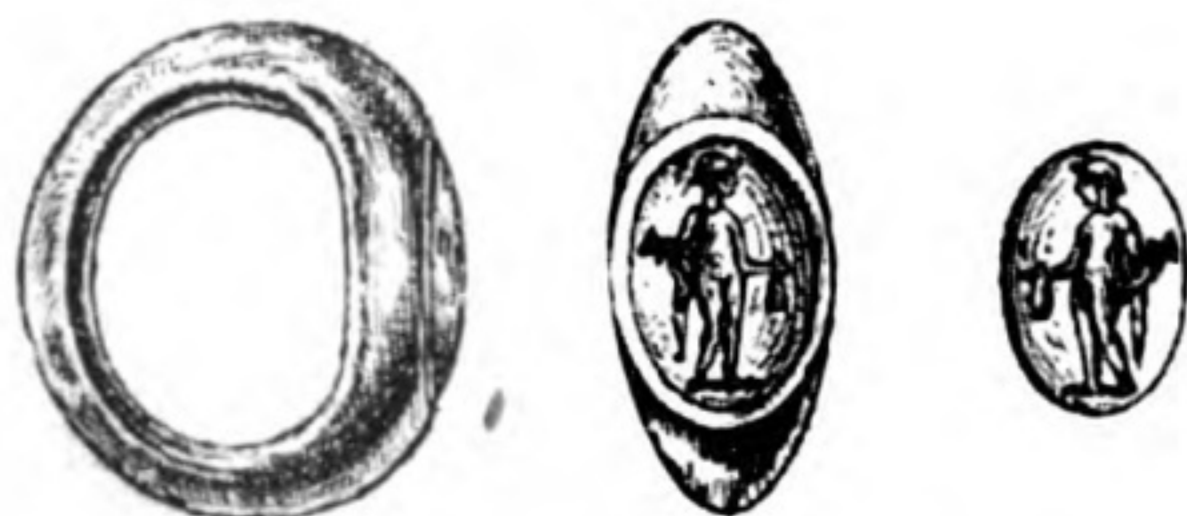
Ce lieu domine les alentours à une altitude de 112 mètres, entre les branchements compliqués des vallons qui se réunissent, au Nord, pour former la vallée de Braches, à l'Est, celle qui descend à Framicourt, au Sud, celle descendant par Plessier, Cantigny et Fontaine pour gagner la vallée des Trois-Doms en aval de Courtemanche. Le sol superficiel est le limon des plateaux, tout à fait convenable à la culture, ce qui explique la présence

de nombreux instruments en silex de l'époque néolithique que l'on rencontre à la surface, ce qui semble bien confirmer, pour ce point comme pour nombre d'autres stations, le séjour persistant des populations agricoles.

Il nous a paru intéressant de rechercher les anciens chemins passant à la villa de St-Aignan. D'après la carte établie en 1833 par l'Etat-Major, un chemin charretier partant de Grivesnes, dans la direction du S.-E., coupait en ligne droite le plateau, passant entre Fontaine et Courtemanche pour arriver au lieu dit la Maladrerie. Il traversait la vallée, entre les faubourgs Saint-Médard et Saint-Martin de Montdidier, sur une chaussée assez étroite, formée d'un conglomérat, qui a été coupé vers 1885 par M. Bazart, en approfondissant un fossé servant à l'écoulement des eaux de sa propriété ; l'épaisseur des alluvions y est de plus d'un mètre. Ce chemin gaulois romanisé se poursuivait vers Roye en contournant, au Nord, le prieuré actuel de Montdidier. Il allait à Etelfay, traversait le cimetière romain de Laboissière et le territoire d'Armancourt — où l'on a trouvé de nombreux silex, appelés broyeurs, — puis passait au Sud du camp dit « de César », à Villers-lès-Roye.

Ces indications ne sont peut-être pas inutiles pour solliciter l'attention des personnes qui poursuivent la recherche des villas gallo-romaines, établies sur des exploitations antérieures à la con-

quête des Romains, car ces derniers ont dû se servir du personnel agricole pacifié pour continuer l'exploitation du sol arable.



Ces préliminaires étant posés, nous passons à l'examen de la bague en or massif trouvée par un ouvrier de Grivesnes, sur une parcelle de terrain située à une quinzaine de mètres de la chapelle de Saint-Aignan. Elle pèse 15 grammes et son diamètre intérieur est seulement d'un centimètre. Elle ne pouvait donc être portée à un doigt de la main, mais a-t-elle servi d'amulette ou de cachet ? L'intaille sur la cornaline bombée de son chaton, représente un Mercure coiffé du pétase, debout, tourné à gauche, tenant une bourse de la main droite. Le caducée est appuyé sur le bras gauche avec des serpents figurés par des traits droits.

Quel pouvait être le nom de la villa gallo-romaine située à Saint-Aignan ? D'après le cadastre le lieu-dit le plus voisin est le « Camp de Favières ». Cette appellation, qui implique la culture des fèves, ne nous éclaire nullement sur ce point.

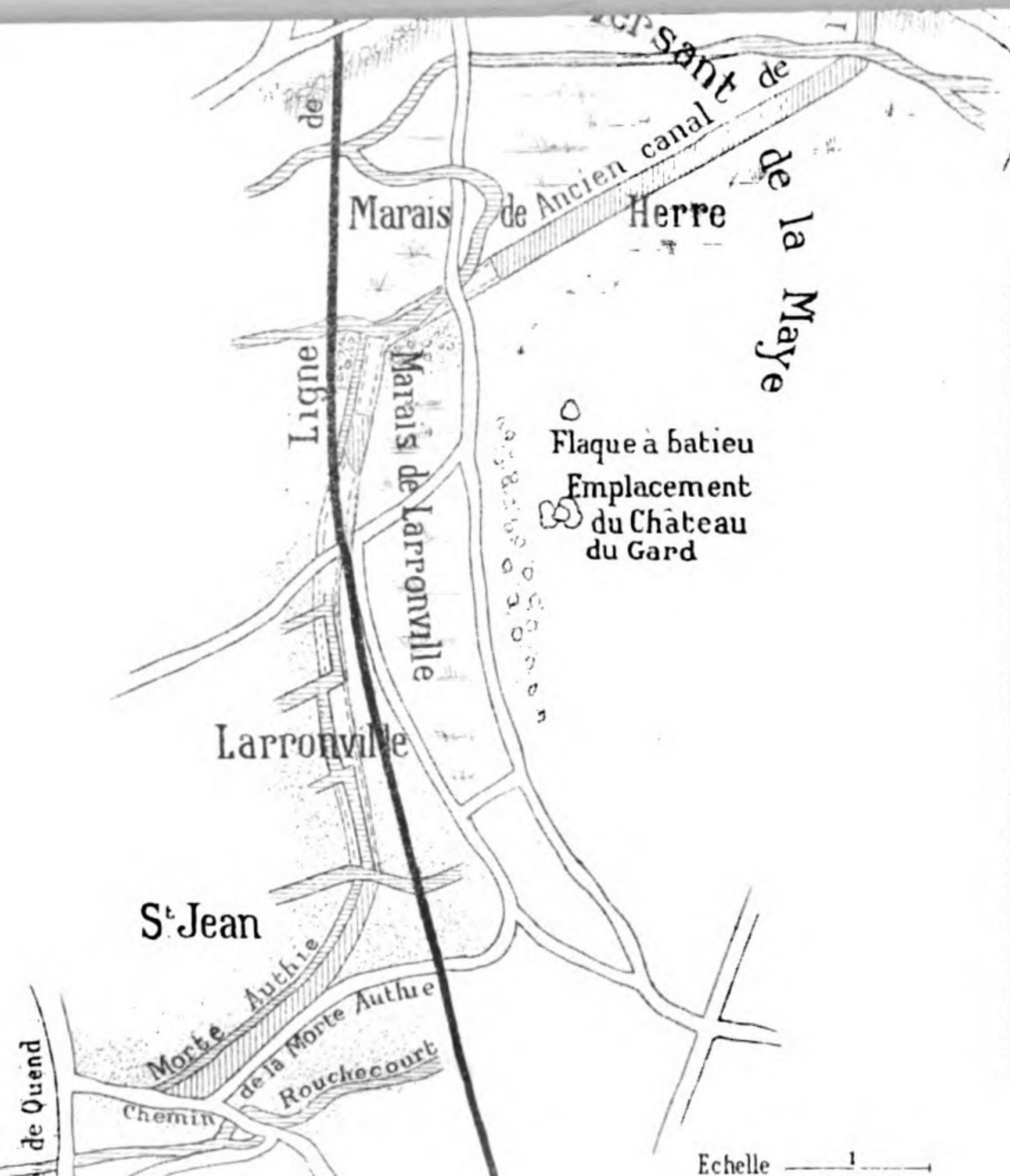
Ce que nous retiendrons, après la trouvaille de la bague portant gravée en intaille la figure de

Mercure, c'est que ce dieu était assimilé au dieu gaulois Lug, que nous retrouvons dans les noms de Lyon (Lug-dunum, montagne de Lug), de Laon, construit sur une hauteur, de Lihons, dans la Somme, au point culminant d'un plateau, etc. Rappelons encore qu'un temple à Mercure fut élevé au sommet du Puy-de-Dôme, pour remplacer le culte d'un dieu gaulois. Enfin, à Amiens, la colline consacrée au culte de Mercure semble avoir été le mont Thomas, où fut découverte une figuration de Mercure tenant le caducée et accompagné du bouc, un des attributs du Lug gaulois. Ce monument est aujourd'hui au musée de Picardie.

Dans les recherches faites à Saint-Aignan, nous avons recueilli la moitié d'un carreau en terre cuite portant encore des traces de cendre et un cube d'une mosaïque grossière, retirés du sol au même point. Les débris de pannes romaines, noircis par l'incendie, d'autres débris en terre grise, mate ou revêtus d'un léger lustre, y sont forts nombreux. Mais la trouvaille de la bague a limité nos recherches aux dépendances de la villa où furent rencontrées des fondations en silex tassés.

Aucune monnaie n'a été découverte ; toutefois les poteries paraissent appartenir au IIe siècle.

J'espère que ces indications attireront l'attention des archéologues sur cette partie de la commune de Grivesnes, et qu'ils y découvriront le trésor d'où, probablement, une taupe a amené la bague à la surface du sol.



Emplacement de l'étang du Gard
de la Maye
Ancien canal de Herre
Marais de
Marais de Larronville
Ligne
de
Flaque à batieu
Emplacement du Château du Gard
Larronville
St. Jean
Morte Authie
de la Morte Authie
Rouchecourt
Chemin
de Quend
Echelle
1
Ligne de Paris a Boulogne.
Cours d'eau. Canaux actuels. Fossés.
Routes, chemins. Digues.
Marais.
Bancs de galets.
Alluvions.
Canal de l'Authie à la Maye
Section figurant sur le plan de 1783



UN OUVRAGE D'ART AU XIIIe SIÈCLE

Le Canal de l'Authie à la Maye.

Etude par M. Siffait de Moncourt.

Augustin Thierry, (Chartes du Ponthieu, t. IV), Ernest Prarond, (Notices sur l'arrondissement d'Abbeville, t. II), et Florentin Lefils, (Histoire de la ville de Rue), en citant des chartes, en apparence contradictoires, de Jean de Nesles, comte de Ponthieu, au sujet d'un canal de l'Authie à la Maye, concédé en mai 1277 aux habitants de Rue, émettent tous trois l'opinion que ce canal ne fut jamais exécuté.

« Il est clair, dit Prarond, que les habitants de » Rue reculèrent devant la dépense des travaux. » Dès le même mois de mai 1277, Jean de Nesles, » comte de Ponthieu, et sa femme Jeanne, reine » de Castille et de Léon, déchargèrent les maire » et eschevins de la commune de Rue de l'enga- » gement contracté entre eux ».

Or ce canal, créé à la fin du XIIIe siècle, existe encore sur presque tout son parcours au commencement du XXe siècle. Il a donc été exécuté et a dû remplir quelque temps son office qui était d'aug-

menter le débit de la rivière de Maye et d'empêcher ainsi l'ensablement du port de Rue.

Il m'a semblé que, avant que les progrès de la culture aient fait disparaître toute trace de ce canal, il n'était pas inutile d'en déterminer autant que possibte le cours exact et de ne pas s'en rapporter uniquement aux textes qui en effet, comme l'ont dit les auteurs cités plus haut, pourraient faire croire qu'il n'a jamais existé qu'à l'état de projet.

Au milieu du XIXe siècle, lorsqu'il s'est agi de sauver le port du Crotoy, compromis par les travaux, d'ailleurs inutiles, que les Ponts-et-Chaussées avaient faits dans la baie de Somme, l'idée d'une déviation de l'Authie vers la baie fut reprise ; mais devant l'opposition de la marine de Berck, qui craignait l'ensablement de la baie d'Authie, on préféra créer le bassin de chasse du Crotoy (1).

Voici les chartes ayant trait à ce canal :

« Nous, Jehans de Nesle, cuens de Ponthieu et je Jehanne, contesse de meisme lieu, faisons savoir à tous ceux qui ces lettres verront et or-

(1) Quand bien même la marine de pêche du Crotoy viendrait à disparaître, le niveau actuel du radier devrait être maintenu, car c'est le seul égout des eaux d'une grande partie du versant S. du Marquenterre. La Maye, qui n'a cessé de s'ensabler depuis le XIIIe siècle, ne peut plus servir à écouler ces eaux et le canal qui les déverse au Crotoy passe en syphon sous la Maye.

ront, que nous, pour nostre pourfit des hoirs de la conté de Ponthieu d'une part, et pour le pourfit de toute nostre ville de Rue d'autre part, nous sommes assenti et agréé de nostre volonté et par le conseil de bone gent à ce que nostre ville de Rue fache venir le cours del Autie entièrement à Rue et de Rue le face keir en le mer et ottroyons hyretaulement à nostre ville de Rue devant dite, à avoir ce, si comme il est pardevant dit, à tous jours mais, pour la ville amender et miex valoir, en tèle manière que en tout le cours del yaue par dedens la banlieue de Rue, nous, et pour nous et pour nos hoirs de la conté de Ponthieu et pour nos hommes et pour tous austres qui droiture y ont accoustumé à avoir par dedens le dite banlieue, en quelcunque manière que ce soit, retenons nostre droiture, nostre seigneurie, nostre visconté, nostre pescherie, nostre justiche, et le sieute de nostre visconté et de nos hommes et de tous austres, en montant l'yaue outre Rue et en avalant dusques en le mer, et toute autre droiture que pour le raison del yaue et de autre chose nous y pourrait et deverait escair, sans nule riens excepter entre, ainsi comme nous les aviesmes et comme nous en avons goy et usé par dedens la dite banlieue par ci devant, à être déterminé par l'esward de la vile de Rue prent d'auttrui des terres de qui que ce soit pour faire le fossé par lequel l'Autie venra à Rue et de Rue en la mer, la vile de Rue est tenue à faire (droit) envers ceux de

qui tere il aront pris, tant que leurs grés en soit fait, par pris de bonne guet, s'autrement finer ne peuent par leur commun assentiment. Et quand le fossé sera fais, par lequel l'Autie venra à Rue et carra en le mer, se après chose l'Autie faisait damage à qui que ce fust, fust par la grand mer qui monterait, ou par autre cas de fortune qui ja n'aviegne, le ville ne serait pas tenue à restaurer le damage, mais quand ele y est venue, après se deffende chascuns et varnine en droit lui, si que ele ne leur fache damage. Et s'il avenait que marcheant amenassent marcandise en nostre havene de Rue dedens la banlieue, ou que ce fust tant en montant comme eu avalant l'iaue, et ne décarcassent point leurs marcandises, queles que eles fussent, fors de batel en neef et de neef en batel, sans vente nule, et les menassent outre amont l'yaue ou aval, le marchandise se doit acquitier de la moitié de tel acquit, comme ele devrait, se vendue et deskarkiée marchandise y estait et se le marchandise estait dekarkiée et vendue en nostre havele de Rue, quel part que ce fust, dedens le banlieue de Rue, le mercandise devrait plein acquit, ainsi que on l'a anciennement acoustumé, et se le marchandise i estait deskarkiée et nient vendue, ele ne devrait fors autel acquit que on l'a anciennement acoustumé.

Et pour ce que toutes ces choses soient et remaignent fermes et estables, nous avons ces présentes lettres scellées et confermées de nos

seaux. Ce fust fait en l'an de l'incarnation de Jésus-Christ mil CCLXXVII el mois de may ». (1)

« Sur le règlement de quelques autres points le comte se charge de fournir le merrain nécessaire pour faire deux ponts dans la banlieue de Rue. La ville doit fournir la main d'œuvre et les voitures et, en cas que la ville voulût construire un pont de pierre, le comte promet le bois nécessaire aux travaux, mais sans prendre part à la main d'œuvre ni aux voitures ». (Prarond *lcc. cit.*).

Toujours en ce même mois de mai 1277, le maire et les échevins de Rue prennent acte de cette concession par la lettre suivante que cite Prarond en l'abrégeant :

« Nous maire et eskevin et toute la communauté de Rue savoir faisons que comme nos très-chiers sire et nostre très-chière dame Jehan de Nesle cuen de Ponthieu de Jehanne... pour leur pourfit et pour le pourfit des hoirs de le conté de Ponthieu de une part et pour le pourfit de toute nostre communauté de Rue de autre part se soient assenti... à ce que nous fachons venir le cours de l'Autie entièrement à Rue et de Rue le fachons cair en le mer... en tele manière que en

(1) Augustin Thierry : Cartulaire du Ponthieu, T. IV, p. 665. Reproduite également par Prarond qui l'abrège, cette charte, comme les suivantes, a été copiée par Dom Grenier sur les originaux au bureau des finances d'Amiens, dont les archives ont été brûlées pour la plupart pendant la Révolution. Par suite d'un nouveau classement, il m'a été impossible de compulser les copies de Dom Grenier à la Bibliothèque Nationale.

tout le cours de l'Autie par dedans le banlieu de Rue nos chiers sire nostre chière dame retiennent pour eux et pour leurs hommes et pour tous autres qui droiture y ont accoutumé à avoir par dedans le dite banlieue en quelque manière ke che soit leur droiture, leur seigneurie, leur visconté, leur justiche, leur peskerie et le... de leur viconte et de leurs hommes... ».

« Cet acte établit que des indemnités seront dues aux propriétaires des terres à travers lesquelles devait être creusé le nouveau fossé de l'Authie, mais le fossé une fois fait aucune indemnité ne pouvait être due pour quelque dommage que ce fût soit par l'effet des marées, soit par autre cas de fortune, chacun devait se protéger soi-même contre ces accidents. Cet acte, prévoyant aussi l'arrivée de plus grandes marchandises à Rue par mer, établit les droits qui seraient dus en distinguant les cas de déchargement, de transbordement, etc... On voit par ce texte que les bourgeois de Rue étaient autorisés à construire deux ponts de pierre pour passer le canal de l'Authie dans leur banlieue, pourvu que l'on n'y pût rien trouver qui à l'ouvrage de guerre appartînt ». (1)

Ceci est la répétition des clauses de la charte de concession.

Voici enfin la charte par laquelle le comte de

(1) Prarond. Notices sur l'arrondissement d'Abbeville. Abbeville, 1856, T. II, p. 45.

Ponthieu déchage les habitants de Rue de leur engagement de creuser le canal. Elle est toujours datée comme les chartes précédentes du même mois de mai 1277 (1). C'est cette charte qui a fait croire que le canal n'avait jamais été exécuté.

« Nous Jean de Neele, quens de Ponthieu et Jehanne... comtesse de meismes chez lieus faisons savoir à tous ceulx qui ces lettres verront ou orront que comme nous aions donné ottroié et confirmé par nos lettres à toujours perpétuellement au maieurs et les esquevins et à toute la communauté de Rue le cours de l'Authie à faire venir entièrement à Rue et de Rue faire le choir en la mer et obligé s'y soient par devers nous et leurs lettres nuement données scelées du scel de leur commune nous voulons greons et ottroions que s'il en est ainsi que Dieu ne voille que le vile de Rue devant dite et la communauté de meisme cele vile ne puisse le cours del yaue entièrement en nulle manière faire venir à Rue que il soit quitte et délivré de faire à toujours, mais en tele manière que nous leur guardoinons et délaissons entièrement toute l'obligeance que ils ont faite envers nous et envers le hoirs de Ponthieu si comme il est contenu es lettres que nous leur en

(1) Prarond, loc. cit. p. 43, donne cette charte en mai 1276, mais il croit, pour expliquer cette anomalie de la décharge antérieure à la concession, à une erreur de copiste et rétablit la date de 1277.

avons données et il a nous qui du don de l'Autie parolent et le porrons dilek en avant tourner la où nous vaurrons et faire ce du tout en tout notre volonté en toute guise... » (1)

J'ai cité plus haut l'opinion d'Augustin Thierry, de Prarond et de Lefils sur le canal de l'Authie à Rue, qui peut se résumer ainsi : le canal aurait été concédé aux habitants de Rue par le comte de Ponthieu et ils se seraient engagés à l'exécuter, puis, dans le même mois, le comte de Ponthieu les aurait déchargés de toute obligation à ce sujet et le canal n'aurait jamais existé que sur le papier.

C'est en effet ce qui semble résulter des textes et, d'après ceux-ci, il n'y aurait qu'à constater un projet avorté. Mais le canal a existé puisqu'il existe encore en partie. Il faut donc chercher à expliquer la signification de la dernière charte.

On peut émettre plusieurs hypothèses.

1° Les habitants de Rue ont pu être effrayés des dépenses qu'occasionnaient les travaux et, revenant sur leur décision, obtenir du seigneur décharge de leur obligation.

2° Peut-être, craignant un insuccès, ont-ils demandé et obtenu une sorte de contre-lettre les libérant de tout lien. En effet, si le canal a été réellement exécuté, il ne l'a pas été bien probablement d'une façon aussi complète que le prévoyaient les chartes qui disent que l'Authie devra

(1) Prarond, loc. cit.

être détournée *entièrement*. Sauf au lieu-dit la Morte-Authie, le canal n'a jamais dû avoir une largeur suffisante pour permettre le débit de *toutes les eaux de l'Authie*. Il n'a jamais dû être qu'une dérivation partielle.

3° L'idée du canal peut avoir été abandonnée en 1277 et reprise plus tard. En 1277, le mayeur de Rue était Wibert de Machiel, en 1278, Jean Thomas. En 1279 Wibert de Machiel est de nouveau mayeur, puis, en 1280, c'est Pierre Galiot, en 1281, Jean de Rue, etc. (1)

4° Le comte de Ponthieu peut, étant donnés les droits longuement énumérés et précisés dans la charte de concession, en prévision des avantages que l'exercice de ces droits devaient lui procurer, avoir fait exécuter le canal à ses frais pour sauver le port de Rue.

La vérité est peut-être en dehors de ces quatre hypothèses.

En tous cas, quelle qu'ait été l'origine du canal, en dehors des traces visibles qui subsistent et que nous examinons plus loin, trois preuves établissent son existence.

1° Le nom d'un lieu-dit : le chemin de la Morte-Authie (2), qui longe la plus grande partie de la dépression très accentuée connue sous le nom de Morte-Authie, entre les pâtures de la ferme de St-Jean et la plaine de Rouchecourt.

(1) Prarond, loc. cit.

(2) Plan cadastral de la commune de Rue, section G.

2° La tradition. Dans les marais de Herre et de Villers les traces très visibles du canal, dont la largeur est bien plus considérable que celle des canaux utiles, est un fait suffisamment anormal pour que cette dépression attire l'attention des plus indifférents et elle est désignée sous le nom d'ancien canal de l'Authie.

3° Un plan (1), daté de 1783, de la banlieue Nord de Rue, dressé par François François, géomètre à Rue, en vue de travaux de desséchement, pour M. de Gorenflos, porte dans toute son étendue, de Saint-Jean au marais de Villers, le tracé du canal avec la mention « ancien lit de Lauthy ». (2)

Suivons maintenant le canal en remontant son cours de la Maye à l'Authie.

Le port de Rue se trouvait vraisemblablement là où existe encore aujourd'hui un moulin à eau dont il est fait mention dans l'histoire de la ville, mais qui, vraisemblablement, dut exister autrefois en amont de son emplacement actuel, plus près de la ville sinon dans son enceinte.

La porte de la ville qui se trouvait de ce côté s'appelait la porte de grève (3). C'est d'ailleurs le

(1) Ce plan m'a été offert gracieusement par M. Flautre, géomètre à Rue.

(2) Aux archives d'Amiens et à la bibliothèque d'Abbeville, sur les plans anciens que j'ai consultés, je n'ai trouvé aucune trace de l'ancien canal de l'Authie à la Maye, mais aucun de ces plans n'avait été dressé en vue du desséchement.

(3) La commune de Rue a exproprié et fait démolir en 1910, pour cause d'alignement, une vieille maison occupée par un café dit café de la Fausse-Porte. Le mur sur la rue était le blocage du côté Sud de la porte.

seul point sur le cours de la Maye, où le port ait pu se trouver à proximité et sous la protection de la ville (1). Mais depuis ce port, aujourd'hui comblé, jusqu'au lieu-dit la Morte-Authie, il ne peut subsister aucune trace de port ni de canal. En effet la route de Rue à Quend a, il y a une trentaine d'années, été rectifiée et les pâtures en bordure de cette route ont été soigneusement desséchées, nivelées et rechargées. Il faut donc arriver à une certaine distance pour trouver la dépression dite Morte-Authie, qui s'étend sur une longueur de 200 mètres environ et sur une largeur de 15 mètres au moins, entre les pâtures de la ferme de Saint-Jean et la plus grande partie du chemin dit chemin de la Morte-Authie. Les terrains traversés par cette section du canal sont des alluvions. Après s'être infléchi légèrement vers le Nord le canal est à peine visible, car il traverse les pâtures de la ferme de Saint-Jean soigneusement nivelées. Sur son emplacement, indiqué sur le plan de 1783, on a établi un système de fossés de dessèchement, mais la dépression est insignifiante. On retrouve sa trace sur la limite des pâtures de Saint-Jean et du marais de Larronville, dans un fossé à peine indiqué du côté du marais, fossé qui, comme tous ceux des terrains communaux, est très-mal entretenu. Après avoir

(1) Au Nord du château du Gard existe une dépression dite « flaque à batieu ». Peut-être a-t-il existé une communication par eau entre le Gard et le canal de l'Authie, mais l'état actuel du terrain ne permet pas de la reconnaître.

traversé une partie revenue à l'état sauvage du marais de Larronville où il est encore visible, le canal rencontre la voie ferrée qu'il traverse en biais au passage à niveau de Larronville. Inutile de dire que les travaux d'établissement de la voie et ceux d'exhaussement du chemin communal qui la traverse ont modifié complètement le terrain (1).

Mais, aussitôt après avoir traversé la voie ferrée, le canal devient de nouveau très-visible dans une nouvelle partie du marais de Larronville qu'il traverse. Ici, sur une centaine de mètres le terrain est marécageux, mais en quittant le marais communal, bien qu'un fossé étroit suive la direction indiquée sur le plan de 1783, il est bien difficile d'imaginer qu'il ait existé un canal. Le terrain s'élève relativement ; il est en culture et paraît aujourd'hui n'avoir jamais été coupé par une tranchée. Mais ces terrains sont des propriétés particulières et comme telles ont pu être nivelées. En tous cas il serait bien invraisemblable que cette petite section ait été la seule à ne pas être exécutée.

Le terrain redevient ensuite marécageux ; le canal se dirige vers le Nord-Est et est remplacé

(1) C'est probablement sur ce chemin, à proximité du château du Gard, que devait être un des deux ponts prévus dans la charte de concession. Ce chemin n'est pas indiqué sur le plan de 1783, mais les terres qu'il traverse, rencloses depuis l'occupation romaine, selon M. Dufételle, (Monographie de Quend) étaient certainement cultivées et habitées au XIII[e] siècle.

par un fossé de desséchement déjà existant au XVIIIe siècle et dont les curages répétés ont naturellement restreint le lit du canal. C'est la seule section qui ait encore son utilité et qui soit dans le sens actuel du cours des eaux.

Le canal traverse alors le chemin communal de Larronville à Flandre et entre dans le marais de Herre qu'il va traverser en ligne droite pour atteindre la colline de Flandre. Dans cette section il est parfaitement visible. En effet la commune de Rue, préférant à l'amélioration des terrains communaux, dont les habitants paient l'usage, le privilège seigneurial de la chasse au marais, loue à une société le droit de chasse et s'interdit par son bail tout travail de desséchement. Il en résulte que, alors que les particuliers ont pu facilement dessécher leurs terres, le bien communal se trouve aujourd'hui moins entretenu qu'il ne devait l'être au XIIIe siècle.

Après un nouveau coude vers le Nord, le canal traverse un fossé de desséchement qui existait déjà au XVIIIe siècle et atteint le point le plus étroit de la colline de Flandre (1) pour la franchir.

(1) Cette colline de Flandre, d'une altitude de 10m au-dessus du niveau de la mer, est un des anciens ilots qui, d'après le Dr Ravin, émergeaient lorsque le Marquenterre était encore couvert par les eaux à chaque marée et que la mer suivait, entre la Somme et l'Authie, une ligne passant par Noyelles, Romaine, Arry, Vercourt et Villers-sur-Authie, coupée seulement par les anses du Dien et de la Maye. Mais, tandis que, dans les terrains

La partie du canal qui traversait la colline de Flandre, au Sud du chemin communal qui la suit dans toute sa longueur, n'est plus visible aujourd'hui, le terrain étant en culture, mais aussitôt après le chemin, toujours en ligne droite du Sud au Nord, la tranchée est très nette et le déblai a encore actuellement une profondeur de 2 à 3^{m} et une largeur de 8 à 10. A défaut de toute autre preuve cette tranchée démontrerait l'existence du canal ; il ne peut en cet endroit avoir été question de desséchement. D'ailleurs l'examen de la carte d'Etat-Major montre que là seulement pouvait passer un canal de l'Authie à Rue. De plus c'est là seulement que le travail a présenté, non pas une difficulté, mais un effort, car le cube de terre à déplacer a été relativement considérable et ce n'est pas dans le courant d'un même mois, comme semble le croire Prarond d'après la lettre des chartes, qu'on aurait pu entreprendre le travail pour l'abandonner de suite.

Aussitôt après la traversée de la colline de

situés à l'Est de l'ancien rivage, les silex sont à l'état natif, ceux de ces anciens îlots, d'une altitude maximum de 12 mètres, sont tous à l'état de galets roulés. La seule explication de ce fait, c'est que, à l'époque où à la place du Pas-de-Calais existait un isthme, le flot, acculé au fond de l'immense baie qu'était la Manche, devait atteindre un niveau beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui. — Les principaux îlots du Marquenterre sont, en partant du Sud, Saint-Pierre, Mayoc, Rue, Montplaisir, Lannoy, Moncourt, Flandre, Quend-le-Jeune, Quend-le-Vieux.

Flandre, le canal se dirige directement au Nord à travers le marais de Villers et on le suit jusqu'au delà du canal du Gard (1) qu'il traverse. Peu après on perd sa trace, mais il faut tenir compte de l'état du sol du marais de Villers qui a été continuellement modifié par des tourbages superficiels.

A peu de distance, on retrouve une dépression de la même largeur et dans le même état que les autres sections du canal. Alors que jusque là le tracé était absolument rectiligne, la dépression devient sinueuse, et il semble extraordinaire que dans un terrain où le travail devait être très-facile on n'ait pas suivi la ligne droite. L'explication de ces sinuosités est bien simple si l'on se rapporte à l'époque où fut créé le canal. La digue sur laquelle passe la route de Villers à Quend n'a été élevée qu'en 1758. Le marais de Villers n'était donc alors qu'une mollière coupée comme les mollières actuelles de nombreux cours d'eau. C'est un de ces cours d'eau qu'on a dû utiliser pour y faire passer les eaux de la dérivation de l'Authie. La pente étant insensible, le travail d'approfondissement a dû être peu de chose.

Le canal traverse ensuite le canal des Bancs

(1) Le canal du Gard, destiné à dessécher l'étang du même nom, a été vers 1780 dirigé vers l'Authie ; il traverse en tranchée le dernier épaulement de la colline de Flandre. Antérieurement l'étang se déversait dans la Maye. Aujourd'hui il est desséché. Les entailles que traverse la route de Rue à Villers, ancienne digue de l'étang du Gard, sont récentes.

qui, comme le canal du Gard et le canal de nocage, le long de la route de Villers à Quend, date de 1780 (1). Peu après on perd sa trace, peut-être à cause des tourbages ; à peu de distance il existe un fossé, que je n'ai pas voulu considérer, à cause de l'interruption, comme la suite du canal, mais qui semble être sa continuation.

Après la digue de 1758 il est impossible de déterminer quel a pu être le tracé du canal. Le terrain, d'excellent alluvion, est très-bien cultivé et sillonné de nombreux fossés de desséchement. Deux canaux modernes déversent les eaux des canaux des Banes et de nocage au point le plus méridional de l'Authie. Peut-être le tracé du canal de l'Est est-il le même que celui de l'ancien canal, mais il est impossible d'avoir une certitude à cet égard. D'ailleurs le lit de l'Authie a pu être refoulé au Nord par la construction des digues.

A la route de Villers à Quend s'arrête donc toute trace probable du canal de l'Authie à la Maye ; mais le parcours indiqué depuis Rue, soit un parcours de 5 kilomètres environ à peine interrompu, suffit à démontrer son existence.

Sans doute le projet tel que les habitants de Rue l'avaient conçu n'a pas été complètement exécuté. Toutes les eaux de l'Authie ne sont pas

(1) Je dois les dates de construction des digues et des canaux aux renseignements et à l'ouvrage de M. Dufételle, instituteur à Quend. Monographie de Quend. Abbeville, 1907.

venues à Rue, comme le prévoyait la charte de concession. Le canal, aux abords de Rue seulement, au lieu-dit la Morte-Authie, paraît avoir eu la largeur suffisante pour le but désiré. Il est vraisemblable qu'au cours des travaux on s'est contenté d'une dérivation partielle pour augmenter la chasse de la rivière de Maye.

Dans la suite le canal, qui ne recevait presque aucun fossé de desséchement, puisque son cours était artificiel, n'a pas tardé, lorsqu'il a cessé d'être entretenu, à être obstrué.

Il est même surprenant qu'après quatre ou cinq siècles (1) il soit encore aussi visible, étant donnée la puissance de végétation des terrains marécageux qu'il traverse sur la plus grande partie de son parcours.

(1) Il est fait mention pour la dernière fois du port de Rue en 1390. Droit sur le « bled amené en batel de Montreul à Rue ». Prarond, loc. cit.



LES EXPLOITS DU DUC D'ARSCHOT

En Picardie,

Racontés par Jean Bosquet, Montois.

Communication de M. H. Macqueron.

A la fin du xvie siècle, Charles-François-Alexandre, seigneur de Croy et d'Arschot, prince de Chimay, ne se souvenait plus que de loin de son origine picarde et de ses ancêtres enterrés à Airaines.

Aussi n'est-ce pas du gentilhomme picard que nous venons vous entretenir, mais de ses faits de guerre en notre région, qui se trouvent rapportés d'une façon plus originale qu'historique dans l'ouvrage intitulé :

Redvction de la Ville de Bone par *Messire Charles, dvc de Croy et d'Arschot, Prince de Chimay, etc.*, en l'An 1588. *Et autres siens faits memorables, meslangés du succinct recit de plusieurs choses notables, aduenuës depuis ledit an jusque à ce jour, dont le sommaire est à la page suyuante. Le tout descript par* Iean Bosquet Montois. A Anvers, de l'Imprimerie de Martin Nutius, aux deux Cigoignes, M. D. XCIX. Auec Priuilege.

Les campagnes du duc d'Arschot en France, alors que général de S. M. Catholique il venait au secours de la Ligue, lui firent à plusieurs reprises, lors des sièges de Paris et de Rouen et du traité de Vervins, traverser la Picardie, séjourner à Abbeville et guerroyer de Conty à Blangy et à Doullens. Ces campagnes sont racontées par un contemporain, Jean Bosquet, en plus de trois mille vers alexandrins. Ce n'est certainement pas de la poésie de premier ordre ; le style est pompeux et lourd, quelquefois naïf et bonhomme, avec les expressions baroques du temps, mais il est d'une lecture facile, généralement compréhensible et souvent amusant.

Nous avons pensé qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à extraire de ce livre, assez difficile à rencontrer, les pages que l'auteur consacre aux exploits de son héros en Picardie et aux pays y touchant de plus près.

Après avoir raconté la prise de Bonn, l'expédition pour secourir Paris assiégé par Henri IV, les prises de Corbeil et de Lagny, l'auteur arrive au moment où le duc de Parme entreprend de délivrer Rouen assiégé par le maréchal de Biron :

Ie trace maintenant la Martiale engeance
Du secours enuoyé sur la Celtique France
Pour secourir Roüan. Mais Croy guide moy,
Comme tu es mon but, mon Prince donne-loy,
Duquel, auquel, par quy, ma muse froyde et rude
Reçoit, donne, entreprend, sy genereuse estude.

Croy, sous les ordres d'Alexandre Farnèse, pénètre en France, passe à Quiévrain, Bouchain, Bapaume et

Le douziesme du mois, auec escorte bonne,
Arriua sans danger aux portes de Peronne,
Vesper apparoissant.....
Or neuf jours, en ce lieu, lente halte on a fait,
Sans que d'arme on lachat encore quelque trait.
Les Chefs tant seulement, auec les Capitaines
Conclurent à loisir les choses plus certaines.
Et par vn franc debuoir, auec ordre et grand soing,
Selon la loy guerriere aduisent au besoing.
Ainsy le vingt-neuviesme on feit marcher l'armée
Vers Ailly, quy la tient vne et autre journée :
Apres midy pourtant son Altesse à peu voir
En escadron rangé, son Martial pouuoir,
Auecque le canon, ainsy que pour faire armes
Sylors on l'eut braué d'aprochantes alarmes.
Or le dernier du mois en postposant Ailly,
Iusques près de Conty tout le camp a sailly,
Pour y loger deux jours, et toute l'industrie
Ne fut qu'un rendez-vous de la gendarmerie.
Le troisiesme en Feburier, délogeant de Conty,
Les pas furent guidez jusques à Franc Monsty. (1)
Vn jour tant seulement on y reprint haleine,
Pour plus frais retenter vne nouuelle peine.
Le lendemain matin en bataillon bien mis,
Au Chasteau Famechon gardé des ennemis,
Tout l'Ost est arriué : Mais sans quelque deffence
Le soldat apointa par telle impertinence,
Qu'ilz ont certes perdu la reputation,
Iadiz sy bien acquise en autre nation.

(1) Fresmontiers. (?)

De ce chasteau rendu soudainement on passe,
Ny pour esgousser pois, à Poix les pas on trace.
Car nagueres estoit un Cheualier François
En ce lieu mesme, auec bon nombre de harnois,
Qu'il feit marcher derrière, et luy deuāt se range ;
Bien qu'il n'ait pretendu par vn combat loüange
Sy que sans coup ferir vingt cincq cuirassiers
De soldats ennemis furent faits prisonniers.
De feburier seulement la cincquiesme journée
Se contoit, lorsqu'on a la grand'troupe rangée
En escadrons formez d'un et d'autre costé ;
Bien qu'il ne fut encor' ceste fois arresté
D'attenter le combat ; au moins l'alleure lente,
Et les cheuaux espars, n'ont enseigne apparente
De choquer l'ennemy ; puis le charroy partout
Enuironnant le camp de l'un à l'autre bout,
Semble que s'asseurer plustot on delibere,
De l'ennemy frappé de craintiue misere.
Combien qu'il attendoit que d'un vaillant auzer
On deusse brusquement ses troupes agresser.
Mais comme sy l'on n'eut les forces assorties,
Pour batailler ne sont les troupes reparties
Iusques à ce qu'en suite et en desordre mis
Sont les soldats François des Bourguignons suiuis.

Laissons les Espagnols profiter de leur victoire, prendre ville et château d'Aumale, aller à Blangy et nous retrouvons notre héros près de l'abbaye de Sery.

..... du mont de Blangis s'en retourner au val
De la ville de Rieux. D'une authorité large,
De trois vieux Regimens le Duc luy donne charge,
Pour en tous accidens d'emprise et de combat
Leur commander partout le requis au soldat.

A Rieux donc desirant d'une plaine largesse,
Reuoir en general la guerriere noblesse
Des hommes d'armes siens, les meine banqueter
Au festin qu'à ses fraix il faisoit apprester.

. . . .

Tandis que le repas et se donne et se prend
Assaucé des beaux mots que chasque hôte respand,
Vne Dame arriua, dame de Maigne-ville
Femme et chere moitié du Sieur de huque-ville.
(D'Abbeuille jadis florissant Gouuerneur)
Qui pour son espoux vient implorer la faueur.
Croy, qui dans soy loge vn cœur noble et courtois,
Prommet la subleuer.....
Que charitablement de son bien souciëux
En sa cause il sera prompt et industriëux
Contente elle s'en va.....

L'armée va au siège de Neufchatel, tandis que Croy est retenu à Saint-Germain-sur-Bresle par une attaque de goutte qui inspire à Jean Bosquet une diatribe trop longue, quoique très pittoresque, pour la rapporter ici. Cependant le mal dure si longtemps

Que n'estant de Croy le tourment alenty,
(Tourment que medecin n'a jamais diuerty
De l'humain miserable) à la parfin designe
Se retirer bien tót, dans la ville voisine
En espoir de soulas : bien qu'à regret, mais quoy ?
Telle necessité ne reçoit point de loy.
En cest espoir aussy auecque sa famille
Croy se porte encor' dans la proche Abbe-ville,
Y arriuant trois jours en Mars Nonante-deux.
Le peuple le reçeut d'un visage loyeux.

Et d'Aumale le Duc, d'une accorte maniere,
Luy offre son pouuoir d'affection entiere.
Le visite souuent, et plein de Charité,
Praticque bien les loix de l'hospitalité.
Et le Chapitre encor' desirant luy complaire,
Feit office vers luy de quelque Apothecaire
Pour mitiguer son mal. De luy s'aproche aussi
Maint homme de vertu noblement esclarcy

Heureusement pour Croy, un compagnon allait lui arriver, car

Du mesme mois de Mars la quinsiesme journée,
Pressé du triste effort de mesme destinée,
Le Comte de Boussu dans Abb'-ville arriua,
Qui des Goutes le mal comme Charles gouta :
Ioyeux fut de le voir, non de la maladie,
Quy non moins que le cors son esprit attedie.
La chambre fut commune à leur affliction,
Et chascun d'eux reçoit à consolation
D'auoir en son mal-heur parent et camerade,
L'un goutteux, l'autre aussy de la goutte malade.
La conuersation et fraternel deuis,
A maintefois charmé leurs langoureux ennuis.

Et la terrible maladie durait toujours. Croy fatigué, quitte Abbeville avec le sieur de Barbançon et va à Hesdin trouver sa sœur, la comtesse de Boussu, qui, persuadée que son retour sera utile à son mari, se décide à revenir à Abbeville. Farnèse et le duc de Guise y arrivent en même temps et on leur offre un superbe festin.

Au coche donc branlant, s'attellent les cheuaux
De neigeuse blancheur, et de posture egaux,
Que d'un braue chartier guide la main sauante

Dans Abbeuille encor, par mainte estroite sente.
Le prime et second jour du beau mois qui fleuronne,
A rien qu'au doux repos leur esprit ne s'adonne.
Tant qu'en superbe estat le Duc Farnesiën,
Noblement acosté de l'honneur Guysien,
Arriue souz leurs toits, pour d'une face humaine
Et d'honneste visite aporter à leur peine
L'inesperé confort, et de mesme gayté
Remerquer les vertus joinctes à la beauté
De la fille Arschotide, en qui tout l'heur se borne
Que lire se pourroit dans la plus riche corne.
Charles, en qui tousiours la noblesse reluit,
Au festin preparé ensemble les conduit.
Festin digne de paitre une telle brigade,
Ores que l'un soit sain, et l'autre soit malade.
Festin comblé de tout, festin deliciëux,
Qu'enuyer eussent peu les Cytadins des Cieux :
Le vin Nectariën d'un rang à l'autre coule :
D'Ambrosiën manger ja la troupe se soule,
Quand chaque hoste à qui mieux pour ingrat n'estre veu,
Fait le deu compliment d'estre sy bien repeu.

Il faut croire que ce festin a été favorable à la goutte de Croy ; il repart pour Hesdin, puis pour Rouen et nous le laisserons courir, hors de notre province, à de nouveaux exploits. Nous le retrouvons au siège de Doullens en 1595.

Ils aguignēt Dourlens : Dourlens forte et guerriere
Esprouue des campez la force horrible et fiere
Par vn vainqueur assaut, mal-heureuse Dourlens,
Que pour cuider ayder, maints nobles excellens
Du Celtique Climat (de valeur temeraire
Plus poussez, que conduis d'un sçauoir militaire)
Furent, ô grande perte ! ou rançonnez ou morts ;

Les saluez reportans le grand vlcere au cors,
La honte sur le front, au cœur la repentance
Et le dueil general à la chetiue France.
A cecy grand Croy le moindre honneur tu n'as,
Qui renforças le camp de trois mille soldats
Tant à pied qu'à cheual, et chef des homes d'armes
Le premier au conflict, eschauffes les alarmes
De ta noble presence, et du camp ne partis
Que la ville et Chasteau ne se veirent conquis.

Deux ans se sont passés, Henri IV a repris Amiens et la paix de Vervins a été signée le 2 mai 1598.

C'est le duc de Croy du haynnaut Gouuerneur.
Croy dont le regard d'un fidel vasselage
A merité le choix du premier rang d'hostage.
. . . .
C'est doncques justement que l'ensceptré Bourbon
Pour hostage en ait fait prudente election.

Croy quitte Mons triomphalement ; il doit traverser Valenciennes, Douay et Arras au bruit des canons et au milieu des festins et

..... Puis quand l'aube vermeille
Aura quitté deux fois son Thiton qui sommeille
Prendre d'Amiens la routte, en tel ordre qu'on dit
Le sieur de Commartin le leur auoit prescrit.
Commartin President d'Amiens la miserable.
Non, je faux : car (Amiẽs), ton nom est venerable,
Puisque ton grief mal-heur et ta corruption
Sont de sy bonne paix la generation.
Puisque ton grand meschef borne nostre misere
Et que nous guarissant tu guaris ton ulcere.
Ta perte est nostre gain.

On arrive à Pas-en-Artois, il n'y faut pas poser

Devancez en Amiens : ....
Bien qu'un deuoir honneste empesche noblement
Le Comte de S. Paul pour vostre traitement.
O bon Dieu, le voy-là pres d'Anthy la riuiere
Qui sert à la Bourgogne et France de liziere.
O qu'il est remarquable à sa face, à son port,
A son François habit, à son François abord.
Cestuy est Gouuerneur de toute Picardie.
Et le comte de Chaune à la face hardie
Est Lieutenant Royal, celuy qui suit apres
Est Vidame d'Amiens, et qui se tient aupres
Semble bien rapporter au Marquis de Trenelles.
C'est luy mesme ; et sy pas mes lumieres jumelles
Obfusquées ne sont des diuerses couleurs
Des riches paremens de tant d'autres Seigneurs.
Ramburre j'apperçoy, et maint Picard encore
Mais Bellieure, entre tous, transporte mes esprits.
. . . .
Ce Royal President, ce Nestor qui deuance
En sage authorité tous les Togez de France
De qui le poil neigeux scêlle la probité,
D'Aurele, et de Caton l'autre seuerité.
.... On l'entend à Thieure la bourgade
Demosthene François, raisonner en beaus mots
Pour Henry de Bourbon, les bourguignons Héros.

Au long discours de Bellièvre traduit par Bosquet en vers français, Richardot répond par un autre discours au nom des envoyés Espagnols, puis :

Le compliment finy, chascun se remet sus
Le sonne-pied cheual, dont on s'estoit mis jus
Par ciuile deuoir....

Puis vient le récit de l'entrée dans Amiens.

Amyens se prent ; non pas d'offensiue maniere
D'un assiegeant effort, ou de ruse guerriere ;
Mais au son redoublé des tonnans tambourins,
Des tymbres hauts-bruyants, des fanfarrans airins.
Le carillon desquels est vn aspre tonnerre
Qui le moins martial epoinçonne à la guerre

. . . .

Carillon aggreable et dont la douce notte
Pousse aux portes soudain le peuple à grande flotte,
Pour voir ces Heroès qui l'armure ont mis bas,
Preferans l'alme Paix à l'horreur des combas.
D'un et d'autre costé l'on voit en armes luyre
Des Suysses,par honneur, non pour aux hostes nuyre.
L'enseigne volle au vent, qu'un roide bras soustient.
Le calibre tonnant vomit ce qu'il contient
De souffre, de salpetre, et de noire matiere
Par la ferueur du feu, qui fait flamme et fumiere.
Tout tressaute esioüy ; d'aise tout retentit,
Et sans esgard de sexe ou d'age tout bondit
A qui mieux en tous lieux. L'illustre Connestable
Enuoye saluër ceste troupe honnorable
D'un non-petit Seigneur, qui plein d'honnesteté
Après mille beaux mots, se pose au bas-costé
De l'hostager Croy.....
Le vin luy est porté de la ville deserte
Qui peu riche se sent encore de sa perte.
Au Duc l'arre pleut bien de leur affection,
Supplant au mince don la bonne intention.
Present mince au regard au sumptuëux conuiue
Que chez le Connestable en manière applausiue
Fut prins au jour suyuant, sur l'heure que Thitan
Plonge ses souffle-feux dans le vague Océan.
Mais de plus de cinc mets la rare friandise
Chatoüillant le palais, la sauce plus exquise

Fut celle de la Paix, qu'en ce bien-heureux jour
Publiée, receut tout le Gaulois seiour.

Après la cérémonie et un arrêt de douze jours, les princes se dirigent vers Paris où les attend le Roi.

Ha s'en est fait ; je voy des Princes la brigade
S'entredonner l'adieu de mainte saluade.
La commune les suit, et des yeux, et du cœur
Iusques pres Mondidier.....

C'est là aussi que nous les abandonnerons : notre page d'histoire locale est terminée.





Phot. P. Vitry.

Pfaff. — La Venus de Potsdam



DOCUMENTS SUR LE SCULPTEUR PFAFF

RETROUVÉS PAR M. Marc FURCY-RAYNAUD

attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Présentés par M. P. DUBOIS.

Il nous parait intéressant de publier ici une lettre concernant le sculpteur Pfaff, d'Abbeville, les renseignements sur cet artiste étant extrêmement rares (1).

Le principal intérêt de cette pièce est de nous fixer sur l'auteur de la rarissime petite brochure intitulée *Bagatelle*. Nous ne pouvons malheureusement pas identifier d'une manière certaine ce personnage ; il se pourrait cependant que ce fût Alexis-Jean Le Bret, avocat au Parlement de Paris, censeur royal et auteur d'un certain nombre d'ouvrages.

(1) Sur Pfaff : Notice par M. Charles Wignier de Warre, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, Tome XIX. L'auteur achevait, à la veille de sa mort, une étude plus complète, qui a été publiée (Abbeville, Fourdrinier, 1898, in-8°) sous ce titre : *Généalogie du sculpteur Pfaff, sa vie et ses œuvres*, par les soins du fils de l'auteur et de M. Alcius Ledieu. Cf. E. Delignières, *L'Abbaye de Valloires et les œuvres de Pfaff*, Abbeville, Lafosse, 1900, brochure in-18.

Le Bret au Marquis de Marigny.

« Monseigneur,

« Je me suis toujours fait un devoir de faire « connoître les talens ignorés aux grands, à « ceux qui les protègent, comme vous.

« Ce que j'ai dit dernièrement dans l'avant- « propos d'un petit ouvrage intitulé *Bagatelle*, « (et dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer un « exemplaire par un officier d'artillerie), touchant « le sieur Pfaff, sculpteur à Abbeville, n'est « qu'une faible lueur des éloges qu'il mérite.

« Je me suis trouvé dernièrement à souper à « Calais avec M. le major de Piedmont (1) et plu- « sieurs Anglois de distinction qui m'ont dit, en « parlant de cet artiste, qu'il étoit le premier de « notre siècle qui ait fait respirer le marbre. Aucun « Anglois ne passera plus désormais à Abbeville « sans voir le dernier morceau dont il vient d'or- « ner l'église des Ursulines : la figure de *sainte* « *Angelle* : « C'est un chef-d'œuvre accompli » « voilà les termes des habitans d'Albion.

« Souvenés-vous, Monseigneur, des compli- « mens que vous fîtes, il y a des années, à cet « artiste après avoir vu son *Assomption* de l'ab- « baye d'Ourscamps, près Compiègne ; vous l'a- « vez jugé digne alors de votre suffrage, puisse- « t-il devenir l'objet de votre attention.

(1) Régiment de Piémont — Infanterie.

« Vous dirai-je, Monseigneur, qu'encouragé
« par mes instances qui tendent à le faire con-
« noître, il travaille à une *Vénus naissante sor-*
« *tant des eaux*, et dont il brûle de vous faire
« hommage. Le modèle enchanté ! Quel effet ne
« produira pas l'entière exécution ! Si le plâtre
« inspire au cœur et à l'esprit des passions qui
« caractérisent la belle nature, que deviendra le
« sentiment quand il sera forcé d'admirer le
« couronnement. Si j'étois....., non, si j'étois
« comme vous, Monseigneur, je forcerois un pa-
« reil artiste à paraître sur les rangs. La Nation
« ajouteroit, par ce nouveau zèle, un nouveau
« sentiment à la reconnaissance qu'elle vous
« doit. Cette même Nation vous aime, Monsei-
« gneur, je serois sa caution au péril de ma vie !
« Couronnés sa tendresse par ce nouveau choix ?
« daignés vous informer de la vérité de ce que
« j'avance, moi seul n'est rien ; et je me serois
« bien gardé d'écrire sans l'avis des vrais con-
« noisseurs.

« Je me rends sous peu de jours à Paris, j'aurai
« l'honneur de vous y faire ma cour en arrivant,
« et de vous communiquer ce que j'ai remarqué
« d'extraordinaire dans mon voyage.

« Je suis avec un profond respect, Monseigneur,
« etc.

« Le Bret,
« Auteur français.

« Abbeville, 26 Octobre 1770.
« (Arch. Nat. O[1] 1912). »

Le Marquis de Marigny à Lebret,
à Fontainebleau, ce 17 Novembre 1770.

« Je serai toujours enchanté, Monsieur, lors-
« qu'il se présentera des occasions de mettre
« un artiste à portée de faire connoitre ses talens.

« L'éloge que vous me faites du sieur Pfaff me
« prévient très avantageusement en sa faveur. Je
« verrai bien volontiers le morceau auquel il tra-
« vaille actuellement. Si ce morceau est tel que
« son ébauche vous paroît l'annoncer, il ne doit
« pas redouter de se présenter à l'Académie de
« Peinture ; elle se fera certainement un plaisir
« de s'associer un artiste d'autant plus dis-
« tingué qu'il paroît s'être formé seul et loin des
« secours que fournit la capitale.

« Mais je me suis fait une loi ne ne gêner en
« rien ses suffrages, parce que j'ai l'expérience
« qu'ils sont toujours dictés par l'équité. Si l'ar-
« tiste auquel vous vous intéressez obtient cette
« adoption, je serai un des premiers à y applau-
« dir et je profiterai ensuite avec grand plaisir
« des occasions qui pourront se présenter de lui
« procurer quelques-uns des avantages par les-
« quels Sa Majesté veut bien récompenser les
« Arts.

« J'ay l'honneur d'être, etc.

« Le M[is] de Marigny

« (Arch. Nat. O[1] 1912). »

A la suite de la lettre de Le Bret, M. de Marigny demanda des renseignements sur Pfaff (1) au premier peintre du Roi, Pierre. Nous n'avons pas la réponse de ce dernier ; mais le 14 novembre 1770, M. de Marigny lui écrivait :

« Je crains fort que l'annonce brillante que
« M. Le Bret me fait des grands talens du sieur
« Pfaff ne soit plus l'ouvrage d'un enthousiasme
« peu éclairé que fondé sur la vérité. Cet artiste
« au surplus travaille à un morceau qu'il doit me
« présenter (2). Je l'y encourage fortement et je
« serai à portée de juger dans quelque temps,
« jusqu'à quel point sont portés ces talens
« extraordinaires ».

Là s'arrêtèrent sans doute les relations de Pfaff avec la Direction générale des Bâtiments du Roi ; car nous ne retrouvons aucune trace de lui dans la correspondance des directeurs généraux, et l'artiste ne se présenta pas aux suffrages de l'Académie royale.

(1) V. Corresp. du Mis de Marigny, T. II, pp. 116 et 119.

(2) Sans doute la *Vénus sortant de l'onde*, qui se trouve aujourd'hui à Potsdam. Voir un article de M. Paul Vitry, qui a bien voulu nous communiquer le cliché ci-contre, dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, Février 1898.



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1911

I. Le Ministère.

1° Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1910, n° 2. — 2° Journal des Savants, 1910, n° 12 ; 1911, nos 1, 2, 3. — 3° Revue des études grecques, T. XXIII, 6, 1910. — 4° Revue historique, T. CVI, 1. 2.

II. La Préfecture de la Somme.

1° Conseil général, 2e session de 1910. Rapports. — 2° Procès-verbaux des délibérations.

III. La Ville d'Amiens.

1° Inventaire des Archives communales antérieures a 1790, par M. G. Durand, T. VI..

IV. Les Auteurs.

Berthelé (M.). — Ephemeris campanographica, n° 4.

Bouvier (M. l'abbé). — Histoire de l'Eglise et de l'ancien archidiocèse de Sens ; T. II. (de 1122 à 1519).

Fourrière (M. l'abbé). — Revue d'Exégèse mythologique, n° 110.

Guyencourt (M. R. de). — Compte-rendu des travaux de la Société, 1909-1910.

Heuduin (M. A.). — Les origines de la Ville de Roye.

Huguet (M. A.). — Le port et le commerce de St-Valery.

Leborgne (M Pierre). — Un soldat beauvaisin. — Le chef de bataillon Antoine Le Borgne (1761-1809).

Lemaire (M. E.). — Archives anciennes de la Ville de Saint-Quentin, T. II, 1328-1400.

Soyez (M. E.). — La Croix et le Crucifix.

Thorel (M. Oct.). — Légendes et traditions populaires sur la cathédrale d'Amiens.

Walberg (M. E.). — Deux anciens poèmes inédits sur saint Simon de Crépy.

V. Don.

Garet (M.) — Traité des parafoudres et des paragrêles en cordes de paille ; troisième supplément, etc., par Lapostolle.

VI. Acquisitions.

André Dumont, par M. de Rougé.

Notre ancienne Picardie, par Mlle A. Bout.



Supplément au Bulletin n° 1, 1911.

SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE PICARDIE

SUPPLÉMENT AU PROGRAMME DES CONCOURS

Grâce à une mesure libérale prise par MM. Maurice, et Pierre Cosserat, postérieurement à l'adoption du programme des concours pour les années 1911 et 1912, la *Société des Antiquaires de Picardie* est heureuse de pouvoir y ajouter l'article suivant, qui y figurera désormais jusqu'à ce que le prix qu'il prévoit ait été décerné.

Prix de Géographie politique du territoire picard

Offert par MM. Cosserat

— Une médaille d'or de la valeur de **quatre mille francs** à l'auteur de la meilleure Etude sur la géographie politique du territoire ayant formé le gouvernement de Picardie (en y comprenant les gouvernements de Boulogne et de Calais), tel qu'il a existé avec ses variations jusqu'à la Révolution française ; étude des différentes circonscriptions civiles, religieuses, administratives, militaires et féodales dont il a pu dépendre en tout ou en partie, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'en 1789.

Rechercher aussi l'origine du mot « Picard » et de ses diverses acceptions, telles que dialecte picard, nation universitaire de Picardie, etc... et déterminer les territoires auxquels elles ont pu s'appliquer.

— Ce travail devra être accompagné de cartes détaillées et spécialement d'une carte au cent millième du Ministère de l'Intérieur, sur laquelle figureront trois tracés :

Le premier représentant la limite des territoires ayant certainement fait partie de la Picardie.

Le second représentant la limite des territoires n'ayant certainement pas fait partie de la Picardie.

Le troisième représentant une ligne purement conventionnelle, inscrite dans la zone comprise entre les deux premiers tracés, et pouvant au besoin se confondre avec l'un des deux ; cette ligne pourrait être considérée avec une certaine raison comme la limite du domaine picard.

Les Mémoires seront adressés avant le 31 Mars 1916 à M. le Secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

Le prix ne sera décerné que si l'un des travaux en est jugé digne; dans le cas contraire, il sera affecté à un nouveau Concours sur le même sujet ; le prix pourra au besoin être divisé.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE PICARDIE

ANNÉE 1911. — 2me TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 11 Avril 1911

Présidence de M. Oct. THOREL, Président.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte et Thorel, membres titulaires résidants, ainsi que M. de Boutray, membre non-résidant. — M de Witasse se fait excuser

Correspondance. — MM. les abbés Hénocque et Noyelle remercient de leur élection en qualité de membres titulaires non-résidants

— M. le Curé de Dompierre-en-Santerre demande un secours pour l'église de Becquincourt

dont il est desservant. — Ce monument étant en bon état, les travaux projetés ne sont pas de ceux en faveur desquels la Société compte intervenir.

— M. le Maire de la ville d'Amiens remercie de la collection complète de « la Revue de l'Art ancien et moderne » que la Société a fait déposer à la Bibliothèque communale

— M. le Conservateur du Musée de Picardie accuse réception d'un ancien baudrier de garde, aux armes du Chapitre de la Cathédrale d'Amiens, et d'un gobelet du XVIII[e] siècle, en cristal gravé, qui seront déposés dans les collections municipales.

— La Société historique de Pontoise et du Vexin prie les Antiquaires de Picardie de s'associer à son appel au Parlement, pour obtenir une protection analogue à celle des monuments artistiques, sites pittoresques, etc., en faveur des humbles églises, des calvaires anciens, des vieux cimetières, etc.

— M. Bry félicite la Société au sujet des dispositions prises en vue de l'entretien des vieux monuments et annonce que M. l'abbé Tassus vient d'être nommé président du Comité historique de Noyon.

— La Société d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire invite aux fêtes qu'elle organise à l'occasion de son cent-cinquantième anniversaire.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel signale tout spécialement : 1° *Les Mémoires de l'Académie d'Arras,* 2e série, T. XLI, où l'on trouve une note de M. de Puisieux, relative à un grave accident survenu le 28 Octobre 1696 à l'hôtel-de-ville d'Arras, et d'autres intéressantes études ; 2° un volume intitulé : *Le conventionnel André Dumont (1764-1838)*, par M. le Cte Em. de Rougé ; 3° *Les comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 5e série, T. II, 1909-10.

Chronique. — Depuis sa dernière réunion, la Société a eu le malheur de perdre l'un de ses membres titulaires non-résidants, M. Osw. Letellier. Elle offre à la famille du regretté défunt ses plus sincères compliments de condoléance.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 33651 au n° 33702.

Administration. — MM Paul Bouffette et Pierre Decroix sont élus membres titulaires non-résidants.

— L'ordre du jour prévoit la nomination d'une commission destinée à étudier les conditions dans lesquelles des secours pourront être accordés pour l'entretien et la conservation de certains monuments présentant un intérêt historique ou archéologique, conformément à la décision votée en la séance du mois de Mars.

Cette Commission comprendra, — outre le Président de la Société, le Secrétaire perpétuel et le Trésorier, — MM. P. Dubois, Durand, l'abbé Mantel et Milvoy.

— Sur la proposition de M. Thorel, les Antiquaires de Picardie décident d'offrir aux Rosati picards les positifs qui ont servi aux projections exécutées lors des dernières séances publiques de la Société.

— Enfin, M. le Président communique la lettre suivante qui lui a été adressée par MM. Maurice et Pierre Cosserat.

Monsieur le Président,

Bien peu de temps après la naissance de notre Société, un de ses membres résidants, M. Henri Hardouin, avait pris l'initiative d'une proposition « concernant la confection d'une carte pour servir à l'histoire de la Picardie ».

L'utilité de ce travail s'imposait tellement que l'Assemblée générale du 8 Juillet 1838 adoptait cette proposition à l'unanimité et nommait, séance tenante, une Commission chargée de la faire aboutir ; mais ce fut tout, malheureusement, et la chose n'aboutit justement pas.

Convaincus que depuis, le classement des archives permettrait de mieux traiter cette question et qu'un travail complet sur la géographie historique de la Picardie aurait le plus grand intérêt, nous venons

proposer à la Société des Antiquaires de mettre au Concours cette étude, concours pour lequel nous sommes heureux d'offrir un prix de quatre mille francs.

Le programme serait le suivant :

Etude de la géographie politique du territoire ayant formé le gouvernement de Picardie (en y comprenant les gouvernements de Boulogne et de Calais), tel qu'il a existé avec ses variations jusqu'à la Révolution française ; étude des différentes circonscriptions civiles, religieuses, administratives, militaires et féodales dont il a pu dépendre en tout ou en partie, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'en 1789.

Rechercher aussi l'origine du mot « Picard » et de ses diverses acceptions, telles que : dialecte picard, nation universitaire de Picardie, etc., et déterminer les territoires auxquels elles ont pu s'appliquer.

Ce travail devra être accompagné de cartes détaillées et spécialement d'une carte au cent millième du Ministère de l'Intérieur, sur laquelle figureront trois tracés :

Le premier représentant la limite des territoires ayant certainement fait partie de la Picardie

Le second représentant la limite des territoires n'ayant certainement pas fait partie de la Picardie.

Le troisième représentant une ligne purement conventionnelle, inscrite dans la zone comprise entre les deux premiers tracés, et pouvant au besoin se confondre avec l'un des deux ; cette ligne pourrait être considérée avec une certaine raison comme la limite du domaine picard.

Les Mémoires seront adressés avant le 31 Mars 1916

à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

Le prix ne sera décerné que si l'un des travaux en est jugé digne ; dans le cas contraire, il sera affecté à un nouveau Concours sur le même sujet ; le prix pourra au besoin être divisé.

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Amiens, le 11 Avril 1911.

M. Cosserat. P. Cosserat.

Cette proposition et ce don sont accueillis avec la plus vive reconnaissance et des remerciements chaleureux sont immédiatement votés à MM. Maurice et Pierre Cosserat. Il est aussi décidé que le programme du nouveau concours sera publié dans le plus bref délai et que l'on demandera à la presse locale de lui donner toute la publicité qu'il mérite.

Travaux. — M. l'abbé Armand transmet par lettre une note relative à la croix qui se dresse sur la place du bourg de Crécy-en-Ponthieu et qui remonterait à la fin du XII[e] siècle ou au début du suivant. Il ne faut pas la considérer comme une lanterne des morts, comme on l'a avancé. Les dimensions de ce monument sont trop petites pour justifier cette opinion. Cependant il fut plusieurs fois restauré ce qui a peut-être diminué sa partie supérieure.

— M. l'abbé Mantel analyse deux poèmes des XIIIe et XIVe siècles, relatifs à saint Simon de Crépy, qui viennent d'être publiés par M. Emm. Walberg, professeur à l'Université de Lund (Suède).

Après l'étude historique et légendaire du héros de ces poèmes, M. l'abbé Mantel en cite quelques extraits, accompagnés de remarques linguistiques, qui les classent parmi les plus intéressantes œuvres de la littérature picarde au moyen âge.

— M. de Francqueville entretient l'assemblée d'une contestation relative à un droit de chasse qui, de 1761 à 1764, mit aux prises le gouverneur de Doullens et le seigneur de Gezaincourt. Le lieutenant du roi à Doullens avait la prétention de réserver pour l'état-major de la place la chasse du fief de Hulleux qui appartenait au baron de Fouquesolles, seigneur de Gezaincourt. Ce dernier ne l'entendait pas ainsi et mit tout en œuvre pour défendre ses droits. Finalement il obtint gain de cause.

— Enfin, M. Schytte présente la photographie d'une Vierge en bois. C'est une intéressante sculpture amiénoise du XVIe siècle, conservée dans la famille du dernier gardien de l'ancien cimetière Saint-Denis dont elle paraît provenir. — Après cette communication la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du 9 Mai 1911

Présidence de M. Oct. Thorel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, l'abbé Leroy, Michel, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants.

MM. de Boutray, Brunel et l'abbé A. de Sérent, membres titulaires non-résidants, assistent à la séance.

Correspondance. — Les Rosati picards remercient des clichés positifs qui leur ont été offerts.

— M. le Maire de Beuvraignes sollicite un secours en faveur de l'église de sa commune.

— M. Gillard demande des renseignements, — qui sont restés introuvables, — sur Jean Balesdens, membre de l'Académie française. Cet académicien, qui vivait au XVIIe siècle, était issu d'une famille originaire de Naours.

— M. Hackspill adresse une note sur une statue de saint Martin, conservée à Inval-Boiron.

— La famille fait part de la mort de M. du Chatellier, président de la Société d'archéologie du Finistère. Les Antiquaires de Picardie lui adressent leurs sincères condoléances.

— MM. Bouffette et Decroix remercient de leur élection en qualité de membres titulaires non-résidants.

— M. l'abbé Bouvier, curé de Bertangles, promet, en offrant le dernier volume de son histoire de l'Archidiocèse de Sens, de se consacrer désormais à l'étude de la Picardie devenue sa seconde patrie.

Ouvrages signalés — Parmi les ouvrages nouvellement reçus, M. le Secrétaire perpétuel signale spécialement :

1° *Les vies de sainte Colette Boylet de Corbie*, etc., par le P. Ubald d'Alençon.

2° *La Correspondance du Maréchal de Vivonne, relative à l'expédition de Candie (1669)* et *La Chronique de Morée (1204-1305)*, volumes publiés par la Société de l'histoire de France.

3° Quelques fascicules de *La Revue du Nord*.

4° Le T. XXIe (1re partie) des *Mémoires de la Société académique du département de l'Oise*.

5° Le dernier volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*.

Chronique. — Une inscription que M. Mulliez a bien voulu offrir est déposée sur le bureau. C'est une œuvre moderne que l'on remarquait dans la partie de l'église des Cordeliers d'Amiens, détruite il y a quelque vingt ans pour faire place à la nouvelle église Saint-Remi ; mais

cette inscription reproduit un texte ancien relatif à Lefranc, quêteur du couvent, et signalé par plusieurs historiens d'Amiens. Cette reconstitution devrait être replacée dans la nouvelle église. — Il en est ainsi décidé et la Société adresse ses remerciements à M. Mulliez.

— Une monographie manuscrite de la commune d'Oissy est adressée pour le concours de 1911.

— La Société décide d'offrir à la Bibliothèque communale d'Amiens l'Encyclopédie des Antiquités chrétiennes, par Kraus, ouvrage en deux volumes dont elle vient de faire l'acquisition.

— Les Antiquaires de Picardie adressent leurs félicitations à MM. le Bon de Bonnault et A. Huguet, membres titulaires non-résidants, qui viennent d'obtenir chacun une partie du prix Lafons-Mélicocq, décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— M. le Président appelle l'attention sur l'abandon dans lequel se trouve, dans le jardin du Musée, la Pierre-saint-Firmin. Il demande pour elle quelques soins et un abri provisoire.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 33,703 au n° 33,754.

Administration. — MM. Emile Ségard et Henri Vilmont sont élus membres titulaires non-résidants.

Travaux. — M. de Guyencourt décrit un polissoir préhistorique conservé dans le parc du château de la Haye-lès-Domart près de Surcamps. C'est un grès épais de 0,40 c. environ. Sa surface, assez plane, a la forme d'un triangle presque régulier de 0,80 c. de côté. Elle est creusée de sillons entrecroisés, résultant du polissage des instruments de pierre. Ce bloc fut découvert, non loin du lieu où il se trouve actuellement, sur le territoire de Domart-en-Ponthieu.

— De la part de M. Hackspill, M. le Secrétaire perpétuel communique une note sur une statue de l'église d'Inval-Boiron. Cette sculpture en bois paraît dater du xve siècle et représenter saint Martin à cheval, vêtu en riche seigneur, coiffé d'une toque et chaussé de grands houseaux éperonnés. — M. Hackspill a joint à sa communication un dessin représentant les étriers du Saint qui affectent une forme très particulière.

— M. Pierre Dubois formule quelques remarques au sujet d'un passage relatif à l'histoire économique et commerciale d'Amiens, qu'il a relevé dans le bulletin du Cercle archéologique de Malines (1910, T. XX, p. 388). Il y est dit, d'après les « patents rolls » sur les licences d'exportation de la laine en 1273, que Malines occupe une place notable en ce genre de commerce, avec des licences d'exportation pour 1776 sacs, sur les 3678 fournis par tout le Brabant, et que, si l'on excepte les grandes villes commerciales

italiennes, Plaisance, Lucques et Florence, une seule ville, hors l'Angleterre, dépasse Malines ; c'est Amiens, qui négocie 1800 sacs de laine.

— M. l'abbé Cardon signale un ouvrage de M. Jules Hayem qui se rapporte aussi à l'histoire du commerce et de l'industrie. Dans le premier volume de cette œuvre, deux documents concernent la Picardie. Le premier est relatif à des grèves qui éclatèrent aux xvi[e] et xviii[e] siècles ; le second est un mémoire sur la généralité d'Amiens ou de Picardie en 1698, dressé par l'intendant J. Bignon. — L'étude que M. Hayem en fit contient malheureusement de nombreuses erreurs, car les noms des personnes et des lieux de notre région lui sont peu familiers et des travaux de cette nature réclament une documentation recueillie sur place.

Après cette communication la séance est levée à 8 h. 3/4.

Séance ordinaire du 13 Juin 1911

Présidence de M. Oct. Thorel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux,

Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants. — MM. de Boutray et l'abbé de Sérent assistent à la séance.

Correspondance. — MM. Ségard et Vilmont remercient de leur admission en qualité de membres titulaires non-résidants.

— M. le Curé et M. le Maire de Beuvraignes, sollicitent un secours en faveur de l'église du lieu.

— M. de Valicourt adresse deux essais d'étymologie locale, l'un, imprimé, sur les noms de Blingues et de Le Glend, l'autre, manuscrit, sur celui d'Escarbotin.

— M. G. Vallée annonce qu'il possède un manuscrit intitulé : « *Livre des professions des Religieuses du Tiers Ordre de Saint-François d'Amiens, depuis le 23 Novembre 1619 jusqu'au 27 Janvier 1785* » — C'est un volume in-8° de 129 feuillets.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel signale tout particulièrement les ouvrages nouvellement reçus qui suivent :

1° Un volume offert par son auteur, M. l'abbé Mantel, et intitulé : *Le Couvent de la Providence à Amiens.*

2° *Le Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, rédigé sous la direction de M. E. Saglio, 45e fascicule (stamnus-syssitia).

3° Dans les bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 8° Série, T. I, une étude importante de M. Chauvet sur les « os, ivoires et bois de renne, ouvrés de la Charente ».

4° Dans les annales de la Société de Tournai, T. XIII, Nlle Série, une note sur une représentation de sainte Wilgeforte conservée à Estaimpuis.

5° Dans le Bulletin monumental, LXXIVe vol. nos 5-6, une notice sur l'église d'Agnetz (Oise).

6° Un manuscrit adressé en communication par M. Vallée, ancien député. — Il fut antérieurement question de ce volume.

7° Deux ouvrages dont M. Brandicourt propose l'acquisition, à savoir : 1° La peinture décorative en France du xie au xvie siècle, par M. Gelis-Didot et 2° La sculpture française au moyen âge et à la Renaissance, par M. de Baudot.

8° Un don de M. Ed. Soyez, comprenant les trois volumes relatifs à la Picardie, extraits de la collection des voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, par le Bon Taylor et ses collaborateurs.

Chronique. — M. le Secrétaire perpétuel annonce que la Société vient d'acquérir un lot de documents manuscrits provenant de la bibliothèque de M. de Caix de Saint-Aymour. On espère que M. C. Brunel voudra bien en faire le classement.

— M. Boquet fait connaître l'intention qu'ont les Rosati Picards d'acquérir la tour du Logis-du-Roy, actuellement à vendre — Les Antiquaires de Picardie pourront sans doute contribuer à la restauration de ce monument, qui entre absolument dans la catégorie de ceux pour la protection desquels la Société a voté des fonds.

— M. le Cte de Loisne adresse une étude sur le cartulaire d'Eterpigny.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 33,755 au n° 33.813.

Administration. — MM. Pierre Laboureyras et l'abbé Vasseur sont élus membres titulaires non-résidants.

— Il est décidé que des propositions seront faites à M. G. Vallée dans le but d'acquérir le manuscrit dont il fut antérieurement question, et que des renseignements complémentaires seront demandés à M. le curé de Tilloloy au sujet de l'entretien de l'église de Beuvraignes.

— M. Héren propose que des démarches soient faites pour que deux fragments d'une sculpture en grès qui se complètent et sont conservés loin l'un de l'autre dans le Musée de Picardie, soient enfin réunis.

Travaux. — M. de Francqueville communique une note accompagnée d'une photographie sur une maison en pans de bois du XVIe siècle, située rue

Saint-Leu, à Amiens, proche la célèbre auberge « du Cardinal ». — Très délabrée, cette maison offre pourtant encore quelques parties intéressantes ; grosses têtes grimaçantes, statuettes, boiseries et cheminées du xviii[e] siècle, rampe d'escalier en fer forgé, etc. Cette vénérable demeure, assez peu remarquée, mérite donc quelque attention.

— M. l'abbé Leroy donne lecture d'un passage de son histoire du Quesnel, actuellement sous presse, qui traite du clocheteur des trépassés. — Ce clocheteur remplissait ses fonctions voici peu de temps encore et possédait pour cet usage une clochette dont M. l'abbé Leroy présente la photographie.

— M. Héren signale, dans la Revue préhistorique (Mars 1911), un article sur les casse-têtes de l'Orléanais, par M. Bourlon. A la connaissance de l'auteur, douze casse-têtes naviformes seulement ont été trouvés en France et celui découvert à Saint-Cyr-au-Val (Loiret) est absolument semblable à celui du Musée de Picardie, provenant de Renancourt, près Amiens.

— M. l'abbé de Sérent combat l'opinion qui veut reconnaître saint Maur dans une statuette en bois, du xvii[e] siècle, vénérée dans la chapelle du château d'Avesnes, à Vron, près Rue. Le Saint représenté est pourvu en effet des caractéristiques généralement attribuées à saint Bonaventure.

Après cette communication la séance est levée à 9 heures.

LA CORRESPONDANCE DE M. DE BRETEUIL

Intendant de Picardie

(1674-1683)

Note Etude par M. l'abbé C. Cardon.

En parcourant le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la Chambre des députés, j'y trouvai une correspondance de M. de Breteuil, Intendant de Picardie, comprenant les années 1675 à 1679. D'autre part, je savais que la bibliothèque d'Amiens possédait aussi une correspondance de M. de Breteuil. M. Garnier dans son Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque communale d'Amiens la signalait ainsi :

« M. de Breteuil, conseiller d'Etat, maître des requêtes, intendant de Picardie et d'Artois de 1680 à 1683, correspondit en cette qualité avec le roi et ses ministres ».

« Cette correspondance de la Cour forme la matière d'un recueil, composé de 1975 lettres, toutes signées, beaucoup corrigées et annotées par les ministres mêmes qui les ont expédiées, presque toutes annotées par l'intendant M. de Breteuil à qui elles sont adressées ».

« On comprend tout l'intérêt que doit offrir une correspondance qui embrasse toutes les affaires

civiles, religieuses, administratives et relatives à la police, au commerce, à la guerre, à la marine, aux manufactures, aux tribunaux, aux subsistances, aux finances, aux états provinciaux pendant quatre années, de la province de Picardie et du Pays Conquis ».

« Cette collection est probablement unique, et peut-être il n'existe pas, même dans les archives du royaume, les minutes de cette correspondance ministérielle. »

Les pièces sont ainsi réparties :

1er volume,	Année 1680.	403 pièces.
2e	—	Année 1681.	517 pièces.
3e	—	Année 1682.	594 pièces.
4e	—	Année 1683.	461 pièces.

M. Coyecque, dans le tome XIX du Catalogue Général des manuscrits des bibliothèques publiques de France (Amiens) et M. Boyer de Sainte-Suzanne, dans les notes en appendice de son ouvrage sur les Intendants de la généralité d'Amiens, se sont entièrement inspirés de M. Garnier et sont tombés dans la même erreur, car, d'après M. Boyer de Sainte-Suzanne lui-même, dans son ouvrage, M. Le Tonnellier de Breteuil occupa la charge d'intendant non pas de 1680 à 1683, mais de 1674 à 1683, et alors la correspondance qui se trouve à la Bibliothèque de la Chambre des députés, et qui comprend les années 1675-76-77 et 79, et celle

d'Amiens ne seraient que les deux parties d'un même tout. Malheureusement il manque l'année 1678 et il n'est pas probable que ce soit le 5ᵉ volume dont parle M. Boyer de Sainte-Suzanne et qui appartient au riche cabinet de M. de Beauvillé. Ce volume contient 136 lettres originales. Si on s'appuie sur les quelques lettres que M. de Beauvillé a publiées dans ses Documents inédits et qui portent la date de 1674, on se trouverait en face de la correspondance de la première année. Espérons qu'on retrouvera dans quelque bibliothèque les parties qui manquent encore.

Les volumes de la Bibliothèque de la Chambre des députés, reliés en demi-basane aux armes de Louis Auguste Le Tonnellier, baron de Breteuil, sont entrés à la Bibliothèque en 1833 par suite d'achat ; ceux de la Bibliothèque d'Amiens reliés en veau aux armes de M. de Breteuil ont été achetés par la ville à M. le baron de Marguerite en 1839.

Je cite quelques lettres prises de coté et d'autre dans le 1ᵉʳ volume pour montrer l'intérêt que peut avoir cette correspondance :

16 Janvier 1675. — *Lettre de Louvois* sur le paiement des fourrages aux habitants d'Amiens.

18 Janvier. — *Lettre d'Arnauld de Pomponne,* priant le comte de Breteuil d'alléger les réquisitions faites sur le village de Billancourt.

19 Janvier. — *Lettre de Colbert*, sur les fortifications de Doullens.

22 Janvier. — *Lettre de cachet de Louis XIV*, sur les scandales occasionnés par la dame de Forcheville, abbesse de Saint-Michel de Doullens.

22 Janvier. — *Lettre de Louvois*, sur les rentes que possèdent les Visitandines de Sainte-Marie d'Amiens sur les terres françaises du duc d'Havré.

22 Janvier. — *Lettre de Chateauneuf*, pour l'Abbaye Saint-Michel de Doullens.

15 Février. — *Lettre de Colbert,* sur le service des étapes, les quartiers d'hiver des troupes de la généralité d'Amiens et l'hôpital d'Amiens.

28 Février. — *Lettre de Colbert*, sur les fortifications de Doullens, Péronne et Saint-Quentin.

15 Mars. — *Lettre de Colbert*, demandant à Breteuil son avis au sujet de l'hôpital des pestiférés à Amiens.

10 Mai. — *Lettre de Colbert*, sur les fortifications de Péronne, Saint-Quentin, Doullens et de la rivière d'Authie.

30 Mai. — *Lettre de Colbert,* sur un Mémoire à faire par Breteuil, sur les religieuses Urbanistes d'Amiens.

20 Juin. — *Lettre de Louvois,* sur sept hommes arrêtés par des paysans à deux lieues d'Abbeville.

29 Juillet. — *Lettre de Louvois,* sur la solde entière à payer aux hôpitaux de Picardie pour chaque soldat malade ; sur la fourniture des fourrages et le nombre des troupes à envoyer pour l'hiver à Saint-Quentin, Péronne, Doullens, Montreuil, Boulogne et Calais.

3 Août. — *Lettre de Colbert,* sur l'établissement à Abbeville de la manufacture de Van Robais.

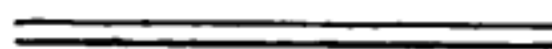
9 Août. — *Lettre de Colbert*, sur le recouvrement des taxes sur les arts et métiers, sur l'affaire de l'incendie du moulin aux poudres d'Amiens et sur l'imposition de la taille.

21 Août. — *Lettre de Louvois*, ordonnant de punir les habitants de Corbie qui paieront des contributions aux Espagnols.

25 Octobre. — *Lettre de Colbert,* sur le prix du blé et les récoltes en Picardie et sur le recouvrement de la taxe sur les arts et métiers.

Dans le catalogue de la Chambre des députés, MM. Coyecque et Debraye ont dressé un inventaire sommaire de chacun des volumes de la correspondance et on y rencontre nombre de pièces intéressant la Picardie, tandis que dans le catalogue de la Bibliothèque d'Amiens on indique simplement le nombre de pièces contenues dans chaque volume. Ne pourrait-on pas dresser un inventaire sommaire de la correspondance de la Bibliothèque d'Amiens et le publier dans notre

Bulletin en même temps que l'inventaire de la correspondance de la Bibliothèque de la Chambre des députés. Je crois que ce serait rendre service à ceux qui veulent étudier cette époque, soit au point de vue politique, soit au point de vue industriel et commercial.





VIERGE EN BOIS SCULPTÉ
Travail amiénois du XVIe siècle



NOTE

SUR UNE

VIERGE DU XVI[e] SIÈCLE DE PROVENANCE AMIÉNOISE

Par M. E. SCHYTTE.

La Vierge reproduite ci-contre est conservée dans la famille du dernier gardien de l'ancien cimetière Saint-Denis d'Amiens, dont elle proviendrait.

Bien que l'on ne puisse être affirmatif sur cette provenance probable, il semble certain que l'on se trouve en présence d'un intéressant morceau de sculpture amiénoise du XVI[e] siècle.

Elle mesure 0.54 centimètres de hauteur ; le bas, sans doute exposé à l'humidité à l'endroit où elle était placée, se trouve légèrement rongé ; le haut, mieux préservé, est en bon état.

La tête ceinte d'une couronne de marquise, la Vierge a une douce expression de visage. Les plis des vêtements sont harmonieusement combinés, le mouvement naturel.

Elle est assise sur une jolie chaire de style Renaissance, tenant dans son giron l'enfant Jésus, moins bien traité comme sculpture.

Cet ensemble agréable nous a semblé digne d'être signalé.

DEUX ANCIENS POÈMES INÉDITS

SUR

SAINT SIMON DE CRÉPY.

Étude par M. l'abbé MANTEL.

M. E. Walberg, professeur à l'Université de Lund (Suède), vient de publier, dans les Annales de cette Université, deux anciens poèmes encore inédits sur Saint-Simon de Crépy ; il y a joint une introduction, des notes et deux glossaires.

Comme ces poèmes ont été composés en Picardie et présentent des traits linguistiques propres au dialecte picard, la publication qu'en a faite M. E. Walberg ne peut manquer d'intéresser notre Société ; permettez-moi donc de présenter un compte-rendu de l'œuvre du savant professeur.

I. L'Histoire.

Qu'est-ce d'abord que l'histoire nous apprend sur le héros de ces deux poèmes ? Simon était le second fils de Raoul III, comte d'Amiens ; il naquit vers le milieu du XIe siècle, à Crépy-en-Valois (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Senlis) ; il perdit sa mère en 1053 et son frère à une date que nous ignorons, mais avant 1069.

En 1062, Raoul III, qui s'était remarié, répudia sa seconde femme et épousa Anne de Russie, veuve du roi de France, Henri Ier, avec laquelle il était apparenté au cinquième degré. Cette union le fit excommunier par le pape Alexandre II et le brouilla avec Philippe Ier. Il mourut vers 1074 et fut enterré au prieuré de Montdidier, où, de son vivant, il s'était fait construire un tombeau.

Simon se trouva dès lors le plus grand seigneur terrien du royaume.

Vers 1076, il fit demander au pape Grégoire VII comment il pourrait venir en aide à l'âme de son père mort excommunié. Le pape lui répondit qu'il devait faire enlever le corps du défunt de Montdidier, ville que le comte avait prise de force à son propriétaire légitime, distribuer d'abondantes aumônes et faire célébrer des messes solennelles. Simon se conforma pieusement aux prescriptions du pape ; le corps de Raoul fut exhumé et transféré de Montdidier à l'Abbaye de Saint-Arnoul-de-Crépy.

Sollicité par ses vassaux de contracter un mariage avantageux, Simon feignit de se prêter à leur désir et se fiança à la fille du comte de la Marche d'Auvergne, Hildebert II ; mais il persuada à la jeune fille de prendre le voile et la fit conduire au monastère de la Vau-Dieu, dans le Jura. Un peu plus tard, après avoir fait de riches dons à divers couvents et églises et avoir refusé d'épouser la fille de Guillaume-le-Conquérant,

Simon, accompagné de quelques gentilshommes de sa famille, alla, lui aussi, frapper à la porte d'une abbaye ; c'était à l'abbaye dite, à cette époque, de Saint-Oyand ou de Saint-Eugende, et, au XIIe siècle, de Saint-Claude. Il y prit l'habit en même temps que ses compagnons. Alors ses domaines furent divisés entre ses parents.

Les marques de considération qu'on lui donna dans ce monastère le décidèrent bientôt à se retirer, avec quelques religieux, dans un ermitage situé au milieu d'une grande forêt. Peu de temps après, il fut appelé à Rome par Grégoire VII qui le reçut avec les plus grands égards ; il réussit à rétablir la paix entre le pape et Robert Guiscard. Malgré ses prières, il ne put obtenir la permission de retourner immédiatement à son ermitage ; ayant passé une nuit dans les grottes vaticanes, il y contracta une maladie à laquelle il ne devait pas tarder à succomber. Après s'être confessé au pape et en avoir reçu l'absolution, il mourut le 30 septembre 1080 ou 1082, âgé d'un peu plus de 30 ans. Il fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre, au milieu d'un immense concours d'assistants.

II. La Légende.

La conversion soudaine de ce grand seigneur avait produit, dans le pays, une impression profonde ; aussi n'est-il pas étonnant que la légende ait bientôt enrichi et cette conversion elle-même et la vie que mena le comte après avoir renoncé à

ses dignités mondaines. A sa conversion, il fallait d'abord une cause, et, autant que possible, une cause exempte de banalité : on la trouva dans l'effet qu'aurait produit sur Simon la vue du corps décomposé de son père.

Voici donc ce qui bientôt, sous l'influence de la légende, fit place à l'histoire : le jour de l'exhumation, dès que fut ouvert le tombeau de Raoul, le spectacle fut si horrible, la puanteur qui se dégagea du cadavre en putréfaction fut telle que tous les assistants s'enfuirent épouvantés. A cette nouvelle, Simon s'approcha, descendit dans la fosse et, de ses propres mains, enleva le corps de son père ; mais la vue de cette pourriture lui inspira sur la mort de si sérieuses réflexions que, dégoûté des richesses, des honneurs et des plaisirs, il résolut de tout quitter et de se faire pauvre pour Jésus-Christ.

Entraînés par son exemple et par ses exhortations, ses *douze pairs,* abandonnèrent eux aussi famille, richesses et dignités pour mériter le Ciel par une vie de pauvreté et de privations, et le suivirent dans le couvent, puis dans la forêt où il se retira.

Bientôt toutefois, pour ne pas se laisser amollir par ses compagnons qui sans doute regrettaient leur détermination première, Simon s'enfuit à leur insu et se rendit à Rome. Là, pour gagner sa vie, il se fit charbonnier ; il avait choisi ce métier

« *pour ce que le charbon noir porte*
« *remembrance de chose morte.* »

Il se livra même à toutes sortes de macérations qui abrégèrent sa vie ; il mourut sous l'escalier de la maison d'un cardinal à qui il s'était confessé et à qui il avait révélé le secret de son nom et de son origine. La mort de Simon fut aussitôt illustrée d'un miracle : au moment où le saint homme rendait son âme à Dieu, les cloches de toutes les églises de Rome se mirent à carillonner d'elles-mêmes. Le bruit de ce miracle fit accourir les parents et les vassaux de Simon qui le cherchaient de toutes parts : ils reconnurent, quand il fut mort, celui qu'ils avaient espéré retrouver vivant.

On voit, par ces derniers détails, que la légende de saint Simon de Crépy a été influencée par une autre légende, extrêmement répandue au moyen âge dans tout l'Occident et particulièrement en France, celle de saint Alexis ; or cette influence s'était manifestée très rapidement.

Un siècle à peine en effet après la mort de Simon, nous trouvons déjà les principaux traits de cette légende dans l'œuvre d'un poète picard, Thibaud de Montmorency, seigneur de Marly, qui vivait au XIIe siècle et mourut après 1190, moine dans l'abbaye de Notre-Dame-du-Val (Val-Notre-Dame), de l'ordre de Cîteaux. Dans ses « *Vers de la Mort* », Thibaud de Marly fait, à deux reprises, mention de Simon de Crépy : une première fois quand il rappelle l'impression profonde produite sur le comte par la scène de l'exhumation,

et, une seconde fois, en le citant comme exemple dans ses vers contre l'avarice.

D'autres auteurs anciens se sont fait l'écho du grand retentissement qu'eut la conversion de ce noble seigneur et, — on le comprend aisément —, propagèrent de bonne heure sa réputation d'éminente sainteté. — Les modernes, eux aussi, connurent Simon : Fauchet, Mabillon, les Bollandistes rappellent qu'il figura dans les Vers de Thibaud de Montmorency ; l'abbé Corblet signale ce fait dans l'excellente étude de la vie de saint Simon que l'Académie d'Amiens a publiée dans la 2e série de ses Mémoires (T. X, (1872-73) p. 197 à 217) ; toutefois les deux poèmes dont saint Simon est le héros étaient, jusqu'à nos jours, à peu près inconnus. Nous n'en devons que plus de reconnaissance à M. Walberg qui vient de les publier.

III Le Premier poème.

Le premier et le plus ancien de ces deux poèmes a pour titre : *Dou conte Symon* (du comte Simon). Le seul manuscrit qu'on en connaisse est du XIVe siècle ; c'est une copie défectueuse d'un texte qui devait remonter au XIIIe siècle, peut-être même à la fin du XIIe. Malheureusement ce manuscrit est inachevé ; le récit, qui commence par un portrait moral du père de Simon, entremêlé de considérations sur la toute puissance de la mort, raconte l'exhumation du corps de Raoul et s'arrête peu après la conversion

de Simon et de ses « douze pairs », au moment où le saint homme va se séparer de ses compagnons. Par conséquent il n'y est parlé ni de son métier de charbonnier, ni de sa mort, ni du miracle qui la suit.

Tel quel, ce poème n'est cependant pas sans mérite: la scène de l'exhumation, quelque horrible qu'elle soit, est vraiment touchante. Le passage (vv. 169-253) où, le jeune comte ayant fait part à ses vassaux de son projet d'abandonner le siècle, ceux-ci se décident après quelque hésitation à le suivre, contient également de beaux vers. — Je me bornerai à citer la scène de l'exhumation.

Remarquons d'abord qu'elle ne se passe plus à Montdidier, comme dans l'histoire, mais dans l'église même de Crépy. Cette église était sur le point d'être consacrée ; il fallait donc en retirer au plus tôt le corps de l'excommunié.

Puisqu'il s'agit ici de montrer surtout comment le poète a su rendre l'horreur de cette scène, je remplace par leur équivalent moderne beaucoup d'expressions anciennes, pittoresques et caractéristiques à la vérité, mais tombées en désuétude et inintelligibles sans traduction.

Le comte Symon, son fils, fit le tombleau ouvrir
et jusqu'à son père la terre découvrir.
Si tôt que le tombleau fut de nouveau ouvert,
avant que le corps fut déjà entièrement découvert,
issit hors de la fosse une pueur si forte
qu'il n'est venin ni charogne qui à elle se compare.

Quand le serviteur la sent, si fut alors suffoqué
que peu s'en faut qu'il en soit empoisonné.
Celui-là se mit à fuir qui découvert l'avoit ;
le comte Symon lui dit, quand revenir le voit :
« Allons, qu'as-tu trouvé que si tôt t'en reviennes ?
Ne te plaît mie bien ce lieu ni cette affaire ?
— Sire, fait le serviteur, pitié, par Dieu le père ;
n'est si puante charogne qui à celle se compare
qui hors de cette tombe et de votre père sort. »
Un serviteur s'écria, qui pas ne fit le sourd,
parce qu'il veut le comte servir à son gré,
« Fils de p..... dit-il, vous en fuyez de plein gré,
pour un peu de peur êtes si tôt racouru ? »
Il a pris un bâton, et au tombleau courut.
Tant ôta de la terre, comme je le trouve dans le conte,
qu'il aperçut le visage et la poitrine au comte :
sur la bouche du comte *(il)* vit s'asseoir, sans mentir,
un crapaud enchancous (?), grand et gros et entier ;
il avait son derrière à la bouche du comte tourné,
vilainement l'avait en ennemi arrangé.
En apparence le crapaud lui faisait grand ahan *(souffrance)*,
Et dessous le crapaud est assis un huan *(chat-huant)* :
Tous deux ont le derrière tourné vers la bouche *(du comte)*,
Chacun le pique, le pince et laidement le touche.
De là sort l'ordure et la pueur moult grande.
Courant *(le serviteur)* s'en vint au comte et dit : « Sire, pitié !
Venez voir merveilles ! Que demeurez-vous ci !
Harou, Sainte-Marie ! Qu'ai-je doncques trové !
A moult grand tort j'avais celui effué *(injurié ?)*
Qui tantôt vous dit vrai. Il ne vous dit mie fable :
Sur la bouche vo père sont assis deux diables.
Chacun sa vilenie dedans le corps lui coule ;
telle peur ai eue que tout mon corps en sue. »
Quand le comte l'entendit, fortement s'en esmerveille ;
courant vint au troubleau, pour voir la merveille ;
Sur la bouche son père, vit le crapaud s'asseoir,
le huan par desus se lever, se rasseoir ;
chacun avait son derrière torné droit à la bouche,
il semble vraiment que l'un est l'autre s'y pousse.

Quand le comte l'eut vu, il fut si très confus
qu'il ne sut que dire, fors : « C'est pour ton malheur que tu [es né !]
mon père ; ci présent on voit clairement qui tu as servi ;
Maintenant ta bouche a ce que dans le monde tu as mérité ;
tu as trop menti, trop juré, trop dit de faussetés ;
tu fus trop orgueilleux, tu fis trop de sottises.
(Je) crois bien, puisque ton corps est si honteusement,
(que) l'âme a moult de douleurs en enfer le bouillant.
Sire comte, bien m'apprend à mourir votre vie,
et votre honteuse mort à vivre m'invite d'autre part :
Ainsi votre vie m'apprend à mourir pleinement
et votre mort m'apprend à vivre sagement ;
ainsi je veus... qu'ai-je dit ? Dois-je donc dévouloir ?
A vivre saintement n'ai-je mon bon vouloir ?
Je le veux et le voudrai, quoi qu'il m'en advienne.
Peu importe ce que je ferai pourvu que j'aille à Dieu. »
Le comte ne veut pas montrer *(ce spectacle)* à moult de gens ;
mais il sauta dans la fosse, le comte qui tant est noble !
de son mantel couvrit le corps d'un bout à l'autre,
et puis le prit dans ses bras à moult très grand meschief,
Il ne laissa pas, pour ordure et pour pueur qu'il y eût,
de le prendre dans ses bras, tout ainsi qu'un fût *(tronc)*,
car grand cœur le fit agir, et il était grand et fort.
Hors de l'église et de la tombe *(il)* l'emporte.

IV. Le second poème.

Le second poème, dont la rubrique complète est : « *Comme le filz du conte de Crespi délessa son héritage pour ce qu'il vit le corps de son père puant et deffait en son cerqueul* », fait partie d'un recueil de 31 contes dévots, en vers octosyllabiques, réunis sous le titre bizarre de *Tombel de Chartrose*, et dédié, par un auteur anonyme, au prieur Eustache et aux frères char-

treux de la Fontaine-Notre-Dame ; ce couvent, fondé au début du XIVe siècle par Charles-le-Hardi, comte de Valois et frère de Philippe-le-Bel, était situé à Bourg-Fontaine, aujourd'hui section de la commune de Pisseleux, canton de Villers-Cotterets, département de l'Aisne.

La plupart de ces récits ou légendes contiennent des traits empruntés à la vie des Saints. Ils ont été traduits, ou du moins mis en vers, pour l'édification des fidèles et afin d'obtenir pour le poète les prières des lecteurs, plus particulièrement des religieux. L'auteur a montré du jugement dans le choix de ses modèles ; il ne manque ni de sentiment ni de vigueur d'expression ; sa versification est très soignée.

Le recueil en question, dont notre poème forme le onzième récit, nous a été conservé par deux manuscrits, qui ont appartenu tous deux à la bibliothèque de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel. L'un de ces manuscrits se trouve actuellement à la bibliothèque d'Avranches, où il porte le numéro 244 ; l'autre à la Bibliothèque Nationale, (coté Nouv. acq. fr. 6835). Le manuscrit d'Avranches, ou ms A, a été exécuté par Nicolas de Launey, prieur de Mont-Dol. On le sait, Mont-Dol, prieuré et commune, sur le penchant d'un monticule granitique du même nom, est à 3 kilomètres de Dol et à vingt et quelques kilomètres du Mont-Saint-Michel. Le manuscrit

de Paris, ou ms P, est une copie faite à la fin du xive siècle, sinon plus tard. Le poème original a vraisemblablement été composé quelque temps après la mort de Philippe qui survint en 1314.

Quel est l'auteur du Tombel et par conséquent de notre poème ? L'abbé Desroches, dans son *Histoire du Mont-Saint-Michel et l'ancien diocèse d'Avranches,* prétend que c'est le prieur Eustache nommé tout à l'heure ; cette opinion, qui reposait sur une erreur d'interprétation, fut relevée quelque temps après par deux critiques, dont l'un, E. de Beaurepaire, signale le fait que l'auteur dit lui-même, dans le vingt-deuxième récit, n'être *ne curé ne prestre.* Par un lapsus assez curieux, M. Omont, dans son *Catalogue des mss. français...,* M. L. Delisle, dans son article sur la *Vente des mss. du comte d'Ashburnham*, (*Journal des Savants,* Août 1899, p. 500 et ss.), Gaston Paris, dans ses ouvrages sur la *Littérature française au moyen âge,* répètent la même assertion erronée. En réalité l'auteur du Tombel est inconnu.

Ce second poème est donc postérieur au premier au moins d'un siècle ; en revanche, il est complet. Après une introduction prêchant la nécessité de se préparer à l'instant suprême, le poète anonyme raconte la mort du comte Raoul et dit ensuite la conversion de Simon causée par le spectacle terrifiant qu'offrait le cadavre en putréfaction ; l'exhumation a lieu, comme dans le

premier poème, à cause de la prochaine consécration de l'église de Crépy où le comte était enterré. Nous assistons ensuite au pèlerinage de Simon à Rome où il se fait charbonnier, à sa mort sous l'escalier d'un cardinal, et au miracle qui la suivit.

Le premier poème était composé de 324 alexandrins ; le second compte 613 vers de huit syllabes, partagés en laisses de différentes longueurs.

Pour permettre de comparer les deux poèmes, il suffit de lire, dans le second, le passage que nous avons déjà extrait du premier : le récit de l'exhumation du comte Raoul. La lecture en sera d'ailleurs facile, car tels furent les progrès accomplis dans la langue en un siècle que presque toutes les expressions du second poème se comprennent aisément :

> Quant le corps du conte honouré
> ot (*eut*) en son sarqueul demouré
> (*je*) ne scei quant (*combien d'*) ans en ceste guise,
> il avint après que l'église
> de Crespi deut estre sacrée.
> Les bonnes gens de la contrée
> vindrent le sacre voier faire.
> Hors du moustier (*église*) convint lors traire (*tirer*)
> les corps qui trop apertement
> jesoient sur le pavement,
> quar ceulx (*-là*) demourer n'y pouoient.
> Si (*ainsi*) avint que ceulx qui trayoient
> le conte de sa sépulture
> virent uncor (*encore*) si grant ordure
> et si tres grant puour sentirent,

qu'a bien poi (*qu'il s'en fallut de peu*) que ceulx ne morirent
qui furent au sarqueul ouvrir.
Sans la caroigne recouvrir,
de la grant horrour qu'il en orent (*eurent*),
saillirent hors au (*aussi*) loings qu'il porent (*purent*),
et touz ceulx aussi qui le virent
hors de l'église s'en fuïrent
touz engroutez(*ayant des nausées*)ou cimetire(*au cimetière*
Le filz du conte l'oï dire,
qui tout esbahi en devint.
Tantost (*aussitôt*) près de la fosse vint
voier (*ce*) qu'il (*y*) avoit ou (*au*) sépulcre,
qui ne sentoit mirre ne sucre
mais une puour trop amere,
La vit le filz le corps son père
en plusieurs lieus (*endroits*) tout deffrамé (*ouvert*)
de pourreture et entamé
de vers hideux en mainte place ;
et li avoit mengié la face
hidasement un boterel (*crapaud*).
Des les piez si qu'ou hasterel (*Des pieds à la nuque, à la tête*)
ne paroit fors fiens et ordure,
et parmy celle pourreture
vers et (?) serpens se traynoient,
qui a si grant masse y estoient
qu'onquez ne fut plus vil ordure.
Quant le filz vit à tel laidure
le corps son père anéenté (*réduit*),
moult fu forment espouenté
et angoisseux en son corage.
De paour seigna (*signa*) son visage
et son piz (*poitrine*) mainte faiz (*fois*) bati ;
par poi (*peu*) que jus (*bas*) ne l'abati
la force de la puneisie (*puanteur*),
quar tant en beut (*but*) qu'il ne pot (*put*) mie
sa parole avoir prestement,
si ploura angoissousement
et tout en plourant s'escria :

Vient alors un long monologue de 43 vers, où

Simon, devant l'horrible spectacle qu'offre le corps de son père, déplore la folie du pécheur si fier d'avantages qui ne peuvent empêcher l'œuvre de la mort ; il prend la résolution de ne plus vivre que pour Dieu ; puis, sans s'occuper du cadavre du comte, il se laisse emmener en son *chastel*,

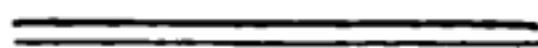
triste, pensif et emplouré.

Si le récit de l'exhumation est plus court et plus facile à comprendre que celui du premier poème, il est aussi bien moins intéressant, moins alerte, moins vivant ; on n'y trouve plus de ces détails réalistes, même un peu répugnants, mais qui frappent l'imagination et forcent l'attention ; il n'y a plus de ces dialogues un peu crus sans doute, mais donnant au récit un mouvement bien préférable à la monotonie presque trop correcte du second poème.

A présent il resterait à montrer, par l'étude de la langue au point de vue phonétique et morphologique, que ces deux poèmes sont écrits en dialecte picard, ou, plus exactement, qu'ils offrent plusieurs traits linguistiques spéciaux aux parlers du Nord et particulièrement à celui de la Picardie à cette époque ; mais cet exposé, outre qu'il serait fort aride, augmenterait encore les proportions de ce compte-rendu déjà bien long. Je me bornerai donc à certifier, après M. Walberg, que ces deux poèmes durent être composés par des picards, le premier à Amiens, peut-être à Beauvais, où l'on célèbre encore la fête de

saint Simon (5 octobre) ; le second, à Bourg-Fontaine, non loin de Villers-Cotterêts

Enfin, en terminant, je crois de mon devoir de remercier et de féliciter M. Walberg d'avoir publié ces deux poèmes : ils paraissent dignes de figurer dans la belle collection des œuvres en vers et en prose qui font de la littérature picarde au moyen âge une des plus riches littératures de langue romane.





Clochette de Poix


UNIV.
OF
MICH.

LA CLOCHETTE DE POIX

Note par M. Lancel.

En lisant, il y a quelque temps, l'histoire des croyances, superstitions, mœurs, usages et coutumes (selon le plan du décalogue) par Fernand Nicolaÿ, ouvrage en trois volumes, 4° édition, (Victor Retaux, Paris), je fus étonné de trouver, à la page 183 du T. I, le renseignement suivant :

« Il y a moins d'un demi-siècle, à Poix, dans le département de la Somme, le clocheteur ou *recommandeur des morts* exerçait encore son office. On a conservé sa clochette qui porte la mention suivante : *Ceste clochette est faicte des biens de l'hostel Dieu, pour les habitans de la ville de Poix, et me fondit Adrien Munier 1582.* »

N'ayant jamais entendu parler de cette clochette, je m'empressai de compulser tous les ouvrages qui ont été faits sur Poix :

1° Le Canton de Poix, dans la Picardie historique et monumentale.

2° Les Ephémérides Pohières ou tablettes historiques du Canton de Poix, recueillies par M. G. Pouillet, curé de Moyencourt (Bulletins des Antiquaires de Picardie, T. VI).

3° Les Eglises, Chateaux, Beffrois et Hôtels-de-ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois.

4° L'Histoire généalogique et héraldique sur la maison des Tyrel, sires, puis princes de Poix, etc... par Mᵉ Cuvillier Morel d'Acy.

Aucun de ces livres ne fait mention de cette petite cloche des trépassés.

Seul, l'abbé Delgove, dans son ouvrage intitulé : « Poix et ses Seigneurs », en parlait, en ces termes, à la page 407. (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, T. XXV) :

« Près de la porte Saint-Martin s'élevait « l'Hôtel-Dieu Saint-Jean, comme le prouve une « clochette des morts que possède encore au- « jourd'hui l'église de Poix et sur laquelle on lit : « ceste clochette est faicte des biens de l'hôtel « Dieu pour les habitans de la ville de Pois et me « fondit Andrieu Munier 1382 (1). Les armes des « Tyrel sont intercalées dans l'inscription ».

Pour plus amples renseignements je m'adressai à M. l'abbé Boquet, notre sympathique collègue, dont on connait la grande compétence dans l'art campanaire. Il s'empressa de me fournir les documents suivants :

« La clochette de Poix a été l'objet d'un rapport fait par MM. Dusevel et Goze en 1848, au Comité historique des arts et monuments qui l'a publié dans son Bulletin, en 1849, pages 22 et 24.

« Ce même travail a été inséré (d'après Goze, mss. 820 de la Bibliothèque d'Amiens) dans le

(1) Lire 1582 et non 1382.

Journal général de l'Instruction publique, vol. 17, n° 85, 25 Octobre 1848.

« Nous ferons une simple remarque au sujet du fondeur Andrieu Munier, dont nous n'avons rencontré le nom que sur cette clochette.

« Contrairement au dire des historiens, il ne nous paraît pas avoir été un artiste de nos contrées au même titre que les Croisilles et les Guérin. Nous n'avons lu son nom sur aucune des cloches de Picardie et les travaux campanaires des provinces limitrophes n'en font pas mention. Le « Dictionnaire d'Orfèverie chrétienne » de l'abbé Texier (collection Migne, 1857) reproduit l'inscription de cette clochette, (col. 448, mot : Clochette des trépassés) et qualifie de fondeur de cloches Andrieu Munier (col. 1216, mot : Munier Andrieu) ; mais, d'après le travail de Dusevel et Goze cité plus haut, Blavignac, architecte Genevois, dans son magistral ouvrage : La Cloche, Etude sur son histoire et ses rapports avec la Société aux différents âges (Paris, 1877, F. Didot, in-8°, p. 333) en donne l'inscription avec cette variante : Adrieu au lieu d'Andrieu.

« M. Roger Rodière, le savant épigraphiste de Montreuil-sur-Mer, la cite également, d'après Blavignac, dans l'épigraphie du Pas-de-Calais : T. IV, fasc. VI, p. 149.

« Le dictionaire des fondeurs de A. de Champeaux (Paris 1866, J. Rouam, T. I. seul paru) parle bien d'un Andrieu Simon de Lille et d'un

Andrieu de Luchon, vivant tous deux au XVe siècle, mais reste muet sur celui qui nous occupe et qui vivait au XVIe siècle.

« A cela se bornent, cher collègue, mes renseignements sur la clochette de Poix et son fondeur ».

Je me suis empressé de faire photographier cette clochette. L'inscription qu'elle porte occupe trois lignes. En voici le libellé :

CESTE CLOCHETTE EST FAICTE DES BIENS DE

LHOTEL DIEV POV LES HABITANS DE LA VILLE

DE POIS ET ME FONDIT ANDRIEV MVNIER 1582

Au début de la première ligne de l'inscription se trouve un écusson, imparfaitement gravé, où l'on ne distingue que difficilement une bande diagonale traversant l'écu de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe ; de chaque côté de cette bande se voient 3 croix pattées, ayant beaucoup de ressemblance avec des croix de Malte.

Comme une bande semblable et des croix existent dans les armes de Poix, qui sont les mêmes que celles des Tyrel, princes de Poix, on peut supposer que l'intention du fondeur était, sans nul doute, de reproduire les armes de la ville qui portait : de gueules à la bande d'argent, accom-

pagnée de six croix recroisetées et fichées d'or (1).

Dix sept filets circulaires, saillants, ornent notre petite cloche. Quatre se trouvent sur le cerveau, six à la base du cerveau et c'est entre ces filets qu'est placée l'inscription. La panse ou le bord en possède cinq. La patte, partie qui termine la cloche en s'amincissant, porte aussi deux filets.

Il n'existe aucun dessin, aucune ornementation ni sur les faussures ni sur la gorge.

« La décoration des cloches était encore très restreinte au XVIe siècle. De cette époque nous n'avons rencontré qu'une cloche de Blangy, 1531, sur la quelle nous avons remarqué une figure très mal rendue. Mais, au XVIIe siècle, cette décoration commençait déjà à prendre ce développement que l'on remarque sur les cloches des siècles suivants (2) ». (Dergny, Les cloches du pays de Bray, T. I, p. 10.)

(1) Armes anciennes de la ville de Poix : d'azur à une tour crenelée d'or accostée de deux croix recroisetées et fichées de même.

(2) Il existe cependant des exceptions, car, la grosse cloche d'Oisemont, que le curé Gérard Raverdel oignit de saint chrême, à Corbie, en 1562, et qui depuis 1791 se balance dans le clocher d'Oisemont, possède, sur sa robe, outre une inscription latine en caractères gothiques, une riche ornementation ; on y trouve :

1° Un Agnus-Dei.

2° Un saint Martin à cheval divisant son manteau.

3° Le Christ en croix, avec la sainte Vierge et saint Jean

4° Saint Pierre.



Le poids de la sonnette qui nous occupe, y compris sa poignée en fer, est de 3 k 310 grammes.

Sa hauteur totale est de 0 m. 27.

Sa hauteur, sans le manche, est de 0 m. 13.

Son diamètre est de 0 m. 16 cent. 1/2.

Comme tonalité, elle nous donne la note *ré*.

Tout en regrettant une antique coutume disparue, au souvenir du recommandeur des morts quelques vers de Saint Amant (1) me reviennent à

5° Saint Nicolas avec les trois enfants,

6° La Vierge mère.

7° Deux évêques ou abbés mitrés, d'inégale grandeur, sous un arc en accolade.

8° Dans un losange, un Christ en gloire, debout, et divisant le mot Cor-bie. Renseignements fournis par M. l'abbé Demaret.

Cette cloche au point de vue historique et archéologique, a une grande valeur.

A notre intention M. l'abbé Boquet a fait l'ascension assez périlleuse du clocher et a déchiffré sur cette cloche les distiques qui suivent :

\+ Me resonante, Deus dat pacis gaudia vivis
Dat quoque deffunctis aurea (1) regna poli ;
Numine sub trino curatus nempe Gerardus
\+ Raverdel sacro chrismate vasa linit
L'an mil Ve LXII M̅e̅ Robert Chambly.
M̅e̅ Nicolas Gaquerel clercs. Corbie.

Diamètre 1 m. 20. Tonalité mi bémol.

Voici la traduction de ces distiques :

Lorsque je résonne Dieu donne aux vivants les joies de la paix ;
Il donne aussi aux défunts les royaumes d'or du Ciel ;
Car, sous un Dieu trois fois saint, le curé Gérard
Raverdel a oint ces cloches de saint Chrême.

(1) Auteur du Moïse Sauvé, poëme si critiqué par Boileau dans l'*Art poétique* aux chants 1 et 3.

la mémoire ; comme ils sont de circonstance je ne puis m'empêcher de les citer : (1)

Le clocheteur des trépassés,
Sonnant de rue en rue,
De frayeur rend les cœurs glacés,
Bien que le corps en sue ;
Et mille chiens, oyant sa triste voix
Lui répondent à longs abois :

Lugubre courrier du destin,
Effroi des âmes lâches,
Qui si souvent, soir et matin,
Et m'éveilles et me fâches,
Va faire ailleurs, engeance de démon,
Ton vain et tragique sermon.

(1) Extrait du poëme : La nuit.

CONTESTATION DE CHASSE

ENTRE LE GOUVERNEUR DE DOULLENS ET LE SEIGNEUR DE GÉZAINCOURT

(1761-1764)

Note par M. A. DE FRANCQUEVILLE.

Il était une fois un lieutenant du roi à Doullens qui, très probablement pour combattre l'ennui qui le dévorait dans la somnolente petite ville, prit la résolution de déclarer la guerre aux lièvres et aux perdreaux. A l'issue de la messe paroissiale de Gézaincourt, il fit publier la défense de chasser sur le fief de Hulleux qu'il regardait comme faisant partie de la réserve qu'il convoitait. Mais le baron de Fouquesolles, seigneur dudit lieu et de Gézaincourt, ancien mousquetaire du roi (1), ne l'entendit pas ainsi et mit tout en œuvre pour défendre son droit. Et il devait tenir à ses idées le vieux gentilhomme, si j'en juge par son portrait conservé actuellement au château du Quesnel ; la mine altière et énergique sous sa grande perruque bouclée d'où émerge un nez long et mince, il tient la main gauche sur la pomme d'une haute canne et porte la cuirasse à garniture de velours

(1) Né en 1701, épouse en 1730, Marie-Louise d'Amerval.

qu'on ne mettait plus guère à cette époque que pour poser devant un peintre (1). Il habitait alors le vieux château de Gézaincourt, ou plutôt ce qui restait du vieux château ; une haute tour octogone de grès, coiffée d'un toit d'ardoises, qu'accompagnait un bâtiment placé en équerre et de construction plus récente (2). Le tout était entouré de douves remplies d'eau.

Or donc, notre ancien mousquetaire exaspéré d'être inquiété dans un droit qui lui tient très à cœur, rédige un mémoire qu'il adresse au roi. Il expose que la ville de Doullens, par une concession royale de l'an 1202, jouit d'une banlieue très-considérable, indépendamment des terres de Ham, Hardinval, Avricourt et autres qui lui appartiennent en propriété et dont le maire et les échevins sont seuls seigneurs haut-justiciers. Lors de cet établissement de banlieue, les terres de Gézaincourt et de Hulleux en furent exceptées. — Cette exception fut confirmée par deux arrêts du Parlement de 1287 et 1338. Depuis la construction de la citadelle, les officiers de l'État-Major ne chassèrent que sur les terres de la ville jusqu'au jour où Monsieur du Quesnel (3), lieute-

(1) Cette toile qui ne rappelle en rien l'uniforme des mousquetaires fût probablement peinte lorsque M. de Fouquesolles, eût quitté ce corps.

(2) Démoli en 1845.

(3) D'après l'Almanach de Picardie, le gouverneur de Doullens était en 1761, le Comte d'Allemans. Les fonctions de lieutenant du roi étaient remplies par M. de Bareil, qui sans

nant du Roy de la ville et citadelle de Doullens, éleva la prétention dont nous avons parlé plus haut. Il voulut même l'étendre sur la terre de Gézaincourt, mais il envahissait par ce moyen les fiefs appartenant à Monseigneur le Prince de Rohan (1), comme abbé du Gard et à plusieurs autres gentilshommes des environs. « Mais voyant tant d'ennemis se lever contre son injustice, il veut restreindre sa demande de façon à en venir à ses fins pour la terre de Gézaincourt et se contente de demander ce qui se trouverait à la portée du canon de la citadelle. »

« Si sa Majesté veut accorder une réserve à son État-Major de Doullens, il est plus naturel de la prescrire sur les terres amorties et inaliénables dont la possession appartient à la ville de Doullens... qui diminuerait un droit de chasse si abusif à des artisans, que sur des terres tenues en fief immédiat de la Couronne, ce qui altérerait le domaine de Sa Majesté et diminuerait d'un quart la modique fortune d'un gentilhomme, dont les

doute faisait l'intérim en attendant M. Picquet du Quesnel qui avait la survivance de son père et dont nous ne voyons le nom qu'en 1762.

Adrien-François Picquet, chevalier, seigneur de Dourier et du Quesnel, ancien capitaine au régiment de Navarre, chevalier de Saint-Louis et lieutenant du Roi des ville et citadelle de Doullens, avait épousé le 18 Avril 1742, Marguerite-Françoise de Gand. (Note de M. de Witasse).

(1) Monseigneur Armand-Jules de Rohan-Guéménée, mort le 28 Août 1762, archevêque de Reims.

ancêtres ont toujours été attachés au service des Roys et de l'Etat, et qui a des enfants à établir... ».

Le seigneur de Gézaincourt s'adresse en même temps à Monsieur d'Invau, intendant de Picardie, en lui répétant un peu ce qu'il a mandé au roi, mais il fait aussi allusion à des contestations qui avaient déjà eu lieu entre M. du Quesnel, père et prédécesseur du lieutenant du roi actuel et lui, contestations qui avaient été portées en 1750 devant le tribunal de messieurs les maréchaux de France, lequel avait ordonné aux parties de s'abstenir à l'avenir de chasser les uns sur les autres. Le lieutenant du roi n'a pas tenu compte de cette ordonnance ; aussi M. de Fouquesolles demande-t-il qu'on le conserve dans ses droits et ses privilèges et qu'on n'augmente pas les privilèges d'un gouverneur qui ne réside pas et d'un lieutenant du roi dont les services sont amplement récompensés par les honneurs et les émoluments attachés à sa place.

Les seigneurs voisins : le C[te] de Lannoy, seigneur de Bretelle ; Sarton, seigneur de Beauval ; Gorjon de Verville, seigneur du Candas ; Petit, seigneur d'Authieule ; Rivry, seigneur d'Amancourt, intéressés à cette affaire prennent fait et cause pour M. de Fouquesolles et s'adressent à Monseigneur de Rohan, à cause de son abbaye du Gard qui possède la terre et les bois de Longuevillette.

On n'a garde d'oublier le duc de Chaulnes et on

prévient aussi le marquis de Champluis qui avait un fief dans la zone contestée. La lettre de ce dernier, écrite dans le joli style et avec l'orthographe fantaisiste du temps, est adressée à « Mademoiselle » sans aucun nom de famille, je pense qu'il est ici question de la seconde fille (1) du seigneur de Gézaincourt, car la première était mariée déjà depuis longtemps au Vte Blin de Bourdon.

« Je serais bien flatté, Mademoiselle, si l'attention que je donne à l'incident de chasse peut avoir un heureux succès ; je ne regarde désormais mon avantage en cette occasion que par le bonheur de vous obliger ; je puis vous assurer, Mademoiselle, que cette affaire me deviens personnel depuis votre lettre, elle est actuellement entre les mains de M. l'archevêque de Reims, ainsy que celle de M. votre père, pour en faire un bon usage, en effet rien n'est plus intéressant que la façon dont vous exprimé vôtre ressentiment : esprit, dignité, et un noble mépris pour celui qui vous offence. Il faut espérer que son projet sera restrain s'il n'est totallement anéantis ! quoÿ qu'une Puissance très supérieure protège cette monstrueuse prétention ; ci-joint la copie de la réponse de M. le Cte de St Florentin, à M. l'archevêque de Reims, et je puis vous dire

(1) Marie Aimée, mariée le 20 Septembre 1767, au comte Louis-Alexandre Bazin de Bezons, petit-fils du maréchal de France. (M. l'abbé Jumel).

par moÿ-même que ce ministre est très bien disposé pour nous ! ce dont j'aurai grand soin d'entretenir... »

« A Paris, ce 20 Décembre 1761. »

Le 13 Janvier 1763, le maréchal, prince de Soubise, écrit de Versailles au Bon de Fouquesolles :

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 8 et le mémoire que vous y avés joint pour les difficultés qui subsistent entre vous et le lieutenant du Roi..... j'y donneray une attention particulière, lorsque cette affaire sera raportée au Conseil des Dépêches... ».

Le 4 Mai 1764, nouvelle missive du même à l'occasion du procès gagné. « J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 1er et par la quelle vous voulez bien me faire part que la discussion que vous aviez avec l'état-major de Doullens au sujet de la réserve de chasse vient d'être terminée à votre satisfaction, je serais fort aise d'avoir pu y contribuer et je verray toujours avec plaisir les occasions qui me mettront à portée de vous prouver les sentiments distingués avec lesquels je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« Le M. P. de Soubise. »

En effet, le roi par une ordonnance du 25 Avril 1764, donnait gain de cause au seigneur de Gézaincourt. Le Gouverneur et l'État-

Major ne chasseront que sur une réserve établie sur le seul territoire de Doullens ; des poteaux seront plantés (1) et le Gouverneur pourra avoir des gardes (2) qui porteront la bandouillère, nous dirions baudrier (3), à sa livrée et à ses armes. Ces gardes ne devront exercer aucun autre métier ou profession et ne feront aucun commerce. « Pourra pareillement le dit gouverneur, faire afficher les défenses qu'il jugera nécessaire pour empêcher la chasse et la destruction du gibier par collets, engins, feux, enlèvement de nids et de portées ou autres voyes : n'entendant néanmoins, Sa Majesté, qu'il puisse sous aucun prétexte retarder la coupe des grains et foin, ni l'extraction et enlèvement des chaumes, empêcher les cultivateurs d'arracher les herbes dans leurs terres. . etc. ».

Telles sont les notes que j'ai prises dans les vieux papiers provenant du château de Gézain-

(1) C'était alors l'usage ; car nous trouvons dans l'inventaire des Archives Communales (T. V, p. 427) un procès-verbal de plantation de poteaux autour de la banlieue d'Amiens pour déterminer la chasse du Gouverneur et de l'État-Major. Le même gouverneur désire que les bornes qui limitent la chasse aux environs d'Amiens soient marquées B. C. pour désigner la banlieue et la chasse.

(2) Plus anciennement on les appelait sergents.

(3) Un baudrier de cette époque a été acheté pour le Musée de Picardie en 1911. C'est une large courroie de cuir fauve supportant une plaque de cuivre aux armes du Chapitre d'Amiens.

Les fabricants de baudriers appartenaient à la corporation des baudroiers. (Nos Pères, p. 309, Mis de Belval).

court. Ce n'est là qu'une simple histoire de chasse ; mais à notre époque démocratique où tout le monde prend un permis, ce genre de récit est assez à la mode et je connais certains curieux qui les recherchent avec soin, c'est pour eux que je l'ai recueillie.



RAPPORTS
D'AMIENS ET D'ABBEVILLE AVEC ST-VALERY PENDANT LA LIGUE.

Etude par M. Adrien HUGUET.

I.

Si peu considérable que fut, au moyen âge, le pauvre bourg fortifié de la rive gauche de l'embouchure de la Somme, si lent que fut son développement dans les siècles qui suivirent, — développement sans cesse entravé par des guerres, des sièges et des démantèlements consécutifs, — les villes d'Amiens et d'Abbeville ne purent, à aucune époque, et quelles que fussent leurs pressantes et éternelles préoccupations, quitter jamais des yeux la petite cité qui était leur port naturel, l'entrepôt nécessaire à leurs échanges commerciaux avec les Etats du Nord, avec l'Espagne, avec la Bretagne et la Normandie.

La sollicitude des deux grandes villes situées en amont, la première à treize lieues environ du seul port de la baie de Somme, la seconde à quatre lieues seulement, se manifesta sous diverses formes, mais il y eut sans cesse, entre la véritable protection de l'une et la tutelle ombrageuse de l'autre, une différence essentielle. L'ap-

pui qu'Amiens accordait à Saint-Valery sauvegardait à la fois les intérêts des deux villes que la nécessité faisait sœurs ; la protection qu'Abbeville étendait parfois sur Saint-Valery était plus personnelle, elle gardait les traces de la rivalité que le voisinage commun de la mer avait fait naître, et, souvent, au lieu d'aider ou de soulager, son intervention devenait gênante et préjudiciable. Jamais cette différence d'attitude entre les deux premières villes de Picardie n'éclata d'une façon plus visible qu'à l'époque des guerres de religion.

Notre intention n'est nullement de nous étendre ici sur ce détail que les textes se chargent eux-mêmes de préciser, nous voudrions simplement, en le confirmant à nouveau par quelques documents pour la plupart inédits : 1° souligner plus spécialement les manifestations expirantes de ce mutuel soutien que se prêtaient, dès le moyen âge, les villes de commune ; 2° montrer par des preuves convaincantes toute l'importance que, sous Henri III et sous Henri IV, le commerce amiénois accordait déjà au port de Saint-Valery.

L'intérêt marqué plus spécialement par les habitants d'Amiens, s'explique déjà parce que nous venons de faire remarquer. Il importa toujours à la prospérité de la capitale de la Picardie, que le port qui commandait l'entrée de la Somme, véhicule naturel de la richesse de la province, appartint au parti maître d'Amiens. L'éloignement de

cette ville du bord de la mer ne lui permettait point de porter envie à la situation de Saint-Valery et ne l'autorisait point à entraver le développement de cette ville. Aussi, l'histoire enregistre-t-elle de continuelles et amicales relations entre Amiens et Saint-Valery. C'est ainsi que, vers 1407, se produit un des exemples les plus typiques de soutien mutuel entre deux villes séparées par une disproportion importante de population, la formation d'une ligue entre les deux échevinages pour la défense des intérêts communaux, ligue d'où résulte bientôt l'intervention des Amiénois dans un différend entre Mademoiselle de Dreux et ses sujets valericains (1); c'est ainsi encore que les nombreux sièges de la guerre de Cent ans et notamment celui de 1433, amènent devant Saint-Valery non seulement des munitions, mais des douzaines d'arbalétriers et pavoisiers amiénois, prêtés par les maïeurs et échevins (2), exemple suivi par Abbeville, du reste (3), et que se produisent de véhémentes interventions des Amiénois, chaque fois que la vitalité de Saint-Valery est en jeu (4).

(1) Dom Grenier. Citation de Prarond. *Histoire de Cinq villes*... Troisième partie. *Saint-Valery*, T. I, p. 79.

(2) Archives municipales d'Amiens, Série CC.

(3) Alcius Ledieu. *Contribution de l'Échevinage d'Abbeville à la prise de Saint-Valery*, août 1433, *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu*, T. I, p. 116.

(4) Voir notamment une note de H. Dusevel, publiée par Florentin Lefils, *Histoire de Saint-Valery*, p. 153.

Ces interventions avaient pour cause initiale l'intérêt particulier d'Amiens, mais Saint-Valery n'en souffrait point ; il en profitait presque toujours. Par exception, on peut noter, en 1455, une tentative d'entrave au commerce maritime élaborée de concert entre Amiens et Abbeville, tentative que la rareté du blé pouvait rendre légitime. L'initiative en revient à Abbeville qui, le 8 octobre, déléguait auprès de l'échevinage amiénois Jean Blotefière, procureur de la ville et Mahieu Machecrier, procureur du roi en Ponthieu, pour lui exposer « le wide des blez » et lui faire savoir « qu'il y avoit grant foison navire d'Espaigne, de Bretaigne, de Flandres, de Hollande et d'ailleurs, qui estoit en la bée de Somme, à Saint-Walery et environ (1), pour chargier blez et mener par la mer en leurz pays, dont grans inconvéniens pourroient avenir, et grant famine, au pays de par deça, que Dieu ne veuille » (2). Amiens délibéra qu'il convenait de demander mandement pour interdire l'exportation des blés, interdiction qui, somme toute, était fréquente, et qui devait devenir à peu près permanente sous les derniers Valois. Mais, en même temps, l'échevinage décida « que les yssues de la rivière de Somme seroient closes et fermées », ce qui ne

(1) Par « environ » il faut entendre le Hourdel, la fosse de Cayeux et le Crotoy.

(2) Registre aux délibérations de l'échevinage d'Amiens, BB 7, f° 263 v°.

tarda pas à causer grand dommage à la ville d'Abbeville instigatrice de cette mesure. En effet, le blé du Santerre « plus blanc et meilleur à faire pain que le blé qui croissoit autour de ladite ville d'Abbeville », descendant la rivière et traversant Amiens se trouva arrêté par les chaînes tendues dans le travers de cette ville, ce qui nécessita une nouvelle intervention des délégués d'Abbeville, lesquels répétèrent qu' « il y avoit de grans navires à Saint-Walery et environ, en la bée de Somme », ce qui justifiait l'ordonnance précédente, mais ils ajoutèrent « qu'ils n'entendoient point que ladite ordonnance les compresit en rien ». Une nouvelle délibération, prise en présence des gens du conseil du roi qui avaient assisté à la première assemblée, donna satisfaction, dans une certaine mesure, aux Abbevillois, « considéré l'amour et fraternité qui tousjourz a esté entre messeigneurs et les bourgois et habitans de ladite ville d'Amiens et ceuls de ladite ville d'Abbeville (1) ».

Cet « amour » et cette « fraternité » unissaient aussi bien les échevinages d'Amiens et de Saint-Valery, et l'on en trouve une preuve dans l'accueil si hospitalier et si courtois qui attendait tout maïeur de Saint-Valery en la ville d'Amiens,

(1) *Inventaire sommaire des Archives communales d'Amiens*, par M. G. Durand, T. II, p. 137. On retrouve encore, au 15 avril 1456, une délibération d'Amiens au sujet « du pain mené vendre à Abbeville, Saint-Valery...., etc. ».

soit en la taverne du « Pie de Vaque » soit en celle « du Gard » ou « du Cœur couronné », où il lui était fait généreusement présentation, de la part du corps de ville, de deux « kanes de vin », de qualité et de prix convenables (1). Ce traitement, à vrai dire, n'était pas absolument particulier au maïeur de Saint-Valery ; de nombreux magistrats municipaux des principales villes de Picardie bénéficiaient d'une réception semblable ; une réciproque sympathie et des intérêts communs unissaient les échevinages.

C'est aux derniers témoignages d'une solidarité plus intime et plus étroite encore que nous allons assister en passant ici en revue quelques événements de la Ligue à Saint-Valery. Nous n'entendons pas refaire l'histoire de cette époque troublée, et encore si obscure quoique si récente. On sait que *La Ligue à Abbeville,* de Prarond, a porté une lumière étincelante sur les faits de cette époque et sur la nature des relations entre les villes picardes. Quelque scrupule que nous ayons à nous citer nous-même, nous devons cependant ajouter que *Saint-Valery de la Ligue à la Révolution* a apporté aussi un modeste contingent à

(1) *Archives municipales d'Amiens*, Série CC. Registre aux comptes, f° 50, avril 1435. « A le dite taverne du pie de vaque, le XXIII[e] jour, pour le maïeur de le ville de Saint-Walery. II kanes de vin au prix dessus, valens VIII s. p. » F° 55, septembre 1435 : « A le taverne du Cœur couronné, le VII[e] jour, pour le maïeur de le ville de Saint-Walery, II kanes de vin à XVI d. le lot, valent VIII s. p. ».

cette lumière. L'importance des délibérations de l'échevinage d'Amiens concernant Saint-Valery, leur corrélation avec celles d'Abbeville, restent cependant à préciser. C'est ce qui fera aussi l'objet de ce travail.

II.

Jusqu'en 1589, date de l'adhésion définitive des principales villes de Picardie à la Ligue, l'intervention d'Amiens en faveur de Saint-Valery, à l'occasion des guerres de religion, ne se produisit d'une façon notable que lors de la surprise de la ville par le capitaine protestant Cocqueville, au mois de juillet 1568. Les Amiénois envoyèrent des canonniers et des soldats privilégiés de la milice communale, quatre cents arquebusiers (1) avec des munitions (2), pour aider le maréchal de Cossé dans le siège qu'il avait entrepris et qu'il mena rapidement à bonne fin (3).

(1) Dom Grenier. Citation d'E. Prarond, *Histoire de Cinq villes*, 3e partie, T. I, p. 97.

(2) *Inventaire sommaire des Archives communales d'Amiens*, par M. G. Durand, T. III, p. 2.

« Du jœudy xviiie j. de novembre mil VcLXVIII. Michel Remdon, eschevin de lad. ville a esté commis pour faire ung voiage à Abbeville pour faire ramasser en cette ville le reste des pouldres, boullets et autres munitions qui furent prinses en ceste ville es magasim du roy, au mois de Juillet dernier et menées au camp devant Saint-Wallery... » Registre aux délibérations de la ville d'Amiens, BB. 39 fo 14.

(3) Claude Barjot seigneur de Mouchy, maître des requêtes

Cependant si, à partir de 1589, Amiens déploie, selon le mot d'un de ses historiens (1) « une activité fiévreuse » qui s'étend « d'un bout à l'autre de la province », cette activité ne se fait pas sentir jusqu'à Saint-Valery. Les envois de troupes et de munitions ne dépassent pas Abbeville, Pont-Remy et Rue (2). Amiens ne semble se rappeler l'existence de Saint-Valery que pour décider, le 17 janvier de cette année, que « toutes les marchandises venant de Hollande, Zélande et Espagne, qui acquitaient des droits à Dieppe et à Rouen, ne devront plus le faire, ces deux villes tenant parti contraire ; elles paieront désormais ces droits à Saint-Valery et au Crotoy, où des bureaux se sont établis pour le produit en être versé à Amiens » (3) ; Amiens songe encore à Saint-Valery pour lui notifier l'avènement du duc d'Aumale au gouvernement de Picardie (4), et pour avertir

de l'hôtel du roi fut commis pour juger, en dernier ressort, les rebelles de Saint-Valery. Archives départementales, B³, registre, 1568-1569.

(1) M. de Calonne, *Histoire d'Amiens*, T. II, p. 90.

(2) Délibération de l'échevinage, BB. 49, f°s 81, Rue : 131 v°, Pont-Remy ; 155. Abbeville. Voir *Histoire d'Amiens*, par M. de Calonne, T. II, p. 90.

(3) *La Ligue*, par A. Dubois, p. 37. Citation de Prarond, *La Ligue à Abbeville*, T. II, p. 63.

(4) « A Pierre Boully ung escu quarante sols a luy ordonné pour ung voiaige par luy faict à Abbeville, Crotoy et Saint-Wallery porter lettres de la part de mesdicts sieurs à M. de Hucqueville, gouverneur d'Abbeville, et aux maieurs et eschevins desdits lieux, touchant l'élection de mondict seigneur

Mayenne que le roi de Navarre l'a fait sommer de se rendre (1).

C'est Abbeville qui pourvoit directement à la défense de Saint-Valery, mais de concert avec Amiens, comme on le voit dans le « Mémoire et instructions pour messieurs les députés [d'Abbeville] allant en la ville d'Amiens » daté du 17 janvier, où il est dit que les délégués conféreront avec messieurs du Conseil sur les moyens de conserver Saint-Valery (2).

Le sieur d'Amerval y est envoyé tenir garnison, avec un premier effectif de vingt soldats ; le gouverneur d'Abbeville et l'échevinage enjoignent au commis à la recette des droits sur les marchandises dont il est parlé plus haut, Philippe Le Marchand (3), de payer cette garnison que la ville refuse d'abord, mais qu'elle finit ensuite par accepter.

La vigilance d'Abbeville, les envois successifs de renforts qui élèvent la garnison à 650 hommes

le duc d'Aumalle au gouvernement de Picardie ... » — *Arch. d'Amiens*, Comptabilité, CC. 229, f° 27.

(1) « A Jehan Quentin, dix escus a luy ordonné pour un voiaige par luy faict à Paris par devers Mgr le duc du Mayenne, porter lettres de mesdicts sieurs, pour l'advertir de ce que le Roy de Navarre avait faict sommer les villes d'Hen et Saint-Wallery, cy par mandement et quictance du xi[e] Septembre mil V[c] quatre-vingts et neuf ».

Ibid. CC. 229, f° 30.

(2) *La Ligue à Abbeville*, T. II, p. 67.

(3) Philippe Le Marchand, maieur en 1589, 1591, 1598, 1601 et 1605.

(1591), n'empêchent nullement Robert de Rocquigny, seigneur de Palcheul, gouverneur de Neufchâtel pour le roi de Navarre, de profiter de l'obscurité d'une nuit de juillet pour tromper la surveillance des sentinelles et des habitants, et faire franchir la muraille à quelques hardis aventuriers de son parti. La ville ne resta, du reste, que peu de jours entre ses mains. Abbeville envoya 160 à 180 soldats d'infanterie avec 50 cavaliers, puis 10 hommes de chacune de ses compagnies de la Cinquantaine et de la Jeunesse, et de Palcheul, vers les premiers jours d'août, abandonna la place, faute d'avoir reçu les secours qu'Henri IV, très intéressé au résultat de ce coup de main, avait ordonné qu'on lui expédiât (1).

Il est nécessaire de répéter une constatation que nous avons formulée ailleurs et que nous ne ferons que résumer ici très succinctement. Le roi de Navarre, dont la finesse et l'habileté pouvaient certainement rivaliser avec celles de ses adversaires, tenait, tout autant, sinon plus que la Ligue, à conserver Saint-Valery sous son pouvoir, non pas seulement « pour l'importance de la place » comme le disent les Abbevillois (2) et comme le redit le roi lui-même (3), (car cette importance se réduit à la situation stratégique et

(1) *Chronologie d'Abbeville*, par DE BELLEVAL, p. 275. Voir aussi *Saint-Valery, de la Ligue à la Révolution*, T. I, p. 76.

(2) *La Ligue à Abbeville*, par PRAROND, T. II, p 79.

(3) Lettre au duc de Nevers, du 9 décembre 1591.

maritime exclusivement : Saint-Valery n'est plus guère une place forte, les ennemis s'en emparent tour à tour, presque sans coup férir, et en tout cas après quelques semaines de siège), mais surtout pour l'importance des deniers à y percevoir sur les denrées, bien que le commerce maritime eût considérablement baissé (1).

C'est ce qui explique qu'à peine redevenus maîtres de Saint-Valery, les dictateurs abbevillois y renvoient de nouveaux renforts et des poudres. Le mot « dictateur » n'est pas de trop, car les rapports de solidarité d'Abbeville avec Amiens n'ont guère duré que quelques mois, et dès avril 1589, Abbeville correspond directement avec le Conseil directeur de la Ligue à Paris, « proteste contre les tendances envahissantes d'Amiens et des Etats de Picardie », argue des services qu'elle a rendus, notamment par la réduction de Saint-Valery, du Crotoy, et du château de Gamaches (2).

L'activité des troupes du roi de Navarre dans le Vimeu et le Ponthieu est continuelle, à l'automne 1591. C'est l'époque où le duc de Nevers, seigneur de Saint-Valery, l'un des plus zélés catholiques royaux, met le siège devant cette ville. Les opérations en sont surveillées étroitement par

(1) M. de Hucqueville, gouverneur d'Abbeville, le constate dès le 12 décembre 1589, et fait faire défense de trafiquer par les villes et lieux contraires à l'Union, spécialement avec Dieppe.

(2) *La Ligue à Abbeville*, T. II, p. 112.

Henri IV d'une part, qui est occupé devant Rouen, et par les ligueurs abbevillois d'autre part. La sollicitude du roi ne se manifeste guère que par une suite ininterrompue de lettres qui, chaque jour, quelquefois deux fois par jour, avec une verve et une chaleur intarissables, encouragent le duc, raniment le zèle chancelant des colonels étrangers dont la solde est en retard, peignent sous des couleurs avantageuses le profit à retirer de la possession de cette ville. L'attention d'Abbeville stimulée par le duc d'Aumale, est bien plus efficace. Les secours en hommes et le ravitaillement sont continuels (1). Cependant, Nevers peut s'emparer de la ville le 10 décembre 1591, y met une garnison d'Ecossais et d'Allemands, et s'éloigne.

C'est alors que chacun des deux partis déploie le plus d'efforts pour s'assurer la possession de Saint-Valery, c'est le moment où la ville passe de mains en mains à quelques mois seulement d'intervalle. Aumale, qui se trouvait à Abbeville lors du siège heureux de Nevers, tente sans succès une première attaque à la fin de décembre 1591, à laquelle Abbeville contribue largement (2). Quelques hardis capitaines renouvellent cette tentative avec moins de troupes mais avec plus d'audace et de bonheur au début de janvier suivant. Le 12,

(1) *Saint-Valery, de la Ligue à la Révolution*, T. I, p. 181.
(2) *La Ligue à Abbeville*, T. II, p. 356.

les derniers royalistes, retranchés dans un coin des fortifications, alors que la ville est déjà au pouvoir des ligueurs, capitulent avec les honneurs de la guerre (1).

Abbeville, selon la coutume désormais établie, s'occupe de conserver la possession de Saint-Valery en lui envoyant, sur l'ordre du duc d'Aumale, une compagnie d'infanterie. Les troupes du roi de Navarre sont alors aux environs d'Eu ; quelques jours avant le combat d'Aumale (5 février 1592), Henri IV pousse des reconnaissances dans le Vimeu et dans l'Amiénois. Il semble bien que Saint-Valery dut ouvrir ses portes aux troupes royalistes qui ne durent pouvoir s'y maintenir, puisque bientôt, l'armée du duc de Parme, se détachant du siège de Rouen, passait la Bresle et envahissait le Vimeu et le Ponthieu. Quoi qu'il en soit, en mai 1592, Abbeville dépêche deux compagnies à destination de Saint-Valery, ce qui ne peut s'opposer à la reprise de cette place par le maréchal de Biron, le 2 juin.

A la fin du mois d'octobre 1592, le duc d'Aumale, piqué de l'inconsistance étonnante de ses succès à Saint-Valery, attaque cette place en personne, avec l'aide péniblement obtenue des Abbevillois. Il n'a voulu « engager son honneur » à la reprise de la ville, qu'après avoir reçu la promesse d'un envoi de canons et de poudres, qui

(1) Voir : *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1908, p. 434.

lui arrive le jour même de la Toussaint. Jamais Abbeville n'avait encore contribué dans de telles proportions à un siège voisin. C'est alors qu'il est fait un appel suprême à Amiens et que, le 5 novembre, l'échevinage de cette ville, pour toute participation, supplie l'évêque de célébrer des prières publiques pour réduire Saint-Valery(1). Le 6, Amiens refuse délibérément quatre milliers de poudre qui lui sont demandés par le duc d'Aumale, qui avait prié de les conduire à Pont-Remy, où il avait un cantonnement (2).

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2e Série, T. IX, p. 251. Citation de PRAROND, *La Ligue à Abbeville*, T. III, p. 15.

(2) En Octobre, dit le Père Daire, les Amiénois envoient des poudres au duc d'Aumale campé devant Saint-Valery, « mais ce prince en ayant demandé quatre milliers pour faire le siège de Pont-de-Remy, l'échevinage d'Amiens s'excusa d'en envoyer davantage. » *Histoire d'Amiens*, T. I. p. 309. « Il y a là une erreur, fait remarquer Prarond : le Pont-Remy appartenait à la Ligue, le duc d'Aumale n'avait pas besoin d'en faire le siège. Il y avait, au contraire, un quartier. » *La Ligue à Abbeville*, T. III, p. 15.

C'est, croyons-nous, la délibération suivante, mal interprêtée par le P. Daire, qui a donné naissance à cette confusion :

« Le vendredy sixiesme jour de nobre an Vc quatre-vingtz et douze, en la chambre du Conseil de l'hostel commun de la ville d'Amyens, où estoient assemblez sire Anthoine Gougier, maïeur, sire Jehan Dippre, sire Jehan de Collemont, sire François Castelet, anciens maïeurs..., etc.

« En lad. assemblée ont esté leues les lettres escriptes à Messieurs par Monseigneur le duc Daumalle, gouverneur et lieutenant général en ceste province de Picardie, escriptes au camp devant de Saint-Wallery du cinqme de ce mois, par les-

Dans la première huitaine de novembre, d'Aumale, par une brèche immense dans les fortifications occidentales, pénètre dans Saint-Valery. Ce succès, auquel il tenait tant, lui avait coûté 4495 livres 50 sols, plus 3092 écus 50 sols supportés par Abbeville ; il lui en coûta également très cher pour s'y maintenir ; le 23 novembre, il demandait à Abbeville six cents livres de poudre, car la place était déjà menacée, et le 26, il exigeait le paiement des six compagnies qui la défendaient. Abbeville, le 28, propose cette solution à d'Aumale et à Mayenne : démanteler Saint-Valery. Avant que cette éventualité put être envisagée de plus près, la ville échappera une fois encore aux ligueurs. Le duc de Longueville, rival du duc d'Aumale, en fera le siège en décembre 1592, et s'en emparera en janvier 1593, après une belle défense du gouverneur pour la Ligue, Pierre du Boys, seigneur du Liège et de la Fayette.

quelles il mande à messieurs qu'ils envoient promptement au pond de Remy quatre mil de poudre à canon pour s'en servir aud. Siège, et sur icelles [lettres] pris l'advis de la compagnie, a esté advisé qu'il sera promptement escript à mond. seigneur que messieurs le supplient très humblement les excuser, d'aultant qu'ilz ne pœuvent en tirer en aucune façon de leur magazin, et que, pour le peu qu'il y en a au magazin de lad. ville, ils avoient délibéré retirer celles qui sont au magazin du Roy, appartenant à ung marchand, touteffois si monseigneur désire en prendre lad. quantité, qu'il envoie quelqu'un de sa part pour les prendre de son autorité, et qu'il envoie bonne escorte ».

Reg. aux délibérations de la ville d'Amiens, f° 9.

Au mois de juin suivant, le comte de Mansfeld, instamment prié par Abbeville de s'emparer de Rue et de Saint-Valery, met le siège devant ces deux villes. Abbeville s'occupe avec empressement de ravitailler l'armée espagnole et demande des poudres à Amiens. L'échevinage amiénois en envoya tout d'abord, avec des canonniers, sur l'insistance de M. de Béllenglise, qui coopérait avec Mansfeld (1), mais à une nouvelle demande faite à l'heure même où le siège allait aboutir, il se déroba (2).

(1) « A Estienne Dessaux, battelier, Eustace Dœullin, canonnier, et aultres... pour les frais faits pour la conduicte de trois cens dix balles de canon envoiées à Abbeville, pour servir au siège de Saint-Wallery, au mois de Juing mil V^c quatre-vingtz et treize.

« A Anthoine du Mesge, canonnier, la somme de trois écus à luy ordonnée pour luy ayder à soy faire penser d'un coup de harcquebouse quy luy auroit esté tiré estant employé au canon à la reprise de Saint-Valery, comme il est porté par sa requeste et ordonné au bas d'icelle... »

« Aud. Boully dix escus à luy ordonnés pour trois voiaiges par luy faictz pour les affaires de lad. ville, l'un à Boullencourt par devers le comte Charles, le second en la ville de Paris par devers les depputtez de la ville, et l'autre à Saint-Wallery vers le comte Charles... »

(2) Le P. Daire l'a constaté. Nous nous bornerons à fournir ici la pièce justificative :

« Eschevinage tenu à Amyens le jœudy premier jour de Juillet an V^c quatre-vingtz et treize, par sire Anthoine Gougier, maïeur, sire Jehan Dippre, sire Jehan de Collemont, sire François Gauguer... etc.

« Par les lettres escriptes à messieurs par messieurs les maieurs et eschevins de la ville d'Abbeville, par lesquelles ilz

La contribution d'Amiens avait cependant été efficace ; ses canonniers n'avaient point reculé devant le danger, puisque la ville dut plus tard s'occuper du sort de ceux qui avaient été victimes de leur courage, notamment de l'un d'eux qui avait été gravement blessé d'un coup d'arquebuse. On peut donc dire que ce fut grâce aux efforts combinés d'Abbeville et d'Amiens que le comte de Mansfeld, victorieux, put entrer le 2 juillet 1593 dans Saint-Valery ruiné, dépeuplé, aux trois quarts incendié.

C'est ici que s'accuse avec vigueur un contraste véritablement frappant entre l'attitude d'Amiens et celle d'Abbeville, par rapport à Saint-Valery, contraste que les termes de la décision échevinale d'Amiens du 3 juillet vont faire puissamment ressortir.

Amiens et Abbeville, durant les hostilités, avaient gardé une grande indépendance vis-à-vis des chefs de la Ligue. Nous avons vu l'une et l'autre de ces deux villes refuser tour à tour des

prient mesd. sieurs leur aider de quelque quantité de poudre pour s'en servir au siège de Saint-Wallery, pareilles lettres escrites à mesd. sieurs aux mesmes fins par le sieur de Berenglise, a esté advisé qu'il sera présentement escript aud. sieurs pour les prier de les excuser qu'on ne leur pœult envoier aucune pouldre d'icy parce qu'il n'y a nul moien d'en tirer du magasin de lad. ville, et que lors que messieurs ont esté commandez d'en livrer pour la prise de Beauquesne ils en ont fect achepter en la ville d'Arras qu'ilz doibvent encore ».

Registre aux délibérations d'Amiens, f° 75.

secours pressamment demandés, ou ne les délivrer que parcimonieusement.

Or, dès que Mansfeld entre en scène, Abbeville est à ses pieds, le comble de prévenances et de cadeaux (1). « Abbeville s'allie donc d'elle-même au général étranger allié de la Ligue, et, une fois entrée dans cette voie, s'y obstine, tient bon. C'est elle qui encourage le général espagnol et l'excite à certaines mesures » (2). Nous assistons, le 3 juillet, à l'une des *excitations* d'Abbeville ; trois échevins, Briet, du Candas et de Doullens, sont envoyés supplier le comte de Mansfeld « de vouloir bien mettre, par démolition, démantèlement ou autrement, la ville de Saint-Valery et le château, « en « tel estat que l'ennemy ne s'en puisse plus em- « parer, et, de cette position, ruiner le pays » (3) Donc, voulant en finir, Abbeville revient à cette même idée qu'elle avait suggérée à d'Aumale et à Mayenne, dès le 28 novembre 1592 : démanteler Saint-Valery. Retenons-le, l'honneur de l'initiative lui revient bien tout entier. Cependant, quelles nouvelles les échevins abbevillois font-ils parvenir ce même jour, 3 juillet 1593, à leurs confrères amiénois ? Loin de leur exprimer leurs désirs et leurs intentions aussi ouvertement qu'ils le font par le courrier de la même heure au gé-

(1) *La Ligue à Abbeville*, T. III. pp. 41. 42. 45 et suiv.
(2) *Ibid*. T. III. p. 60.
(3) *Ibid*. pp. 60 et 61.

néral espagnol, ils se contentent de les supplier « d'aider et contribuer de leur part pour la desmolition de Saint-Walery, que le comte Charles de Mansfeld a trouvé estre nécessaire à démolir ». Quel contraste entre les termes des deux messages !

Aux yeux d'Amiens, qui n'a pu être informé de la démarche tentée le jour même auprès du jeune prince espagnol, c'est celui-ci qui a décidé, — de son propre mouvement — d'abattre la ville voisine, de ne plus laisser pierre sur pierre dans ces murailles que huit attaques subies en l'espace de dix-huit mois ont réduit à la plus misérable des conditions. Amiens, ignorant la duplicité d'Abbeville, prié simplement de concourir à l'effet d'une décision d'un général étranger, fait une réponse où éclate une rigide droiture, alliée à la plus sage prudence et au plus pur patriotisme : Vous êtes plus proches que nous de Saint-Valery, répondent les échevins d'Amiens aux Abbevillois, vous reconnaîtrez mieux que nous la nécessité de cette mesure. Mais, « en tous cas » si elle est jugée indispensable, « il faudra procéder avec l'autorité de Monseigneur le duc d'Aumale. » En d'autres termes : « Que l'opinion d'un prince étranger sur l'opportunité de la destruction d'une ville française ne soit pas votre unique règle de conduite ; prenez aussi l'avis d'un prince français »

Amiens pouvait-il faire un appel plus clair au sentiment national des Abbevillois ?

Si l'on songe que la mesure à laquelle Amiens refuse de s'associer a été en réalité préconisée par

les Abbevillois, à quelles conclusions le texte lumineux de la délibération des échevins d'Amiens ne nous porte-t-il pas ? (1)

Les princes français ne jugèrent point nécessaire d'abattre Saint-Valery, bien que le comte de Mansfeld eut, dans ce but, rendu une ordonnance à Forest-Montiers, le 3 juillet. Ils donnèrent le gouvernement de cette place à Pierre du Boys de la Fayette, ce même capitaine qui avait si vaillamment défendu l'entrée de la ville au duc de Longueville. Cette date marque la fin des vicissitudes de Saint-Valery.

(1) Cette délibération n'a jamais été publiée intégralement. Lefils en a donné une version tronquée, qui lui a été communiquée par Dusevel ; la partie supprimée est la plus intéressante : c'est le rappel d'Abbeville à l'autorité du duc d'Aumale.

« Le samedy troiziesme jour de Juillet an Vc quatre-vingtz et treize, en la chambre du conseil de l'hostel commun de la ville d'Amyens, ou estoient assemblez sire Anthoine Gougier, maïeur, sire Jehan Dippre, ancien maïeur, Loys Petit, prévost, Me Jehan Bauduin. . etc.

« En lad. assemblée ont esté veues les lettres escrites à Messieurs par messieurs les maïeur et eschevins d'Abbeville, par les quelles ils prient à messieurs d'aider et contribuer de leur part pour la desmolition de Saint-Wallery que le sieur conte Charles de Mansfeld a trouvé estre nécessaire a desmolir. A esté ordonné qu'il sera donné advis de ce que dessus à Monseigneur le duc D'aumalle , gouverneur de Picardie, et sera escript aud. sieurs d'Abbeville qu'ils sont plus proches du lieu pour en cognoistre l'incommodité ou commodité et néantmoins que sy c'est chose quy soit nécessaire, en tout cas il y faudra procedder avec l'authorité de mond. seigneur le duc d'Aumalle, et quand aux fraiz que la ville d'Amyens ny pœult contribuer pour les grands fraiz par elle faictz à la desmolition du chasteau de Beauquesne et aultres lieux ».

Registre aux délibérations d'Amiens, fos 76 vos et 77.

III

L'imagination fertile des historiens du XVIIIe siècle, de Formentin, entre autres, a considérablement obscurci cette période de l'histoire locale. La rareté des documents ne permet de l'éclairer que peu à peu. Selon Formentin, Saint-Valery aurait été repris aussitôt par les royalistes, grâce à un habile coup de main de Rubempré, et réattaqué par d'Aumale. Nous avons publié des documents qui montrent la ville aux mains des ligueurs les 18 juillet et 5 septembre suivant, documents qui nous ont fait douter des dires de l'historien abbevillois. Nous apportons ici un document plus rapproché encore de la date de soumission de Saint-Valery à Mansfeld ; il est du 7 juillet. C'est une délibération d'Amiens qui, après avoir répondu au député aux Etats-Généraux, François Castelet, d'accepter le jeune duc de Guise pour roi de France si son élection est proposée (1), refuse des munitions

(1) Cette soumission d'Amiens à une décision qui entrainait la continuation de la guerre, ne nous paraît pas avoir été soulignée par les historiens. François Castelet, ancien maieur, d'abord député aux Etats-Généraux d'Orléans et de Reims d'août 1591, ajournés au 26 janvier 1593, avait reçu mission de prendre l'avis de ses commettants avant d'émettre un vote pour l'élection d'un roi. Il était question d'élire le jeune duc de Guise, fils de Mayenne, qu'on fiançait à l'infante. « La guerre sans fin était attachée à ces combinaisons » dit M. de Calonne. *Histoire d'Amiens*, T. II, pp. 109 et 112.

au capitaine du Boys de la Fayette (1).

Saint-Valery est désormais à la Ligue. Mais, depuis longtemps déjà flotte dans les esprits le projet de lui accorder une neutralité qui ferait non-seulement le bonheur de ses habitants, mais qui serait encore à l'avantage des commerçants des villes voisines qui pourraient y exercer librement leur négoce. Déjà, au mois de décembre 1591, Nevers assiégeant la ville, avait, dans sa bonté, conseillé aux habitants d'implorer cette neutralité, éventualité repoussée par Henri IV, dans sa lettre du 9 décembre, et envisagée peu favorablement par le duc d'Aumale. En 1592, les Amiénois avaient parlé dans le même sens (2). Après tant de sang versé, après tant de sacrifices accomplis en pure perte pour assurer à l'un des

(1) « Le vendredy septiesme jour de Juillet an Vc quatre vingtz et treize, en la chambre du conseil... etc.

« En lad. assemblée, les lettres escriptes à messieurs par sire François Castelet, depputé aux estatz par lesquelles il mande que messieurs les princes ont arresté de faire eslection à la roiaulté de France, Monseigneur le duc de Guise et prie messieurs luy donner advis de ce qu'il aura à répondre sy ceste eslection est proposée aux estatz et qu'on luy en mande son advis. A esté advisé qu'il sera escript aud. sieur Castelet que aïans entendu ladicte eslection faicte par messieurs les Princes, mesd. sieurs le trouvent bon et se conforment à icelle.

« Veues les lettres du sieur de la Faïette, commandant à Saint-Wallery par lesquelles il mande des munitions pour la seuretté de sa place a esté dict qu'il luy sera faict response que c'est a faire à messieurs les généraulx à y pourvoir ».

Reg. aux délibérations d'Amiens, fo 80.

(2) Le P. Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*.

partis une possession paisible et continue de la ville, la question de la neutralité apparaît à nouveau comme l'unique solution. Les négociants d'Amiens dont les marchandises ont payé un impôt aux capitaines ligueurs de Saint-Valery, demandent aux échevins qu'il leur soit tenu compte à l'arrivée de ce paiement, ce que les échevins refusent. Mais les négociants amiénois, qui ont un intérêt si direct à la liberté du commerce à Saint-Valery se réuniront au nombre de douze pour donner leur avis sur la situation. La nécessité crée l'organisme : c'est la formation spontanée d'une Chambre de Commerce avant la lettre (1).

(1) Du 19 août 1593.

« Veue la requeste présentée par Anthoine Quignon et autres marchands à messieurs les Trésoriers généraulx de France tendant ad ce qu'il leur pleust ordonner que ce que lesd. supplians ont paié aux cappitaines de Saint-Vallery pour l'entrée des marchandises qu'ilz ont faict amener en ceste ville, par ce qu'ilz ont esté contrainctz de paier lesd. cappitaines. Lad. resqueste renvoiée à messieurs pour estre oiz sur icelle. A esté ordonné qu'il sera empesché par messieurs que l'argent baillé par lesd. cappitaines de Saint-Wallery soit icy receu pour paiement et soustenu que lesd. Quignon doibvent acquiter en ceste ville et néantmoings que messieurs les généraulx leur bailleront assignation sur autre nature de deniers pour le remboursement de ce qu'ilz ont paié à Saint-Wallery.

« Sur ce qu'il a esté dict que les habitans de Saint-Wallery désirent faire neutralizer lad. ville de Sainct-Wallery et prient messieurs de faire pareille requeste pour le bien du publicq, veu les faitz et moiens par eulz baillez pour justifier leur requeste, a esté ordonné qu'il sera surcy à parler de lad. neutralité jusques a ce que en ait esté deuement informé snr la com-

Bien que le duc d'Aumale ne fut pas partisan de cette mesure, comme en témoigne sa missive aux Abbevillois du 2 septembre, les négociations entamées à Trouville entre le Febvre de Caumartin, Le Picard de Foucaucourt et du Bos de Drancourt, délégués des deux gouverneurs généraux de Picardie aboutirent le 9 septembre 1593. Trois gentilshommes qui n'avaient point pris parti dans les troubles furent placés à Saint-Valery avec trente soldats. La question des impôts, la seule intéressante pour les négociateurs, fut tranchée par cet article : « Lesquelz droits et impôtz, seront paiés à chacun des deulx partys par moitié esgallement et ne pourront estre augmentez. » Chacun des deux gouverneurs commit un receveur ; Philippe Le Marchand, ancien maïeur, était depuis longtemps l'homme du duc d'Aumale à Saint-Valery. Le commis du duc de Longueville était Antoine Verdier, secrétaire ordinaire de la chambre du roi, qui avait exercé sa charge chaque fois que Saint-Valery, de part le sort des armes, était devenu royaliste, notamment en octobre 1592, et en juin 1593 (1).

Ce traité subit-il une atteinte de la part du duc

modité ou incommodité. Et pour ce faire seront oiz jnsques au nombre de douze marchans trasfiquans sur la mer ».

Registre aux délibérations d'Amiens, f° 87.

L'affaire Quignon, (sommes payées aux capitaines de Saint-Valery) reçoit sa solution le jeudi 7 octobre 1593, f° 90.

(1) *Saint-Valery de la Ligue à la Révolution,* T. I, p. 134.

d'Aumale, dernier vainqueur de Saint-Valery ? Une délibération de l'échevinage d'Amiens du 7 octobre semble le dire, car elle parle d' « ung bureau dans la ville de Saint-Walery pour y recevoir impos de toutes sortes de marchandises » établi par le seul duc d'Aumale, et demande que les fonds perçus reçoivent une affectation que n'a pas prévue le traité de neutralité (1). Une autre déli-

(1) « Eschevinage tenu à Amyens le jœudy septiesme jour d'octobre an Vc quatre-vingtz et treize, par sire Anthoine Gougier, maïeur,... etc.

« Sur ce qu'il a esté dict que Monseigneur le duc d'Aumalle, gouverneur et lieutenant général en ceste province a estably ung bureau dans la ville de Saint-Wallery pour y recevoir impos de toutes sortes des marchandises quy y arrivent. Et qu'à ceste occasion messieurs d'Abbeville ont résolu de ne plus lever l'impos de quatre escus pour tonneau de vin et autres denrées entrans dans leur ville, et que, pour le remboursement de la somme de dix mil escus par eulx prise en constitution de rente ilz ont mesme ung nouveau impos sur tout ce quy se passe au travers de leur ville, messieurs ont ordonné que pour trouver moien de rembourser les dix mil escus pris en constitution de rente sur l'impos de quatre escus pour tonneau de vin et autres denrées mises sur au mois de février an Vc quatre vingt et onze, se continuera de lever en ceste ville, sans avoir esgard quelles impositions lesd. marchandises auront paiées soit à Saint-Wallery, Abbeville ou ailleurs, et les deniers en proceddant emploiez au paiement et remboursement des dix mil escus pris en constitution de rente...

«... Et affin que lesd. dix mil escus puissent estre plus tost remboursés et lesd. impotz estainets, mond. seigneur le duc d'Aumalle sera très humblement supplié d'ordonner l'impos quy se lève à Saint-Wallery estre emploié au paiement et extinction desd. rentes, sinon qu'il luy plaise ordonner qu'ilz seront emploiés pour le paiement de la gendarmerie ».

Reg. aux délibérations d'Amiens, f° 92, v°.

bération prise un mois plus tard corrobore cette opinion ; Corbie, où commande le royaliste d'Humières, veut recevoir entièrement les impôts des marchandises sortant pour aller à Saint-Valery, et à Saint-Valery, le duc d'Aumale veut recevoir ces impôts de rechef. Amiens demande à ce sujet un accord avec le duc de Longueville (1). Cependant, nous avons la certitude de la présence à Saint-Valery du receveur pour le roi à la même époque, ou plus exactement le 18 octobre et le 10 novembre 1593 (2). Que se passe-t-il donc ?

Au milieu de ses incertitudes, l'échevinage

(1) « Le lundy neuviesme jour de novembre an V^{c} IIII^{xx} treize, en la chambre du Conseil de l'Hotel Commun, etc.

« Veue en lad. assemblée la req^{te} présentée à Monseigneur le duc d'Aumalle, gouverneur et lieutenant général en la province de Picardie par plusieurs marchans, tant de ceste ville que dailleurs, remontrans que nonobstant le règlement accordé pour le faict des impotz quy se lève à Saint-Wallery, la garnison de Corbye vœult recevoir les impots entièrement pour la marchandise qui sorte de ceste ville pour passer par led. Saint-Walery où on la vœult contraindre paier de rechef l'impos quy seroit paié deux fois pour une mesme chose, requérant qu'il pleust à mondict seigneur faire en sorte que led. impos ne se paie qu'une seule fois. Lad. requeste communiquée à mesd. sieurs et par commandement de mondict seigneur a esté ordonné que mond. seigneur sera très humblement supplié d'escrire à Monsieur le duc de Longueville auquel soit ordonné que les marchandises sortans de ceste ville pour passer par Saint-Wallery ne sera tenue acquicter sinon audict Saint-Wallery ou bien faire en sorte que les marchans ne paie qu'une fois ».

Reg. aux délibérations d'Amiens, f° 110.

(2) Etat-Civil de Saint-Valery, actes où comparait Antoine Verdier.

d'Amiens encore ligueur, mais se sentant déjà débordé, sinon trahi, par les nombreux partisans que Henri IV compte dans la ville, prend, le 17 décembre, — en même temps qu'une mesure de crainte puérile qui lui fait changer toutes les serrures des portes sous prétexte que le roi de Navarre aurait le double des clés entre les mains, — la décision de recourir une fois encore au duc d'Aumale pour éviter aux négociants la perception des impôts de Saint-Valery. Aux commerçants amiénois se sont joints de nombreux marchands de Gascogne (1).

(1) Du 17 décembre 1593 :

« ... Sur l'advis que M.le maieur a dict avoir receu de bonne part que l'ennemy a entre ses mains autant de toutes les clefz des portes de ceste ville, pour s'en servir en une surprise, et qu'à ceste occasion, le roy de Navarre est aux environs de la ville de Beauvais, pour amener ses forces en deçà et s'en servir à surprendre ceste ville, messieurs ont ordonné que promptement les serrures des portes de ceste ville seront changées, et y sera mis bonne seureté par MM. les eschevins, lesquelz ont esté deppartis six pour chacune porte et pour les pontz et posternes y joignantes.

« Veue la requeste présentée par plusieurs marchans de ceste ville et autres du pays de Gascogne, remonstrans que pour faire mener de la marchandise en mer, le duc de Longueville vœult qu'ilz paient entièrement l'impos à Corbye, et néanmoins monseigneur le duc d'Aumalle, gouverneur de ceste province, les vœult contraindre à paier encore la moitié dud. impotz passant à Saint-Wallery, quy seroit leur faire paier l'impos une fois et demye et par ce moien leur oster tout subiect de traficques en ceste ville prians messieurs de faire en sorte qu'ilz soient quictes dud. impos. A esté ordonné que mondict seigneur le duc d'Aumalle sera très humblement sup-

Ces détails nous montrent combien la liberté du commerce de Saint-Valery importe aux Amiénois. A Abbeville, on retrouve l'écho des mêmes plaintes au sujet des impôts abusifs du duc d'Aumale; Abbeville est donc dans la même sujétion commerciale vis-à-vis de Saint-Valery. Les Abbevillois voudraient éviter à leurs négociants « les droicts que l'on prétend faire paier à Sainct-Wallery par monsieur d'Aumalle, avecq Philippes Le Marchant », mais,pour ne rien préjudicier à la neutralité, le 11 juin 1594, les marchands se soumettent; le cas sera jugé plus tard. Le 20, le sénéchal de Ponthieu donne un appointement sur ce litige (1).

Ces difficultés ont fait conclure à E. Prarond « qu'aux dates précitées, la ville de Saint-Valery n'était pas encore réduite en l'autorité du roi. » En réalité, cette ville était toujours sous le régime de la neutralité qui lui avait été octroyé pour seize mois, le 9 septembre 1593. Mais il semble bien que, sous le bénéfice de cette neutralité, le duc d'Aumale ait abusé de l'autorité morale que le succès de Mansfeld lui avait assuré, et qu'il ait violé certaines clauses du traité.

Plusieurs mois plus tard, à la veille même de la

plyé de laisser passer lad. marchandise sans paier aucun impos à Saint-Wallery, du moins en baillant caution de paier led. impost s'il est dict cy après que faire se doibve ».

Reg. aux délibérations d'Amiens, f° 116.

(1) *La Ligue à Abbeville*, T. III, p. 162.

soumission d'Amiens au roi, toutes ces difficultés ne sont point tranchées et les négociants amiénois persévèrent opiniâtrement dans leurs réclamations. L'échevinage, ligueur pour quelques semaines encore, se décide à porter plainte à celui qu'il appelle toujours « le lieutenant général de l'estat royal », à ce pauvre et présomptueux Mayenne (1)

A cette même époque, (commencement de 1594), l'échevinage de Saint-Valery fait sommation à Antoine Verdier, receveur des tailles pour le duc de Longueville, de délivrer écroue des sommes dues pour les années 1592 et 1593, car, suivant décision du gouverneur pour le roi, les arrérages de ces deux années ont été abandonnés à la ville pour la réparation de ses murailles. Désormais, la ville est donc bien sous l'obéissance du Roi. Le trouble des marchands qui fré-

1 « Le mardy XIe jour de janvier V^c IIII^xx quatorze...

« Sur la plainte quy a esté faite à Messieurs par plusieurs marchans de ceste ville des grandz impotz qu'on les contrainpaier à Saint-Wallery. Et oultre ce que ceulx d'Abbeville voult loit contraindre de paier autres impotz dans leur ville. A esté ordonné que Monseigneur le duc d'Aumalle, gouverneur de ceste province, sera supplié de faire diminuer l'impos de Saint-Wallery et faire accorder par le sieur duc de Longueville qu'il ne se prendra aucun impost à Corbye pour les marchandises que les marchans vouldront faire passer par Saint-Wallery. Et oultre qu'il sera escript à messieurs d'Abbeville pour les prier de ne prendre aucun impost dans leur ville et [au cas] où il ne vouldront eulx désister, il en sera faict plainte à Monseigneur le duc de Mayanne, lieutenant général de l'estat roial ».

Reg. aux délibérations d'Amiens, f° 119.

quentent le havre de Saint-Valery se termine avec la soumission si tardive mais si enthousiaste d'Amiens à Henri IV ; en témoignage de la joie qui envahit tous les cœurs, Saint-Valery, lors de la joyeuse entrée du roi, le 18 août 1594, délégua, pour prendre part aux manifestations de loyalisme, Louis Morel, maïeur, Mathieu de Pont, échevin, Antoine Durot, lieutenant particulier du bailli.

Les deux villes qui, les dernières en Picardie, étaient restées fidèles à l'Union, fraternisaient maintenant dans l'allégresse royaliste.

Il n'est pas sans profit de démêler, dans ces graves conflits d'intérêts et de passions, les motifs particuliers, les circonstances d'ordre secondaire qui concourent à faire prendre aux personnages, aux corps constitués, aux villes ou communautés, telle ou telle attitude, telle ou telle décision ; il n'est point sans intérêt de découvrir les ressorts cachés qui déterminent les hostilités et les sympathies, qui déclanchent les haines et les amitiés.



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 2me TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1911.

I. Le Ministère.

1° Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques, etc., 1910, nos 1 et 2. — 2° Journal des savants, nos 3, 4, 5, 1911. — 3° Revue de l'histoire des religions, T. LXIII, 1, 2, 1911. — 4° Revue des études grecques, T. XXIII, n° 6, 1910 ; T. XXIV, n° 1, 1911. — 5° Revue historique, T. CVII, n° 1, 1911.

II. La Ville d'Amiens.

1° Inventaire des archives communales antérieures à 1790, T. VI, série FF. (1 à 702) par M. G. Durand.

III. Les Auteurs.

Bouvier (M. l'abbé). — Histoire de l'église et de l'ancien archidiocèse de Sens, T. III, 1519-1789.

Fourrière (M. l'abbé). — Revue d'exégèse mythologique, nos 111 et 112.

Guyencourt (M. de), — Compte-rendu des travaux de la Société des Antiquaires de Picardie, 1909-1910.

Heuduin (M.). — Les vitraux de l'église Saint-Pierre de Roye.

Leborgne (M. P.). — Un soldat beauvaisin. — Le chef de bataillon Antoine Le Borgne (1761-1809).

Mantel (M. l'abbé). — Le couvent de la Providence à Amiens.

Plessier (M. Léon). — Obliquité de l'emmanchement dans les haches et hachettes polies à l'époque néolithique.

Puisieux (M. de). — Grave accident survenu le 28 Octobre 1696 à l'hôtel de ville d'Arras.

Thorel (M. Oct.). — Légendes et traditions populaires sur la cathédrale d'Amiens.

IV. Dons.

Lair-Dubreuil (M.). — Catalogue de tableaux, pastels et dessins par Jules Breton, etc.

Prarond (Mme E.). — Inauguration à Abbeville du monument Ernest Prarond (30 Octobre 1910), par M. Alc. Ledieu.

Soyez (M. E.). — Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, par MM. le Bon Taylor, etc. — Picardie I-III.

V. Acquisitions.

1° Le conventionnel André Dumont (1764-1838), par le Cte Emm. de Rougé. — 2° Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, etc., 45e fascicule. — 3° La peinture décorative en France du xie au xvie siècle, par MM. Gélis-Didot et H. Laffillée. — 4° La sculptnre française au moyen âge et à la renaissance, par M. A. de Baudot. — 5° Les vies de sainte Colette Boyet de Corbie, réformatrice des frères mineurs et des Clarisses (1381-1447) écrites par ses contemporains le P. Pierre de Reims dit de Vaux et sœur Perrine de la Roche et de Baune. — Ed. par le P. Ubald d'Alençon.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

Année 1911. — 3me Trimestre.

OBSÈQUES DE M. Charles PINSARD

Le samedi 1er Juillet 1911, la Société des Antiquaires était convoquée selon l'usage, au musée de Picardie, à 9 h. 1/2 du matin, pour se rendre en corps aux funérailles de M. Charles-Joseph Pinsard, membre titulaire résidant, décédé à Amiens, le Jeudi 29 Juin précédant, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Depuis longtemps, le vénéré doyen de la Société n'assistait plus à ses séances, mais ses travaux ne le laissaient jamais indifférent. — Tous ceux qui se sont occupés de recherches historiques ou archéologiques se souviennent de la

bienveillante aménité avec laquelle M. Charles Pinsard aimait à les assister de ses conseils. — Travailleur acharné, il se livra, presque jusqu'à son dernier jour, à une étude approfondie du sous-sol amiénois, œuvre considérable qui sera une source précieuse pour les chercheurs de l'avenir.

Nombreux furent les collègues et amis qui se firent un devoir d'accompagner la dépouille mortelle du regretté défunt, d'abord à l'église Saint-Remi sa paroisse, où fut célébré le service religieux, puis au cimetière de Saint-Acheul où eut lieu l'inhumation.

Etaient présents : MM. Oct. Thorel, président de la Société, A. de Puisieux, vice-président, de Guyencourt, secrétaire perpétuel, E. Schytte, secrétaire annuel, L. Ledieu, trésorier, Ed. Soyez, de Calonne, Durand, Roux, Guerlin, Milvoy, de Witasse, V. Brandicourt, l'abbé Cardon, Pierre Dubois, A. de Francqueville, l'abbé Mantel, M. Cosserat et Collombier, membres titulaires résidants.

Un grand nombre de membres non résidants s'étaient joints au cortège, notamment MM. Georges Antoine, maire de la ville d'Amiens, De Caudaveine, adjoint, et Henri Macqueron, membre de la Société d'émulation d'Abbeville. MM. Duhamel-Decéjean et Héren avaient exprimé par lettres leurs regrets de ne pouvoir assister à la triste cérémonie.

Suivant la volonté expresse du défunt aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe.

Séance ordinaire du 11 Juillet 1911

Présidence de M. Oct. Thorel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Francqueville, Guerlin, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants.

MM. de Boutray et l'abbé de Sérent, membres non-résidants, assistent à la séance.

Correspondance. — MM. Laboureyras et l'abbé Vasseur, curé de Maison-Ponthieu, remercient de leur admission en qualité de membres titulaires non-résidants.

— M. le curé de Tilloloy adresse un devis des travaux à exécuter à l'église de Beuvraignes.

— M. G. Vallée offre l'empreinte d'un sceau des Minimes de Doullens dont il possède la matrice.

— M. le Proviseur du Lycée annonce que, cette année, le prix du Cange a été mérité par l'élève Louis Devillers.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel signale tout spécialement :

1° Dans le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace,

2e Série, XXIII, une étude sur les marques des poteries romaines trouvées en Alsace.

2° Dans le 4e fascicule du T. XV des Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, un rapport du commandant Espérandieu sur les fouilles d'Alise.

3° Dans le Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, année 1910, n° 3, un autre rapport du même auteur sur le même sujet et divers travaux non moins intéressants.

4° Le Bulletin de la Société des Antiquaires de France, année 1910.

5° Les Mémoires de la Société Dunkerquoise, T. LII, où l'on remarque de curieux extraits des mémoires concernant Dunkerque, écrits par le galérien huguenot Marteilhe, vers la fin du règne de Louis XIV.

Chronique. — M. de Guyencourt annonce que la Société vient d'acquérir de M. G. Vallée un manuscrit relatif à un ancien oouvent de religieuses d'Amiens, dont il fut antérieurement question.

— M. le Secrétaire perpétuel prend ensuite la parole en ces termes :

Messieurs,

Vous n'ignorez pas quel deuil vient de frapper la Société en la personne de M. Charles-Joseph Pinsard, qui était des nôtres depuis le 12 Mars 1878 et s'est éteint, le 29 Juin 1911, à l'âge de 92 ans. Ce n'est

pas ce soir le moment de prononcer l'oraison funèbre de ce collègue, si laborieux et si aimé, mais vous savez que sa modestie s'est opposé à ce qu'aucune parole soit prononcée sur sa tombe. Je prie donc M. le Président de désigner l'un d'entre nous pour rédiger, sur le regretté défunt, une notice biographique destinée à notre Bulletin, et je saisis cette occasion, certain d'être l'interprète d'un sentiment unanime, pour présenter à la famille de M. Pinsard l'expression des regrets, de la douleur sincère, que cause à chacun de nous la mort de cet homme de bien, de ce travailleur infatigable, de ce grand ami de nos antiquités locales, de ce Franc-Picard tout dévoué à sa petite Patrie, à son cher Amiens.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 33.814 au n° 33.858.

Administration. — M. de Calonne veut bien se charger d'écrire, pour le Bulletin, une notice biographique sur M. Ch. Pinsard.

— Le devis relatif aux restaurations à effectuer à l'église de Beuvraignes est renvoyé à la commission compétente.

— L'ordre du jour prévoit une délibération relative au legs fait par M. Charles Pinsard à la Société, mais, après échange de diverses observations, la solution de cette question est ajournée à la prochaine séance.

— Huit Mémoires ont été adressés pour les concours de 1911.

L'un est une œuvre archéologique intitulée : Carrelages en terre cuite vernissés, trouvés dans le Vimeu.

Les sept autres sont des travaux historiques, portant les titres suivants :

1° Monographie d'Oissy.

2° Notice sur Croquoison.

3° Monographie de Saint-Christ, Briost et Cizancourt.

4° Glisy en Amiénois, son territoire, ses seigneurs, ses habitants.

5° Un artiste montdidérien : Antoine Trouvain, graveur et marchand d'estampes (1656-1708).

6° Agenvillers, son histoire dans le passé.

7° Almanachs de Picardie.

M. le Président désigne MM. Dubois, de Francqueville et Milvoy pour examiner le premier ouvrage, et MM. l'abbé Cardon, Héren, l'abbé Leroy et Soyez pour prendre connaissance des sept autres.

— M. l'abbé Mansoni est élu membre titulaire non résidant.

Travaux. — M de Francqueville signale, dans la maison de refuge de l'ancienne abbaye du Paraclet, rue des Jacobins à Amiens, un fragment de pierre tombale en mauvais état, conservé dans le jardin, et des inscriptions en français, en latin, en grec, etc., peintes au-dessus des fenêtres de la façade tournée de ce même

coté. — Ce sont des sentences morales, tirées de divers auteurs anciens, mais récemment transcrites.

— M. Hackspill transmet une communication au sujet d'une statue de Ste Marie-Madeleine exécutée au XVIe siècle. Cette sculpture en pierre faisait partie d'un sépulcre placé jadis dans l'église de Saint-Denis d'Airaines, derrière le maître-autel. — Le costume de la Sainte, vêtue comme une grande dame de l'époque de la Renaissance, est surtout très remarquable, comme en témoigne le dessin qui accompagne sa description

— M. Milvoy adresse un affectueux souvenir à la mémoire de M. Ed. Duthoit, à l'occasion d'une anecdote rapportée par M. de Voguë dans l'un de ses derniers ouvrages sur la Palestine, anecdote où il est question de l'éminent architecte picard, puis la séance est levée à 9 h. 1/2.



LE CARTULAIRE

DE LA COMMANDERIE D'ÉTERPIGNY

analysé avec extraits textuels, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale,

par M. le Comte DE LOISNE.

Parmi les manuscrits dont s'est enrichie, il y a trois ans, la Bibliothèque nationale, figure l'ancien cartulaire de la Commanderie d'Éterpigny (1), qui présente un intérêt tout particulier pour l'histoire de Picardie et pour celle de l'Ordre des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dont Éterpigny était une des principales commanderies du grand prieuré de France. Transcrit en 1285 par Jean d'Aumale, « Jehan d'Aubemarle, warde adonc de ledite baillie », il comprend 19 et 136 feuillets de parchemin de 140 millimètres de large sur 215 de haut. Reliure moderne en maroquin violet.

Provenant de la collection Monteil, il a été acquis à Paris par sir Phillips au libraire Royer. Il portait le n° 2972 dans la collection du célèbre bibliophile anglais et a reçu, à son entrée à la Bibliothèque nationale, la cote 927 des nouvelles acquisitions latines.

Comme la plupart des recueils de même genre,

(1) Canton de Péronne (Somme).

c'est une transcription, sans ordre apparent, de titres de propriété, comprenant 120 actes, allant de l'année 1134 à 1284. Ces actes émanent de comtes de Vermandois (1, 2, 3, 4), de Beaumont (17, 18) et de Flandre (7, 10); d'évêques de Noyon (5, 8, 9, 13, 14, 42, 58, 67, 110, 115), dans le diocèse desquels se trouvait la commanderie; d'évêques d'Amiens (16, 21, 26, 69, 87, 90); d'abbés de Saint-Barthélemy de Noyon (57, 73), de Chauny (97, 98, 99, 100, 103), du Mont-Saint-Quentin (78, 114), de Saint-Quentin-en-l'Ile (95), de Cluny (120), de Saint-Vaast d'Arras (47), de Saint-Aubert de Cambrai (46); d'une abbesse de Biache-lez-Péronne (102); de l'officialité de Noyon (20, 64, 65, 66, 79, 81, 84, 85, 94) et de celle de Péronne (86, 88, 89, 92, 116); de châtelains de Péronne (22, 34, 48), de Nesle (36, 62, 63, 68), de Noyon (84) et de Bruges (41); de seigneurs de Coucy (15, 19) et de la région (27, 28, 29, 30, 44, 45, 50, 70, 72, 73, 77, 82, 83, 91, 108, 113, 119); d'un maire de Chauny (32); du chapitre de Péronne (58, 75, 80) et d'un de ses doyens de chrétienté (70, 71, 74); du prieur de Lihons (118). On y trouve aussi une bulle du pape Alexandre III (6) non mentionnée par Jaffé et une charte de Philippe Auguste (23), qui a échappé à Léopold Delisle.

Ont été ajoutés postérieurement à la transcription du cartulaire : 1° sur les 19 feuillets liminaires : une note sur les mesures en usage à Éterpigny

et dans ses environs (1); un état des rentes dues par la maison d'Éterpigny (f° 3) (2) et de celles dues à la commanderie (f° 4 v°) (3); un inventaire

(1) A Esterpegni et au Castel *(a)*, curt le mesure de Péronne : VIII setiers de blé font le mui et XVI rés d'avoine font le mui. Li VIII boisteau font I setier et li IIII quarteron, I setier.

Item, la mesure de Saint-Quentin par an, VIII aussi.

Item, la mesure de Neele *(b)* par X setiers et XX rés à l'avoine.

Item, celle de Han *(c)* par X et l'avoine par XX mencauz, est la moitié du sestier.

Le journel à Esterpegni est de C vergues et la vergue est de XXIII pas.

Le journel de Brie *(d)* est de C vergues et la vergue est de XVIII piez.

Li journels d'Estrées en Santers *(e)* est de V vergues et la vergue de XXII piez.

(a) Cette dépendance de la commanderie d'Éterpigny est indiquée sur la carte de Cassini, sous la forme *le Câtelet*, au-dessus de Cartigny, près Péronne.

(b) Ch.-l. de cant., arr^t de Péronne.

(c) Ham, ch.-l. de cant., arr^t de Péronne.

(d) Canton de Péronne.

(e) Estrées-en-Chaussée, cant. de Péronne.

(2) Au s^r Fursy de Péronne, aux chanoines de Saint-Léger, à l'abbaye de Biache, au s^r de Fromentel (Froimantel), à msgr Gobert, à msgr Pierre de Villers, Jean d'Amilly *(Ameilli)*, Renaut de Verre, Jean de Roye, Jean le Caisne, aux religieux du Mont-St-Quentin, à l'abbé de Ham *(Hem)*, au curé de Frise, à Marie le Comte, de Péronne, au prieur de Cappy, *etc*.

(3) Pour le *sac*, les maisons de Péronne, le four et le moulin d'Horgny *(Horigny)*, le four d'Éterpigny, le moulin des Creutes, la maison du Hem, celle de Montdidier, les terres de Doilly, de Falery, Popincourt *(Poupaincort)*, etc..... Rentes de blé à Horgny, Péronne, Monchy, Clairy, Hamel, Formont, Posières, Beausart, Méricourt *(Mairicourt)*, Chérizy, Miséry, Esmery, Forest, Peuilly, Herbécourt *(Herbercort)*, Sailly-en-Arrouaise, Moislains, Villers-Carbonel, Bovent *(Bauvent)*, etc.

des ornements de la chapelle en 1290 (f° 7 v°) (1); une note sur les biens et rentes de la commanderie (f° 9 v°); trois actes de 1336 (f°s 17 v°, 18 et 19).

2° A la fin du cartulaire : une liste des cens, rentes et terres appartenant à la commanderie (f°s 126-134) et, de nouveau, quelques actes du xiv° siècle (f°s 134-136).

Nous donnons ci-après l'analyse des 120 chartes qui constituaient le cartulaire dans sa rédaction primitive, en les datant d'après le nouveau style. Nous nous sommes référés aux originaux pour les 27 actes qui sont conservés aux archives nationales dans la série S, substituant l'ordre chronologique au désordre apparent du manuscrit. De plus nous avons cherché à éclairer le texte par des notes et l'identification des localités mention-

(1) « I messel, I calice, I breviaire, II pieches touailles d'autel, XII pieches, une cortine, II custodes, II soupplis, II sarros (rochers), une cape de cuer, XI aubes dont les III sont parées, V casules et III parmens d'autel.

Item, I sautier (psautier), I coier (vase) por eave benooite, une boiste en qui on aporte les osties à l'autel. Or ravons establi de no tans et mis en commun XXIIII esquieles (écuelles) d'estain boennes, de sausieres XXXVIII et XXIII plateaus boens por table, I grant platel por aucun entremés à porter à table et une grant esquiele à pié por aumosne.

Item, custodes (rideaux) d'encosté l'autel, I pot de ..... laboré d'or por metre oisties, I enchensier de Limoges, II couvertures au lutrin, I drap por metre seur les cors.

II mises, en le warde frère Thomas de Viviers, VII casules qui sont frère Jehan d'Aumarle, IIII aubes, II rochers, II sorplis, V amis (amicts), estoles, fanons et chintures, de cascun IIII paire.

Chi arrés (inventaire) fu fait l'an M. CC. et nonante.

nées. Ce sera, en dehors de l'intérêt que présentent nos chartes par elles-mêmes, un apport sérieux de documents à l'histoire de la commanderie la plus importante de Picardie, dont subsistent de nombreux restes, notamment une chapelle qui a gardé ses chapiteaux du XIII[e] siècle et de vastes souterrains qui s'étendaient sous les bâtiments (1).

1

1134, Montdidier. Raoul I, Comte de Vermandois (2), exempte de tous services et de tous droits de coutume « *domum pauperum quod Hospitalitium vocatur* », d'Éterpigny et ses dépendances.

Apud Montem Desiderii, anno dominice Incarnationis M° C° XXX° IIII°. *Signum Petri, Silvanectensis episcopi designati* (3) *et cancellarii supradicti comitis. S. Aberici de Roya* (4), *dapiferi. S. Odonis Britonis. S. Symonis prepositi. S. Petri prepositi. S. Warini pincerne. S. Warini camerarii. S. Hisberti, Engerranni filii.*

[Cart., f° 22 v°-23 r° (5)].

(1) DE CAGNY, *Hist. de l'arr[t] de Péronne*, p. 240.
(2) 1116-1152.
(3) + 1151.
(4) Roye, arr[t] de Montdidier.
(5) Les Historiens de Péronne et de son arrondissement assignent l'année 1150 à la fondation de la commanderie d'Éterpigny (Dournel, *Hist. de Péronne*, p. 391. — de Cagny, *Hist. de l'arr[t] de Péronne*, p. 238). La charte ci-dessus prouve que cette fondation remonte à une époque plus ancienne. Elle est intitulée par le rédacteur du cartulaire : *Chest de le frankise de le maison de Esterpeigni et des hommes, de l'estatut le conte de Vermendois.*

2

S. d. (1152-1167). Raoul II, comte de Vermandois, donne à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, sa maison d'Éterpigny avec la *curtis* et les terres à labour qui en dépendent, le tout libre de taxes féodales et de droits de coutume, à charge toutefois d'une dîme de grains due à l'abbaye de Saint-Léger de Soissons (1).

[Arch. nat., S 5222, liasse 1, ancien S 5223, nº 14; orig. parch., dont le sceau manque. — Cart., fº 23 rº. — Arch. nat., S 5969, fº 1; inv. de 1745. — Publié : Delaville le Roulx, Cartulaire des Hospitaliers, nº 205. — Mannier, commanderies du g^d prieuré de France, p. 449. — Analysé : Cocheris, notes et extr. relat. à l'Hist. de Picardie, t. II, p. 44].

3

1158. Le même comte notifie la donation par lui faite aux frères de l'Hôpital, de la terre que Mathieu d'Horgny *(de Horni)* (2) tenait en fief de Mathieu de Péronne.

Signum Yvonis, comitis Suessionensis (3). *S. Theodorici, fratris sui. S. Alberici Roiensis. S. Radulphi castellani. S. Radulphi Pulchri.*

(1) Cette charte, qui est attribuée par Cocheris au comte Raoul Ier, émane évidemment de Raoul II, puisqu'on lit dans les considérants, que la libéralité est faite « *pro anima patris mei Radulfi* ». Les Historiens de Péronne ont commis la même erreur.

(2) Ancien fief, commune de Péronne.

(3) Ives de Nesle, comte de Soissons (1146-1178).

S. Guidonis. S. Odonis. S. Mathei Peronensis. S. magistri Roberti capellani. S. Thome Royensis. Actum est M. C. L. VIII., regnante Ludovico, rege Francorum, anno dominice Incarnationis.
[Cart., f° 1 r° et v°].

4

1158. Lettres du même comte notifiant qu'à la demande des frères de l'hôpital et à celle de Mathieu d'Horgny *(de Horgni)*, il a consenti à ce que ledit Mathieu jouisse, sa vie durant, de la terre précitée, ainsi que sa femme, réserve faite au profit des hospitaliers, de dix champs en culture, pour l'entretien de l'oratoire et des bâtiments occupés par les frères.

Signum Yvonis, comitis Suessionis. S. Alberici Roiensis. S. Ragonis, filii sui. S. Radulfi castellani. S. Mathei Peronensis. S. Radulphi Pulchri. S. Gerardi de Capi (1). *S. Petri, filii sui. S. Radulphi Bruinau. S. Iberti de Templos* (2) *S. Theodorici thesaurarii. S. Roberti, capellani comitis. S. Joberti, decani Peronensis. S. Odonis, fratris castellani. S. Magistri Lamberti. S. majoris Roberti Rufi. S. Theobaldi Cretum. S. Symonis fillii Gertrudis. S. Roberti Teburse. S. Gregorii. S. Richarii. S. Johannis capellani. S. Odonis Leggim. S. Petri Scotti. S. Hugonis*

(1) Cappy, canton de Bray-sur-Somme.
(2) Templeux, canton de Roisel.

de Verci (1). *S. Hannonis Caldelli. S Stephani Putesimille. S. Manerii de Vilers* (2). *S. Hugonis, filii Beatricis. Actum est M. C. L. VIII dominice Incarnationis anno.*

[Cart., f°s 1 v° et 2 r° et v°].

5

1158. B[audouin] (3), évêque de Noyon, confirme les dispositions qui précèdent.

S. Baldewini decani. S Rainaldi, Walberti, Radulphi, Ingelranni, Droconis, Rainieri, presbiterorum. S. Sigeri, Gozonis, Hugonis, Ingerranni, dyaconorum. Actum M. C. L. VIII anno dominice Incarnationis.

[Arch. nat., S 5222, liasse 8, n° 15 ; chirogr. orig. — Publié : Delaville le Roulx, *Cart.*, n° 261. — Musée des Archives, p. 104, n° 164. — Anal. Cocheris, p. 45, n° v].

6

S. d. (1164-1165), 25 Janvier. Sens. Bulle du pape Alexandre III confirmant la donation faite par Mathieu Harvi et sa femme, aux frères hospitaliers d'Éterpigny.

Datum Senonis, VII *kalendas februarii.*

[Cart., f°s 6 v° et 7 r°].

7

1170. Philippe d'Alsace, comte de Flandre et

(1) Vergies, canton d'Oisemont.

(2) Villers-Carbonel, canton de Péronne.

(3) Baudouin II de Boulogne (1148-1167).

de Vermandois, notifie que Jean de Sailly *(de Salgi)* (1), a, de son consentement, fait don aux frères de l'hôpital, d'une rente de trois muids de blé, mesure de Péronne.

Signum Hugonis, abbatis de Monte Sancti Quintini (2). *Signum Drogonis de Caencourt. Signum Gerrardi de Sorel* (3). *S. Roberti de Itra* (4). *S. Gillelmi de Geldacort* (5). *S. Thome de Hospitali, Roberti, servientis Johannis de Salgi. Actum est hoc anno Domini* M. C. LXX.

[*Ibid.*, f° 73 v° - 74 v°].

8

1170. Baudouin, évêque de Noyon, notifie l'acte qui précède.

Signum magistri Roberti, prepositi Burgensis et cancellarii Flandrie. Signum Hugonis, etc. Actum est hoc anno dominice incarnationis M°. C°. LXX°.

[*Ibid.* f°s 75 r° - 76 r°].

9

1171. Le même évêque notifie qu'Ybert de Bovent (6) *(de Bavento)*, du consentement de sa

(1) Sailly-Saillisel, canton de Combles.
(2) Hugues I, frère du châtelain de Péronne (1143-1172).
(3) Sorel-le-Grand, canton de Roisel.
(4) Ytres, canton de Combles.
(5) Gueudecourt, canton de Combles.
(6) Commune d'Ablaincourt, canton de Chaulnes.

femme, a concédé aux frères de l'hôpital d'Éterpigny, une rente censuelle de 18 s. et demi et a reçu en échange une autre rente de xv l. ob., du consentement d'Eudes de Guarmont.

Testes : magister Gerardus et frater Robertus, capellani nostri; Simon et Hugo, clerici nostri; Hugo, presbiter de Ablencurt (Ablaincourt); *frater Thomas, frater Richerus, frater Girardus, frater Willelmus, fratres hospitalis de Esterpigni; Radulphus de Cheviller* (1); *Drogo de Capi* (2); *Paganus Rufus. Actum anno dominice Incarnationis M. C. LXXI. Ego Balduinus cancellarius relegi et suscripsi*

[Arch. nat., S 5222, liasse 4; ancien S 5223, n° 30; orig. parch. dont le sceau manque. — Cart., f° 104].

10

1177. Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, et Élisabeth, sa femme, donnent aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, entre les mains de fr. Raymond, prieur de Saint-Gilles, la villa d'Éterpigny, *villam de Sterpiniaco,* et ses dépendances.

Signum Galteri de Locris (3). *S. Galteri de Arras* (4). *S. Roberti advocati* (5). *S. Theobaldi*

(1) Peut-être Quivières, canton de Ham.
(2) Cappy, canton de Bray-sur-Somme.
(3) Lokeren, Flandre orientale (Belgique).
(4) Arras (P.-de-C.).
(5) Robert de Béthune, avoué de St-Vaast d'Arras.

de Rotlanges. S. Savale Hucadeu, fratrum scilicet hospitalis. S. Gerardi de Abbecourt (1). *S. Roberti de Altavena* (2). *S. Stephani de Larderio* (3). *S. Willelmi de Leverdengues* (4). *S. Pontii de Ulmis. Actum anno Domini* M° C° LXXVII°

[Arch. nat., anc. S 5223, n° II, orig. parch. scellé (Doüet d'Arcq., n° 619). — Cart., f°s 114 r°-114 v°. — Publié : Cocheris, *loc. cit.*, p. 45, n° VII].

11

1180. Acte portant que les frères de l'hôpital d'Éterpigny jouissent du cours d'eau qui s'étend entre le pont *de Esclusele* et celui d'Éterpigneul (5) *(Esterpengnuel)*, à charge d'un cens de XII d., monnaie de Péronne, au profit de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin. Les religieux ont le droit de pêche sur les autres eaux du territoire d'Éterpigny et c'est à leur justice que doivent être déférés les délits portant atteinte à ce droit.

Presentem paginam sigillo ecclesie Sancti Quintini et sigillo preceptoris Arnulfi communiri fecimus et testium ..... Johannes Carete, Reinerus, Willelmus, scabini Montis Sancti Quintini; Drogro, Ricardus, Reinerus, Radulfus, scabini

(1) Abbecourt, canton de Noailles (Oise).
(2) Haute-Avesnes, canton de Beaumetz-les-Loges (P.-de-C.).
(3) Lardières, canton de Méry (Oise).
(4) Elverdinghe (Flandre occidentale).
(5) Commune d'Éterpigny.

de Sterpenni; Robertus prior, Herbertus, Bartholomeus, Hugo, sacerdotes et monachi Sancti Quintini; Norfridus, Evrardus Cocus, Hugo, laici de Sterpenni, Wermo sacerdos, Radulphus de Atrio, Drogo, Alelmus Crocuns. Actum anno Domini M°. CC°. LXXX°.

[Arch. nat., S 5222, liasse 5 ; ancien S 5223, n° 15, chirogr. parch, scellé d'un sceau en cire brune pendant sur double queue de parch. — Cart., f°s 49 r° - 50 r°. — Anal., Cocheris, p. 46, n° VIII].

12

1183. Renaut, évêque de Noyon, notifie que Dreux de Viry (1) *(de Viri)* a donné en aumône aux frères d'Éterpigny, sa petite dîme de Libermont (2) *(Liebermont)*, plus une rente de 3 muids 7 setiers de froment, mesure de Chauny, sur la dîme de Viry. La donation a été faite du consentement de Marcel et de Manassès, fils d'Hugues de Torcy (3), à charge d'une redevance annuelle de 5 sous, monnaie de Noyon, au profit de Notre-Dame de Ham.

Témoins : *Adam de Viri, Guido de Gondren* (4), *Guido de Eblebenicurt* (5), *Johannes de Atheiis* (6), *Hodo decanus, frater Oilardus, frater Henricus,*

(1) Viry-Noureuil, canton de Chauny (Aisne).
(2) Canton de Guiscard (Oise).
(3) Canton de Neuilly-St-Front (Aisne).
(4) Condren, canton de Chauny (Aisne).
(5) Peut-être Évergnicourt, canton de Neufchâtel (Aisne).
(6) Athies, canton de Ham.

capellanus noster. Actum incarnati Verbi millesimo C° octogesimo III°

[*Ibid.*, f°s 74 v°-75 r°].

13

1183, mars. Arnould de l'Épine, *de Spina,* et les frères de l'hôpital d'Éterpigny, notifient la donation de la dîme de Libermont à eux faite par Dreux de Viry, du consentement de Jean de Nesle (1) *(de Nigella),* son seigneur, d'Adam et de Robert de Viry, ses fils, et d'Aveline, sa fille.

Témoins : *Albericus Gaiaus de Nigella, J. Wenerius, Hugo de Fraisniche* (2), *Robertus maior Belli loci* (3), *Hugo de Ungollo* (4), *fr. Raoul Boret.*

[Cart., f° 13 r°].

14

s. d. (1175-1185). Renaut, évêque de Noyon, notifie que Pierre de Bussu (5) *(Boissu)* a fait don aux frères de l'hôpital, d'une rente censuelle de 28 s., 6 d., que le dit Pierre possédait à Éterpigny *(in villa Stirpiniaci).*

Témoins : *Rainerus, abbas Calniacensis* (6),

(1) Arr^t de Péronne.

(2) Fresnoy-lez-Roye, canton de Roye.

(3) Beaulieu-les-Fontaines, canton de Lassigny (Oise).

(4) Ognolles, canton de Guiscard (Oise).

(5) Canton de Péronne.

(6) Rénier, 3e abbé de Saint-Éloi-Fontaine de Chauny (1162-1185).

magister Laurentius, Drogo, levite et canonici Noviomenses, Johannes de Nigella (1), *officialis noster, Henricus de Belvaco* (2), *capellanus noster, qui et hoc scripsit.*

[*Ibid.*, f° 64].

15

1186. Raoul, seigneur de Coucy (3), notifie qu'Hugues, s^r d'Ognolles (4) *(de Oignoles),* a donné en aumône aux frères de l'hôpital, une rente de deux muids de froment à Esmery (5) *(Esmeri).* Il confirme cette libéralité.

[*Ibid.*, f° 73 v°].

16

1188. Thibaut (6), évêque d'Amiens, notifie que Gauthier, chevalier de Forceville (7) *(Forcheville),* en prenant l'habit des religieux de Saint-Jean de Jérusalem, a donné à l'ordre le tiers de sa dîme de Beaussart (8) *(Beausart).* La donation a été faite du consentement de R., femme du donateur, de Robert, chevalier, son fils, de M., femme de ce dernier, et de Nicolas, chevalier de Mailly, dont relevait la dite dîme.

(1) Nesle, arr^t de Péronne.
(2) Beauvais (Oise).
(3) Coucy-le-Château, arr^t de Laon.
(4) Canton de Guiscard (Oise).
(5) Esmery-Hallon, canton de Ham.
(6) Thibaut III d'Heilly (1169-1204).
(7) Canton d'Acheux.
(8) Commune de Mailly-Maillet.

Acta sunt hec Verbi incarnati anno M° C° LXXX° octavo, assistentibus dilectis filiis Henfrodo, abbate de Clerfayo (1), *Reniero, decano de Dorlens*(2), *Roberto, milite de Peuchevillers*(3), *Radulpho Brunet, Nicholao de Gentelles* (4).

[*Ibid.*, f°s 47 v°-49 r°].

17

1188. Mathieu, comte de Beaumont et sire de Valois (5), donne aux frères de l'hôpital la maison de Lambert de Gresse qu'il possédait à Chauny, avec le manoir en dépendant.

Témoins : *Theobaldum de Morangle, Willelmum Bodin, Ranulphum Minarium, Balduinum Frecoc, Symonem Cambellanum, Bernardum Papion ..... Anno Incarnati Verbi* M° C° LXXX° VIII°. *Datum per manum Erardi capellani.*

[*Ibid.*, f° 53].

18

1191. Acte par lequel É[léonore], comtesse de Beaumont et dame de Valois (6) donne aux hos-

(1) Cet abbé de Clerfay n'est pas mentionné dans la Gallia

(2) Doullens (Somme).

(3) Puchevillers, canton d'Acheux.

(4) Canton de Sains, arr[t] d'Amiens.

(5) Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, grand chambellan de France, comte de Valois, du chef de sa femme.

(6) Eléonore, fille de Raoul, comte de Vermandois et de Valois, et de Pétronille d'Aquitaine, femme en quatrièmes noces de Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, fit cession au roi Philippe Auguste de ses droits sur le Vermandois et l'Amiénois et se contenta du comté de Valois.

pitaliers la maison de Lambert Gresse, qu'elle possédait à Chauny.

Témoins : *abbatem Arnulphum de Chalniaco* (1), *Odonem, canonicum de Athiis* (2), *Galterum canonicum, Thomam, Johannem, filium Renaldi Jordanis, clericos, Radulphum de Puseolis* (3), *Theobaldum de Campaniis* (4), *Petrum de Vallibus* (5).... *Anno Verbi Incarnati* M°. [C°.] XC°. I°. *Datum per manum Drogonis, clerici nostri.*

[Arch, nat., S 5452, n° 17 ; orig. parch. scellé. — Cart., f°s 52 v°-53 r°. — Publié : Delaville le Roulx, n° 905. — Anal., Cocheris, n° x].

19

1193-1194, mars. Fère-en-Tardenois. Alix, dame de Coucy *(Cociaci)* (6), notifie que conjointement avec Enguerran, son fils aîné, elle a confirmé au profit de la maison de l'Hôpital de Jérusalem, la donation de deux muids de froment et de deux mesures de bois à Esmery *(Esmeri)*, à elle faite par Hugues d'Ognolles (7) *(de Oigne)*.

(1) Arnould, abbé de Saint-Éloi-Fontaine de Chauny (1185-1199).

(2) Athies, canton de Ham.

(3) Puzeaux, canton de Chaulnes.

(4) Campagne, canton de Guiscard (Oise).

(5) Vaux-en-Amiénois, canton de Villers-Bocage.

(6) Fille d'Enguerran III de Coucy et de Marie de Montmirail, femme d'Arnould III, comte de Guines, dont les enfants réunirent les seigneuries de Guînes et de Coucy.

(7) Canton de Guiscard (Oise).

S. Roberti Cosset. Sign. Philippi, fratris sui. Sign. Symonis Despordon. S. Nicholai de Humont. S. Hurelli de Vernolio (1). *Sign. Goberti, filii Petri Camerarii, militum. Actum Farre* (2) *publice, anno Incarnationis dominice M° C° nonagesimo secundo, mense marcio, regnante in Francia rege Philippo. Datum per manum magistri Hugonis.*

[Cart., f° 66].

20

1201, novembre. Lettres de l'official de Noyon notifiant qu'en présence du doyen de chrétienté de Péronne, Jean *Le Cras de Soibautescluse* (3) a vendu aux hospitaliers d'Éterpigny, pour le prix de 15 l. 4 s. par., une pièce d'eau attenante à celle de Boudouin de Goussaucourt (4) *(Goussencourt)* et de Bartoult, fils de Simon de Bayencourt (5). Agnès, femme de Jean, a prêté son concours à cette vente, en acceptant un échange de douaire.

[Arch. nat., S 5222, liasse 7; anc. S 5223, n° 29, orig. parch., dont le sceau manque. — Cart., f°s 80 r° - 82 v°].

21

S. d. (1169-1204). Thibaut, évêque d'Amiens,

(1) Verneuil-sous-Coucy (Aisne).
(2) Fère-en-Tardenois (Aisne).
(3) Saint-Pierre de Sebotécluse, ancien faubourg de Péronne devenu la paroisse de Saint-Quentin-en-l'Eau.
(4) Canton de Fère-en-Tardenois.
(5) Anc. loc. au S.-E. de Biache, sur les bords de la Somme.

notifie qu'Arnould le Bougre *(li Bolgres)*, pour le salut de ses ancêtres et celui d'Adam d'Haudicourt *(Haudicurt)*, a donné aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem une rente d'un muid de froment à Grignon *(ap. Grinonnium)*.

Témoins : *Rogerus Montisdesiderii* (1), *Radulfus Warengot, Odo Brito, Omundus de Sains* (2), *Ernulphus de Roseio* (3), *Rainoldus, castellanus de Britolio* (4), *Hunoldus de Grinonnio, Ricardus de Grinonnio, Bernerus, famulus prefati Arnulphi, Robertus, ejusdem ville sacerdos. Datum per manum Roberti cancellarii.*

[*Ibid.*, f°s 30 v° et 31 r°].

22

1205. Pierre, châtelain de Péronne (5), notifie que Guy, maire d'Horgny, a prêté 20 l. par. à Baudouin, son frère, sur 13 mesures de terre sises à Horgny, à charge de remboursement au bout de quatre ans et de diverses clauses, notamment de garantir les dites terres contre toute entreprise.

Affuerunt dodo Maior, tanquam scabinus, Hubertus Kekes, tanquam escabinus, Audeus, tanquam escabinus..... Testes : Robertus Faviaus, Albericus Branke, Hugo de Canisio (6) *et*

(1) Montdidier (Somme).
(2) Sains-de-la-Somme, arr^t d'Amiens.
(3) Roisel, arr^t de Péronne.
(4) Breteuil (Oise).
(5) Pierre II, s^r de Bray, mari d'Idoine.
(6) Canisy, commune de Hombleux (Somme).

Hubertus filius ejus, Bernardus Gais et Johannes, privignus ejus, domina Gila de Baailli (1). *Hoc factum est anno ab incarnatione Domini* M° C° II° V°

[*Ibid.*, f° 96 v°].

23

1207 [*Octobre*]. *Compiègne.* Le roi de France Philippe Auguste notifie que Bernard de Plasset *(de Plasseio)*, pendant son voyage en Terre Sainte, a fait une donation de blé à la maison de l'Hôpital et que les héritiers dudit Bernard ont réalisé cette donation en assignant une rente de trois muids de froment et de trois autres d'avoine sur la dîme d'Hargicourt (2), mesure de Montdidier.

Actum apud Compendium, anno Domini millesimo CC° septimo, regni vero nostri vicesimo septimo, astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa : dapifero nullo. Signum Guidonis buticularii. S. Mathei camerarii. Signum Droconis constabularii (3).

[*Ibid.*, f°s 24 v° et 25 r°].

24

1207. Acte portant tradition à Jean le Saire, par les hospitaliers d'Éterpigny, de la maison, du

(1) Bailly, canton de Ribécourt (Oise).

(2) Canton du Câtelet (Aisne).

(3) Cet acte n'est pas mentionné dans le catalogue de Léopold Delisle.

jardin et des terres que ceux-ci possédaient au Hamel *(apud Hamel)* (1), à charge d'une rente de 12 setiers de froment, de 4 s. par. et de 4 chapons, plus deux deniers pour la maison.

[*Ibid.*, f° 76].

25

1207. Fr. Guillaume, maître de l'Hôpital de France, notifie la donation qui précède.

[*Ibid.*, f°s 101 v°-102 r°].

26

1207. R[ichard], évêque d'Amiens (2), notifie que par devant lui Jean de Plasset, Hersent, sa mère, et Élisabeth, sa femme, ont reconnu avoir assigné au profit des hospitaliers, une rente de trois muids de blé et trois autres d'avoine sur la dîme d'Hargicourt, conformément à la donation précédente.

[*Ibid.*, f°s 105 v°-106 r°].

27

1208, 6 janvier. Godefroy de Guise (3) *(de Guisia)*, en reconnaissance de sa libération par les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, donne à l'Ordre de l'Hôpital, par devant le patriarche de Jérusalem et P[ierre], évêque de Césarée, une

(1) Commune de Péronne.

(2) Richard de Gerberoy (1203-1210).

(3) Arr^t de Vervins (Aisne).

rente de 7 muids de froment, mesure de Ham, sur le Forest (1) *(Forest)* et Douilly (2) *(Dolli)*, faisant partie de l'héritage de Maroie, sa femme, à qui il demande de confirmer la donation.

Testes : Johannes de Vileriis (3), *Girardus de Argival, Hugo de Spinosa* (4), *Macharius de Chapelenes* (5), *Petrus de Saintes* (6), *Halardus de Insula* (7), *Simon Platecorne, Rainaldus de S^to^ Ciriaco* (8), *Terricus de S^to^ Ylario* (9), *Guerricus de Vallecort* (10), *Bartholomeus de Maizieres* (11), *Simon de Ribemont* (12), *Rainaldus de Garci et Godefridus de Flaveigni* (13). *Anno ab incarnatione Domini* M° CC° VII°, *sexto die intrantis mensis januarii, indictione decima.*

[Arch. nat., S 5222, liasse 1, anc. S 5233, n° 16 ; orig. parch. dont le sceau manque. — Cart., f°s 21 v°-22 v°. — Anal., Cocheris, n° XII].

(1) Canton de Combles.
(2) Canton de Ham.
(3) Villers-Carbonel, canton de Péronne.
(4) Épineuse, canton de Clermont (Oise).
(5) Chapelaine, canton de Vassimont (Marne).
(6) Charente-Inférieure.
(7) Lille (Nord).
(8) Saint-Christ-Briost, canton de Chaulnes.
(9) Saint-Hilaire, commune de Lanches-Saint-Hilaire, canton de Moreuil.
(10) Valcourt, commune de Montjavoult, cant. de Magny (Oise).
(11) Mézières, canton de Moreuil.
(12) Canton de Corbie (Somme), ou arr^t^ de Saint-Quentin (Aisne).
(13) Flavigny, canton de Corbie (Aisne).

28

1208, 6 janvier. Barthélemy de Mézières *(de Maisiera),* en reconnaissance de sa libération par les hospitaliers, donne par devant A., patriarche de Jérusalem et P[ierre], évêque de Césarée, à l'Ordre de l'Hôpital, une rente d'un muid de froment et d'un muid d'avoine.

(Mêmes témoins qu'à l'acte qui précède, avec, en plus : *Gotafridus de Guise).*

(Cart., f°s 25 v°-26 r°].

29

1208, 6 janvier. Jean de Villers, en reconnaissance de sa libération, donne aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem deux moulins, au lieu dit « les Creutes » (*Croetes*), grevés d'une redevance annuelle de 200 anguilles ou 50 s., au profit d'Hugues de Bertincourt, et d'une autre de 100 anguilles ou 25 s., au profit de Girard *de Lacrapa*. Il sera quitte de la rente de 4 setiers de froment qu'il servait à l'hôpital.

(Mêmes témoins).

[*Ibid.*, f°s 57 r° - 58 r°].

30

1208, janvier. Godefroy de Guise, *de Guisia,* notifie que du consentement de Marie, sa femme, de Rénier, son fils, et d'Élisabeth, sa fille, il a, en reconnaissance de sa libération des payens, donné

à la maison de l'hôpital une rente de 7 muids de froment, mesure de Ham, sur sa dîme de Doilly, payable à la saint Denis.

[*Ibid.*, f° 19].

31

1208, septembre. S[imon[, abbé de Chauny (1) donne *vidimus,* en les confirmant, des lettres de Jean de Tournai et de Jean de Laon, officiaux de l'archevêque de Reims, notifiant l'accord intervenu entre le frère Jean, commandeur d'Éterpigny et Jean Aux Mains *(Ad manus)*. La décision arbitrale précédemment rendue sera exécutée : Jean ne jouira d'aucun droit sur la maison de Chauny *(Cauni)* et les revenus de Viry ; il restituera en outre 10 l. par. aux hospitaliers.

[*Ibid.*, f°s 96 v° - 98 v°].

32

1208. Roger Belle[d]ent, maire de Chauny, les jurés, le justicier et les échevins dudit lieu, notifient qu'un différend ayant surgi entre les hospitaliers d'Éterpigny et Jean Aux Mains, une transaction est intervenue entre les parties litigieuses. Le frère Pillos, commandeur d'Éterpigny, remettra 10 l. p. audit Jean, pour ses droits mobiliers ; moyennant quoi les hospitaliers seront quittes de toute réclamation.

[*Ibid.*, f°s 118 r° - 119 v°].

(1) Simon, abbé de Saint-Éloi-Fontaine (1202-1228).

33

S. d. (vers 1208). Le prieur de Nôtre-Dame de Chauny notifie l'acte qui précède.

[*Ibid.*, f°s 106 v° - 107 r°].

34

1209, décembre. Gauthier, seigneur de Bray (1), châtelain de Péronne, notifie qu'il a donné à l'hôpital d'Éterpigny, un cens de xxii s^s et ses droits de seigneurie sur la terre d'Aubry Payen de Barleux (2) *(Barlues)*, sise au territoire d'Éterpigneul *(Esterpignuel)*. Dodon, maire de Floucart, a abandonné audit hôpital sa mairie dans ladite terre.

Témoins : *Petrus Pilloz, qui tunc preceptor predicte domus erat; Johannes et Warnerus, ejusdem domus fratres; Richardus et Robertus, sacerdotes; Willelmus Fursei, Johannes Fursei, Matheus Fursei, Matheus Engloz, Albericus Caouderons, burgenses Peronenses; Acardus Morauz, Jacobus Bailles, Radulphus, filius Marge de Esterpengnel, Petrus, filius Marissiendis.*

[F^os 54 v° - 56 r°].

35

1210, 21 octobre. Chirographe par lequel Mre Gilles de Hénin et J. Crespin, chanoines d'Arras,

(1) Bray-sur-Somme, arr^t de Péronne.

(2) Barleux, canton de Péronne.

notifient que Baudouin, prêtre d'Arras, ayant intenté par devant eux un procès aux hospitaliers, une transaction est intervenue portant que la première cure vacante, à la disposition des hospitaliers, dans les diocèses d'Amiens, de Cambrai, de Laon ou de Châlons, sera conférée audit Baudouin.

Anno Domini M°. CC°. decimo, duodecimo kalendas novembris.

[*Ibid.*, f°s 67 v° - 68 v°].

36

1210. Raoul, châtelain de Nesle, *castellanus Nigellensis,* donne aux hospitaliers d'Éterpigny tous les revenus qu'il possède audit lieu.

[Arch. nat., S 5222, liasse 1, anc. S 5223, n° 17 ; orig. parch. dont le sceau manque. — Cart., f°s 53 v° - 54 r°. — Anal., Cocheris, n° XIII].

37

1214, avril. Renaud, abbé de Saint-Pry et Aubry, doyen de chrétienté de Saint-Quentin, notifient que Jean Aux Mains a porté par devant eux un procès à l'encontre des hospitaliers d'Éterpigny, au sujet d'une maison sise à Chauny et du droit de sauvement *(salvamentum)* de Viry. Jean Aux Mains a été débouté de sa demande.

Anno gratie M°. CC°. *quartodecimo, mense aprili.*

[Arch. nat., S 5222, liasse 5, anc. L. 1161 ; orig. parch. dont les sceaux manquent. — Cart., f°s 102-103 r°. — Anal., Cocheris, p. 47, n° XV].

38

1215, novembre. Arras. B., doyen et Jacques Le Maire, chanoine de l'église d'Arras, notifient qu'ayant été chargés par le pape, conjointement avec le chantre du chapitre, de juger le différend pendant entre les hospitaliers de Flandre, d'une part, l'évêque de Noyon et le comte de Ponthieu, d'autre part, Pierre Pillos, commandeur d'Éterpigny, a fait citer devant eux Éveraldis de Belloy (1) *(Beeloi)*, à qui il a réclamé la dîme dont elle s'était induement emparée. Celle-ci ayant répliqué qu'elle était depuis longtemps en possession, les arbitres adjugent néanmoins la dite dîme à la maison d'Éterpigny et condamnent Éveraldis à cent sous de dommages et intérêts.

[Cart., fos 17 ro - 18 vo].

39

1215. Acte notifiant que les hospitaliers d'Éterpigny *(Sterpigni)*, ont transmis à Wautier Pellepar *(Pellipario)*, la moitié de leurs terres d'Hamel tenues par J. *li Saires,* excepté les jardins et la maison, à charge d'un cens annuel de 8 s. par.

[*Ibid.*, fo 100 ro].

40

1217, septembre. Le chanoine Th., l'official de Noyon et le doyen de chrétienté dudit lieu noti-

(1) Belloy-en-Santerre, canton de Chaulnes.



fient qu'un différend leur ayant été soumis par les hospitaliers d'Éterpigny et la veuve de Robert Cosset, chevalier d'Esmery (1) *(Esmeri)*, au sujet de 4 mesures de terre sises à Esmery, que la mayeuresse de ce lieu avait données en aumône audit hôpital, une transaction est intervenue obligeant la veuve de Robert Cosset à remettre chaque année à l'hôpital 4 setiers de blé et 3 razières d'avoine.

[*Ibid.*, f°s 71 r° - 72 r°].

41

1218, mai. Fresnoy. Jean, chevalier de Nelle, *(Nigelle)*, châtelain de Bruges (2), notifie qu'Hugues, seigneur de Béthencourt (3), a échangé avec les frères de l'hôpital d'Éterpigny, contre la forêt possédée par eux près d'Esmery, *versus Esmeri*, ses droits sur les moulins et borderies des Creutes. Celui-ci a également confirmé *l'aumône* faite par Jean de Villers *(Vilers)* à ladite maison. Jean de Nesle confirme ces dispositions en qualité de seigneur suzerain.

Apud Fraisniches (4), *anno Domini* M° CC° *octavo decimo, mense maio.*

[*Ibid.*, f°s 54 r° - 55 v°].

(1) Esmery-Hallon, canton de Ham.

(2) Raoul de Nesle reçut la châtellenie de Bruges du comte de Flandre, Thierry d'Alsace. Jean de Nesle fut le dernier châtelain ; il vendit sa châtellenie en 1224 à Jeanne de Constantinople (Warnkoënig, *Hist. de Fl.*, t. IV, p. 165).

(3) Béthencourt-sur-Somme, canton de Nesle.

(4) Fresnoy-lez-Roy, canton de Roy.

42

1218, juillet. Étienne, évêque de Noyon (1), notifie qu'un différend s'étant élevé entre les frères de l'hôpital d'Éterpigny et Éveraldis, *mulierem de Beeloi* (2), au sujet d'une des dîmes d'Éterpigny, les premiers obtinrent gain de cause par devant les juges d'Arras et Éveraldis ne s'étant pas soumise à la sentence fut frappée d'excommunication. Après sa mort, son fils et son petit-fils se sont désistés de toutes prétentions et ont reconnu les droits des hospitaliers.

[*Ibid.*, f° 56 r°].

43

1218, octobre. Péronne. G., doyen, P., chantre et J. de Proyart (3) *(Proiart)*, chanoines de Péronne, notifient que les frères de l'hôpital d'Éterpigny ayant cité par devant eux le chevalier Godefroy de Sains (4), au sujet d'une rente de 7 muids de froment, à Douilly (5) *(Doilli)*, le donateur et Rénier, son fils, ont résigné tous leurs droits à ce sujet et en ont investi les hospitaliers.

[*Ibid.*, f°s 20 v° - 21 v°].

44

1218, octobre. Eudes, seigneur de Ham (6),

(1) Étienne de Nemours (1188-1221).

(2) Belloy-en-Santerre, canton de Chaulnes.

(3) Canton de Chaulnes.

(4) Sains-de-la-Somme, arr^t^ d'Amiens.

(5) Canton de Ham.

(6) Ch.-l. de cant. arr^t^ de Péronne.

notifie que par devant lui Godefroy de Guise *(Guisa)* a donné à la maison de l'hôpital une rente de 7 muids de froment sur la dîme qui s'étend de *Forest* (1) *à la Tombe-Gérard;* il confirme ces dispositions, en qualité de seigneur dominant.

[*Ibid.*, f°s 19 v° - 20 v°].

45

1218, novembre. Godefroy, seigneur de Sains, notifie que, du consentement de son fils, il a donné à l'hôpital de Jérusalem une rente de 7 muids de froment, mesure de Ham, sur la dîme comprise entre le Forest et la Tombe-Gérard. Ils ont juré tous deux de respecter cette disposition, par devant Eudes, seigneur de Ham.

[*Ibid.*, f°s 18 v° - 19 r°].

46

1218. B[arthélemy] (2), abbé de Saint-Aubert, H[ugues], abbé du Saint-Sépulchre de Cambrai (3) et A., doyen de Saint-Géry, notifient que les hospitaliers ont intenté un procès à Robert de Forceville (4) *(Forcheville),* chevalier, au sujet d'une aumône confirmée par une charte de Thibaut, évêque d'Amiens, et consistant en la donation par

(1) Le Forest, canton de Combles.

(2) Barthélemy, XIe abbé de Saint-Aubert de Cambrai (1206-1231).

(3) Hugues, IXe abbé du Saint-Sépulchre de Cambrai (1198-1221).

(4) Canton d'Acheux.

Gauthier de Forceville, du tiers de la dîme de Beaussart. Les abbés et doyen précités confirment cette donation de leur sceau.

[*Ibid.*, f°s 7-9 r°].

47

1219, janvier. O. (1), abbé de Saint-Vaast d'Arras, notifie que Raoul de Moislains *(Moislains)* et Alice, sa femme, ont vendu au médecin Pierre de Péronne, les terres tenues en fief de son couvent, à Moislains (2). Il ratifie la vente moyennant un droit de relief de 15 sous.

Actum anno Domini M° CC° *octavo decimo, mense januario.*

[*Ibid.*, f° 71 r° et v°].

48

1219, février. G[autier], châtelain de Péronne, notifie qu'Henri, frère hospitalier, et sa femme, ayant donné à l'hôpital d'Éterpigny quelques arpents de terre au territoire de Ham, à *Busliot super fontem Castellani et in Houssieres,* il a approuvé cette donation, en exemptant les dites terres de tout droit de coutume et d'impôt.

Anno Verbi Incarnati millesimo ducentesimo octavo decimo, mense februario.

[Arch. nat., S 5222, liasse 10, n° 3; orig. parch., dont le sceau manque. — Cart., f°s 103 v°. - 104 r°. — Anal., Cocheris, n° XIX].

(1) Eudes, ancien abbé de Marchiennes, XLVIIe abbé de Saint-Vaast d'Arras (1206-1228).

(2) Canton de Péronne.

49

1219-1220, avril. Péronne. Gillon de Versailles, chevalier du roi et son bailli, notifie qu'il se porte caution envers les hospitaliers d'Éterpigny, du paiement d'une rente de 3 muids de blé par Jean de Plasset *(de Plasseto)*, son gendre. Ce blé sera de la qualité de celui de la dîme de Dargies *(de Hargiaco)* (1), que ledit Jean tient du roi.

Actum Perone, anno Domini M°. CC°. nono decimo, mense aprili.

[Cart., f°s 64 v° - 65 r°].

50

1219, mai. Hugues, seigneur de Béthencourt (2), notifie qu'il a confirmé la donation des moulins de Frise (3) faite par Jean, ancien seigneur de Villers (4), aux hospitaliers d'Éterpigny, et qu'il tenait de lui en fief. Il ajoute à cette libéralité la rente de 200 anguilles qu'il percevait sur ces moulins, à charge de recevoir en échange la moitié du bois et de la terre possédée par les hospitaliers, à Esmery.

[*Ibid.*, f°s 54 v° et 55 r°].

51

1219, mai. B. de Fresne *(Fraisnes)* (5), cha-

(1) Canton de Grandvillers (Oise).

(2) Béthencourt-sur-Somme, canton de Nesle.

(3) Canton de Bray-sur-Somme.

(4) Villers-Carbonel, canton de Péronne.

(5) Canton de Chaulnes.

noine de Noyon et l'official de Noyon à Péronne, notifient que Jean Rondeau, *Rondeaus*, a, par devant eux, donné à la maison de l'hôpital d'Éterpigny *(Estrepegnie)*, douze journaux de terre audit lieu.

[Arch. nat., S 5222, liasse 1, anc. S 5223, nº 46; orig. parch. scellé d'un fragment de sceau en cire blanche pendant sur double queue de parch. — Cart., fº 90. — Anal., Cocheris, nº xx].

52

1219, 18 août, Éterpigny. Ricard d'Éterpigny, doyen de chrétienté à Péronne, notifie qu'Éloi d'Éterpigneul *(Esterpegnel)*, fils de Pierre Comte, d'Éterpigneul, a donné aux frères de Saint-Jean de Jérusalem d'Éterpigny, tout ce qu'il possédait audit lieu.

Apud Esterpigni, proxima die dominica post Assumptionem beate Marie, anno Domini Mº CCº nono decimo, mense Augusto.

[Arch. nat., S 5223, nº 11; orig. parch., dont le sceau manque. — Cart., fºˢ 117 vº - 118 rº. — Anal., Cocheris, nº xxi].

53

1219, septembre. Maître N., proviseur du doyenné de Montdidier, notifie que Wibert *de Espaieres* a restitué à la maison de l'hôpital d'Éterpigny un champ de deux setiers de semence, dont il s'était emparé par violence.

[Cart., fol. 106].

54

1220, janvier. Pierre Pillos, maître de l'hôpital de Boncourt *(ap. Bonam Curiam)*, notifie qu'un différend ayant surgi entre les hospitaliers d'Éterpigny et Jean Rondel de Péronne, un arbitrage est intervenu, conformément aux ordres de G., évêque de Noyon : les hospitaliers jouiront des 22 journaux de terre provenant d'Éloi le Comte, sans que Jean Rondel puisse y rien réclamer, ainsi que du four d'Éterpigneul. De son côté Jean possèdera la terre du territoire de Barleux *(Barlues)* (1) et celle du district de *Sebautescluse*. Le reste, provenant de Pierre le Comte, sera partagé entre les deux parties.

Actum anno gratie millesimo CC° nono decimo, mense januario.

[*Ibid.*, f°s 114 v° - 116 v°].

55

1220, février. Maître Nicolas, proviseur du doyenné de Montdidier, notifie que Jean Quineau *(Quinaus)* et son beau-frère Pierre, ont renoncé à tout droit sur la donation que leur oncle Jean Quineau a faite à la maison de l'hôpital de Montdidier

Anno Domini M° CC° nono decimo, mense februarii.

[*Ibid.*, f° 99 v°].

(1) Canton de Péronne.

56

1220, mars. Étienne, évêque de Noyon (1), notifie que Robert, seigneur de Liéramont *(Lehiraumont)* (2), fils de feu Guillaume, étant tenu envers les frères de l'hôpital d'Éterpigny, d'une rente de 4 muids de froment sur la dîme de Liéramont, à charge de complément, en cas d'insuffisance, le maître et les frères de l'hôpital d'Éterpigny, d'une part, le maître et les frères de l'hôpital de Péronne, possesseurs de la dîme par acquisition de Gérard, oncle dudit Robert, d'autre part, ont fait la convention suivante : l'hôpital de Péronne devra remettre chaque année, à la saint Remi, lesdits quatre muids et ledit Robert, comme dédommagement, en remettra quatre autres à l'hôpital de Péronne.

Anno Domini M° CC° *nono decimo, mense marcio.*

[*Ibid.*, f°s 13 v° et r°].

57

1220, avril. Lambert, abbé de Saint-Barthélemy de Noyon (3) et son couvent, vendent aux hospitaliers d'Éterpigny un cens de xv sous, à

(1) Étienne de Nemours (1188-1221).

(2) Canton de Roisel.

(3) Lambert II (1200-1224), ixe abbé de Saint-Barthélemy de Noyon.

Brie *(apud Briam)* (1), à eux précédemment donné par Herma Escote, ainsi que les eaux provenant de la donation de Marie de Ramecourt. Cette vente a été faite pour le prix de 10 l. par.

Actum anno Domini M°.CC°. XX°., *mense aprili.*

[Arch. nat., S 5222, liasse 4, anc. S 5223, n° 22; orig. parch., dont le sceau manque. — Cart., f°s 39 v° - 40 r°. — Anal., Cocheris, n° XXII].

58

1220, mai. Guillaume, doyen de Péronne, et son chapitre notifient qu'un différend s'étant élevé entre eux et l'hôpital d'Éterpigny, au sujet des jardins d'Horgny *(Horgni)* et d'une maison *in territorio del Ham*, l'accord suivant est intervenu : une redevance de 3 s. 6 d. par. sera due pour les jardins et de 12 s., pour la maison. L'église de Péronne aura en outre la justice dans les tènements et les hospitaliers paieront un cens de 28 chapons, 5 s., 3 d. par., pour les maisons de Péronne provenant de Mathieu de Horgny.

[Arch. nat., S 5222, liasse 8, n° 17; orig. scellé du sceau du chapitre en cire jaune pendant sur double queue de parch. (Doüet d'Arcq, n° 7273). — Cart., f°s 32 r° - 33 v°. — Anal. Cochery, n° XXXIII].

59

1220, mai. G. de *Querlu* et J. de Proyart *(Proiast)*, chanoines de Péronne, notifient que le maître et les frères de l'hôpital d'Éterpigny

(1) Canton de Péronne.

ayant assigné par devant eux Ménier *(Mainerus)*, clerc d'Amiens, au sujet de la dîme de Beaussart (1) que le dit Ménier tenait en gage du sieur Robert de Forceville *(Forcheville)*, ils ont décidé, après examen de la charte de Thibaut, évêque d'Amiens, dont ils donnent *vidimus*, que ledit Ménier doit abandonner annuellement sur la dîme, 10 muids aux hospitaliers.

[Cart., f° 11].

60

S. d. (vers 1220). Acte notifiant que Baudouin, frère du châtelain de Bray *(Brai)*, sa femme et ses hoirs, ont fait don aux hospitaliers d'Éterpigny, de six journaux de terre. De son côté le maire de Flaucourt (2) *(Flecort)* leur a concédé ce qu'il possédait, au Champ-Wibelet.

Témoins : *Meardus d'Esterpigni et Walterus de Horengni et Escotus et Bartholomeus, fratres sui, et Gosevinus et Odo Derme, consanguineus majoris de Horengni. Hoc fuit factum, fratre Ricardo existente magistro de Sterpiniaco et fratre Radulpho de Noele et fratre Godefrido et fratre Jacobo de Attrebato* (3) *habitantibus in eodem loco.*

[*Ibid.*, f° 65].

61

1220-1221, mars. Fursy et ses frères de l'hô-

(1) Commune de Mailly-Maillet (Somme).

(2) Canton de Péronne.

(3) Arras (P.-de-C.).

pital de Péronne notifient qu'ils sont possesseurs de la dîme de Liéramont (1) *(de Lihiraumont)*, à charge d'une redevance de quatre muids de froment, au profit des hospitaliers d'Éterpigny. Comme compensation ledit Robert leur donnera quatre muids de froment qu'il prendra sur sa grange.

Anno Domini millesimo CC° *nonodecimo, mense marcio.*

[*Ibid.*, f° 70].

62

1222, mai. Raoul, châtelain de Nesle, notifie que du consentement d'Ade, sa femme, il a légué à l'abbaye d'Ourscamp (2), huit bouverées *(boveria)* de terre à Beaufort (3), au lieu que choisiront les religieux, deux autres à Wacourt (4) *(Waescourt)*, six mesures de bois à Champien (5) *(Chempieng)*, quatre à Beaufort acquises de Jean de Warvillers (6). Il a légué en outre deux mesures à l'abbaye du Paraclet ; dix à celle de Beaulieu, avec six mesures de bois à Champien, sa vigne et son vivier de Nesle ; à Notre-Dame de Nesle, une mesure sise à *Noerast ;* au prieuré de Sainr-Pierre

(1) Canton de Roisel.
(2) Commune de Chiry-Ourscamps, canton de Ribécourt (Oise).
(3) Canton de Rosières.
(4) Commune de Machiel, canton de Rue.
(5) Arr[t] de Montdidier, canton de Roye.
(6) Canton de Rosières.

de Lihons, une autre mesure ; à Hugues de Suchy (1) *(Suchy)* une part sur le moulin de Petit-Roy ; aux pauvres de Louvres (2) *(Lovre)*, un muid de froment.

[*Ibid.*, f° 100 r°].

63

1223, novembre. Acte notifiant que Luce, châtelaine de Nesle, a délivré aux hospitaliers d'Éterpigny, deux bouverées *(boveria)* de terre à Beaufort, que son feu père, Raoul, châtelain de Nesle, leur avait données.

[*Ibid.*, f° 103].

64

1224, août. Maître Milon, official de Noyon, notifie que noble dame Marie de Quivières (3) *(Kieviler)* et Jean, son fils, ont, par devant lui, donné aux hospitaliers d'Éterpigny, une rente de 10 muids de froment, mesure de Péronne, sur la partie de la dîme de Clairy (4) *(Clari)*, qui appartenait à Pierre de Quivières, chevalier, époux de ladite Marie. En échange, les hospitaliers s'engagent à reprendre ledit chevalier aux mains des Sarrazins et à lui faire recouvrer la liberté ; faute de quoi la donation sera caduque.

[Arch. nat., S 5222, liasse 4 ; anc. S 5223, n° 24 ; orig. parch., dont le sceau manque. — Cart., f° 14-15. — Anal., Cocheris, n° XXVI].

(1) Sucy-en-Brie, arr^t de Corbeil (S.-et-Oise).
(2) Canton de Luzarches (S.-et-Oise).
(3) Canton de Ham.
(4) Clairy-Créquy, canton de Péronne.

65

1224, 12 octobre. Le même notifie qu'un différend lui ayant été soumis, comme ordinaire, par les hospitaliers d'Éterpigny, d'une part, et Pierre du Bois, chevalier, d'autre part, au sujet du tiers de la grosse dîme de Libermont (1), qui avait été donnée par Godefroy, père dudit chevalier, l'accord suivant est intervenu : désormais les hospitaliers possèderont cette dîme, comme au temps des parents dudit Pierre.

Mense octobri, sabbato post festum beatii Dyonisii.

[Cart., f°s 8 v° - 9 r°].

66

1224, 6 décembre. Le même official notifie que Wautier Harnas et Adam, son fils aîné, ont donné aux frères de l'hôpital leurs dîmes d'Éterpigny, de Clairy et de Briost (2) *(Brios),* ainsi que celles qu'ils tenaient de Régnier, fils de Pierre des Homblières (3).

Mense decembri, in festo beati Nicholai.

[*Ibid.*, f°s 10 et 11 r°].

67

1225, septembre. Péronne. G[érard] (4), évêque

(1) Canton de Guiscard (Oise).
(2) Commune de Saint-Christ-Briost, canton de Nesle.
(3) Canton de Saint-Quentin (Aisne).
(4) Gérard de Basoches (1222-1228).

de Noyon, notifie que Robert Rocelin, du consentement de sa femme, a donné aux hospitaliers d'Éterpigny, ses dîmes de Briost *(Broz)*, Miséry (1) *(Miseri)* et Fresnes (2) *(Fraisne)*, en échange d'onze arpents de terre, près de Péronne et à charge d'un muid de froment et de 11 deniers de cens. Gonnelive, femme dudit Robert, a renoncé à tout droit de douaire sur cette terre.

Apud Peronam, anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo quinto, mense septembris.

[*Ibid.*, f°s 31-32].

68

1226, mai. Jean, sire de Nesle *(Nigelle)*, reconnaît devoir aux hospitaliers d'Éterpigny, un cens annuel de 4 s. par., pour le cours d'eau acquis d'Évrard le Bokier, d'Aubry, son frère, et de Pierre le Blaast, *desuper pontem Saleviaci.*

[*Ibid.*, f° 52 v°].

69

1226-1227, avril. Geoffroy, évêque d'Amiens, notifie que par devant lui Marguerite, veuve de Jean de Warvillers, Jean et Philippe, ses fils, ainsi que Marie, sa sœur, ont libéré la maison de l'hôpital d'Éterpigny de tous droits sur les deux

(1) Canton de Nesle.

(2) Fresnes-Tilloloy, canton d'Oisemont.

bouverées de terre sises à Warvillers données aux hospitaliers par le châtelain de Nesle.

[Arch. nat., S 5222, liasse 10, nº 1; orig. parch., dont le sceau manque. — Cart., fᵒˢ 68 et 69 vº. — Anal., Cocheris, nº xxvii].

70

1227, 8 mai. Guillaume de Quivières *(Keviler)*, fils de Pierre, notifie que pour libérer son frère détenu par les Sarrazins, *in castro quod vulgo Saona vocatur,* il s'est rendu près du frère Garin, grand prieur de l'hôpital de France, et lui a concédé une rente de 10 muids de blé sur la dîme de Clairy. Pierre ayant, pendant le voyage de Garin de Montaigu *(de Monte acuto)*, payé sa libération, Guillaume néanmoins confirme la donation en présence de Gauthier, châtelain *de Rassa,* Jean d'Aubigny *(de Aubeigni)*, Lanfroid, clerc du roi, et Géraud, clerc de Monseigneur Durand de Fuer.

Anno gratie millesimo CC° XXVII° VIII° *idus maii.*

[Cart., fᵒˢ 29 rº - 30 vº].

71

1228, octobre. Jean, doyen de chrétienté de Péronne, notifie que Raoul de Moislains (1) *(Moislains)*, homme de l'abbé de Saint-Vaast d'Arras, et Alice *(Aelidis)*, sa femme, ont vendu à

(1) Canton de Péronne.

Maître Pierre de Péronne, médecin, la terre qu'ils tenaient, à Moislains, dudit abbé.

[*Ibid.*, f° 105].

72

1229, avril. Péronne. Gautier de Honnecourt (1), chevalier, notifie que Jean de Villers, son père, ayant concédé aux hospitaliers deux moulins aux Creutes et qu'un différend ayant surgi relativement aux dépendances de ces moulins, la transaction suivante est intervenue : les hospitaliers jouiront de la justice, depuis le pont jusqu'au manoir dépendant des moulins, conformément aux conditions déterminées d'un commun accord. Ils n'auront pas en principe le droit de pêche, sauf à Frise, à certaines conditions.

Apud Peronam, anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo octavo, mense aprili.

[*Ibid.*, f°s 111-114]

73

1230, novembre. Godefroy d'Hauteville (1) *(Alta villa)*, chevalier, notifie la donation par lui faite à l'hôpital d'Éterpigny *(Esterpegni)*, de tous ses droits et revenus au territoire dudit lieu, avec la prévôté.

[Arch. nat., S 5222, liasse 5, anc. S 5223, n° 42 ; orig. parch. scellé (Doüet d'Arcq, n° 2382). — Cart., f° 39. — Anal., Cocheris, n° xxix].

(1) Canton de Marcoing (Nord).

74

1230, novembre. Jean, doyen de chrétienté de Péronne, notifie l'acte qui précède.

[Cart., f° 67].

75

1230, décembre. Le doyen Jean et le chapitre de Péronne notifient qu'un différend s'étant élevé entre Fursy, curé de Frise (1) et les frères de l'hôpital d'Éterpigny, au sujet de la rente d'un muid de froment dont étaient grevés les moulins des Creutes, au profit de l'église de Frise, un accord est intervenu, portant que les hospitaliers seront tenus de payer audit Fursy et à ses successeurs six setiers de blé de mouture, mesure de Péronne, sans avoir à entretenir lesdits moulins.

[Arch. nat., S 5222, liasse 4, anc. S 5223, n° 27; orig. parch., dont le sceau manque. — Cart., f°s 60-61 v°. — Anal., Cocheris, n° xxx.

76

1231, 26 février. Saint-Quentin. Le chantre Nicolas, l'écolâtre Nicolas et maître D. de Gand, chanoines de Saint-Quentin, notifient qu'ils ont débouté Pierre, fils de Jean Aux Mains, de sa demande relative à une maison sise à Chauny et tenue de l'hôpital par Roger d'Ambléný (2) *(Ambleigni)*.

(1) Canton de Bray-sur-Somme.
(2) Canton de Vicq-sur-Aisne (Aisne).

Apud Sanctum Quintinum, in capite novi operis, anno incarnati Domini M° CC° tercio decimo, proxima quinta feria post festum sancti Mathie, mense februario.

[Cart., f°s 76 v° - 77 r°].

77

1234, 14 octobre. Pierre du Bois *(de Boscho)*, chevalier, notifie qu'un différend ayant été porté par devant l'official de Noyon, entre lui et les hospitaliers d'Éterpigny *(Esterpingni)*, au sujet du tiers de la grande dîme de Libermont donnée aux hospitaliers par Godefroy, son grand'père(?), li a été convenu que les hospitaliers possèderaient librement cette dîme, comme auparavant.

Sabbato post festum beati Dyonisii.

[*Ibid*., f°s 9 v° et 10 r°].

78

1235, octobre. Gautier, abbé du Mont-Saint-Quentin et son couvent, notifient qu'ils ont concédé aux hospitaliers d'Éterpigny, la pèche au tramail dans la rivière de Somme, sur le territoire d'Éterpigny, depuis les eaux du roi jusqu'au pont de Brie, moyennant un cens annuel de 12 l. par. payable en deux termes, au Mont-Saint-Quentin.

[*Ibid*., f°s 50-51 v°].

79

1236, janvier. Hugues, official de Noyon,

notifie que par devant lui les hospitaliers d'Éterpigny ont vendu à Jean Grenet, Jean, son petit-fils, Simon Boteroche, Thomas de Quivières *(Kieviler)*, Pierre Normand, Raoul Vilain, Fursy de Clairy, Raoul de l'Atre, Agnès de la Rive, Robert Vilain, Pierre Loste, Wautier Coupegueule, Quirin d'Éterpigneul *(Esterpeignel)*, Aléaume, Pétronille, veuve de Robert le Grand, Hugues du Pont, Marie Boistele et Jean le Crus, la pèche au sac et au tramail dans la rivière de Somme comprise entre l'eau du roi et celle du gardien de Péronne, dans la limite du district des hospitaliers, moyennant un cens annuel de 20 l. par.

[*Ibid.*, f°s 62 r° - 64 r°].

80

1236, février. Le doyen Jean et le chapitre de Péronne donnent *vidimus* des lettres des religieux et abbé du Mont-Saint-Quentin, en date du mois de février 1236, par lesquelles ceux-ci concèdent aux hospitaliers d'Éterpigny la pèche des eaux de tout le territoire, moyennant un cens de 12 l. par. payable au Mont-Saint-Quentin, en deux termes.

[*Ibid.*, f°s 33 v° - 35 r°].

81

1236, avril. Noyon. L'official de Noyon notifie que par devant lui Guillaume de Quivières *(Kieviler)*, chevalier, a donné, pendant qu'il était en Terre Sainte, aux hospitaliers d'Éterpigny,

une rente de 10 muids de froment sur les dîmes de Clairy.

Actum Noviomensi, anno Domini mill° CC° XXX° sexto, mense aprili.

[*Ibid.*, f° 16 r°].

82

1236, avril. Guillaume de Quivières, chevalier, notifie la donation par lui faite aux hospitaliers, en reconnaissance des services que l'ordre lui a rendus à plusieurs reprises en Palestine, en l'an 1227. Cette donation consiste en une rente annuelle de 10 muids de froment sur les dîmes de Clairy *(de Clariaco)*, au profit des frères de la maison d'Éterpigny. Si lui ou ses héritiers venaient à violer ces dispositions, l'excommunication de l'official de Noyon serait encourue de plein droit.

[*Ibid.*, f°s 15-16].

83

S. d. (vers 1236). Eudes, seigneur de Ham, notifie qu'il a donné à l'hôpital d'Éterpigny, une rente annuelle de 10 s. sur le droit de chaussée de Douilly (1) *(Doilli)*.

[*Ibid.*, f°s 38 v° - 39 r°].

84

1236, mars. Jean, chevalier, châtelain de Noyon,

(1) Canton de Ham.

confirme, en la vidimant, la charte de 1177 par laquelle Jean de Coucy *(de Couchiaco)* a donné à l'Ordre de l'Hôpital une rente d'un muid de blé sur les moulins de Courcelles (1) *(Courcheles)*.

Témoins : *Johannes de Selvai, Johannes de Derci* (2), *Gauterus de Nendueil* (3), *Julianus de Sancto Quintino, Hubertus Coldecor, Josbertus Pes de Aqua, frater Hugo, capellanus de Soissons, frater Girardus de Abencourt* (4) *et frater Odo Taxus, frater Philippus de Londres. Facta est hec donatio apud Trecas, commorante ibidem Flandrensium comite in Ierosolimitano itinere, anno ab Incarnatione Domini* M° C° LXXVII°

Actum anno Domini M. CC. XXX. *quinto, mense marcio.*

[*Ibid.*, f°s 51 v° - 52 r°].

85

1234-1235, avril. H., chanoine et official de Noyon, notifie qu'un procès s'étant élevé entre le maître de l'hôpital d'Éterpigny *(Esterpigni)* et Raoul de Caillouel (5) *(Calloue)*, au sujet du *tensamentum* (6), de Viry (7), dont l'hôpital pos-

(1) Courcelles-au-Bois, canton d'Acheux.
(2) Dercy, canton de Crécy-sur-Serre.
(3) Nanteuil-le-Haudouin (Oise).
(4) Abancourt, canton de Formerie (Oise).
(5) Caillouel-Crépigny, canton de Chauny.
(6) Du Cange définit ainsi ce droit seigneurial : *pensatio pro tutela et protectione*.
(7) Viry-Noreuil, canton de Chauny.

sédait la moitié, le dit Raoul a renoncé à ses prétentions, d'accord avec Helvidis, sa femme, et Ade, sa fille, par acte de l'année 1188. Les deux parties percevront conjointement ce droit.

Anno Domini M° CC° *tricesimo quarto, mense aprili.*

[Arch. nat., S 5222, liasse 9, n° 7 ; orig. parch. scellé du sceau de l'official de Noyon en cire verte pendant sur double queue de parch. (Doüet d'Arcq, n° 6997). — Cart., f° 9 r°. — Anal., Cocheris, n° xxxII].

86

1239, avril. Mathieu de Saint-Didier, chanoine et official de Péronne, notifie que Marie, veuve de Maître Pierre, médecin, a par devant lui promis de s'associer comme sœur à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, en conservant l'habit séculier. Elle a de plus, pour le salut de l'âme de son feu mari, donné à la maison d'Éterpigny, la moitié du fief, des terres censuelles et des terrages qu'elle possédait à Moislains, plus une rente d'un muids de froment en divers lieux. Après sa mort, le maître de l'hôpital d'Éterpigny prélèvera 30 l. par. sur l'ensemble de ses meubles et le reste sera distribué pour le salut de son âme.

Anno Domini millesimo CC° *tricesimo nono, mense aprili.*

[Arch. nat., S 5222, liasse 1, anc. S 5223, n° 9 ; orig. parch. dont le sceau manque. — Cart., f°s 78 v° - 80 r°. — Anal. Cocheris, n° xxxIII].

87

1239, juillet. A. (1), évêque d'Amiens, notifie que Renaut de Saint-Just (2) *(de Sancto Justo)*, bourgeois de Montdidier, a reconnu avoir reçu des frères de l'hôpital, la maison qu'il occupait à Montdidier, devant l'église du Saint-Sépulchre, pour la tenir d'eux, sa vie durant. Le dit Renaut paiera annuellement une redevance de 31 l. et demi au bailli d'Éterpigny et devra héberger les hospitaliers, quand ils passeront par Montdidier.

[Cart., f°s 26 v° - 27 r°].

88

1246, janvier. Le doyen et l'official de Péronne notifient que Pierre Cordonnier *(Sutor)*, de Frise, et Élisabeth, sa femme, ont reconnu par devant lui, avoir vendu à Manesser, commandeur d'Éterpigny, tous leurs droits sur les moulins des Creutes, pour le prix de 20 l. par.

[*Ibid.*, f°s 58 r° - 59 v°].

89

1246, 6 avril. Le doyen et l'official de Péronne, mandataires des abbé et prieur de Saint-Denis de Reims, notifient aux prieur et frères de l'hôpital de Jérusalem de France que par devant eux Pierre

(1) Arnould (1236-1249), successeur de Godefroy d'Eu.

(2) Saint-Just-en-Chaussée (Oise).

Malassis a reconnu devoir aux hospitaliers d'Éterpigny, une rente d'un muid de froment, mesure de Péronne, sur huit journaux de terre sis en divers lieux. Cette rente a été constituée par Marie, veuve de Maître Pierre, suivant lettres de l'official de Péronne.

Anno Domini M°. CC°. *quadragesimo quinto, feria sexta ante Ramos palmarum.*

[*Ibid.*, f°s 12 r° - 13 v°].

90

1250, 10 juillet. G[érard] (1), évêque d'Amiens, notifie que Jean de Warviller *(Verviler)* dit le Maire, a, pardevant lui reconnu avoir donné à la maison de l'Hôpital, une rente d'un muid de méteil, mesure de Montdidier, payable en cette ville, à la Saint Remi.

..... *Dominica post octabas apostolorum Petri et Pauli.*

[*Ibid.*, f°s 66 v° et 67 r°].

91

1251, 14 décembre. Pierre Bachelers, chevalier, notifie que Barthélemy Bachelers, chevalier, son père, a fait don à l'hôpital de Jérusalem d'une rente d'un muid de froment et d'un muid d'avoine. Il confirme cette donation, en ajoutant deux demi muids, l'un de froment, l'autre d'avoine, et il s'en-

(1) Gérard de Conchy (1247-1257).

gage à donner à Béatrix, sa femme, un échange de douaire suffisant.

..... *In crastino beate Lucie virginis.*

[*Ibid.*, f°s 28 v° - 29 r°].

92

1254, 11 février. L'official de Péronne notifie qu'un différend s'étant élevé entre le frère Guillaume *de Chirisiers,* bailli d'Éterpigny, d'une part, Jean de Clairy et Mathilde, sa femme, d'autre part, au sujet de diverses réclamations faites par le premier, un accord est intervenu : Jean et Mathilde renoncent à toute plainte relative à la maison du Hem *(de Ham)* et s'engagent à rendre les lettres délivrées jadis à ce sujet par le frère Polin, ancien grand prieur de France.

..... *Die mercurii post octabas Purificationis beate Marie Virginis.*

[*Ibid.*, f°s 108-109].

93

1256, 2 novembre. Arnould, abbé de Saint-Barthélemy de Noyon, notifie qu'un différend s'étant élevé entre son couvent et les hospitaliers, au sujet du droit de trait ou *carion,* Mathieu d'Herchies (1) *(de Herchiaco),* prévôt de Saint-Barthélemy, et le fr. Raoul, bailli de l'Hôpital en Flandre, ont été

(1) Canton de Beauvais (Oise).

choisis comme arbitres. Leur sentence sera rendue pour Pâques.

..... *In crastino Omnium Sanctorum.*

[*Ibid.*, f°s 5 r° - 6 v°].

94

1257, janvier. Acte passé par devant l'official de Noyon, par lequel Fursy de Roye et Mathilde, sa femme, inféodent au profit des hospitaliers d'Éterpigny tout ce qu'ils tenaient d'eux en censives. Les terres, eaux et manoirs acquis par Fursy, de Jean Gruet et de son frère Raoul, resteront engagés envers les hospitaliers. En cas de vente des parties inféodées, ceux-ci percevront le droit de quint et le droit du tiers, pour les censives. Mathilde a approuvé cette convention, par devant le doyen de Péronne.

[*Ibid.*, f°s 46 r° - 47 v°].

95

1257, mars. S[imon], abbé de Saint-Quentin-en-l'Ile et son couvent, notifient que fr. Jean de Joigny *(de Joingniaco)*, du diocèse de Cambrai, fr. Raoul, de la province de Flandre, fr. Nicolas, de l'hôpital d'Éterpigny, baillis de l'hôpital de France, munis de pleins pouvoirs à cet effet, ont échangé la maison possédée par l'Ordre, à Saint-Quentin, *in vico de Vinea*, contre une rente de 60 s. par. payable au maître de l'hôpital

d'Éterpigny et assignée sur les revenus de Falvy (1) *(Falvi)*. Cette rente sera payable à la saint Remi, à peine de 12 deniers, en cas de retard.

Anno Domini millesimo CC° *quinquagesimo sexto, mense martio.*

[*Ibid.*, fos 35 ro - 36 vo].

96

1257, juin. Guillaume Piion, grand prieur de Saint-Jean de Jérusalem en France, notifie qu'un différend s'est élevé entre sa maison et le couvent de Saint-Barthélemy de Noyon, au sujet du droit de passage ou *carion*, sur le territoire d'Horgny *(de Horgniaco)*; ce dernier prétendant l'avoir acquis du maire d'Horgny. Les hospitaliers renoncent à toute contestation à ce sujet, moyennant une redevance annuelle d'un setier de froment.

[*Ibid.*, fos 107-108].

97

1261, juillet. Acte passé par devant l'official de Noyon, par lequel Aubry de l'Atre *(de Atrio)*, demeurant à Éterpigny, vend à Jean Yver, frère de monseigneur Robert de Brie, 4 journaux de terre, à Éterpigny, pour le prix de 44 l. par. Cette vente est faite du consentement de Mathilde, sœur d'Aubry, qui renonce à son douaire; ses droits

(1) Canton de Nesle.

étant suffisamment garantis par les 4 journaux que son mari possède à Éterpigny.

[*Ibid.*, f[os] 40-41 v[o]].

98

1261, septembre. Gobert, official de Noyon, notifie que Nivelon de Chaulnes *(Chanle)*, veuf de Marie, veuve elle-même d'Ybert de Templeux *(Templex)*, chevalier, a, durant son mariage, acquis 101 journaux et demi, 42 verges et 6 pieds de terre aux territoires d'Éterpigny, Villers-en-Chaussée *(Vilers in Calceya)*, Sebotécluse *(Sebou-tescluse)* et Éterpigneul *(Esterpignuel)*; lesdites terres tenues de l'hôpital d'Éterpigny. La moitié en a été attribuée par droit héréditaire à Gobert d'Éterpigny, chevalier, et l'autre à Marie, en vertu de son droit d'acquet. Celle-ci l'a vendue aux hospitaliers, pour le prix de 700 l. par., ainsi que le reconnaissent ledit Gobert et Mabille, sa femme.

[Arch. nat., S 5222, liasse 1, anc. S 5223, n[o] 12; orig. parch., dont le sceau manque. — Cart., f[os] 119 v[o] - 125 r[o]. — Anal., Cocheris, n[o] XXXVII].

99

1261, décembre. Le même official notifie que par devant le notaire Arnould de Lagny (1) *(Laigni)*, Marie d'Éterpigny, femme d'Amaury d'Omiécourt (2) *(Omercort)* a reconnu avoir pré-

(1) Lagny-le-Sec, canton de Nanteuil-le-Haudouin (Oise).

(2) Canton de Corbeil (Seine-et-Oise).

cédemment vendu, du consentement de son mari, à Gobert d'Éterpigny, dit de Lihons *(de Lehuno)*, chevalier, pour le prix de 6 l. par., deux journaux et demi, 17 verges moins huit pieds de terre, au territoire d'Éterpigny. Ces terres ont depuis été revendues par Gobert aux hospitaliers, en donnant à sa femme un échange de douaire.

[Arch. nat., S 5222, liasse 1, anc. S 5223, nº 14; orig. parch. dont le sceau manque. — Cart., fos 82 - 83 vº].

100

1261, décembre. Le même notifie que par devant lui, Gobert de Lihons *(de Lehuno)*, chevalier, a vendu aux hospitaliers d'Éterpigny, pour le prix de 43 l. par., trois journaux onze verges et demie de terre sis en huit pièces à Éterpigny. Mabile, femme du vendeur, approuve l'aliénation, reconnaissant avoir été dédommagée pour son douaire.

[Arch. nat., S 5222, liasse 1, anc. S 5223, nº 12; orig. parch. scellé du sceau de l'official, en cire brune, pendant sur double queue de parch. — Cart., fos 41 vº - 43 vº. — Anal., Cocheris, nº XXXVIII].

101

1262, 27 juin. Philippe d'Égly (1) *(Eglis)*, grand prieur de l'Hôpital de France, notifie qu'Isabelle, fille de feu Robert More, a donné à son ordre le manoir situé près de la maison d'Éterpigny, avec 4 journaux et demi de terre, en se

(1) Canton d'Arpajon (Seine-et-Oise).

réservant la disposition de ses biens meubles, jusqu'à concurrence de 40 l. par. En retour, l'Ordre de l'hôpital lui donne une rente annuelle de 100 s. sur la maison d'Éterpigny. Isabelle sera quitte de toute redevance et pourra prendre l'habit de l'Ordre.

Apud Rampill[iacum], die martis proxima post Nativitatem beati Johannis Baptiste, anno Domini M. CC. *sexagesimo secundo.*

[*Ibid.*, fos 88 vo - 90 ro].

102

1262, septembre. M., abbesse de Nôtre-Dame de Biache (1) *(Biarch juxta Peronam)* et son couvent vendent aux hospitaliers d'Éterpigny, un journal et demi de terre, au territoire de Flaucourt (2) *(Floecort)*, pour le prix de 17 l. par. et demi.

[*Ibid.*, fos 69 vo et 70 ro].

103

1267, mai. Robert de Montaigu *(de Monte acuto)*, chanoine et official de Noyon, notifie que Denis Fursy *(Fursei)* de Péronne a, par devant le doyen de chrétienté de Péronne, reconnu avoir

(1) Cette abbesse n'est pas indiquée par la Gallia. On sait que l'abbaye cistercienne de Biache a été fondée en 1235 par des bourgeois de Péronne, qui y appelèrent des religieuses d'Aunay, au diocèse d'Arras.

(2) Canton de Péronne.

vendu pour le prix de 52 l. par., à la maison d'Éterpigny, quatre journaux de terre en sa paroisse, plus une rente de 10 s. par. et deux chapons. Cette vente a été faite du consentement d'Isabelle, femme dudit Denis, qui a renoncé à tout droit sur les terres faisant l'objet des dispositions qui précèdent.

[Arch. nat., S 5225. — Cart., f°s 43 v° - 45 v°. — Anal., Cocheris, n° XL].

104

1267, 29 juin. Les maire, jurés et échevins de Montdidier notifient qu'ils ont acquis de Jean de Cappy (1) *(de Capiaco)*, mandataire du grand prieur de l'hôpital de Jérusalem, les divers tonlieux que cet ordre possédait à Montdidier, moyennant un cens annuel de 100 s. par., réserve faite des droits de justice, de foire et de forage et, à peine de 2 s. par. par jour de retard.

..... *Die mercurii post Nativitatem beati Johannis Baptiste.*

[*Ibid.*, f°s 27 v° et 28 r°].

105

1267, 17 août. Acte passé par Aliot, notaire public, portant que Gautier de Tournai a, par devant lui, donné à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, entre les mains du frère Jean, son

(1) Canton de Bray-sur-Somme.

prieur, un manoir avec ses dépendances sis à Tournai dans la paroisse de Saint-Brice, tenant d'un côté au manoir de Gosselin Bouchel, d'un autre, à celui de Gosselin de Mule et d'un troisième à celui de la veuve d'Adam Guiselin.

Testibus : Oliviero Anglico, Pascali Yspanio et Guidone Francigena, presbiteris, Guillelmo Anglico subdiacono et Angerranno de Brusbantia, filio quondam Henrici Brusbangonis, anno Domini M°. CC°. *sexagesimo septimo decime indictionis, sexto decimo kalendas septembris.*

[*Ibid.*, f°s 36 v° - 38 r°].

106

1267, août. Robert Fursy, bourgeois de Péronne, reconnaît tenir en fief de l'hôpital de France, 65 journaux de terre sis aux territoires d'Horgny (*Horeigni*), Miséry (1) (*Miseri*) et Mazencourt (2) (*Maisencourt*), à charge de ne pas y construire et de ne pas les donner en ostise

[*Ibid.*, f° 85].

107

1267, décembre. Foursy, fils de Robert Foursy, bourgeois de Péronne, notifie que son père lui a donné le fief qu'il tenait de l'hôpital d'Éterpigny, en s'en réservant l'usufruit, à charge de ne pas y construire sans l'autorisation des frères de l'hôpital.

[*Ibid.*, f°s 84 v° - 86 v°].

(1) Canton de Nesle.
(2) Ancien hameau, à l'est de Fresnes, canton de Chaulnes.

108

1267, décembre. Gobert d'Éterpigny, chevalier, notifie qu'il a vendu à Raoul de Paris, maître de l'hôpital en Flandre, 105 journaux, 5 verges de terre, pour le prix de 449 l., 14 s., 9 d. par., dont il a passé quittance par devant Colart le Caisne, maire de Péronne, assisté de Gillon de Lihons et de Jean *de Hutpont,* comme jurés; Raoul de Latre, Robert de Framerville (1), Simon de la Porte, Quentin de Mory (2) *(Moiri),* échevins d'Éterpigny, Pierron de Roye, Robert de Lihons, Robert Foursy, Simon Fauvel et Pierre d'Huppy (3) *(Huppi)*, commandeur d'Éterpigny.

[*Ibid.*, f° 109].

109

1267. Acte de vente, en forme de chirographe, par Isabeau Morete d'Éterpigny, au profit des hospitaliers, d'un manoir sis à Éterpigny, avec quatre journaux et demi de terre, moyennant un prix principal de 25 l. par. et une rente de 100 s., sa vie durant, en gardant la jouissance desdits immeubles.

[*Ibid.*, f°s 72 v° - 73 v°].

(1) Canton de Chaulnes.
(2) Mory-Monteaux, canton de Breteuil (Oise).
(3) Canton d'Hallencourt.

110

1270, juin. Philippe, évêque de Noyon (1), notifie qu'un différend ayant surgi entre les hospitaliers d'Éterpigny et les religieux de Lihons *(Lyhon)*, au sujet des droits de justice sur les hôtes de Pont-lez-Brie (2) *(Ponz prope Briam)*. Wautier, curé du Mont-Saint-Quentin, Herbert, curé de Sebotécluse *(Seboutécluse)* (3) et Robert de Messine, chanoine de Péronne, désignés comme arbitres, ont reconnu le bien fondé des prétentions des premiers et leur ont adjugé la justice litigieuse.

[*Ibid.*, f°s 98 v° - 99 v°].

111

1271, mars. Jean de Chérizy (4) *(de Chirisi)*, demeurant à Corbie, reconnaît qu'il ne peut réclamer aux hospitaliers que les droits de terrage et de rachat sur la terre de l'hôpital d'Éterpigny sise au terroir de Chérizy, jadis donnée en aumône par ses ancêtres.

[*Ibid.*, f° 72 v°].

112

1273, 29 juillet. Hugues, prieur de Saint-Martin-

(1) Le cartulaire porte bien *Philippus* (Phs), bien que l'on ne trouve pas d'évêque de Noyon de ce nom dans la Gallia et le catalogue du P. Gams.

(2) Commune d'Éterpigny.

(3) Ancien faubourg de Péronne, qui a formé la paroisse de Saint-Quentin-en-l'Eau.

(4) Canton de Croisilles (P.-de-C.).

des-Champs de Paris, notifie qu'un procès ayant surgi entre son couvent et Philippe d'Égly *(de Egliis)*, prieur de l'hôpital de Jérusalem, au sujet du droit de patronage sur l'église de Gaudiempré (1) *(de Godini prato)*, l'accord suivant est intervenu : le différend sera soumis à l'arbitrage de Guérin, hôtelier de Saint-Martin-des-Champs et de Jean Brichemer, bailli de l'hôpital de Paris. En cas de désaccord, Maître Lucas, chanoine de Paris, sera appelé comme tiers arbitre. La sentence sera rendue le dimanche des Rameaux.

Anno Domini M° CC° LX° tercio, die martis ante festum Cathedre sancti Petri.

[Cart., f°s 77 r° - 78 v°].

113

1274, juillet. Jean de Roye *(de Roia)*, fils de feu Fursy de Roye, chevalier, notifie qu'un différend s'étant élevé entre sa mère et le commandeur d'Éterpigny, au sujet du droit de bannalité sur le four d'Éterpigneul *(Éterpegnuel)*, un accord est intervenu, portant renonciation à tout droit de bannalité, moyennant le droit d'avoir un four dans le fief qu'ils tiennent de la commanderie, à Éterpigny, et le paiement d'une redevance de deux chapons.

[Arch. nat., S 5222, liasse 7, anc. S 5223, n° 49 ; orig. parch. scellé sur double queue de parch. (2). — Cart., f°s 94 - 95 v°. — Anal., Cocheris, n° XLIII].

(1) Canton de Pas (P.-de-C.).

(2) Écu à *la fasce accompagnée d'une étoile au canton dextre*.

114

1276, juin. Gautier, abbé du Mont-St-Quentin, Herbert, curé de Sebotécluse *(Seboutescluse)* et Robert de Messine, chanoine de Péronne, notifient la sentence qu'ils ont rendue précédemment comme arbitres (n° 110).

[*Ibid.*, f°s 116 v° - 117 v°].

115

1278. L'official de Noyon notifie que par devant Simon de Pont-l'Évêque, notaire de la cour de Noyon, Perrine Engloute, femme de Simon de Lihons, prévôt de l'évêque de Noyon à Pont-l'Évêque, a vendu pour le prix de 13 l. par. à Roger de Ver, maître de l'hôpital d'Éterpigny, le revenu des moulins situés entre Pont et Brie, avec celui de leurs borderies et dépendances.

..... *Feria quarta post festum beatorum apostolorum Philippi et Jacobi.*

[*Ibid.*, f°s 91 r° - 92 v°].

116

1279, 29 décembre. L'official de Péronne notifie que Wautier Louchepoix a reconnu par devant lui avoir reçu à bail de l'hôpital d'Éterpigny, un journal et demi, 15 verges et demi de terre sis aux territoire de Flaucourt (1) *(Flauecourt)*, moyennant

(1) Canton de Péronne.

un cens de 22 sous et deux chapons. Il devra y construire une maison avec ses « aisances » et restera l'homme de l'hôpital.

..... *In die Thome beati, apostoli.*

[Arch. nat., S 5222, liasse 7, anc. S 5223, n° 30; orig. parch. scellé d'un fragment de sceau pendant sur double queue de parch. — Cart., f°s 92-94. — Anal., Cocheris, n° XLIV].

117

S. d. (vers 1280). Les frères Jacques et Ansel, fondés de pouvoir du prieur de l'hôpital de France, notifient qu'ils ont concédé à Adam, chanoine de Noyon, la maison de Noyon et la vigne des Gués que Renaud Maschefer avait données en aumône à l'hôpital. Cette donation fera retour aux hospitaliers, à la mort dudit chanoine.

Astantibus in capitulo magistro Hylario, fratre Renaudo de Esterpigni, fratre Adam de Chailliaco, fratre Odone Tesson.

[Cart., f° 88 v°].

118

1283, 16 juin. Pierre, prieur de Lihons-en-Santerre *(Lihons)* et son couvent, notifient qu'un différend ayant surgi entre eux et le frère Jean de Villers, prieur de l'hôpital de France, au sujet des moulins de Pons, un accord est intervenu : Jean de Villers, au nom des hospitaliers, a renoncé à tous droits sur lesdits moulins au profit du prieuré,

à charge de payer chaque année 22 setiers de blé au maître d'Éterpigny.

..... *Le merkedi apres le feste saint Barnabé l'apostre.*

[*Ibid.*, f°s 83 v° - 85 r°].

119

1283, août. Jean de Dargies (1), chevalier, seigneur de Lavigny-le-Sec et de Frise, notifie qu'un différend ayant surgi entre lui et Jean de Villers, grand prieur de l'hôpital de France, au sujet du droit de mouture du moulin des Creutes, un accord est intervenu lui reconnaissant ce droit, sa vie durant, ainsi qu'à son fils aîné, sauf les droits des hospitaliers sur la maison et les carrières de Frise.

[*Ibid.*, f°s 110-111].

120

1284, 18 mars. Ives, abbé de Cluny, donne *vidimus* et confirmation de l'acte du 16 juin 1283, qui précède (n° 118).

Anno Domini M° CC° *octagesimo tercio, die sabbato ante Letare Jerusalem.*

[*Ibid.*, f°s 86 v° - 88 v°.

(1) Canton de Grandvillers (Oise).

M. CHARLES PINSARD

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT

Notice Nécrologique par M. le V[te] DE CALONNE.

Amiens a vu disparaître, il y a quelques mois, le dernier survivant d'une génération d'hommes qui contribuèrent à rehausser le prestige de la cité par leurs talents et par leurs travaux. De ces hommes, les uns ont acquis une juste notoriété dans l'industrie ou dans les affaires publiques ; les autres, dans la littérature, dans les arts, dans les sciences. A l'époque où le goût des choses du passé prenait une faveur marquée, M. Pinsard s'est fait un nom dans l'étude de l'archéologie. Il était un des plus sympathiques entre nos collègues. Nous l'aimions et ce n'était que justice parce qu'il était aimable infiniment. C'est ce que je veux, ce que je dois dire avant tout. Personne n'a été d'une affabilité plus cordiale. A cette qualité, il ajoutait une nuance qui en doublait le prix : la simplicité, la bonhomie, qui vous mettaient tout de suite en confiance.

Charles Joseph Pinsard est né à Amiens, le 20 Mai 1819. Il a vécu quatre vingt douze ans. Sa longue carrière, toute entière consacrée à l'étude, débuta dans l'administration des Ponts

et Chaussées. L'ingénieur Bazaine, chargé de la construction du chemin de fer d'Amiens à Boulogne, se l'attacha, en 1845, comme surveillant général des travaux ; il louait son zèle et sa parfaite compétence. Toutefois, l'activité d'esprit du jeune conducteur et un penchant très marqué vers les choses de l'art ne pouvaient s'arrêter là. Il s'appliquait de préférence à l'étude des beaux arts ; il devint architecte et prit, en 1848, la succession de M. Auguste Cheussey qui avait été architecte de la ville d'Amiens pendant trente ans, et à l'école de qui il s'était formé. L'élève surpassa le maître.

Du premier jour, M. Pinsard sut mériter la confiance des gens de goût. Vous n'attendez pas de moi l'exposé de l'œuvre monumentale qui atteignit son apogée de 1855 à 1875. On a dit de M. Pinsard qu'il était l'architecte des châteaux. Il en restaura effectivement un grand nombre dans le département de la Somme et il en construisit plusieurs, ceux entre autres de la marquise de Lameth, à Baizieux, et de M. de Caix, à Corbie. Par ses soins s'élevèrent aussi de belles demeures, à Amiens : l'hôtel de M. Cosserat, l'hôtel de M. Crignon, l'hôtel de la succursale de la Banque de France. Il était l'architecte des hospices et bâtit l'asile des incurables.

La profession de M. Pinsard devait naturellement l'amener à l'étude du passé monumental de notre ville. Voici qu'il se révèle antiquaire !

En 1856, M. Labourt, ancien procureur du roi, à Doullens, proposait à la Société des Antiquaires de Picardie de donner un prix à l'auteur de la meilleure collection de dessins intéressant la province. M. Pinsard concourut et obtint une mention honorable, avec médaille d'or, pour une remarquable série de plans et dessins se rapportant à la ville d'Amiens, au château de Picquigny, au camp de Tirancourt. Et, l'année suivante, il assurait la conservation de la très curieuse mosaïque gallo-romaine découverte dans les fondations creusées pour la construction de la gendarmerie impériale et actuellement placée au Musée de Picardie.

Les occupations multiples d'un cabinet d'architecte très en vogue retardèrent l'admission de M. Pinsard à la Société des Antiquaires, en qualité de membre titulaire résidant. Il voulait avoir les loisirs de s'adonner complètement à ses goûts pour l'archéologie. On l'accueillit avec enthousiasme, au mois de mars 1876.

« Mes études ont pour but d'établir l'impor-
« tance d'Amiens aux différentes époques de
« l'histoire, disait-il, en prenant séance, le
« 9 avril, elles se sont notamment portées vers le
« sous-sol de la ville. De nombreux sondages,
« opérés sur divers points, m'ont renseigné sur la
« topographie primitive, même avant l'occupation
« du territoire par les Romains ; peut être au delà
« des temps historiques..... Je pourrais penser

« que tout a été traité sur ces sujets dans vos im-
« portants mémoires, cependant, la mine n'est
« pas épuisée et nous trouverons encore, je l'es-
« père, bien des sujets intéressants et nouveaux ».

Et M. Pinsard en trouva !

Je renonce à la très longue énumération des communications qu'il fit à la Société ; presque toutes étaient accompagnées de dessins. Elles remplissent nos bulletins. Le 18e volume, comprenant les années 1892, 1893, 1894, n'en renferme pas moins de quarante ! De 1877 à 1898 qu'il renonce à assister aux séances, à cause de la surdité qui le désolait, il n'est pas de procès-verbaux qui n'enregistrent les trésors de son vaste savoir et de ses découvertes. Quand il ne vient plus, il confie à son ami Robert de Guyencourt le soin de lire les notes, toujours appréciées, extraites de ses albums ; *Absens adhuc loquitur !*

Pas une fouille importante, pas une trouvaille intéressante à Amiens ou dans le département, qui ne soit immédiatement signalée, commentée. Avec M Pinsard on a vu revivre et les établissements présumés palustres de la rue Tappeplomb ; et l'antique Samarobrive gallo-romaine dans les substructions des rues des Jacobins, des Trois-Cailloux, des Augustins, de la Place de l'Hôtel-de-Ville ; et l'Amiens de Louis le gros dans les substructions du Castillon ; et l'Amiens de Philippe Auguste dans ses fortifications restituées ;

et l'Amiens de Louis XI dans son enceinte détruite tout récemment ; et l'Amiens de François Ier ou de Henri II avec ses façades du Bailliage, de la maison du Sagittaire ; et l'Amiens de Louis XIII ou de Louis XIV avec ses constructions typiques de la place du grand marché ; et l'Amiens de Louis XV ou de Louis XVI, avec ses riches boiseries, avec ses artistiques ferronneries. Autant de dessins curieux extraits des cartons de l'infatigable chercheur.

Rappellerai-je la part active que M. Pinsard prit aux magistrales publications de *la Picardie historique et monumentale*, de la *Monographie de la Cathédrale d'Amiens* et de l'*Album archéologique* ? Il s'était assuré, de longtemps, la collaboration du dessinateur consciencieux qu'est M. Henri Wagon et il offrit à la Société, qui s'en montra très reconnaissante, de diriger l'exécution, par lui, des graphiques, des plans et des coupes qui devaient figurer dans ces volumes de grand luxe. Tous furent exécutés sous ses yeux, avec une exactitude rigoureuse, mathématique, rien n'étant abandonné au caprice du crayon.

Que dire de la spontanéité de son concours pour l'illustration de l'*Histoire de la Ville d'Amiens* ; de la bonté toute paternelle qui présida à la confection de cartes ou de plans qui ne sont certes pas le moindre mérite de l'œuvre à l'achèvement de laquelle il a beaucoup contribué par les encouragements qu'il ne cessait de me prodiguer !

Le président de notre Société à qui est échu l'honneur de recevoir M. Pinsard - c'était le chanoine Duval — lui avait dit :

« Si comme nous l'espérons, vous arrivez à « restaurer le vieil Amiens, architecte du passé, « vous pourrez vous écrier, et nous en serons « fiers, *exegi monumentum !*

M. Duval a été bon prophète ! N'est-ce pas la restauration du vieil Amiens que cette admirable collection de 73 volumes in-folio qui renferment le plus riche ensemble de souvenirs, de notes, de gravures, de photographies, d'aquarelles, de dessins, de documents de toute sorte,que l'on puisse rêver ! A la former, avec un zèle aussi intelligent que persévérant, M. Pinsard a travaillé pendant plus de cinquante ans. Toutes les rues anciennes et modernes de la ville y sont enregistrées par ordre alphabétique ; chacune a son histoire illustrée ou plutôt chacune a les éléments de son histoire, véritable encyclopédie à laquelle rien n'a échappé. On peut regretter que les références manquent souvent et que la critique de citations parfois contradictoires n'ait point été faite, mais les 73 volumes intitulés *les rues d'Amiens* constituent, de l'avis de tous, un recueil unique en son genre.

Le chroniqueur spirituel qui signe Pierre d'Issy, dans *la Tribune de la Somme,* raconte qu'il rendait souvent visite au prodigieux vieillard qui avait gardé une vigueur d'esprit et une mé-

moire surprenantes ; près de lui, dit-il, chacun trouvait l'accueil le plus cordial ; il comptait ses souvenirs sur les choses et les hommes qu'il avait connus pendant plus de trois quarts de siècle ; il évitait les histoires scandaleuses et tout ce qui pouvait nuire à autrui ; il ne s'emportait que contre Goze qu'il appelait l'historien romancier et contre les édiles qui changeaient les noms des rues, de façon par trop fantaisiste.....

Pierre d'Issy connaissait bien M. Pinsard.

M. Pinsard avait effectivement le culte de la vieille toponymie qu'il trouvait respectable ; il voyait à regret disparaître les noms qu'une tradition plusieurs fois séculaire a consacrés, jugeant avec raison que l'accroissement de la ville créait assez de voies nouvelles pour honorer les célébrités nationales ou municipales, en les appelant de leurs noms.

Chemin faisant, M. Pinsard collectionnait les volumes et les brochures d'histoire locale, les portraits picards, les polémiques électorales, en un mot tout ce qui, de loin ou de près, intéresse la Picardie ou simplement le département de la Somme. Après avoir amassé pareille quantité de matériaux, on aurait cru qu'il se reposerait au déclin de la vie. Oh ! que non ! Jusqu'au dernier moment il ne songea qu'à les accroître ; il ne s'arrêta que trois semaines avant de mourir, lors qu'un déplorable accident le retint éloigné de ce cabinet de travail, dans lequel vous comprendrez

que je l'évoque de préférence. Cette vision de labeur obstiné dans ce cadre d'érudition, n'est elle pas en raccourci toute la vie de M. Charles Pinsard.

A qui s'étonnait de la somme énorme de ses recherches, il répondait : J'aime ma ville.

M. Pinsard a aimé la ville d'Amiens ; il a aimé la Société des Antiquaires de Picardie !

Il a aimé la ville et, comme preuve de son attachement, il lui lègue les richesses documentaires auxquelles il attribuait une réelle valeur, voulant que, conservées à la Bibliothèque communale, elles demeurent toujours à la disposition des amateurs de notre histoire locale.

Il a aimé la Société des Antiquaires de Picardie, et pour contribuer au développement de son action utile, il lui lègue une somme considérable destinée à fonder le prix d'archéologie le plus important qu'elle ait encore eu annuellement à sa disposition. M. Pinsard comptera parmi ses bienfaiteurs insignes et son souvenir restera gravé dans nos cœurs.

La postérité honorera sa mémoire !



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 3me TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1911.

I. Le Ministère.

1° Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, etc., 1910, 3 ; 1911, 1. — 2° Journal des savants, 1911, 6-7. — 3° Nouvelles archives des Missions scientifiques, XV, 2-3. — 4° Revue des études grecques, XXIV, n° 107. — 5° Revue historique, CVII, 2 ; CVIII, 1.

II. La Préfecture de la Somme.

1° Conseil général de la Somme ; Procès-verbaux, 1911, première session.

III. Les Auteurs.

1° M. l'abbé Fourrière : Revue d'exégèse mythologique, n° 113. — 2° M. Osc. Gosselin : Monographie de Pozières, etc. — 3° M. L. Plessier : Pointe ou vestige de javelot ou bois de chêne.

IV. Don.

1° M. Le Proviseur du Lycée d'Amiens : Palmarès de la distribution des prix, année 1911.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE PICARDIE

Année 1911. — 4me Trimestre.

Séance ordinaire du 24 Octobre 1911
Présidence de M. Oct. Thorel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants.

MM. de Boutray, Lefrançois et l'abbé Rohault, membres non-résidants, assistent à la séance.

M. l'abbé Leroy se fait excuser.

Correspondance. — M. l'abbé Manzoni remercie de son élection en qualité de membre titulaire non-résidant.

— M. Dufrane, notaire à Naours, et la Préfecture de la Somme adressent plusieurs lettres relatives à un legs que M. Oswald Letellier a fait à la Société, mais que celle-ci a cru devoir refuser non sans conserver un souvenir reconnaissant pour la mémoire du généreux testateur.

— M. le Proviseur invite à la distribution des prix du Lycée d'Amiens.

— M. Siffait de Moncourt signale l'état lamentable de l'église du Hamelet (paroisse de Favières) et réclame pour elle un secours.

— M. Berthelé sollicite le prêt du cliché d'une clochette conservée à Poix, pour le publier dans « l'Ephemeris campanographica », ce qui lui est accordé.

— M. Hackspill adresse une note sur un voile de calice, brodé au XVIIe siècle et provenant d'Airaines.

— M. le Maire de Cayeux-sur-Mer annonce qu'il soumettra à son Conseil municipal les propositions de la Société dans le but d'acquérir quelques poutres sculptées provenant de l'ancienne église du lieu.

Ouvrages offerts. — Depuis la séance du mois de Juillet, les ouvrages qui suivent ont été offerts :

1° Par M. l'abbé Fourrière : Revue d'exégèse mythologique, n° 113 ;

2° Par M. Plessier : Pointe ou vestige de javelot en bois de chêne ;

3° Par M. Hackspill : Un plan d'Amiens en 1778. — Ce plan parfaitement exécuté et bien conservé est anonyme, mais il offre un intérêt tout particulier pour l'étude des fortifications de notre ville et de sa citadelle, au XVIIIe siècle ;

4° Par M. Osc. Gosselin : Monographie du village de Pozières, suivie d'une notice géographique.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention de l'Assemblée sur les ouvrages suivants qui présentent un intérêt local, à savoir :

Le T. XXIII des Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, contenant les « Archives campanaires de Picardie » par M. Jos. Berthelé ;

La Revue du Nord, 2e année, n° 3, où l'on remarque une étude intitulée « les derniers jours d'une forteresse, — Abbeville, 1870-1871 », par M. E. Gavelle ;

Le Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville (1911, n° 2) où on peut lire une notice sur un artiste villageois du XVIIIe siècle, J.-F. Flicourt, de Canchy ;

Les Annales de la Société de Château-Thierry, 1910.

Chronique. — Les Antiquaires de Picardie, sont heureux d'offrir leurs félicitations à M. Héren

et à M. le chanoine Rambour qui viennent d'être nommés officiers d'Académie, ainsi qu'à M. Bacquet, directeur de l'école primaire supérieure de Corbie, récemment créé officier de l'Instruction publique.

— La Société a eu le malheur de perdre, le 15 Juillet 1911, M. Louis Ricouart, chevalier de la Légion d'honneur, ancien adjoint au maire d'Arras et membre de l'Académie de la même ville, décédé dans sa 84e année.

— M. de Mérocourt offre une étude sur le fief de la Mairie de Hem (près Amiens), qui sera lue dans une prochaine séance.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 33.859 au n° 34.008.

Administration. — MM. Ed. Bienaimé, H. Garry, Le Bourva, P. Machue et Ed. Riquier, présentés en la dernière séance, en qualité de membres titulaires non-résidants, sont admis à l'unanimité.

— La date de la séance publique est fixée au 20 Décembre, si l'on peut disposer alors de la grande salle de la Société Industrielle.

— De la part de M. Demailly, M. Collombier offre une importante étude sur les marques des potiers gallo-romains trouvées à Amiens depuis vingt ans. — La Société vote des remerciements à l'auteur de ces patientes recherches.

— La Société décide d'attendre le résultat des démarches faites dans le but de faire classer l'église de Beuvraignes, avant de voter un crédit pour son entretien.

— L'ordre du jour appelle le vote sur l'acceptation ou le refus du legs fait à la Société, par M. Ch. Pinsard. — Ce legs est accepté après un vote au bulletin secret.

Travaux. — M. de Calonne retrace en termes émus la carrière toute d'activité de notre regretté collègue, M. Charles Pinsard, qui laisse une œuvre considérable sur les antiquités d'Amiens, fruit de patientes recherches dont la mort seule arrêta le cours. — Il est décidé que cette notice sera immédiatement imprimée (1).

— M. P. Dubois signale un passage du feuilleton du *Journal des Débats*, du 5 Septembre 1911, signé par M. André Michel, qui constate le soin avec lequel est éditée « la Picardie historique et monumentale », puis M. P. Dubois fait passer sous les yeux de l'assemblée, des listes in-f°, imprimées à la fin du XVIIIe siècle, où l'on trouve les noms de tous les membres de la Chambre de commerce d'Amiens depuis sa fondation (6 août 1761) jusqu'à la Révolution qui la supprima momentanément.

— M. Thorel donne ensuite lecture d'une étude

(1) Voir ci-dessus, p. 214.

destinée à la séance publique et traitant de l'ameublement et des ustensiles que l'on rencontrait dans les cuisines amiénoises au XVIe siècle.

— Enfin, M. Michel signale un important ouvrage sur « les manuscrits latins du Ve au XIIIe siècle conservés à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg », par Dom Antonio Staerck. Vingt-deux d'entre eux, provenant de Corbie, y sont minutieusement décrits. Ces manuscrits, enlevés de l'Abbaye de Corbie dès 1636, après la reprise de la Ville sur les Espagnols, trouvèrent enfin un refuge à Saint-Pétersbourg en 1800

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Séance ordinaire du 14 Novembre 1911

Présidence de M. Oct. THOREL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants et MM. Bienaimé, de Boutray, Gigon et l'abbé de Sérent, membres non résidants.

Correspondance. — MM. Bienaimé, Garry, Le Bourva, Machue et Riquier, remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— La Société Industrielle d'Amiens invite aux fêtes de son cinquantenaire.

— M. Aug. Picard, éditeur à Paris, demande, l'autorisation, qui lui est accordée, de reproduire, dans un ouvrage de M. de Lasteyrie, des dessins publiés jadis par M. C. Enlart dans un volume de la Société.

— M. le Président est invité à l'inauguration du monument érigé en l'honneur de Dallery, dans un jardin public d'Amiens.

— M. Duhamel-Decéjean signale l'intérêt qu'il y aurait à surveiller les travaux que va occasionner le creusement du canal du nord, pendant son trajet à travers le département de la Somme.

Ouvrages offerts. — Les ouvrages qui suivent ont été offerts depuis la dernière séance, à savoir :

1° Par M. l'abbé Fourrière : Revue d'exégèse mythologique, n° 114 ;

2° Par M. H. Martin : Sur un squelette humain de l'époque moustérienne trouvé en Charente.

Ouvrages signalés. — Il convient de remarquer parmi les ouvrages déposés sur le bureau :

1° Le bulletin de la Société historique de Clermont de l'Oise, année 1909 ;

2° Un article dans le numéro du journal « la Picardie », du 9 novembre 1911, où sont dénoncées diverses mesures regrettables dont aurait été victime la remarquable église d'Hangest-en-Santerre.

Chronique — Depuis sa dernière réunion la Société a eu le malheur de perdre deux de ses membres non-résidants : M. Félix Lennel, décédé le 27 octobre 1911, et M. le chanoine Tronquez, mort le 31 du même mois. Les Antiquaires de Picardie offrent aux familles des regrettés défunts le témoignage de leurs vives condoléances.

— Les ouvrages reçus depuis le 24 octobre sont inscrits du n° 34.009 au n° 34.043.

Administration. — MM. Bénard, Bicknell, A. Blain, A. Duquesne, R. Champion, Dursent-Letellier, H. Hitier, A. Lechat, R. Lecointe et J. de Pas, sont élus membres titulaires non-résidants.

— M. le secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Duhamel-Decéjean, déjà mentionnée, où sont énumérées les découvertes que l'on est en droit d'espérer, lors de l'exécution des travaux à effectuer dans le département de la Somme pour la création du canal du nord. Après avoir entendu cette lecture, la Société décide qu'une somme de trois cents francs sera mise à la disposition de M. Duhamel-Decéjean et d'une Commission qu'il

voudra bien former,pour surveiller ces travaux au point de vue archéologique.

— M. Collombier dépose sur le bureau, de la part de M. Demailly, un supplément à ses recherches sur les sigles des potiers gallo-romains trouvés à Amiens. La Société remercie M. Demailly, et exprime le désir que cet appendice soit fondu dans le corps de l'ouvrage, lors de son impression.

Travaux. — M. Héren donne lecture d'un rapport fait au nom de la Commission du concours d'histoire. — Sur les sept manuscrits présentés, trois seulement sont retenus, auxquels, conformément aux conclusions du rapport, la Société accorde l'intégralité du prix Leprince, partagé de la façon suivante :

Deux cents francs à M. l'abbé Arcelin, curé de Buire-Courcelles, pour son manuscrit sur la paroisse de St-Christ-Briost et Cizancourt ;

Deux cents francs à M. Alb. Tenaillon, de Roye, auteur de la biographie d'Antoine Trouvain, de Montdidier, graveur et marchand d'estampes, 1656-1708 ;

Cent francs à M. Poiré, professeur au collège de Compiègne, pour sa monographie de Glisy-en-Amiénois.

Une médaille sera aussi offerte par la Société à chacun de ces lauréats.

— M. P. Dubois donne connaissance d'un rapport de M. Thorel, rédigé au nom de la Commis-

sion du concours d'archéologie. L'assemblée en adopte les conclusions tendant à attribuer à M. Hackspill, l'auteur du seul ouvrage présenté qui traite des carrelages en terre cuite vernissée trouvés dans le Vimeu, une mention honorable, à cause surtout des intéressants dessins joints au texte de cette étude.

— M. de Guyencourt lit ensuite le rapport sur les travaux de l'année 1911, qui doit figurer au programme de la séance publique, puis M. Durand appelle l'attention de l'assemblée sur l'intérêt que présenterait la prompte installation de la collection des dessins des frères Duthoit dans les galeries du musée et demande si la Société ne jugerait pas convenable d'intervenir pécunièrement à cet effet. La réponse à cette question est ajournée à la prochaine réunion, puis la séance est levée à 9 h. 3/4.

Séance ordinaire du 12 Décembre 1911

Présidence de M. Oct. Thorel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, de Guyencourt, Héren, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants. — M. de

Boutray, membre non résidant, assiste à la séance. — MM. Ledieu et Schytte se font excuser.

Correspondance. — MM. Justin de Pas, Lecointe, Hitier, André Blain, Lechat, Dursent-Letellier, Duquesne, Bénard, Bicknell et Champion remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— MM. l'abbé Arcelin, Tenaillon, Poiré et Hackspill remercient la Société des distinctions qu'elle a accordées à leurs œuvres.

— M. Duhamel-Decéjean annonce qu'il va s'efforcer de former un comité pour surveiller les travaux du canal du Nord.

— M. l'abbé Danicourt sollicite un secours en faveur de l'église de Naours.

— La société d'émulation du Bourbonnais demande l'autorisation de reproduire, d'après la gravure publiée par les Antiquaires de Picardie, le frontispice des « chants royaux offerts par la ville d'Amiens à Louise de Savoie » et représentant cette princesse.

— M. l'abbé Arcelin adresse des tables qui devront être annexées à sa monographie de St-Christ-Briost ;

— L'Académie d'Amiens invite à sa séance publique du 17 Décembre ;

— La Société des Amis des Arts du département de la Somme sollicite l'autorisation de publier, d'après une gravure éditée par les Anti-

quaires de Picardie, une tapisserie conservée dans la cathédrale d'Amiens.

Ouvrages offerts. — Les ouvrages qui suivent ont été offerts depuis la dernière réunion :

1° Par M. P. Dubois : La collection d'échantillons envoyés par le département de la Somme à l'exposition des produits de l'industrie française de 1806 ;

2° Par M. Michel : Bibliothèques, livres et libraires, conférences faites à l'école des hautes études sociales, etc. ;

3° Par M. Lair-Dubreuil : Le très beau catague illustré de la collection Henri Haro ;

4° Par M. Paul Lacombe : Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle, supplément ;

5° Par M. Déprez : Rapport sur les archives départementales du Pas-de-Calais (1910-11) ;

6° Par M. de La Perrière : Le Lieutenant général Vacquette de Gribeauval et sa famille, (2e éd.)

— M.Tenaillon offre aussi cinq portraits gravés par Trouvain, de Montdidier.

Ouvrages signalés. — Le Secrétaire perpétuel signale les ouvrages suivants :

1° Le premier portefeuille des dessins d'archéologie de Roger de Gaignières. Série I, Tombeaux. Planches 1 à 100. — Elles ne concernent pas la Picardie ;

2° Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'ar-

chitecture et à la condition des architectes en France au moyen-âge, XIe-XIIe siècles, etc., par M. V. Mortet ;

3° Fère-en-Tardenois, par M. Etienne Moreau-Nélaton (3 vol.) ;

4° Les dernières publications de la Société des Antiquaires de Londres ;

5° Le quatrième fascicule du Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon, par M. l'abbé Chrétien, (Curchy, Nesle, Ham).

Chronique. — La porte principale de l'ancien évêché d'Amiens vient d'être modifiée et mutilée d'une manière regrettable. C'était une œuvre de Viollet-le-Duc, conçue dans le goût du XIIIe siècle, mais d'un aspect un peu trop grêle. — Il convient aussi de signaler les restaurations effectuées aux deux façades de l'ancienne halle au blé d'Amiens, œuvres du XVIIIe siècle édifiées par l'architecte Rousseau. Malgré quelques modifications malheureuses, ces restaurations ont mis en valeur ce monument dû au talent vigoureux d'un artiste trop peu connu.

— M. Collombier signale, dans un journal d'Amiens, un avis qui prouve quelle activité déploient les brocanteurs pour dépouiller notre région de ses richesses archéologiques.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 34,045 au n° 34,101.

Administration. — La Société, désireuse de contribuer à l'installation dans les galeries du Musée de Picardie, des dessins composant la collection des frères Duthoit, vote dans ce but une somme de deux mille francs.

— MM. le Dr Wargnier, médecin à Arvillers, l'abbé Laloy, curé de Morlancourt, Huré, notaire à Abbeville, et Desmaisons, pharmacien à Arvillers sont élus membres titulaires non-résidants.

— L'ordre du jour prévoit le renouvellement des membres du bureau dont le mandat est prêt de finir. Par trois votes successifs, au scrutin secret, sont élus pour siéger en 1912 :

M. de Puisieux, Président ;

M. l'abbé Mantel, Vice-Président ;

M. Schytte, Secrétaire annuel.

MM. de Puisieux et l'abbé Mantel, seuls présents, prononcent après ce vote quelques paroles de remerciement.

Travaux. — M. Pierre Dubois donne lecture d'une étude sur « la promenade du rempart et les plans de l'architecte Rousseau pour la transformation de la ville d'Amiens (1781-1788) ». Il est décidé que ces recherches, accompagnées de projections, seront lues en séance publique, puis l'assemblée se sépare à 9 h. 1/4.

Séance publique du Mercredi 20 Décembre 1911

Présidence de M. Oct. THOREL, Président.

La séance est ouverte vers 8 h. 1/2 du soir, dans la grande salle de la Société Industrielle, devant un brillant auditoire où l'on remarque un grand nombre de dames.

M. le Préfet de la Somme a bien voulu se faire représenter par M. Suard, son chef de cabinet.

Monseigneur l'Evêque d'Amiens, M. le Procureur général et M. le Maire d'Amiens se sont fait excuser; mais on remarque dans l'Assemblée la plupart des membres titulaires de la Société, beaucoup de membres non-résidants et quelques membres de la Société d'Emulation d'Abbeville et de la Société Historique de Compiègne.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président Thorel donne d'abord lecture d'une étude intitulée « Une cuisine amiénoise au XVIe siècle », étude qu'agrémentent de nombreuses projections, puis M. de Guyencourt, secrétaire perpétuel, rend compte des travaux de l'année et proclame les noms des lauréats des concours de 1911 : MM. l'abbé Arcelin, Tenaillon, Poiré et Hackspill.

Les deux premiers viennent recevoir, de la main de M. le Président, les médailles qu'ils ont méritées.

Enfin M. Pierre Dubois termine la série des lectures par une très belle conférence, — illustrée de nombreuses projections et en partie improvisée,

— sur « La promenade du rempart à Amiens, et les plans de l'architecte Rousseau pour la transformation de la ville ». Après cette dernière communication, la séance est levée vers 10 h. 1/2

Assemblée générale du 21 Décembre 1911

Présidence de M. Oct. Thorel, Président.

La Société se réunit à 2 heures, au Musée de Picardie.— Sont présents : MM. de Calonne, l'abbé Cardon, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, Michel, Milvoy, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants.

MM. l'abbé Arcelin, Bienaimé, le Baron de Bonnault, le Comte de Bréda, Decroix, des Forts, Lefrançois, l'abbé Le Sueur, de Mérocourt, Tenaillon, de Thézy et de Vadicourt, membres non-résidants, assistent à la séance.

MM. J. Boquet, M. Cosserat, Duhamel-Decéjean, l'abbé Mantel, de Puisieux et Schytte, membres titulaires résidants, ainsi que MM. Blain, Alb. Boquet, l'abbé Boulogne, Chevallier, le Dr Coutan, N. Dupont, le vicomte de France, Hackspill, de Kytspotter, l'abbé Lesenne, le Dr Lomier, Maquet, Ségard et G. Vallée, membres non-résidants, se sont excusés. — M. le Président prie M. le Baron de Bonnault de prendre place à sa droite.

Correspondance : — M. le Dr Lomier envoie une notice sur un capitaine de navire originaire d'Amiens et nommé André Lefèvre.

— M. le Maire d'Amiens adresse les remerciements de la municipalité à l'occasion de la participation de la Société à l'installation des dessins des frères Duthoit dans les galeries du Musée.

— La société pour l'étude de la gravure en France demande l'autorisation de publier immédiatement les recherches de M. Tenaillon, notre lauréat, sur le graveur Antoine Trouvain, de Montdidier. — Cette demande est renvoyée à la commission des impressions.

— MM. Huré et Desmaisons remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— M. Duhamel-Decéjean transmet quelques observations sur l'analyse du cartulaire d'Eterpigny publiée par M. le comte de Loisne dans le bulletin du troisième trimestre de 1911, et promet un rapport sur les fouilles motivées par le creusement du canal du Nord.

Ouvrages offerts. — Depuis la dernière réunion les ouvrages qui suivent ont été offerts, à savoir :

1° Par M. le Vte de Calonne : Charles Pinsard, architecte, etc. ; notice nécrologique ;

2° Par M. A. de Rosny : Tableaux généalogiques du Boulonnais ;

3° Par M. l'abbé Fourrière : La revue d'exégèse mytologique, n° 115.

4° Par M. Berthelé : le fascicule VII de l'Ephémeris campanographica, où est signalée l'étude de MM. Lancel et Boquet sur la clochette de Poix, avec le cliché la représentant. On y trouve aussi une exploration campanaire du canton d'Acheux par M. Boquet.

Chronique. — M. des Forts sollicite un secours pour l'église de Framicourt, afin de permettre de remettre en place un joli bénitier du XVIe siècle, destiné à devenir la proie des brocanteurs si l'on n'avise. M. des Forts présente la photographie de cette remarquable sculpture de pierre.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 34.104 au n° 34.126.

Administration. — L'ordre du jour prévoit la discussion du programme des concours pour les années 1912 et 1913. Celui des années précédentes est adopté, avec adjonction d'un article relatif au concours nouveau de géographie politique de la Picardie fondé par MM. Cosserat. — Les manuscrits destinés à tous les concours devront désormais être paginés et écrits seulement au recto des pages qui les composeront. — Quelques autres modifications proposées ne sont pas prises en considération.

Travaux. — M. de Guyencourt communique une note de M. R. Rodière qui, à l'occasion de

l'étude de MM. Lancel et Boquet sur la clochette de Poix, publiée dans le bulletin de la Société, est heureux de signaler des cloches fondues par Andrieu Munier à Inxent (Pas-de-Calais), à Behen (Somme), et peut-être à Campigneulles-les-petites (Pas-de-Calais).

— M. le Bon de Bonnault lit une étude très documentée sur les biens que la Chartreuse de Mont-Renaud, près Noyon, possédait à Thézy ; mais, par sa nature, ce savant travail se dérobe à l'analyse.

— Il en est de même des recherches fort complétes auxquelles s'est livré M. de Mérocourt sur les biens qui formaient le fief de la mairie de Hem, sis près d'Amiens, au faubourg de Hem.

— Enfin, M. Tenaillon fait circuler une miniature, portrait présumé de Parmentier, de Montdidier, le vulgarisateur de la pomme de terre, puis la séance est levée à 3 h. 3/4.



UNE CUISINE AMIÉNOISE

AU XVIe SIÈCLE

Lecture faite à la Séance publique du 20 Décembre 1911
par M. OCT. THOREL, Président.

I

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société des Antiquaires de Picardie fête aujourd'hui son soixante-quinzième anniversaire ; et, depuis sa fondation, chacun de ses exercices a été clos par une séance solennelle qu'ouvre, suivant l'usage, le discours du Président.

Si, avec le temps, s'accroît la disette des sujets devant rouler de préférence sur les choses anciennes de notre province, heureusement il n'en est pas de petites ; car, par un rare privilège, l'éloignement qui les grandit toutes, les rend, du même coup, toutes présentables.

Nous avons autrefois analysé deux vieux inventaires amiénois (1). Depuis, un filon plus puissant nous a été fourni par le dernier volume de nos archives municipales, où sont dépouillés près

(1) Oct. THOREL ; *Jehan de Louvegny*, apoth. Amiénois (1487—1520). Amiens ; Yvert et Tellier, 1906. — ID. *Adrien de Zélandres*, jardinier à Amiens. (14.. — 1517). sous presse.

de 2.500 inventaires, comprenant une période de cent cinquante neuf ans, de 1503 à 1662.

L'imprimerie avait alors tué la calligraphie, l'orthographe n'était point fixée, et ces inventaires, dictés par des hommes qui n'étaient pas toujours fort instruits à des scribes le plus souvent ignorants, sont de véritables grimoires, infiniment plus illisibles que les manuscrits du moyen âge.

En les déchiffrant, M. Georges Durand a donc fait une œuvre de bénédictin, qui lui vaut un chaleureux merci de tous ceux qu'intéresse la vie intime de nos aïeux (1).

A première vue, tous ces inventaires apparaissent comme une boutique de marchand de bric-à-brac. Mais ne vous rebutez pas ; vous allez y découvrir des meubles, des costumes, des armes, des livres, des bijoux, des images peintes ou entaillées, des outils d'artisans, que sais-je ? tous sujets de monographies auxquelles la plume de collègues compétents ne manquerait pas de donner un charme singulier.

« Comme chacun jardin a sa particulière fleur », nous nous sommes modestement rabattu à la cuisine et à ses ustensiles, en laissant de côté l'art culinaire et les menus (2). Brillat-Savarin

(1) G. Durand ; *Arch. comm. Amiens*, t. VI ; Série F. F. ; Amiens, Piteux, 1911.

(2) V. de Beauvillé ; *Doc. inéd. sur la Picardie* ; Paris, Imp. nat., 1882, t. I, p. 257. Dépenses de bouche faites à Amiens, par le duc d'Anjou, 8 avril 1582. ... Cuisine : XXV escus, X s.

nous reprocherait d'oser aborder un sujet que peuvent seuls traiter avec quelque autorité « les « gourmands par état, c'est-à-dire, — et c'est « lui qui parle — les financiers, les médecins, « les gens de lettres et les dévots » (1).

Nous ne compléterons pas cette nomenclature avec Lady Morgan qui avance « que « les femmes ont « été créées pour « faire la cui- « sine ». — Aphorisme trop absolu ! — N'est-ce pas un peu comme si on posait en principe qu'une femme de nos jours ne saurait aspirer à la vraie distinction, si elle ne joue pas au bridge ?



On ne peut nier que jadis les Dames de haut parage prenaient un grand plaisir à la cuisine.

VI d. — p. 363, par Henri IV, au siège d'Amiens, 31 août 1597... Cuisine : VI^{xx} VIII escus, XLVI s. VI d. — par Louis XIII, 27 juin 1640... Cuisine : VII^{c} IIII^{xx} III liv., XVIII s, IX d. — Nota : Toutes les fournitures sont détaillées et estimées, article par article.

(1) Brillat-Savarin : *Physiol. du goût ;* Paris, Charpentier, 1853 ; p. 144 et ss.

Elles savaient bien que les crèpes et les beignets veulent être mangés brûlants, tout comme, au dire des maîtres-queux, l'anguille demande à être écorchée vive.

Et puis, rien de tel que de faire ses affaires soi-même :

Qui tient la poesle par la queue,
Ainsi, comme il veut, la remue,
L'oste du feu, la met au feu,
Fricasse comme bon lui semble.

conseil de Baïf (1), mis en action dans une gracieuse estampe d'Abraham Bosse (2).

« Les femmes, dit Balzac, qui se sont associées « d'une manière si brillante au mouvement « littéraire du siècle de Louis XIV, se sont asso- « ciées également et avec non moins d'éclat au « mouvement gastronomique. Les côtelettes en « papillotte sont l'œuvre de Mme de Maintenon ; « la Princesse de Conti invente le carré de « mouton auquel elle donna son nom ».

Plus tard, la Princesse de Soubise mettra la la purée d'oignons à la mode, et la Duchesse de Mailly, les gigots qui ont contribué à perpétuer sa mémoire.

Mais gardons-nous d'oublier la grande Dame par excellence, la marquise de Sévigné, qui consacrait à la cuisine de l'hôtel Carnavalet le loisir

(1) J. A. de Baif, *Mimes* : Paris, 1597.

(2) *A. Bosse*, aquafortiste, élève de Callot, (1602-1676), par A. Valabrègue, Libr. de l'art, Paris.

que lui laissaient la tapisserie, la correspondance, les bonnes œuvres et les visites au Marais. N'est-ce pas elle qui, parlant comme sa cuisinière, et fort bien, ma foi, écrivait, le 8 août 1685, à Madame de Grignan : « Ma chère fille, je n'ose m'abandonner à la joie que me donne la pensée de « vous embrasser ; je la cache, je la *mitonne* ».

Avant donc que de rentrer dans le rang dont, à deux reprises consécutives, m'a fait sortir la bienveillance de mes collègues, je puis, ce semble, à la faveur de ces hauts patronages, dédier cette conférence, mon chant du cygne, à la partie de cet auditoire qui donne à nos séances publiques son principal éclat : enfin c'est bien le moins qu'un antiquaire conserve le culte de la vieille galanterie française.

II.

Après ce trop long préambule, entrons de plain-pied dans la cuisine.

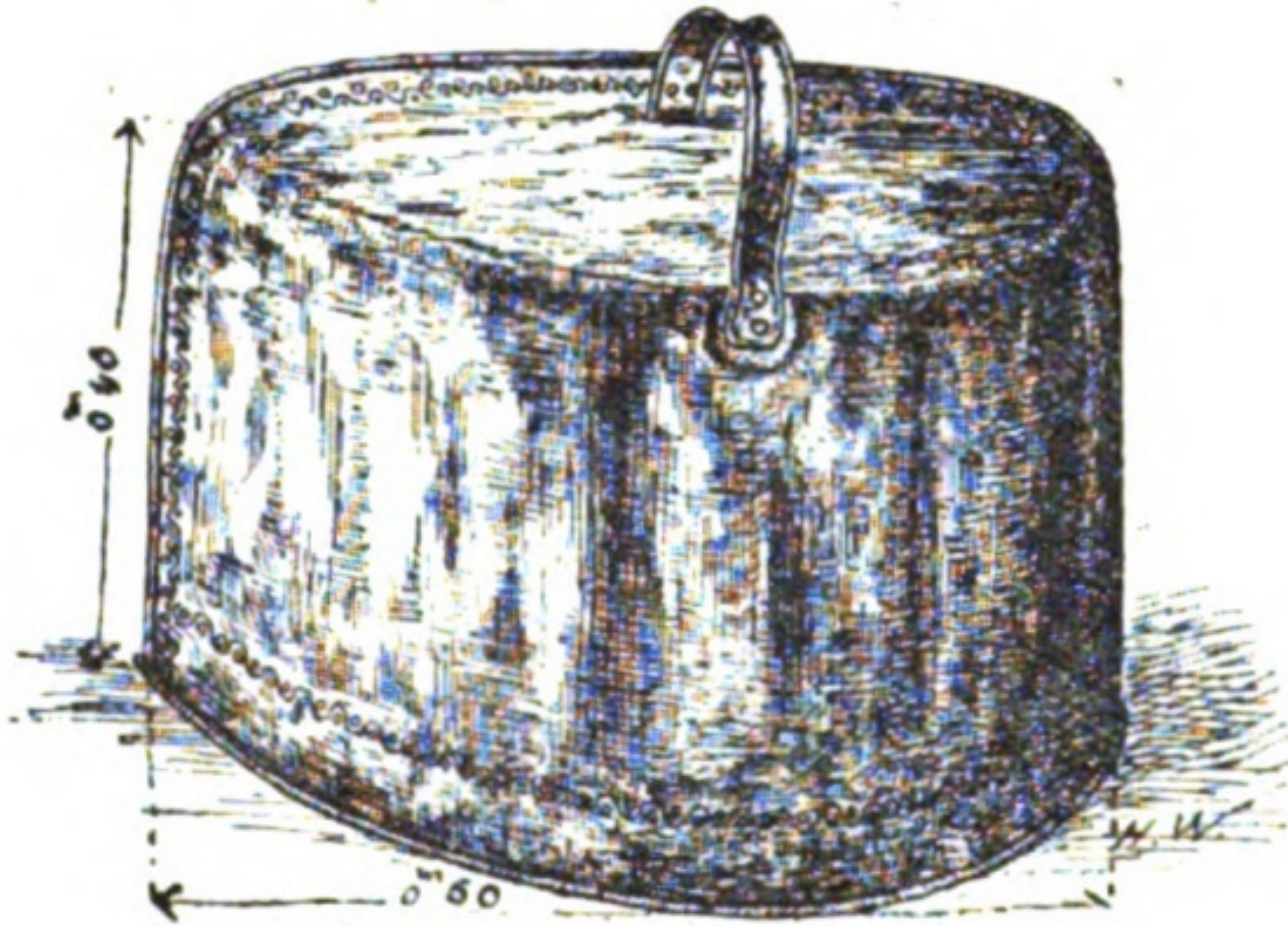
C'était la pièce principale de nos maisons (1) ; ce qui explique comment sept d'entre elles sont seulement reprises dans les inventaires (2).

(1) Am. de Francqueville, *Anc. habit. rurales en Picardie* ; Amiens, Yvert et Tellier, 1904.

(2) Inv. Dame Robert de Louvencourt, (3 septembre 1503) ; Jean le Forestier, bourgeois et marchand (25 juin 1509) ; Jeanne Laudée, ép. de Fontaines, licencié es-lois (19 mai 1514) ; Nicole de la Couture, évêque d'Ebron (16 sept. 1617) ; Adrien de Zélandres, jardinier et vigneron (18 fév. 1517) ; Jean de Collemont, ancien mayeur (17 juill. 1596) ; Marie de Louvencourt, ép. Faucon, écuyer (14 juill. 1611).

Mais elle était aussi la plus austère. Le foyer en briques est quelque peu surélevé du sol, comme le *focus* dans l'*atrium* antique (1).

Là est le feu qui, par les soins de la ménagère,





ne meurt jamais. Le soir, elle le couvre d'une

(1) A Rich ; *Dict. des Antiq. grec. et rom.* ; Paris, Didot, 1861, v° *atrium*, et Fustel de Coulanges, *la Cité Antique*, Paris, Hachette 1870, p. 20 et ss.

grande cape de cuivre ou de terre (1), si bien que le lendemain matin, le soufflet réveillera les tisons endormis dans la cendre encore chaude.

Ce n'est donc pas dans les châteaux où l'on brûlait parfois des troncs d'arbres entiers, croisés sur un unique chenet, le *landier* colossal (2), que nous devons chercher le souvenir du *focus* romain, mais dans la cuisine paysane ou bourgeoise, au feu discret, au feu de ménage, jamais excessif, mais jamais non plus éteint, reflet des idées du logis, image de la vie domestique.



Aussi a-t-il été idéalisé pour exprimer la maison

(1) Couvre-feu en cuivre jaune, hauteur sans l'anse 0m40 ; largeur à la base 0m60, appartenant à M. Ed Soyez, d'Amiens. — Cf. « *Une couverture au feu* » Inv. de Collemont, 17 juillet 1596. — V. Havart, vo *couvre-feu*, des couvre-feu en terre vernissée et en terre cuite.

(2) Au musée d'Amiens. Ce landier provenant du château de la Taulle, près Compiègne, et représentant le légendaire « *homme sauvage* » velu, armé d'une massue, est haut de 0m,880 et pèse 120 kil.



INTÉRIEUR DE CUISINE
d'après le « *Miracle du Tamis* », par J. MOSTAERT
(Musée de Bruxelles).



tout entière, comme l'âme exprime l'habitant, même dans le langage froid du cadastre.

Il y a plus. Dans l'atrium étaient les Pénates et les Dieux Lares ; et voici que, dans nos cuisines, sont exposés des Trinités, des *Ecce homo*, des saints, des patrons, des véronics (1), des images de piété (2) et le gros cierge en cire, la *Candaille bénite* à la Chandeleur et qui avait sa place marquée aux jours de deuil dans la famille (3). Citons enfin le vieil *Eauebenoistier* (4) qui déjà, en 1503, a perdu chez nous ce nom si pictural pour celui bien terne de *Bénitoir* (5). — Aujourd'hui le *Bénitier*, a déserté pour toujours la cuisine; et, depuis longtemps à sec, il n'est plus que l'ornement de rares alcôves.

Vraiment la cuisine, telle que la concevaient nos aïeux, ne mérite pas le discrédit où l'a fait déchoir la préciosité de leurs descendants.

De plus l'art culinaire n'est-il pas le plus

(1) J. Corblet ; *Hag. du dioc. d'Amiens ;* Paris, Dumoulin, t. IV, p. 653 : « *Véronic*, de *vera iconica*, vraie icone, image du Christ. Il n'est pas de Ste Véronique dans l'Ordo d'Amiens ».

(2) « Ymage de la Magdelène en pappier ». Inv. Pylois, 30 juin 1536.

(3) H. Legras ; *Vérit. discours d'un logement de gens d'armes à Ham* ; à Haulcourt en Picoardie, MDCLIV, vers 486. Rarissime plaquette, photog. par notre Soc. au British Muséum.

(4) Cf, dans V. Gay, *gloss. archéol.* ; Paris. Soc. bibliog. 1887, v° *Eaubenoistier.*

(5) Inv. de Louvencourt, 8 nov. 1503 et Prélet, 30 nov. 1558. Il s'en faisait aussi d'arain, d'estain et de thierchain. V. Jouancoux, *gloss. pic.* ; Amiens, Jeunet, 1880 ; v° Bénitoir.

vieux de tous les arts? Oui ; car il est un agent de la vie dont les autres ne sont qu'un agrément.

A ce titre, lui aussi a son outillage spécial qui, dans les cuisines riches ou pauvres, restera sensiblement identique, comme répondant aux mêmes besoins. La destination des *ustensiles* commande, impose leur forme essentielle, que seules pourront distinguer la façon et la matière, disons l'*étoffe*, pour parler comme nos pères.

Le premier quart du XVIe siècle est surtout intéressant. En effet, avant l'invasion des barbares, — le *fer-fontif* et le *blanc-fer*, — le goût dont l'influence bienfaisante se manifestait en toutes choses, ne dédaignait pas celles du *domestique*, (1) surtout dans les pays de langue picarde (2). Nous pourrons donc ce soir, sortir de notre province, tout en restant dans notre sujet.

III.

Pour mettre un peu d'ordre dans cet examen

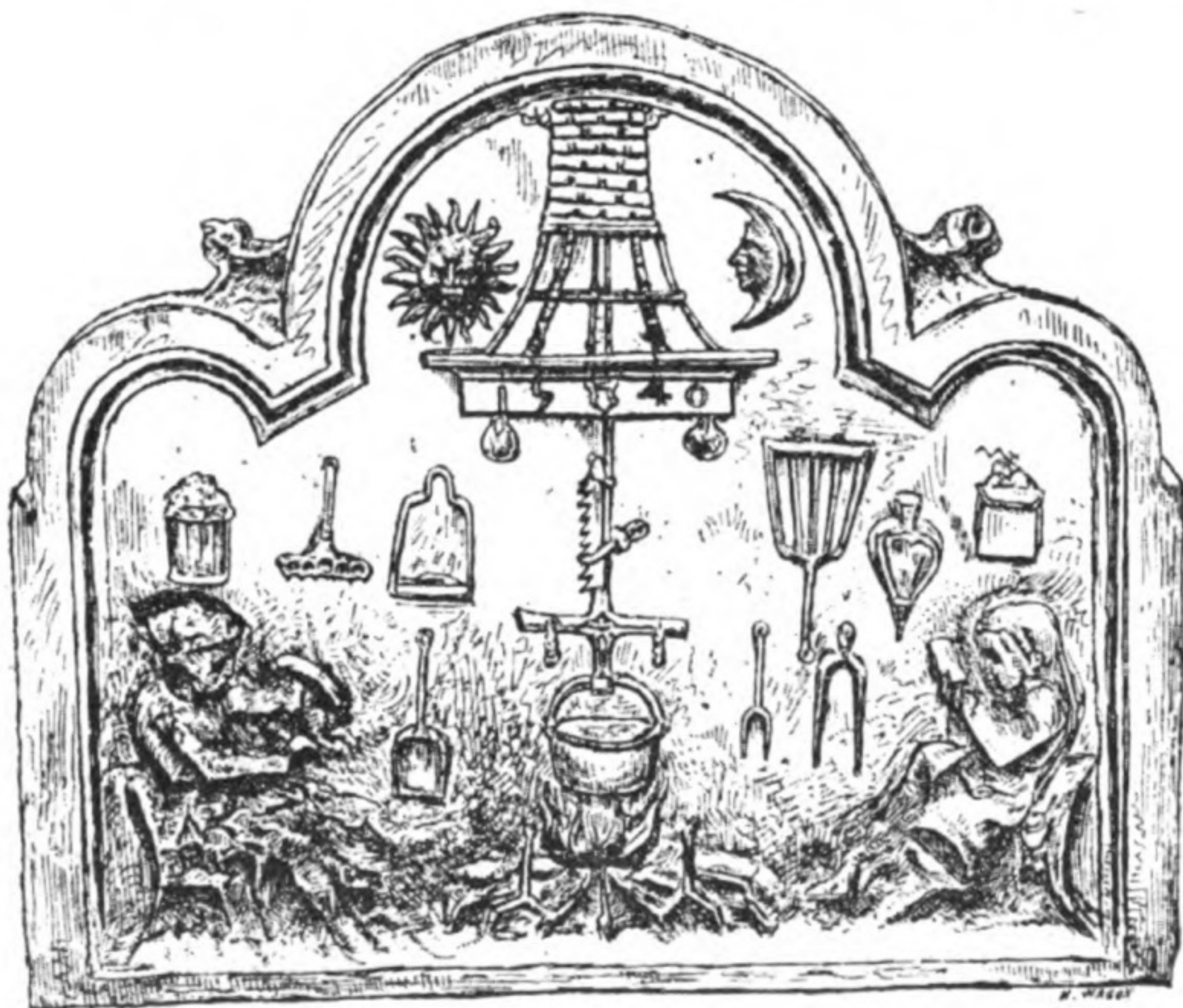
(1) ANONYME (abbé de la Porte). *L'Antiquaire*, comédie en trois actes, Londres 1751. L'auteur, dans le prologue, dit de l'antiquaire :

Un livre, un vieux meuble, une antique
Excite son admiration,
Tandis que, dans son domestique,
Il laisse tout à l'abandon.

(2) En philologie, on donne le nom de *Domaine Picard*, non seulement à notre ancienne province, mais à certaines parties du Nord de la France et même aux pays Wallons.

touffu des *ustensiles* de cuisine (1), nous procèderons par corps de métiers ; et ainsi passeront successivement sous vos yeux des ouvrages de maçons, taillandiers, chaudronniers, étameurs, fondeurs, boisselliers, chaisiers, etc.

Le fond de l'âtre, le *contre-cœur* était primiti-



vement en pierre ou en briques, puis « de *tuil-* « *leaux ou de plastre de demi-pied d'espesseur* » aux termes d'une ordonnance de 1485 (2) et enfin en fonte, sous le nom de *taque*, dans notre ancien patois picard.

(1) Aux XVIIe et XVIIIe siècle, on nommait *ustensile*, le billet de logement procurant au soldat de passage « un lit avec des draps, un pot, un verre et une écuelle ».
(2) LITTRÉ ; Dict. franç., v^o tuileau.

D'après H. Havard, la première mention de la fonte de fer appliquée aux *contre-cœurs* serait de 1559 (1). Le savant auteur ne connaissait sans doute pas cette plaque au millésime de 1540, dessinée à la page précédente et qui figurait à l'Exposition Universelle de 1900, au milieu d'ustensiles de cuisine dont la plupart étaient indiqués comme étant d'origine picarde (2).

Elle a de plus le mérite très appréciable de reproduire ceux de ces ustensiles qui, dans les cuisines anciennes, avaient leur place sous la *hotte*, le *manteau* de la cheminée (3), cet abri tutélaire, essentiellement familial, où, dans nos campagnes, est encore le *cados* des vieux (4).

Nous allons donc examiner d'assez près

(1) H. Havard ; *Dict. de l'Ameublement* du XIIIe siècle à nos jours ; Paris, Quantin v° Fonte.

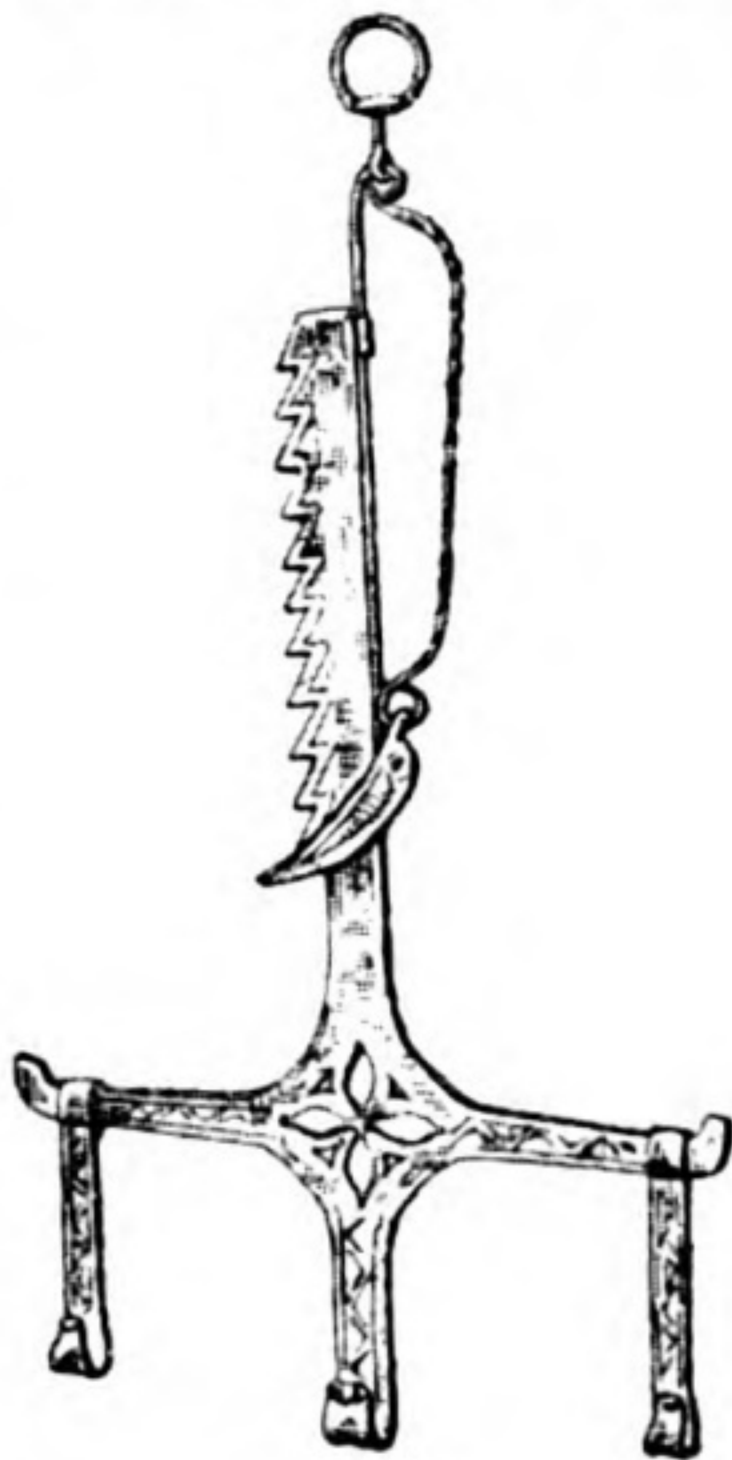
(2) De la collection de M. Le Secq des Tournelles. — A l'Exposition arch. de la Soc. des Ant. de Pic. au musée, en 1886, était une grande cheminée du XVIIe siècle des anciennes fermes de Picardie (coll. G. Baril), où se voyait une plaque alleg. de la paix de Westphalie, en 1648. — Faut-il voir un contre-cœur dans « ung foier de fer de fonte » (Inv. Delattre, 30 décembre 1706) ? Nous inclinons à le croire.

(3) Cf. dans Jouanc., *op. cit*, v° *Jeu, ju* (du latin *jugum*) l'ensemble des parties constituant l'ouverture, l'entrée du foyer de la cheminée, y compris la corniche formée par la *beud*, poutre sur la quelle repose la maçonnerie de la façade de la cheminée. C'est le « geu de queminaye de bois de quesne » de l'inv. Bourasse, 17 oct. 1525.

(4) *Cados*, contr. de *caïelle* (chaise) *à dos*, fauteuil, foncé de paille ; *Cayelle à dos*, dans Inv. A. de Zélandres, 18 fév. 1517.

les ustensiles divers qui y sont représentés.

Dans l'âtre est pendue la *cramellie à trois branchons*. Sa partie mobile et à crans, était souvent surmontée d'une fleur de lys, d'une étoile ou d'un coq (1), et parfois d'un écusson aux armes de la famille. On comprend qu'une crémaillère ayant d'aussi grandes dimensions ne pouvait trouver place que dans les cuisines des châteaux, des hôtelleries des villes et des auberges à relais de poste.



Dans les ménages modestes, le *cramillon* avait un branchon unique, dont le crochet inférieur, dit *mentonnière*, retenait le pot au dessus du feu (2), témoin cette image de la vie domestique, relevée par A. Wright dans une de nos vieilles cathédrales (3).



(1) Expos. univ. de 1900 ; voir note 2, page précédente.

(2) Jouanc, *op. cit.* v° *cramillie*, et v° *mentonnière* : « une « paire de pinchette, une mequinette, une cramaillie à 3 men- « tonniers ». Inv. à Flesselles en 1746.

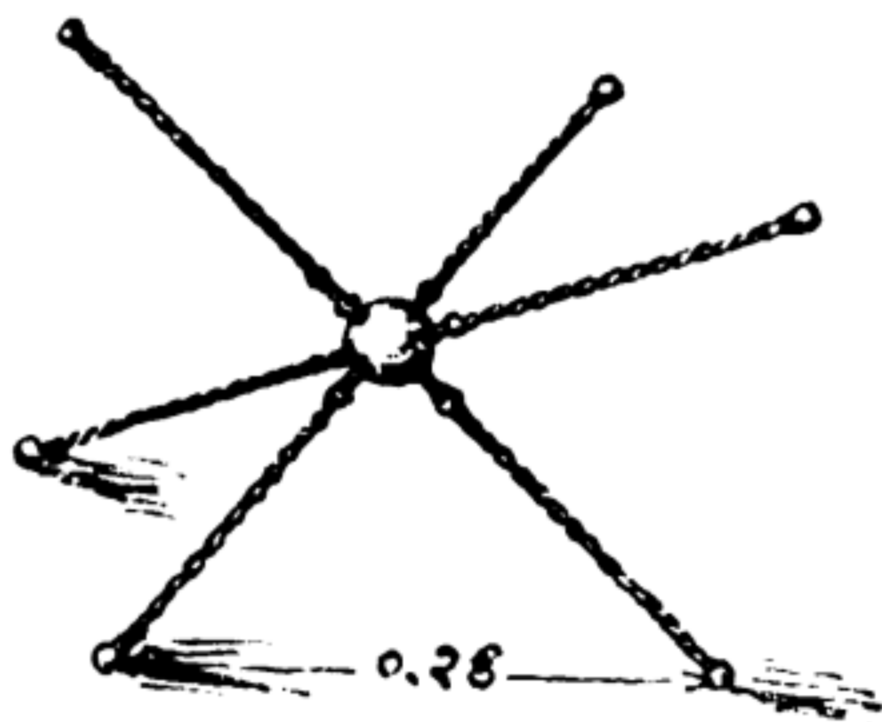
(3) A. Wright ; *Hist. de la caric.* ; Paris, Deshays, 1876, p. 112.

La *caudière de rouge étoffe*, (cuivre rouge) *à deux anneaulx* (1), étant dépourvue d'anse, on se servait d'un demi-cercle en fer, dit *ansette* (2), pour la poser sur une *méquine*, sorte de grand étrier, prolongeant la crémaillère, étrier que vous avez remarqué sur la plaque de 1540.

Si la crémaillère et la *méquine* ou *servante* sont déjà occupées, on mettra le pot au feu en cuivre ou le *coué* en terre (3) sur le *trépied,* appelé aussi *ancelle* ou *aussette.*



Faut-il voir également une ancelle, dans cette sorte de chausse-trape inoffensive, composée de trois tiges égales, et qui, dans n'importe quelle position, sont prêtes à recevoir des vases ou plats de diamètres fort différents (4)?



Méquine, servante, ancelle, tous mots synonymes de domestique. Le peuple ici encore, dans

(1) Inv. f° de Louvencourt, 8 nov. 1503. — V. Gay, *op. cit.* v° chaudron.

(2) Inv. Arthus, 5 mars 1546.

(3) Jouanc., *op. cit.* v° *Couel* et R. de Guyencourt, *Atrinquillage* ; Amiens. Yvert et Tellier, 1903 ; v° *coué.*

(4) Cet ustensile, de notre collection, provenant de Cléry, (Somme, arrond. de Péronne), paraît-être de l'époque Louis XV. — V dans Viollet-le-Duc ; *Dict. du mob.* ; Paris, Morel, 1874, t. II, v° Trépied, un trepied de cuisine en cuivre et articulé.

son langage métaphorique, a appliqué à l'outil le nom de l'ouvrier, comme la conturière appelait un *page*, l'agrafe soutenant, il y a quelques années encore, une jupe sans entraves ; de même aussi le menuisier a son *valet* et son *sergent*, que les lettrés, bien à tort, ont matérialisé en un *serre-joints*.

Mais depuis trop longtemps la *caudière* est à feu vif. — Plaçons là donc sur l'aire du foyer ; ses trois pieds permettront aux tisons ou à la tourbe incandescente d'entretenir dans une douce chaleur, son précieux contenu qui va *mijoter*.

Ce précieux contenu, c'est le *pot-au-feu*, base de la vieille cuisine française ; c'est le *potage*, composé non seulement de la soupe (1), mais aussi du porc tiré du saloir ou de la poule de la basse-cour aux grands jours rêvés par Henri IV, et enfin des légumes et des herbes aromatiques, crûs exclusivement dans le *jardin potager*.

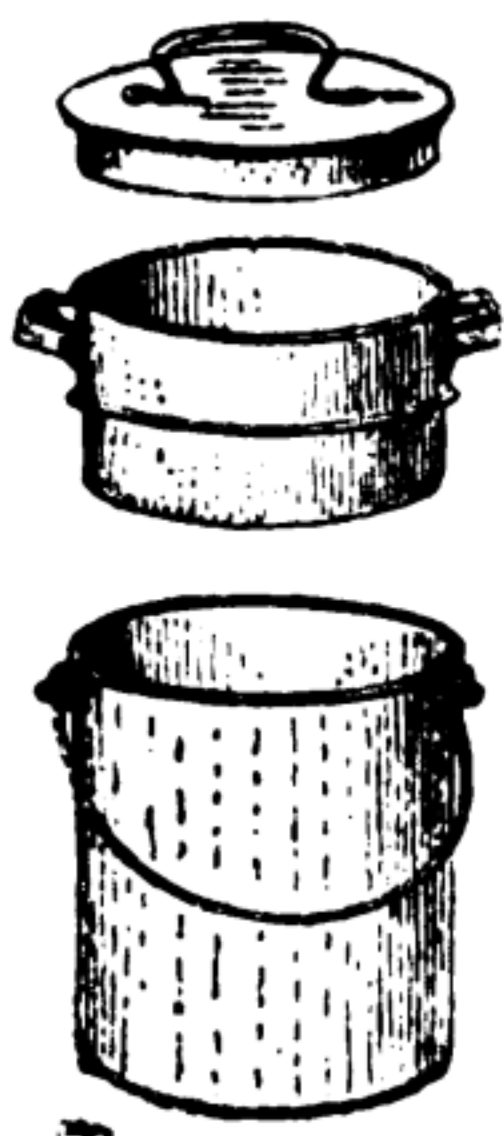
La ménagère y apporte tous ses soins ; et quand, pour l'écumer, elle soulève le *couvre-chef ?* (2) ou *couverchel* de la marmite, toute la maison se remplit de buées d'un parfum naturel, doux et réconfortant. Heureux nos pères qui n'ont pas connu le méchant flair d'une mixture

(1) Sur les vicissitudes des mots potage et soupe, V. — Littré, *op. cit*, *v°* Soupe. — Chéruel ; *Dict. des Inst. de la France*, Paris, Hachette, 1870, *eod. v°*. — F. de la Varenne ; *Le vray cuisin. franc.*, Paris, Ribon, 1682. — La Fontaine ; *fables*, L. III, f. 12. — Boileau ; *Le festin ridicule*, sat. III.

(2) Inv. de la Cousture, 16 sept. 1517.

chimique, bouillon louche et insipide, baclé en une minute, à la flamme bleue du pétrole !

Aujourd'hui ce repas complet ne se retrouve plus que dans le *potager*, vase en fer blanc, dans lequel la femme porte à « son homme » retenu sur le chantier, son repas de midi.



Après la crémaillère et ses adjuvants, l'ustensile de feu le plus intéressant sont les chenets : l'unique *landier* des châteaux que nous avons vu plus haut et les *deux andiers* des simples maisons bourgeoises.

Ces andiers, travail du forgeron du pays, affectaient des formes si nombreuses qu'il faut renoncer à les décrire. Ils sont en *fer forgé* (1) et parfois même *couvertz d'airain* (2). Les premiers andiers historiés représentaient des chiens couchés sur le ventre, avec le corps allongé. Ce sont les *chiénets* devenus les *chinets* (prononcez : *quinets*) d'*airin* (3).

La vogue en fut telle, surtout après l'invention de la fonte de fer (4), qu'ils envahirent les demeures les plus somptueuses, d'où ils sortirent débaptisés, sous le nom de *chenets* qui ne signifie

(1) Inv. Le Forestier, 25 juin 1509.

(2) Inv. J. de Louvel, 19 août 1580, et J. de Collemont, 17 juillet 1596.

(3) Inv. F. Boistel. 29 juillet 1572.

(4) « Deux chenetz en fer fontifz ». Inv. Choquet, 4 sept. 1595.

plus rien du tout. Plus logiques que nous, les Anglais appellent encore aujourd'hui un chenet : *a dog fire*, et les Lyonnais : *un chien de feu* (1).

La sole du foyer est bornée par des bandages de roue, rectilignes, pliés à angle droit et munis de coulisses. Cet appareil est le *garde-cendres*. En Picardie, cendre se dit *cheinde* et aussi souvent *chène* ; d'où son nom de *chènet*, qu'il ne faut pas confondre avec les chenets (2).

Aux premiers la douce chaleur de la cendre, aux seconds la flamme ardente. Le paysan met ses pieds sur les *chènets* et le puriste sur les chenets. Ici encore qui des deux parle le mieux ?

Rien à dire de la pelle qui, dénommée *main de fer* (3) ou *palette* (4) n'a jamais subi de changements sérieux que dans son ornementation.

Mais il n'en est pas de même des Pincettes.

Les *esteneilles*, de 1509 (5), vont en 1521 devenir les *tenailles*, à charnière articulée (6) ou les

(1) Littré ; *Dict. fr.* v° Chenet et Ch. Toubin ; *Dict. étym fr.* ; Paris, Leroux, 1886, v° Chenet. — Dans Du Cange ; *Gloss lat.* v° *Bucquetus* : « Un chenet que on appelle *Bouquet*, au pays de Normandie », lettre de rémission de 1463. — Ne serait-ce pas le « Boucquier estant au four avec la païelle à queue de fer » de l'inv. F. de Louvencourt, 8 novembre 1503 ?.

(2) N'est mentionné dans aucun inv. ; non plus que dans Jouanc., *op. cit.* v° *Chendrilles*.

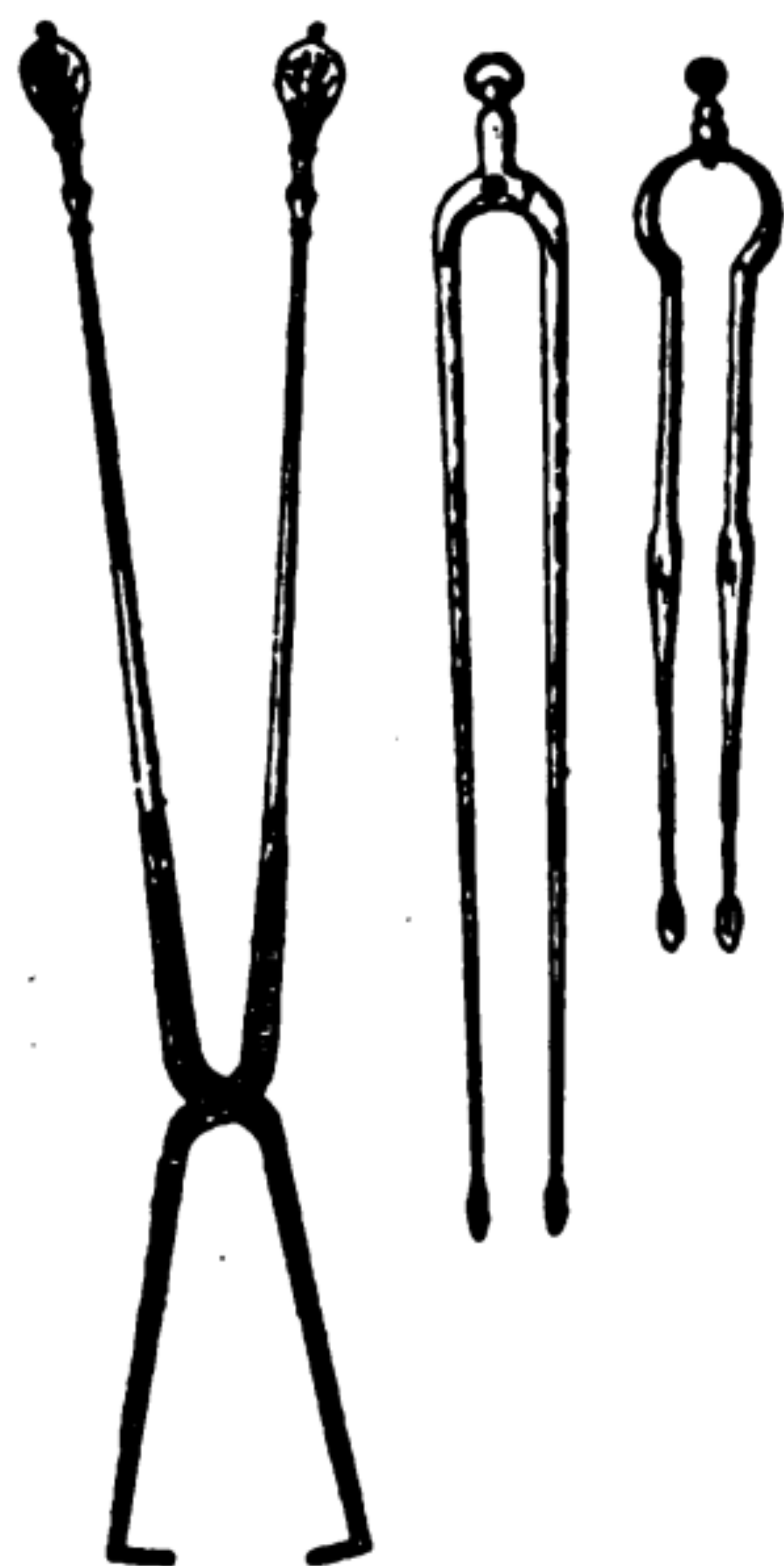
(3) Inv. de Louvencourt, 8 novembre 1503.

(4) *Id.*

(5) Inv. Le Forestier, 25 juin 1509.

(6) Inv. de Louvenc., précité.

forquettes de fer (petites forces, forceps) *à raticher le feu* (1) et enfin *chès épinches* (2), dont les bras s'écartent d'eux-mêmes grâce à leur partie supérieure méplate, et par suite, formant ressort.



A gauche des pincettes est la grande fourchette de cuisine, servant à fouiller au pot en ébullition (3) et aussi celle à griller le poisson que tient le « Février » du Zodiaque, dans le quatre-feuille à haut relief, du portail Saint-Firmin à la Cathédrale d'Amiens (4).

Le dessin de la page suivante semble indiquer que cette fourchette de fer à deux dents, est munie d'un manche de bois, destiné à en rendre le maniement plus facile.

Nous aurons plus tard l'occasion de parler de la fourchette de table, qui nous réserve de bien curieuses surprises.

(1) Inv. de Rincheval, 7 août 1521.

(2) V. Jouanc. *op cit.* v° *Epinches* et Hav. *op. cit.* v^is^ Pelles et Pincettes,

(3) Inv. de la Cousture, 16 septembre 1517.

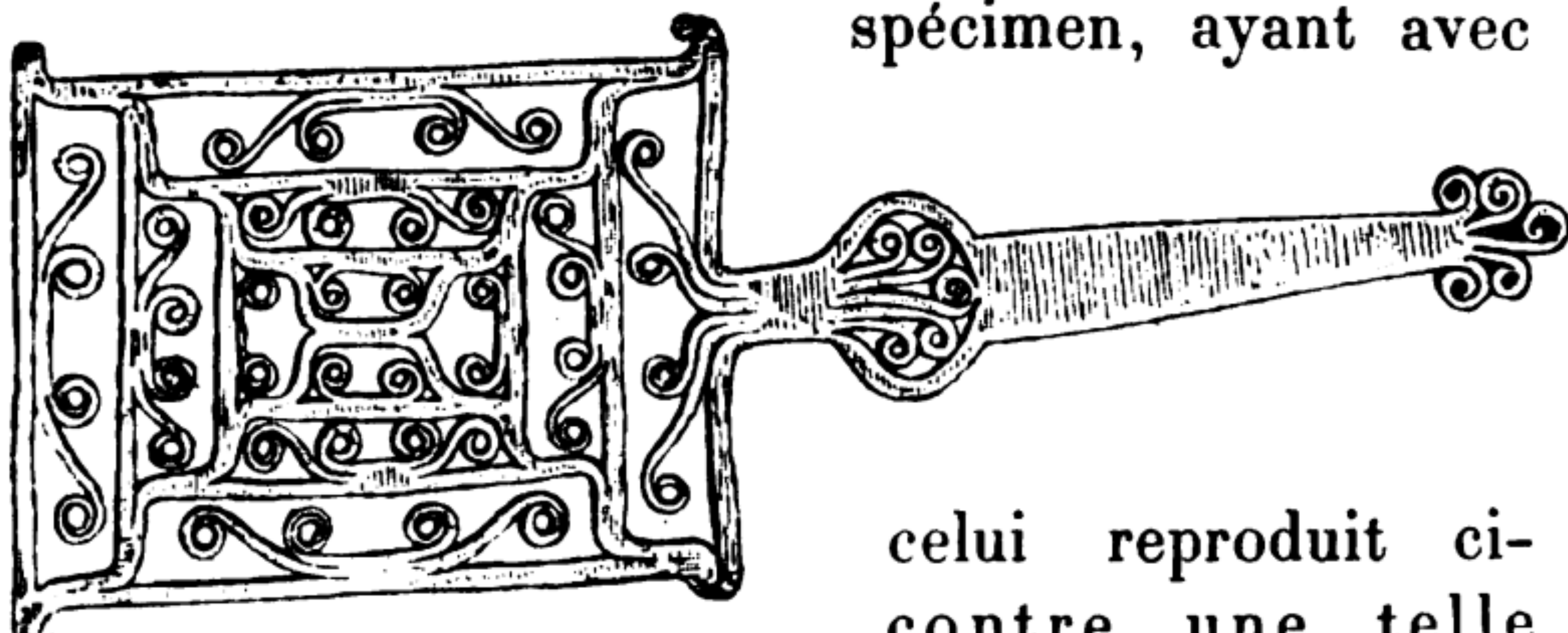
(4) G. Durand ; *Monog. cath. Amiens* ; Amiens, Yvert, et Tellier, 1901, t. I, p, 413 et t. III pl. XLIII. — « Ung gril de « fer à rostir harengs ». Inv. de Fontaines. 19 déc. 1525.



Le fondeur de la plaque n'a pas oublié les *grils à viande* et *à rostir pommes* (1), et c'était justice, car il est peu d'ustensiles auxquels les gourmets doivent plus de reconnaissance. Il paraît bien primitif au prix de celui-ci de

(1) Inv. de Fenyn, 15 janv. 1520 ; Ep. Le Mattre, 16 sept. 1522 ; de Collemont, 17 juill. 1596 et Hardeville, 12 avril 1612.

l'Exposition Universelle de 1900, dont notre collègue, M. Am. de Francqueville possède un spécimen, ayant avec



celui reproduit ci-contre une telle similitude qu'il en semble une réplique.

Mais quel peut bien être cet instrument étrange placé à gauche de la « méquine » dans le contre-cœur en fonte de 1540, et qui ressemble un peu à un rateau ? Le doute n'est pas possible. C'est la *rotissoire à pain* que l'on rencontre déjà dans les cuisines du xve siècle. La projection de cet ustensile, plaqué contre le mur, les dents en dehors et vu de face, répond bien au dessin de la plaque de 1540 (1).



Enfin au manteau de la cheminée est une *potière* rudimentaire à deux crochets seulement, comme dans la cuisine flamande de Mostaert.

Cette plaque est elle bien d'origine picarde, comme nous le disions ? C'est probable ; car dernièrement, sous la conduite de M. Milvoy, nous

(1) Hav., *op. cit.* fig. v° Fourchette.



PLAQUE

du milieu du XVIe siècle

(Maison n° 7, Place St-Martin à Amiens).



en trouvions chez M. Maurice Cosserat, une autre presque identique, provenant d'une maison, portant le n° 7 de la place Saint-Martin à Amiens (1).

On y voit notamment le gril à pain, dessiné ici les pointes en dedans. Encore sur de petites chaises sont assis, à gauche, le mari qui, les pieds posés sur les *chènets*, nous semble bobiner du fil sur un dévidoir et, à droite, sa femme, tenant une quenouille à la main.

Mais, depuis 1540, le progrès a marché, à en juger par un léger détail. L'anse retombant sur la marmite brulante était difficilement préhensible ; désormais un ergot l'en isolera.

Nous en avons fini avec les ustensiles de fer représentés sur les deux plaques à feu. Le reste, ouvrages de boissellerie, viendra en son temps.

IV.

Les chenets que nous avons vus suffisaient à maintenir les buches enflammées sous la marmite ; mais les rôtis en exigeaient de spéciaux.

Les *hastiers* (2) les plus simples avaient, à leur partie supérieure, ou un œil ou une encoche dans laquelle s'engageait « *la haste* » (de *hasta*, lat. lance), « *le broc à tourner rôt* (3), » qui traversait

(1) Largeur : 0m72 ; Hauteur : 0m60.

(2) Inv. Arthus, 5 mars 1546.

(3) Inv. de la Cousture, 16 sept. 1517.

la viande et la volaille, dont la graisse et le jus tombaient dans la *léchefritte* (1).

En 1546, chez Arthus, pâtissier, notre concitoyen, nous trouvons « *huit paires de hastiers* » soutenant « *Vingt-quatre brocques à rostir* ».

Et maintenant nous comprenons comment, dans Pantagruel, Bernard Lardon, moine d'Amiens qui « voulen-« tiers était en « cuisine », a pu dire : « Dedans Amiens, je vous pourrois monstrer plus de quatorze *rous-tisseries*, anticques et aromatizantes » (2).



Dans les hôtelleries et les châteaux étaient les grands *contrehastiers* de la page suivante, qu'on n'a guère l'occasion de rencontrer dans la cuisine plus modeste, objet de cette étude (3).

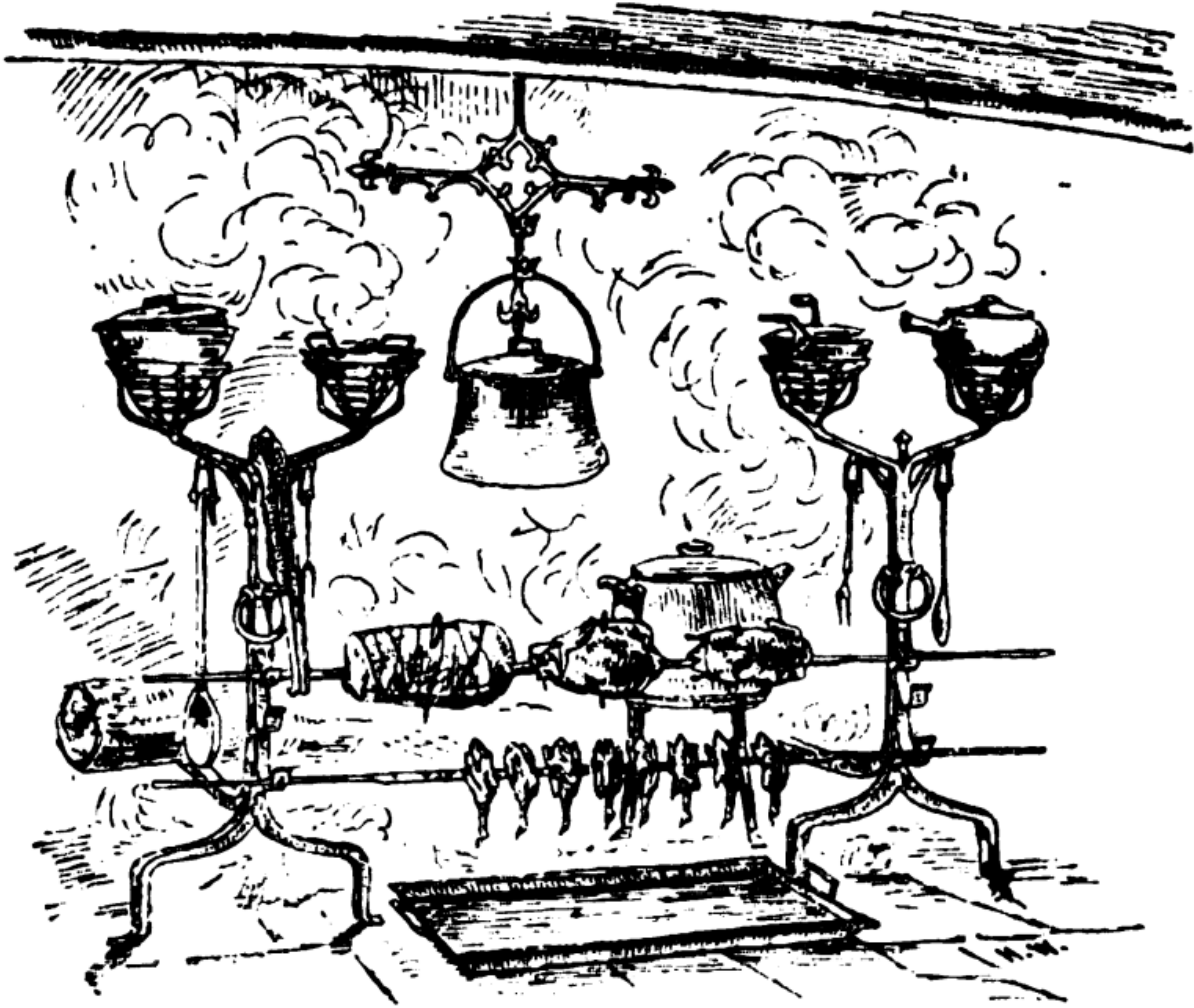
A l'origine, les broches étaient tournées à la

(1) Inv. Hardeville, 12 avril 1612. — V. Gay. *op. cit.*, *v°* Broche à rôtir.

(2) Rabelais (1483-1553) ; *Pantag*, chap. XI.

(3) Hav. *op. cit.*, *v°* Contrehastier (xvie siècle). — A. Franklin ; *Dict. des Arts et Métiers* ; Paris, Welter, 1906, *v°* galopin

main, par de jeunes valets, *happelopins*, puis *galopins* dont le travail était dur. Aussi Covielle,



dans *le Bourgeois gentilhomme* (1), représenté pour la première fois en 1670, se plaint-il à l'ingrate Nicole « de la chaleur qu'il a soufferte à « tourner la broche à sa place ». Les galopins allaient être détrônés par des chiens, les *laridons,* cités par La Fontaine (2), et ceux-ci par le tourne-

(1) Molière ; *le Bourg. gentilhomme* ; A. III sc. 9.

(2) La Fontaine ; *Fables* : L. VIII. f. 24 : l'*Education*. — D'après Hav., *op cit.*, vº tournebroche : « le chien fut employé à cet usage, vers la fin du xvᵉ siècle ».

broche mécanique (1). Comme quoi, en dehors de l'industrie, ce n'est pas d'hier que l'on a cherché à économiser la main-d'œuvre.

La contribution du forgeron et du taillandier à l'*amontement* (2) de la cuisine ne se bornait pas aux seuls ustensiles que nous venons de décrire. Il en est une autre catégorie très importante, celles des *paëlles*, (poêles), qui sortiront parfois aussi de la *boutique* du chaudronnier. — Inutile de dire qu'il ne s'agit pas ici des appareils de chauffage en fonte, de date relativement récente (3).

A l'origine la paëlle, n'était qu'une simple casserole, dépourvue de manche. L'application de cet utile appendice va donner naissance à trois ustensiles de fer, très répandus à Amiens.

La *paëlle coulloire* (4), percée de trous, est une grande passoire, assez semblable à la poêle actuelle du marchand de chataignes.

La *paëlle saucière* (5), au contraire pleine, est plus particulièrement affectée à la friture.

Vient enfin la *paëlle bachinoire* (6), la *bassinoire*, (plus généralement en cuivre), dont la braise

(1) H. Estienne ; *Eloge de la Foire de Francfort* (1574), mentionne le premier le tourne-broche mécanique. — La première citation d'Hav. est de 1663, c'est-à-dire, quarante et un ans après notre dernier inventaire qui est du 31 déc. 1622.

(2) Mot picard, syn. de garniture, s'appliquant surtout au matériel agricole et actuellement encore en usage.

(3) V. Hav., *op. cit.*, v° poêle.

(4) Inv. de Marcilles, 12 oct. 1519.

(5) Inv. de la Cousture, 16 sept. 1517.

(6) Inv. f[e] de Hermaville, 5 janv. 1523.

ardente a été remplacée par l'eau bouillante, dans nos *moines* d'étain, de fer blanc ou de terre.

Contentons-nous de rappeler les *couvrechefs à pots,* couvercles de récipients divers, les *louches*, les *fourchettes* de cuisine, les *couteaux*, enfin le *couperet* à viande qui est figuré dans le tableau du Miracle du Tamis.

Mais, dans un inventaire de 1517, on relève : « un *espal et une pelle à feu* » (1). Cet espal, *espare*, barre, dans Ducange, *espar*, levier, dans Littré, ne serait-il pas le *tizonnier* (2), que nous trouvons en 1536, parmi les outils d'un serrurier ?

Enfin, et pour en finir avec le taillandier, citons les *fers a watelets* (3), et surtout les *fers à wauffres* (4). On ne peut mieux les comparer qu'aux antiques *esteneilles*, dont les bras peuvent être maintenus serrés par une bague mobile et dont les crochets inférieurs sont aplatis en plaques oblongues, carrées, octogonales ou rondes.

Un modèle assez courant des gaufriers, paraissant être de la fin du xv[e] siècle, d'origine flamande, est aux armes de Bourgogne (5).

(1) Inv. préc. de la Cousture du 16 sept. 1517.

(2) Inv. de Lannoy, 7 nov. 1536. — D'après Hav., *op. cit.*, v° tisonnier, l'apparition de ce mot coïncide avec l'usage du charbon de terre, et sa première mention est du 18 fév. 1787. — Peut-être : *pal* : pieu, en blason ?

(3) Inv. de Hermaville, 5 janv. 1523 ; *Watelets*, gatelets, petits gâteaux. — Uue rue d'Amiens portait ce nom.

(4) Inv. Le Forestier, 25 juin 1509.

(5) Soc. Antiq. Pic., *Bull.* ; Amiens, Yvert et Tellier, 1895, t. XVIII, 1892-93-94 ; p. 226, avec dessin. La gaufre est de 0m205 de long sur 0m102 de large.

D'autres, avec des noms et prénoms d'homme et de femme étaient vraisemblablement des cadeaux de mariage. La plupart enfin ne portaient que des armoiries et des dessins de pure fantaisie ou d'indéchiffrables légendes (1).

Ces andiers aux gracieuses volutes, ces gaufriers aux dessins très fermes gravés dans le fer doux, témoignaient déjà du goût délicat de leur ouvrier. Il appartenait au chaudronnier en cuivre de donner à la cuisine, même la plus bourgeoise, un cachet d'artistique originalité.

V

Les ouvrages du chaudronnier en cuivre ou en laiton, ont, dans tous nos inventaires, le nom de *caudrelas* ou *cauderlas*, de *caudron*, chaudron en picard, nom qui, à l'origine, s'appliquait aux ustensiles les plus simples comme à ceux repoussés au marteau et historiés de godrons, de grecques, d'entrelacs et d'images.

Dinant-sur-Meuse avait acquis dans cette industrie une réputation justifiée au besoin ici par « *un seau de cuyvre où est empraint l'image* « *Nostre-Dame* » (2) ; « *les bachinetz* (bassins « à laver) *de chambre venus du pays de Na-* « *mur* » (3) ; « la *canette berlongue d'arain*

(1) Soc. Ant. Pic. *Bull.*, 1902, 3e trim. 1901, p. 114 et ss. « Gaufriers des époques Louis XIII et Louis XIV ».

(2) Inv. de Marcilles, 12 oct. 1519.

(3) Inv. de Bruyères, 4 mai 1528.



BASSINOIRE

Aux armes des Boufflers, seigneurs de Remiencourt, etc.



« *avec un plat à laver, fachon de Flandre* » (1) ; les fontaines de cuivre (2) et surtout les admirables *poëlles bachinoires* (3), ornées d'écussons, de sujets religieux ou même mythologiques.

Nous devons à l'obligeance coutumière de M. Am. de Francqueville de pouvoir publier ici une de ces bassinoires aux armes d'une vieille famille picarde, celle des Boufflers, seigneurs de Remiencourt, armes accompagnées du bâton de maréchal, des ordres et de la couronne ducale.

Cependant, en 1466, Dinant avait été détruit par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et des chaudronniers en cuivre s'étaient établies par la suite, un peu partout, en Normandie, à Villedieu-les-Poêles principalement et aussi à Amiens (4).

La vieille *Dinanderie* n'est plus. Néanmoins les ustensiles de cuivre, pour être *omples*, c'est-à-dire humbles, *non ouvrés* (5), ne laisseront pas de demeurer le *plus bel harnoys de cuysine*,

(1) Inv. Lombard, 30 déc. 1546.

(2) Inv. Prélet, 30 nov. 1558 ; Blanchard, 14 oct. 1517.

(3) Inv. de Collemont, 17 juill. 1596.

(4) Inv. Le Senne, chaudronnier, 2 sept. 1521. « III bachins « lavoirs à fachon d'Allemaigne et l'autre à fachon d'Amiens », — A Amiens, la *rue des Nanderies* allait de l'horloge de la place St-Denis à la rue Caudron, en longeant l'ancien cimetière Saint-Denis. Y faisait-on de la (*di*)*nanderie*, (ouvrages de cuivre) ou de la *landerie* (chenets) ou de la *manderie*, (paniers) ??? V. Jouanc., *op. cit*, v° Nanderie.

(5) « 2 platz l'un ouvré, l'autre omple ». Inv. de Bruyères, 4 mai 1528. — *Adde :* Inv. Scellier, 23 avr. 1523 ; f° de Louvencourt, 15 janv. 1533 et f° Lambelu, 15 août 1511.

dénommé désormais la *batterie*, dont le burin fantaisiste de Larmessin résume les éléments essentiels dans cette intéressante gravure (1).



Le Costume du Dinandier
(*Estampe de Larmessin*).

(1) Hav., *op. cit.*, v° Dinanderie. — Deux graveurs, le père (1640-1694) et le fils (1683-1755), tous deux du nom de Nicolas de Larmessin (Lud. Lalanne, *Dict hist.* Paris, Hachette 1877).

La matière n'influe pas sensiblement sur la forme des ustensiles. Nous n'ajouterons donc rien a ce qui a été dit des diverses paëlles (1), des chaudrons (2), etc. Mais, le « *cauderon de deux* « *pièces servans à mettre feu* » d'un inventaire de 1614, ne serait-il pas la *braisière* du XVII[e] siècle, notre four de campagne ? (3).

Quant aux *estinettes,* petits baquets à beurre, il y en avait de *rondes* (4) de *carrées* (5), et même *en façon d'heures* (6), c'est-à-dire ayant la forme d'un livre, avec couvercle à charnières.

Dans de nombreux inventaires, on rencontre « des *plats bachins avec un pot lavoir* » (7), des *bachins de cambre* (8), *des pots à laver* (9). C'est notre pot à l'eau, placé sur sa cuvette (10) qui, suivant la forme de son goulot, s'appelait *bec*

(1) Inv. f[e] de Louvencourt, 8 nov. 1503 ; de Zélandres, 18 fév. 1517 ; Arthus, 5 mars 1546 et f[e] Dubos, 14 juill. 1611.

(2) Mêmes inventaires.

(3) Inv. Damyens ; 4 juin 1614. — La première mention de la braisière dans Hav. v[o] four, est de 1680.

(4) Inv. Le Senne ; 2 sept. 1521 ; de Labye, 24 mai 1537.

(5) Inv. de Collemont, 17 juill. 1576. — V. Hav. *op. cit.*, v[o] Tinette.

(6) Inv. de Labye, 29 mai 1537.

(7) Inv. f[e] de Louvencourt, 8 nov. 1503. — Cf. Gay, *op. cit.*, v[o] bacin à laver mains.

(8) Dans ce même inventaire on trouve les bachins de chambre et les pots de chambre ; donc pas de confusion possible.

(9) Inv. Arthus, 5 mars 1546.

(10) Le bachin est creux. — D'ou : « *bachin à barbier* » des inventaires de Louvencourt et Arthus précités, et non « *plat à barbe* », expression moderne absolument impropre.

d'asne (1) *ou gueulard* (2). — Le *férieu* (3) était le seau contenant l'eau destinée à ces divers récipients, tous de la grande famille des aiguières.

La batterie de cuivre, qui concourait si bien à l'ornementation de la cuisine, jouissait d'une réelle considération. Aussi la donnait-on, dès le XVIIe siècle, en cadeau de noces aux fiancés et en étrennes aux enfants, dans ce cas sous le nom de *petit ménage*. Dans une panoplie fort complète d'un petit ménage on trouve même des ustensiles qui ne sont pas repris dans nos inventaires, d'ailleurs plus anciens, tels un réchaud de table et des moules à pâtisseries en cuivre mantelé (4).

VI.

Après le fer et le cuivre, et bien mieux qu'eux, l'*étain*, soit pur, soit allié au plomb dans des proportions fort variables sous le nom de *tierchain*, devait épouser les formes rigides du moule (5).

(1) Inv. J. de Louv. *supra*. — V. Gay, *op. cit.*, v° Becdasne.

(2) « Pots de cuivre nommés gueulartz ». Inv. Le Senne, 2 sept. 1521.

(3) « *Ferjœulx d'arin* » mêm. inv. — « *Ung grand férieu de « cuivre et ung petit* ». Inv. Arthus, 5 mars 1546. — Dans Roquefort, *Dict. de l'anc. lang. rom.* Paris, Crapelet, 1808 : *Ferrieu* : « sceau, vaisseau à tirer ou à puiser de l'eau ». — Cf. dans Gay, *op. cit.*, Féral, férieu.

(4) Panoplie de la collection de M. L. Fournier, Prés. de chambre honoraire à la Cour d'Amiens.

(5) V. sur le thierchain, Oct. Thorel, Inv. Jehan de Louvegny, *op. cit.*, p. 163.



Petit ménage d'enfant

(xviie et xviiie siècles).



Nos *potiers d'estain* n'étaient pas de vulgaires « *rétameurs* », mais d'excellents ouvriers dont la *façon* était très connue (1), et qui luttaient avantageusement avec les *estaimiers* étrangers (2).

A cause de l'extrême fusibilité du métal, les ustensiles en étain, à l'inverse de tous les autres, vont être soigneusement éloignés du foyer.

On en fera notamment des *plats servants à laver* (3), des fontaines (4), des *esguières* (5), et enfin des canettes, dites *casnes* (6) ou *quennes* (7).

Les *quennes* nous amènent à mentionner en cet endroit les *gomels*, (8), (pots à anse) (9), et les *gobelets* (10), (petites gobes ou gondoles) (11).

Dans un chef-d'œuvre de caricature des stalles

(1) « Gastelettes de la fachon d'Amyens ». Inv. Garillon, 16 avril 1601.

(2) « Un plat d'estain de Cornouaille, merqué d'une fantaisie ». Inv. Rahache, 11 nov. 1542. — *Fantaisie*, dessin d'imagination, c'est-à-dire godrons, entrelacs, images, etc.

(3) Inv. du Molin, 17 mai 1610 ; de Collemont, 17 juill. 1596 ; Hurtault, 21 nov. 1573.

(4) Inv. de Louvencourt, 6 février 1572.

(5) Inv. Arthus, 5 mars 1546 ; de Collemont, *supra* et Macquerel, 21 avril 1610, — C. Gay, *op. cit.*, v° Aiguière.

(6) Inv. de Louvencourt, *supra*.

(7) Inv. Daullé, 25 juin 1522 ; Hurtault, *supra* ; et de Louvegny, *supra*.

(8) « Ung gomel d'airain » Inv. Macquerel, 21 av. 1610.

(9) V. *Gomer*, dans Jouanc. *op. cit.*. à ce mot.

(10) Inv. de Louvencourt, 8 nov. 1503. — V. dans Gay, *op. cit.*, v° Gobelet.

(11) Inv. Roger, 9 déc. 1594.

de notre Cathédrale (1), dit *le Couple en ribote*, l'époux porte à sa bouche un « *gomel* », et sa femme tient à la main un « *gobelet* ». Est-ce de *goudale* (bière) ou bien « *de vin clairet du creu* (crû) *de* « *la porte de Montrescu* » qu'ils s'énivrent ? (2) Peu nous importe, et poursuivons notre étude.



(1) G. DURAND ; *cath. d'Amiens ; op. cit. ;* t. II, p. 275.
(2) Inv. Bloquel, 19 oct. 1519.

Dans chaque ménage étaient aussi d'autres vases en étain servant de mesures de capacité et généralement en forme de cruches : Ces *pots*, *lots, demi-lots, pintes*, *demi-pintes* (1), de contenances diverses, devaient disparaître peu à peu de nos maisons avec le système décimal (2).

Tous les autres ustensiles en étain ou en thierchain, vont trouver place sur la table : *sausserons, écuelles, tranchoirs,* sur lesquels nous aurons à revenir,plats, assiettes, moustardiers (3), salières, (4) et enfin les dessous de plats et de bouteilles, portant le nom générique de *garde-nappes* (5).

VII.

Au fur et à mesure que nous avançons dans cette étude, les corps de métiers seront de moins en moins représentés dans la cuisine amiénoise.

Le *fondeur* toutefois peut se réclamer de ses

(1) Inv. de Louvencourt, 8 nov. 1503 ; de Zélandres, 18 fév. 1517 ; Daullé, 25 juin 1522 ; Arthus, 5 mars 1546 ; Creton, 5 fév. 1613.

(2) Voir dans l'*Inv. de Louvegny*, Oct. Thorel, *op. cit.*, p. 179, la contenance en litres de ces vieilles mesures de 1520 à Amiens.

(3) Inv. de Louvencourt, 8 nov. 1503 ; Daullé, 25 juin 1522 ; Arthus, 5 mars 1546 ; Creton, 5 fév. 1613.

(4) Inv. de Zélandres, 18 fév. 1517. — « Petites sallières « appelées *Piloux* » Inv. fe Garillon, 27 oct. 1600.

(5) Inv. de Louvencourt, *supra* et de Collemont, 17 juillet 1596. — Dans ce dernier inv. nous relevons pour la première fois à Amiens, le mot *esguière*, aiguière.

mortiers de fonte (1), ou de cuivre (2), de ses *chaudrons d'arain* (3), qui souvent sont *ferrez de fer* (4), de ses lampes (5), de ses *reschauffoirs* ou réchauds de table (6), dont nous verrons plus tard deux très intéressants spécimens en terre du Beauvaisis (7).



C'est encore le fondeur qui fabriquait cette *molette-couteau* de pâtissier. Accostée de deux *lardoirs,* elle constituait les armes de Pierre du Peutel, bourgeois et pâtissier à Amiens, ordonné maître de la confrérie du Puy-Notre-Dame, à la Chandeleur, en 1537 (8).

Ce modèle de *couteau-molette* devait être assez répandu ; car nous en avons dernièrement trouvé un absolument semblable, au *marché à réderies*, à Amiens, ainsi qu'une molette double.

Cette dernière a son manche tourné, et ses deux molettes sont ajourées et guillochées.

(1) « Ung mortier en fer fontis, avec son pestel » Inv. fº Boistel, 16 janv. 1525.

(2) V. *infra*, chap. XI.

(3) Inv. Collenot, t16 nov. 1519.

(4) Inv. Le Senne, 2 sept. 1521.

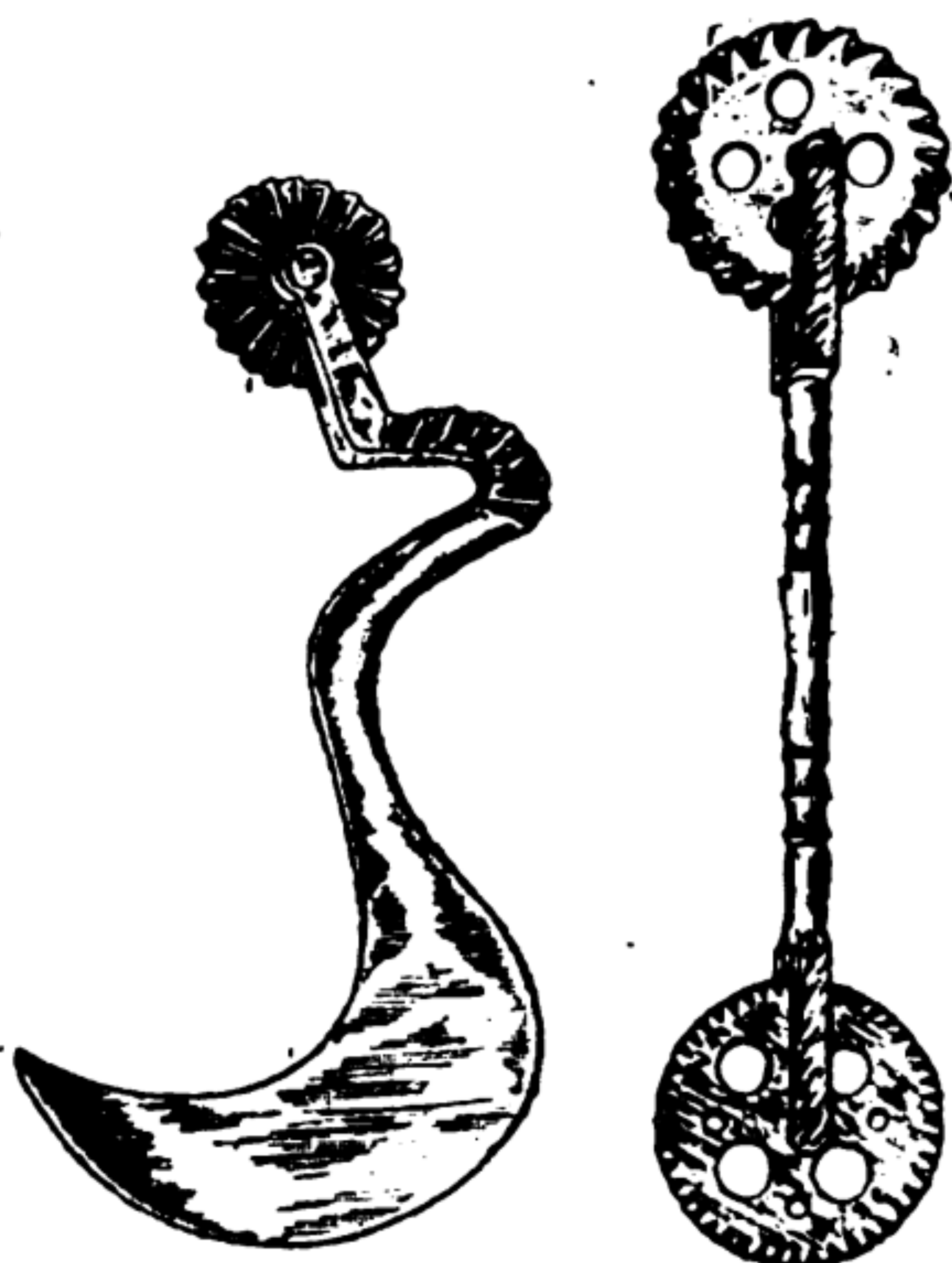
(5) V. *infra*, chap. XIII en note.

(6) Inv. Collenot *supra* et de Bruyères, 4 mars 1528.

(7) V. *infra*, chap. X et fig.

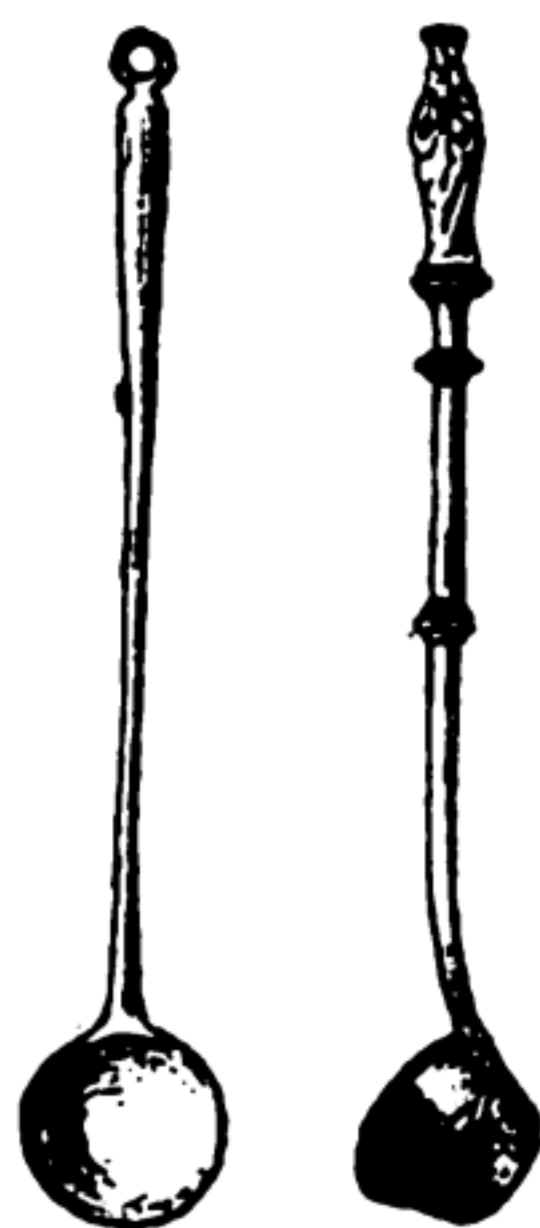
(8) *Ms. sur la confrérie de Notre-Dame du Puy*, fº 28 ; Bib. Ant. Pic.

Remarquons encore sur le coude du couteau des creux et des reliefs, destinés à faire, avant la cuisson, les sinuosités des bords du flan.



Citons enfin les *muettes d'arin* (1) qui, par une inexpliquable antilogie, ne sont autres que les *cloquettes* ou petites cloches, si abondantes dans nos inventaires locaux.

Dans les ustensiles les plus courants de la cuisine, le fondeur ne tardait pas à introduire une certaine décoration (2). Ex. : à coté des *louches* et *louchettes de laiton sengles*, — c'est-à-dire simples ou non doublées de métal noble, — on trouve, dans un même inventaire de 1528, des *louchettes à ymages* (3), du dessin ci-contre.



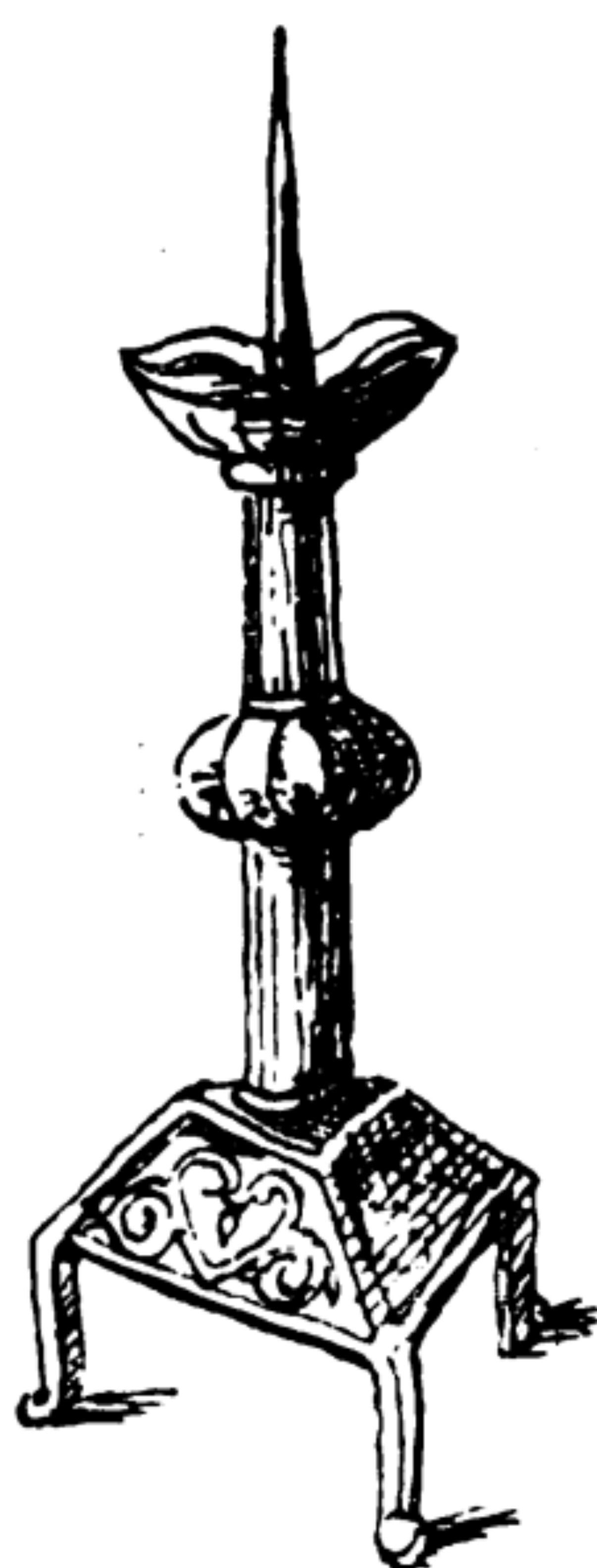
Mais c'est surtout dans les appareils d'éclairage que le fondeur

(1) Inv. Collenot *supra*. — Dans God. *op. cit.*, v° *Muette* : coup de cloche, et, par extension, cloche.

(2) Inv. de Bruyères, 4 mai 1528 ; inv. f[e] Le Sergent, 26 juill. 1529. Cf. Inv. Candellier, 24 nov. 1524 et Ep. Cochart, 31 déc. 1519.

(3) Inv. de Bruyères, *supra*.

en cuivre allait se signaler. Les plus grands de tous étaient les *candélabres* ou flambeaux à plusieurs chandelles. C'est ainsi que, dans un inventaire de la cathédrale d'Amiens, en 1535, on lit : « *Item*, devant le chœur, il « y a trois grands candélabres « au milieu des quels sont des « images d'anges ; ... *item*, au « chœur quatre moïens candé- « labres, à mettre sur l'autel ».



Ceux que nous avons relevés dans deux inventaires (1), sans avoir ces dimensions, éclairaient non la cuisine mais la salle à manger. Cependant le fondeur avait déjà témoigné d'un sérieux souci de la ligne, dans les chandeliers tournés du bahut de la cuisine représentée par Mostaert.

Mais l'art n'apparaît-il pas dans ce petit *chandelier à broche* (2), et surtout dans « *ung* « *candellier de tierchain*, *à ung homme tenant* « *une hallebarde* » (3) comme dans cet autre « *chandellier à broche estant sur un ellé-* « *phant* » (4), que les dessins de la page suivante, empruntés à Havart, suffisent à reconstituer (5).

(1) Inv. de Bruyère, *supra* et fe de Louvencourt, 8 nov. 1503.
(2) Inv. de Louvegny ; 13 août 1520.
(3) Inv. fe de Fontaines ; 19 mai 1514.
(4) Inv. Becquet ; 17 nov. 1535.
(5) Hav., *op. cit.*, vo Chandelier. — Le musée d'Amiens a plusieurs spécimens de ces chandeliers.



VIII.

Le dernier métal servant à la fabrication des ustensiles de cuisine était le *Plomb*.

C'est ainsi que, dans celle des époux Boullengier, en juillet 1533, nous pouvons inventorier : « *deux* « *clocques de plomb à faire eaue roze, avec* « *sept plateaux aussi de plomb* » (1).

La cloche, d'après Littré, est le couvercle d'un alambic, définition que confirme d'une façon très précise : « *la clocque de plomb à faire distiller* « *eau roze* », d'un inventaire de 1579 (2).

(1) Inv. Ep. Boullengier, 7 juill. 1533.
(2) Inv. fe Hellin, 18 nov. 1579 et Pièce, 9 nov. 1592.

Ce n'est qu'en 1583 qu'apparaîtront les « *alambiques*, », non plus en plomb, mais en terre vernissée (1). Ceux-ci du moins iront au feu, tandis que les premiers devaient forcément être chauffés au *bain-marin* (2), comme on disait alors.

Les plateaux de plomb, si rapprochés des cloches à faire eau rose sont-ils les *plombs de toilette* visés dans l'arrêté du Conseil du 7 septembre 1727? Non ; car ce mot *plomb* est un très vieux synonyme de vase, ici vraisemblablement de vase en cristal, verre dans la composition duquel entre le plomb, et de plus l'arrêté dont il s'agit concerne spécialement les droits d'entrée relatifs aux ouvrages de *verre cristallisé* (3).

Quant à l'eau rose, elle est partout, dans les apothicaireries (4), les cuisines (5), les *déspences* (dépenses ou offices) et les chambres à coucher

IX.

Le Bois, le plus ancien des matériaux de l'industrie humaine, occupe, on le comprend sans peine, une place importante dans la cuisine

(1) « Alambiques de terre ». Inv. Beaugrand, 17 fév. 1583.

(2) Dans Gay, *op. cit.* : *Bain marin*, aujourd'hui *Bain-Marie*.

(3) *Journal de Verdun* ; Paris, Ganeau, mars 1728, p. 222. — Dans God., *op. cit.* v° *Plomb* : sorte de vases.

(4) Inv. de Louvegny, *op, cit.*, n° 229.

(5) Le Grand d'Aussy ; *Hist. de la vie privée des Français* ; Paris, Pierres, 1782 ; t. II, p. 221. — *Adde* : « Une fontaine de « plomb à un robinet de cuivre estant dans la court ». Inv. Carbonnel. 14 déc. 1519.

Et d'abord revenons à deux objets de la plaque de 1540, que nous avons laissés en souffrance.

A gauche, c'est la *fleurière* (1), boite en hêtre de la fabrique d'Origny-Ste-Benoite, (bourg du Laonnais), renfermant la farine tamisée, la *fleur*.

A droite, est la *boite au sel* égrugé, de même origine que la fleurière, toute unie le plus ordinairement, mais quelquefois aussi sculptée d'une main bien plus humoristique qu'habile.



Les *tamis* sont de trois sortes. Le *gibelleoir*, *gribelloir*, est le crible miraculeux, au fond de parchemin (2), du tableau de Mostaert. Celui en *crins de cheval* servira à passer l'oseille cuite. *L'étamine fine d'Amiens* est réservée à la farine.

(1) Inv. de la Cousture, 16 sept. 1517 ; f[e] Nynot, 12 juill. 1525 et f[e] du Bos, 14 juill. 1611. — *Fleurière* est peut être bien une déformation de *Flourière* qui, dans *Gay*, *op. cit.*, à ce mot, est : « Une boite de bois à « mettre le sel, la farine et au- « tres provisions ». — 1324 : « Une flourière de bos à mettre « sel. » (Inv. des dominicaines d'Arras).

(2) Inv. de Poix, 7 sept. 1545 ; Sège, 8 avril 1587 ; de Labye, 9 sept. 1587.

Citons pour mémoire les *cuillers* (1), les *louches potières* (2) et les *sallières de blanc boys* (3).

Les *sausserons de boys de hêtre* (4) n'étaient pas des saucières, mais des écuelles, peu profondes, dans lesquelles on mangeait les ragouts.

Quant aux rôtis, ils étaient, au moyen-âge, servis sur des tartines en pain bis, nommées *pains-tranchoirs* ou *tailloirs,* coupées au parepain. Ces tartines recueillaient, tant bien que mal, le jus des viandes qui aurait sali le *doublier,* (nappe pliée en deux), et elles étaient, après les grands diners, distribuées aux pauvres attitrés de la maisou.

Puis vinrent les tranchoirs de bois simples (5) ou *peints fachon de Flandres* (6), carrés d'abord et enfin ronds (7), précurseurs des tranchoirs et des plats d'étain et des vaisselles de faïence.

La *Boissellerie* était représentée par les *coffins,* étuis à mettre des objets bien différents : *chandelles* (8), *espingles* (9), monnaies d'or et argent, etc.

Les *soufflets,* qui existaient dès le XIIIe siècle,

(1) Inv. Sègle, 8 avril 1537 et de Labye, 9 sept. 1587.

(2) Inv. de Labye, de la ligne précédente.

(3) Inv. de Labye, *idem*.

(4) Inv. Sègle, 8 avr. 1537. — Une rue d'Amiens porte encore le nom de la rue des trois sausserons. (quartier St-Leu).

(5) Inv. Mongrenier, 28 janv. 1521, et dans l'inv. Sègle *supra* : « Tranchoirs de plenne » (faits à la plane de tonnelier).

(6) Inv. de Bois, 16 octobre 1544.

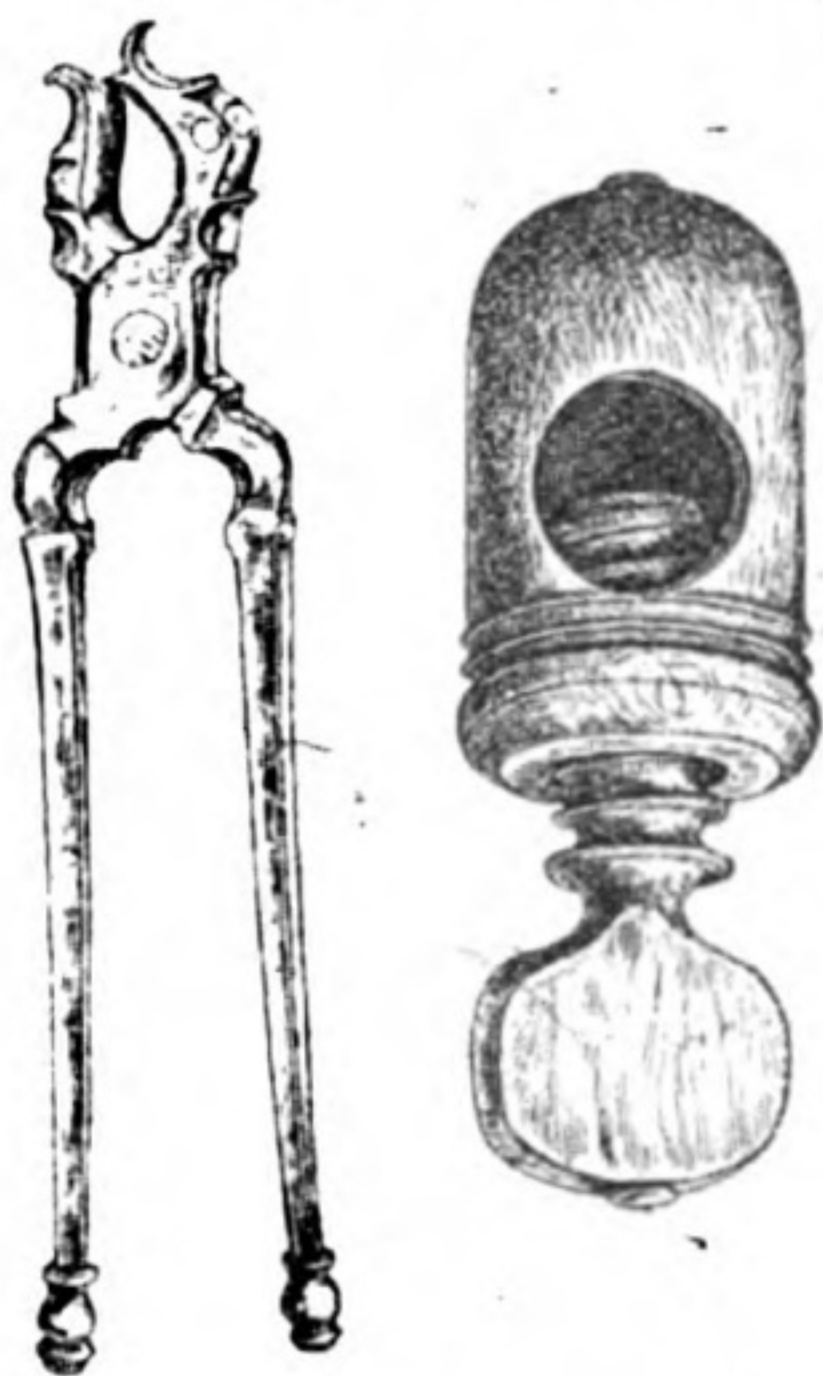
(7) Inv. de Labye, 9 sept. 1587.

(8) Inv. de Labye, préc. et de Morlemont, 9 sept. 1587.

(9) Inv. de la Haie, 24 nov. 1526.

avec leur forme actuelle, se rencontrent dans presque toutes nos cuisines picardes. Ils sont soit de bois uni, (1) ou parfois recouverts de cuir (2) ; un seul est « *entaillé de personnages* » (3).

Etaient encore ouvrages de boissellerie les *casse-noisettes* en bois, qui deviendront, sur la table des maîtres, les *truquoises* en buis sculpté, ou en fer orné de cuivre et même en argent simple ou doublé d'or (4), et enfin les « *petits molins à* « *moudre espices* » qui, dès l'année 1622, vont faire aux mortiers une très sérieuse concurrence (5).



Comme accessoires de tous ces ustensiles, citons les travaux des *vanniers*. Ce sont les *mandes d'osier* (6), paniers sans anse, représentés dans ce rébus contemporain (7) : (Petit) é — grande mande — paix (d'église).

Petits et grands demandent paix.

(1) Inv. de Labye. 9 sept. 1587.
(2) Inv de la Cousture, 16 sept. 1517.
(3) Inv. Le Clerc, 7 oct. 1540. — Bien plus tard apparaitra le canon de fusil, comme soufflet destiné aux ouvrages domestiques.
(4) Ces deux objets de notre collection. — Cf. Hav. *op. cit.*, vis Truquoise et Casse-noix, et Gay, *op. cit.*, vo Casse-noisettes.
(5) Inv. fe Quignon, 8 juin 1622.
(6) Inv. Boullin (Ernoul), 14 mai 1526 et de Labye, *supra*.
(7) V. Oct. Thorel, *Reb. pic.*, *op. cit.*, p. 90.

Les petites mandes sont les *mandelettes* et les *mandequins d'oziére*(1) (mot formé de *mande* et de *quin*, suffixe diminutif flamand).



Quant aux *bouteilles d'osière* (2), c'étaient celles qui étaient recouvertes d'un réseau d'osier, les protégeant contre les chocs (3), comme la cruche du dessin ci-dessous et nos bonbonnes actuelles.



La difficulté devient plus grande devant « *ce* « *verrier faict d'esco-* « *berche* » (4). Ce mot *Escoberche* ne figure dans aucun glossaire. Mais, dans Roquefort, nous lisons : « *Escobat* « (de *scopare*) battu avec « des verges » ; et, dès lors, nous sommes en présence d'un panier d'osier, destiné à mettre les verres à boire (5).

Le *tondelier* (tonnelier) apporte dans la cuisine

(1) Inv. Sègle, 8 avril 1537.

(2) Inv. de Louvegny, 13 août 1520.

(3) Hav., *op. cit.*, vº Osier : tableau de la civilisation (xvᵉ s.).

(4) Inv. de Marcilles, 12 oct. 1519. — Cf. dans Littré, vº Écoperche.

(5) Roq., *op. cit.* ; vº *Escobat*.

son encombrant matériel. Ce sont des *seaux de bois ferrés de fer* (1). C'est « *une vieille selle et sa petite planche* (2), ou autrement dit, le grand seau qu'on rapporte du puits ou du *puch* (puisoir) à l'aide du bâton, le *tinel* (pron. *tinet*), et sur la planchette duquel est placé le *pot de St-Omer* en étain. C'est le « *cocquet à tourner bure.* » (3), le tonneau de la baratte. C'est enfin « *la kane de* « *bois à goudalle, à bec de fer* » (4), le pot à bière.

Mais avez-vous remarqué les dimensions minuscules des chaises des deux plaques et du tableau de Mostaert ? Il fallait bien qu'elles fussent très légères, ces « *caïelles à aller au sermon* » (5). Ainsi le *frestellier* ou *caïellier* contribue, lui aussi, à donner à notre cuisine la note austère signalée tout-à-l'heure, au début de ce travail.

X.

L'industrie du *potier de terre* ne doit retenir votre attention que quelques courts instants.

Les *gates* et *gatelettes* sont les grandes et petites jattes ou *écuelles*, avec ou sans oreilles (6).

(1) Inv. Guérault, 13 décembre 1520.
(2) Inv. de Zélandres, 18 fév 1517.
(3) Inv. Ninot, 12 juill. 1525.
(4) Inv. de Louvegny, *op. cit.*, p. 170.
(5) Inv. du Mont, 7 nov. 1521 ; du Chastelet, 14 déc. 1521 ; de Vaulx, 13 mai 1522 et Sègle, 8 avril 1537.
(6) Inv. de Louvegny,, *op. cit.*, n° 340 en note et *Réb. pic.*, *op. cit.*, p. 73, fig.

Un inventaire de 1524, nous apprend qu'il s'en faisait en « *terre d'Amiens* ». C'est la seule mention que nous ayons trouvée de cette fabrique locale (1) : il convient donc de la signaler ici.

Bien plus importante était celle de *Hallon* (Hallon, annexe d'Esmery, près Ham), qui devait plus tard acquérir une célébrité de second ordre, avec ses carreaux céramiques et surtout avec ses assiettes au St-Nicolas et au cavalier dit le *Malbroux* (2), dessinés en bleu sur fond blanc.

Aux écuelles de métal, puis de bois, puis de terre, vont succéder, à partir de 1600 environ, *les vaisselles de cuisine* (3), et les assiettes épaisses très communes en *faïence à cul noir* (4).

Dans la cuisine sont encore des *bouteilles de terre et des salières de terre plommée*, c'est-à-dire vernies avec un sel de plomb (5), et des *alambiques de terre*, déjà employés dès 1583 (6).

Citons enfin *les reschauffoirs* ou réchauds dont deux spécimens ont été découverts, en 1901 et 1902, dans le sous-sol d'une auberge démolie pour l'agrandissement de la place Notre-Dame.

(1) « 2 gatelettes de terre d'Amiens». Inv. Cochart. 7 déc. 1524.

(2) « Couvrecheaulx et gattes de Halon ». Inv. Sègle, 8 avril 1537. — J. et G. Lecocq, *Hist. des faïences et poteries de la Haute-Pic.* ; Paris, Simon, 1877 ; p. 87 et ss. — Cf. Inv. Fouace, 27 juin 1520.

(3) « xxx vaisselles de cuisine, iv grandes, xviii moyennes « et viii petites ». Inv. de Lisle, 30 juin 1611.

(4) Vernis à un sel de manganèse.

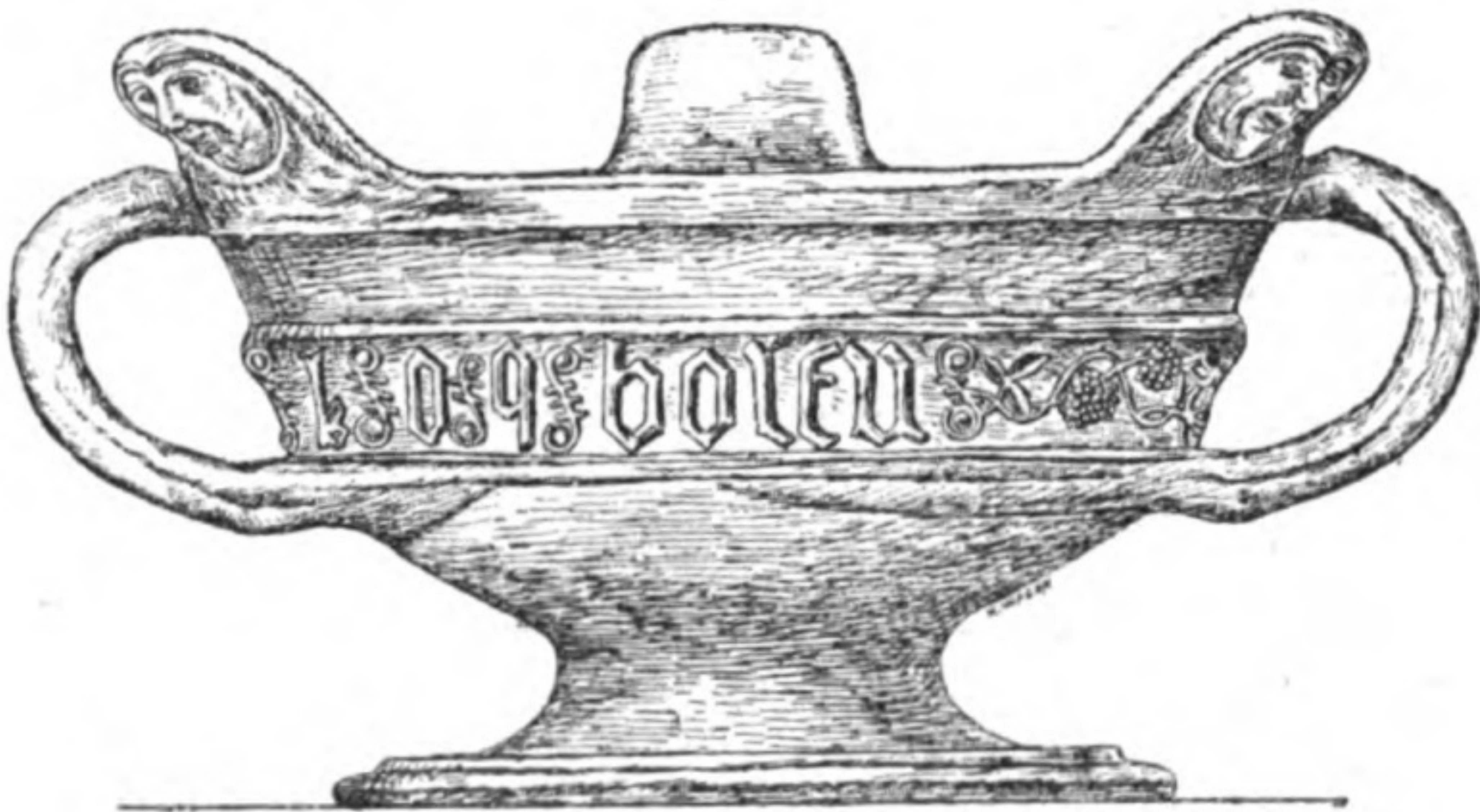
(5) Inv. Le Sellyer, 12 août 1524

(6) Inv. Beaugrand, 17 fév. 1583.

L'un et l'autre, du XVIe siècle, sont décorés de légendes bizarres. La première est un rébus cru, scatologique, — passons, — et qui jure bien avec cette seconde, empreinte d'une philosophie grave :

« **Après vivre mourir** » (1).

Mais comme toutes deux rapprochées dépeignent bien l'esprit, le génie de nos pères !... leur mentalité, suivant un néologisme à la mode.



XI.

Parmi les ustensiles composant l'*atrainquillage*, le matériel culinaire, il en est dont la fabrication ressortit à plusieurs corps de métiers. C'étaient surtout les *mortiers* et leur *pestel* ou pilon.

(1) M. R. DE GUYENCOURT ; *La Place Notre-Dame*, Amiens, Yvert et Tellier 1902, p. 23 et ss. et Oct. THOREL, *Réb. pic.*, p. 128.

L'*Egrugeoir* en hêtre du pays, avec son *bistortier de buis*, servait à écraser le gros sel gris (1)

Dans beaucoup d'inventaires on trouve « *ung* « *mortier de pierre à bastre sauces avec son* « *pestel de bois* » (2). Cette pierre était du marbre, de la « *bize pierre* » (de liais probablement ?) (3) ou du grès (4) des environs de notre ville.

C'est dans ce mortier qu'on préparait le *verjus*, c'est-à-dire le *jus verd* du raisin non parvenu à maturité ou de plantes vertes acidules, comme l'oseille dite *surelle* (5). « On en assaisonnait les « viandes, le poisson, les œufs » dit Littré (6). Il eut pu ajouter la soupe du *Repas Ridicule*, car y

Sentez-vous le citron dont on a mis le jus,
Avec des jaunes d'œufs mêlés dans du verjus (7).

De ce même mortier sortaient, pulvérisés ou écrasés, les condiments divers, moelle, riz, sucre,

(1) Oct. Thorel ; *Sur le mariage de Gresset*,, Yvert et Tellier, 1909, p. 12 et Lambert de Beaulieu, *dict. ms.* t. IV, *v°* Bistortier (Bib. Ant. de Pic.). — Inv. f° Pièce, 9 nov 1592.

(2) Inv. Ep. de Fontaines, tous deux décédés de maladie de peste, 19 déc. 1525 ; Inv. Pièce, 4 juin 1606 ; Inv. Le Vasseur, 16 nov. 1517.

(3) Inv. Ep. Blondelet, 2 juin 1540.

(4) « Un *grey* et un *broyeoir* ; inv. Nicolas, 9 janv. 1533 et inv. le Forestier, 25 juin 1509.

(5) Oct. Thorel, *Réb. pic.*, Amiens, Yvert et Tellier, 1903 ; p. 49.

(6) Littré, *op. cit.*, *v°* Verjus.

(7) Boileau, *sat.* iii. — « Un ponchon de verjus contenant « trois muys (muids) et un quart ». Inv. f° Boistel, 16 janv. 1525.

chenevis, amandes etc., qui conservaient au potage sa liquidité étymologique, (*potare*, boire).

Vient enfin le petit mortier de bronze ou de *potain*, aussi ouvrage du fondeur (1), ustensile indispensable entre tous de la fine cuisine.

Comment faire de bonnes confitures sans l'*eau d'ange* (2) où entrent, après pillonnage, criblage et distillation, benjoin, cannelle, calamus, iris, muscade, clous de girofle, ambre et musc, le tout additionné d'eau rose (3), pour être parfait ? (4).

Citons encore le poivre, et autres épices, renfermées dans des *boëtes* de formes et de matières fort différentes (5) et dont raffolaient nos aïeux. Plus tard, les palais sont devenus bien délicats, et l'emploi immodéré de la muscade. naguère en si grand honneur, rendra *ridicule* un *repas* sans glace, au plus fort de l'été (6).

XII.

L'usage de se laver les mains à l'eau rose, avant que de se mettre à table est fort ancien.

(1) Oct. Thorel, *J. de Louv. op. cit.*; n° 293. — Sur le *potain*, potin, V. *eod. loc.*; et Havart, *op. cit.*, v° Potin : alliage de cuivre et de plomb.

(2) Littré, *dict. fr.* v° Ange.

(3) Oct. Thorel, *J. de Louv. cit.* : Calamus, n° 58 ; Musc, n° 54 ; Eau rose, 130 et 229.

(4) François de la Varenne, écuyer de cuisine de M. le Mis d'Uxelles, *le vrai cuisinier françois* ; Paris, G. Gibou, 1672.

(5) Inv. J. de Louvegny, cit. n° 190 en note.

(6) Boileau, *op. cit.*, page précédente, note 7.

Au moyen âge, le sénéchal faisait à la Cour *corner l'eau* (1). A la trompe a succédé la cloche dans les châteaux. Dans les maisons plus modestes, notre formule : « *Madame est servie* » était remplacée par des coups de la *muette*, la petite cloche dont nous avons parlé antérieurement.

Si l'invité était seul, le valet lui versait sur les mains, l'eau d'une aiguière ou *guingaude*, en cuivre tout uni et à un seul bec, que, à première vue, on pourrait bien confondre avec un arrosoir (2).



Mais, au temps de la chevalerie, la galanterie avait imaginé de placer à table les convives par couples, homme et femme, qui mangeaient à la même écuelle et buvaient à la même coupe (3). Dès lors le valet n'aurait-il pas *donné à laver* avec cette *guingaude à deux biberons,* que nous avons autrefois trouvée dans un inventaire de 1520 (4), celui

(1) Epistre de Me J. Pastourel, prime-queux de Lonis XI à J. Couvetz, prime-queux de Mgr le Duc d'Albe, Plessis-lès-Tours, dimanche de Laetare MCCCCLV. Musée des familles 1834-35, 2e vol. p. 6.

(2) Guingaude picarde de la collect. de M. Adeod. Lefebvre. Cuivre jaune ; haut. : 0m.235 ; diam. du bec à son orifice 0m,005 ; fond extérieur renforcé de fer.

(3) Le Grand d'Aussy, *op. cit.*, t. III, p 268.

(4) Inv. de Louvegny, *op. cit.*, nos 327 et 330. — L'expression

si riche du pharmacien Jehan de Louvegny ?

La forme de ce vase singulier et fort ancien nous est peut-être bien donnée par l'aiguière à deux biberons dessinée ci-contre, d'après le tableau de l'*Annonciation*, exposé au musée du Louvre (xve siècle) (1).



On sait qu'il était encore en usage deux siècles plus tard, où, à la Cour, certain jour de cérémonie, on donna à laver en même temps à Louis XIV et à la Grande Demoiselle.

La guingaude (2) était une aiguière (3) destinée à la toilette ; et, si son eau n'était pas parfumée à la rose ou à la violette, le domestique répandait sur les mains une poudre odorante d'opoponax, ou d'iris, à l'aide de la « *culier d'airain* » qui se trouve précisément reprise dans le même article portant le n° 330, à l'inventaire de 1520.

« *donner à laver* » est encore employée dans le langage liturgique, à la messe, au moment du *lavabo*.

(1) Hav., *op. cit.*, v° Aiguière.

(2) Jouanc., *op. cit.*, v° *Guingaude*, *quigaude*, *guigaudaine*, *Cougourde*, etc. ; étym. incertaine ; peut-être de *cucurbita*.

(3) *Aiguière*, de *aigue* (eau), qu'on retrouve dans Aigues-mortes, Aigues-vives, Chaudes-aigues, etc.

Aux environs de cette date, les ymagiers des stalles de notre Cathédrale vont nous donner d'intéressants détails sur la table dressée à l'occasion des *Noces de Cana*. Vous y voyez un pâté sur un plat, un couteau, un gobelet, une salière et des pains ou *tourteaux* en forme de boules (1).



Devant chaque convive est placé un tranchoir carré paraissant être couvert de viande (2).

Mais pourquoi donc la nappe a-t-elle des pans d'une si grande longueur ? C'est que, à défaut des serviettes qui n'étaient pas encore inventées, les invités s'y essuyaient la bouche et les mains.

(1) Le Grand d'Aussy ; *op. cit.*, t. I, p. 73. — *Boule*, Etym. de boulanger ; Cf. *boulotter*, en argot = manger.

(2) G. Durand ; *op. cit.*, t. II, p. 235.

Depuis les serviettes sont venues, sans qu'aient disparu les pans de nappe désormais inutiles. De même nos redingotes et, après elles, les *costumes tailleur* des dames n'ont-ils pas encore, dans le dos, deux boutons inélégants, souvenirs des habits d'autrefois où ils maintenaient le ceinturon. D'où il faut conclure que, en dépit des décrets impérieux de la mode, les choses, comme les hommes, obéissent aux lois de l'atavisme.

Dans le pain entamé en forme de coin, des touristes anglais voient, avec des yeux bien complaisants, un *essuie-doigts* (1). Soit ! Mais le lavement des mains et les pans de nappe n'étaient vraiment pas de trop, à une époque où le bas peuple prenait la viande à pleine-main et les gens distingués avec les trois premiers doigts, époque dont le petit Coulanges, l'ami et cousin de Mme de Sévigné, a pu dire :



Jadis le potage on mangeait
Dans le plat sans cérémonie,
Et sa cuillère on essuyait
Souvent sur la poule bouillie.
Dans la fricassée autrefois,
On sauçait son pain et ses doigts (2).

(1) Comm. de M. Regnault, employé à la Cathédrale.

(2) E. de Ménorval ; *Promenade dans Paris ;* Paris, May, p. 14.

Mais ici se place une seconde observation et non des moins curieuses. Dans les deux derniers dessins qui viennent d'être présentés, figurent bien des couteaux, mais pas de fourchettes. Serait-ce là une lacune de l'ymagier ou du graveur ? Non. C'est que, en 1520, on ne servait encore à Amiens que de *la fourchette du père Adam*, tout comme les Romains et les Grecs, chez qui le luxe, surtout celui de la table, était pourtant si raffiné (1).

Et cependant les précurseurs de nos fourchettes de table n'avaient certes pas manqué.

Sans parler ici du trident de Neptune, vous n'avez pas oublié la fourche du « Février » de la Cathédrale, les fourchettes de cuisine, nos *fourchefières* picardes (2) et enfin la grande fourchette avec laquelle, dans les *restaurants à un sou,* on retirait déjà du pot un morceau de viande, petit ou gros, « *à l'hasard de la fourchette* ».

Il y a bien mieux ; Viollet-le-Duc assigne au XIVe siècle « *une forchette à mangier meures* », probablement les mures qui laissent sur les doigts des taches fort difficiles à enlever. C'est la minuscule fourchette du dessin ci-après (3).

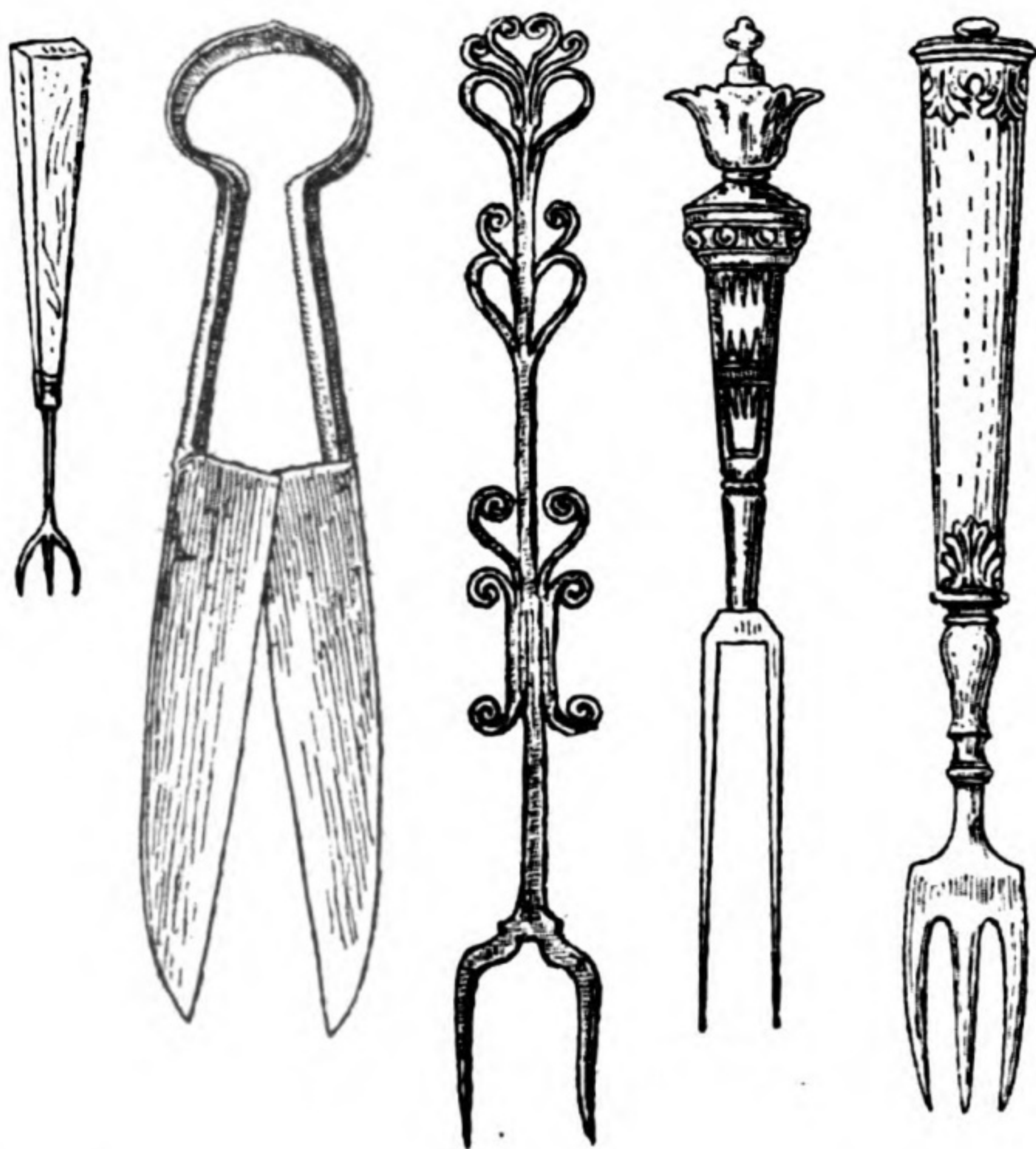
Malgré tout, la fourchette de table n'est pas

(1) A. RICH, *op. cit.*, v° *Fuscinula* et GAY, *op. cit.*, v° Fourchette.

(2) LA FONT. ; L. IV, fab. 16 : *Le loup, la mère et l'enfant.*

(3) V. LE DUC ; *op. cit.*, v° Fourchette. Notre confrère M. A. de Francqueville possède une de ces fourchettes : long. 0m,125, manche en os.

encore née, car la *forchette* ou la *fourquette* et même la *fourchette* de nos premiers inventaires n'est que l'ancêtre de nos ciseaux modernes, à taillants croisés et tenus par le pouce et l'index.



En 1523, nous trouvons « *une paire de grandes « forches servans au mestier de tondeur* (de « draps) » (1) ; c'étaient d'énormes ciseaux dont les branches parallèles étaient retenues à leur extrémité par un fort ressort. Dans les mains du berger, cet outil plus petit devient des *forces*.

(1) Inv. Le Leu, 4 sept. 1523.

Plus réduit encore, élégant, doré, damasquiné, réservé seulement à la toilette, vous le voyez, en 1530, logé dans un « *petit estui de cuir doré* « *avec un petit ciseau, un rasouer et une petite* « *cuillère* », sous le nom de *fourquette*, et dans le même inventaire, sous le nom moderne de « *fourchette avec un peigne d'ivoire, et un cous-* « *teau, le tout dans une gaigne* » (gaine) (1).

« Une révolution aussi capitale dans les usa- « ges que de manger avec des fourchettes ne dut « pas, on le suppose bien, s'opérer sans une « raison hautement décisive », et cette raison, Henry Havard pense l'avoir trouvée dans le développement extraordinaire que les cols et les fraises prirent à la fin du XVIe siècle (2).

De la Cour de Henri III (1574-1589) cette mode gagna la province ; elle allait bientôt s'implanter à Amiens. Ainsi, en 1592, un inventaire nous révèle « *les collerettes à frazes* » (3).

Maintenant la fourchette de table sera toujours la compagne de la cuiller, constituant, au début,

(1) Inv. Veuve Pilate, 14 sept. 1530. — Cf. : « une paire de « sizeaux à tondre bordures de jardin ». Inv. Daboval, 9 janvier 1592. — Cf. dans GILLES CORROSET, *le blason de la maison*, ce cabinet où

Sont les mignons et bons cousteaulx
Les forcettes et les ciseaux.

(2) V, HAV., *op. cit.*, v° Fourchette et MÉNORVAL, *op. cit.*, p. 14.
(3) Inv. f° Vasseur, 10 sept. 1592.

à elles deux, avec un sens plus restreint qu'aujourd'hui le *couvert*, en argent, en fer ou en étain (1).

XIII.

La cuisine étant, comme nous l'avons déjà dit, la pièce principale de la maison bourgeoise au xvi[e] siècle, sans être luxueuse, ne dédaignait pas toute décoration ou agrément.

Le *dressoir* est orné de pots à bouquets en étain (2), en faïence (3) et aussi en bois doré (4).

Pendant son labeur, la ménagère est égayée par les « Vive le Roy ! » du « *papegay* (perroquet) « *verd dans la gaïolle en bois de quesne et fil* « *accard* (archal) » (5).

Mais ne quittons pas la cuisine sans jeter un dernier regard à son plafond aux solives apparentes, dont la couleur primitive, brillante, criarde même, a été, à la longue, estompée par la fumée.

Là est accrochée, à l'aide d'une poulie et d'une corde, une gaïolle élégante, mais tout de même

(1) Inv. de Warlusel, 7 fév. 1592 ; f[e] de Collemont, 7 octobre 1604 ; de Lisle, 30 juin 1611, et f[e] du Faucon, 14 juill. 1611. — Dans l'inv. Lebon, 28 nov. 1618, on relève : « un estuy à cousteau et une petite fourcette ». M. R. de Guyencourt a un étui de ce genre, en cuir, destiné aux parties de campagne. Le couteau est à lame d'acier, la fourchette en argent ; les manches sont en *galuchat*, (peau de raie).

(2) Inv. Gorin, 3 juill. 1575 et Macquerel, 21 avril 1610.

(3) Inv. f[e] Vaquette, 4 nov. 1614.

(4) Inv. Baudoin, 9 janv. 1602.

(5) Inv. Watel, 27 juin 1525 et de Boullengier, 18 oct. 1527, (cage à sansonnet). — *Arehal, aréchal, arichal, richar* = laiton.

une geole, une prison (1) où chante éperdûment, le canari, l'oiseau de prédilection de Louis XI (2).

Là encore est pendue la « *lanterne couverte* « *de canevas à mettre viande* », dite plus tard « *le garde manger de bois garny de caneval* » (3). (toile claire de lin et surtout de chanvre).

Là enfin est le *lardier*, la claie contenant le produit du saloir, qui, véritable baromètre, s'égoutte, lorsque le temps est à la pluie (4).

A raison du rôle qu'elle avait dans la vie de nos pères, la cuisine était toujours bien entretenue et parfois d'une propreté exquise. Vous avez pu en juger par celle du Miracle du Tamis. Les costumes de nos pères, plus élégants que les nôtres, tout au moins dans les classes aisées, étaient aussi l'objet de soins tout particuliers.

D'où *la vergue à nestoïer habits* (5), bien différents de *la verge à housser*, la houssine, simple baguette de houx, (6), tandis que la première est

(1) Duc., *op. cit.*, *gaiole*, geole, prison. — « gueolle de bois « à mettre oiseaulx » (probablement une alouette). Inv. Offry, 22 oct. 1520. — Cf. Gay, *op. cit.*, v[is] Cage, cagette et gayole.

(2) *Franklin; op.cit.*, v° Serin. — « Une gaïolle à sansonnet » Inv. Boullengier, 2 nov. 152 ; — *Une gaïolle qui tourne* », vraisemb. à *crocquet* [écureuil]. Inv. Le Doulx, 7 déc. 1546.

(3) Inv. de la Cousture, 16 juin 1517.

(4) Inv. de Collemont, 17 juillet 1596.

(5) de Francq., *op. cit.*, p. 11 et Jouanc., *op. cit.*, v° Lardier. — Quand le lard était pendu à la solive, on le décrochait avec « *la langue de serpent de fer forgié, emmanché* ». Inv. Richard, 29 juill. 1524.

(6) Inv. f[e] Moiret, 6 août 1532.

(7) Inv. du Vivier, 16 mai 1530 et f[e] Lagrenée, 6 oct. 1536.

composée de rameaux de bruyère, réunis en une poignée et que Gilles Corrozet définit si bien :

Verge de flexible brière
Verge qui ne laisse derrière
Le duvet, la poudre et l'ordure
Tant que chacun de ses brins dure (1).

C'est la verge du vieux *Père Fouettard* dont la menace troubla plus d'une fois notre sommeil d'enfant ; d'ailleurs *fouët* est le masculin de *fouée*, fagot, faisceau de branches, mot encore en usage dans le patois picard.

Parfois le manche de la verge à nettoier les habits était en bois des îles (2) et ses brins de bois étaient remplacés alors par des soies roides de porc (3).

Au cours de cette visite domiciliaire, nous n'avons point dit un mot du thé, du café, du chocolat et du tabac qui devaient introduire dans la cuisine des ustensiles nouveaux. C'est que tous ces produits exotiques ont été importés en France, vers le milieu du XVII[e] siècle (4) ; or le dernier document de nos archives, que nous avons dépouillé pour cette étude, est du 31 décembre 1622.

(1) Gilles Corrozet ; *Le blason de la verge à nectoïer.*

(2) « Une verge de bois de Brésil ». Inv. Clabault, 10 septembre 1576.

(3) « Verge de poil de pourcheaulx servant à nettoier ». Inv, fe Leclercq. 11 sept. 1522.

(4) V. Chéruel ; *Dict. des instit. de la France* ; Paris. Hachette, 1870, à ces mots : thé, café, etc.

XIV.

Nos inventaires de 1503 à 1622 sont dépouillés ; à cette étude, il ne manque plus qu'un épilogue.

Ce n'est pas ici, à coup sûr, que le sujet de cette conférence pourra sembler étrange, et plaignons ensemble ceux pour qui, en dehors de la salle Henri II, du salon Louis XIV et du boudoir Louis XV, signé Maple ou Dufayel, tout est bourgeois, terre-à-terre et pompier.

Comme si, au contraire, l'intimité n'était pas l'ennemie naturelle et déclarée de la trivialité !

Ceux-là ne comprennent pas le caractère vénérable de la cuisine du Miracle du Tamis et des intérieurs de Miéris, de Gérard Dow et de Metsys.

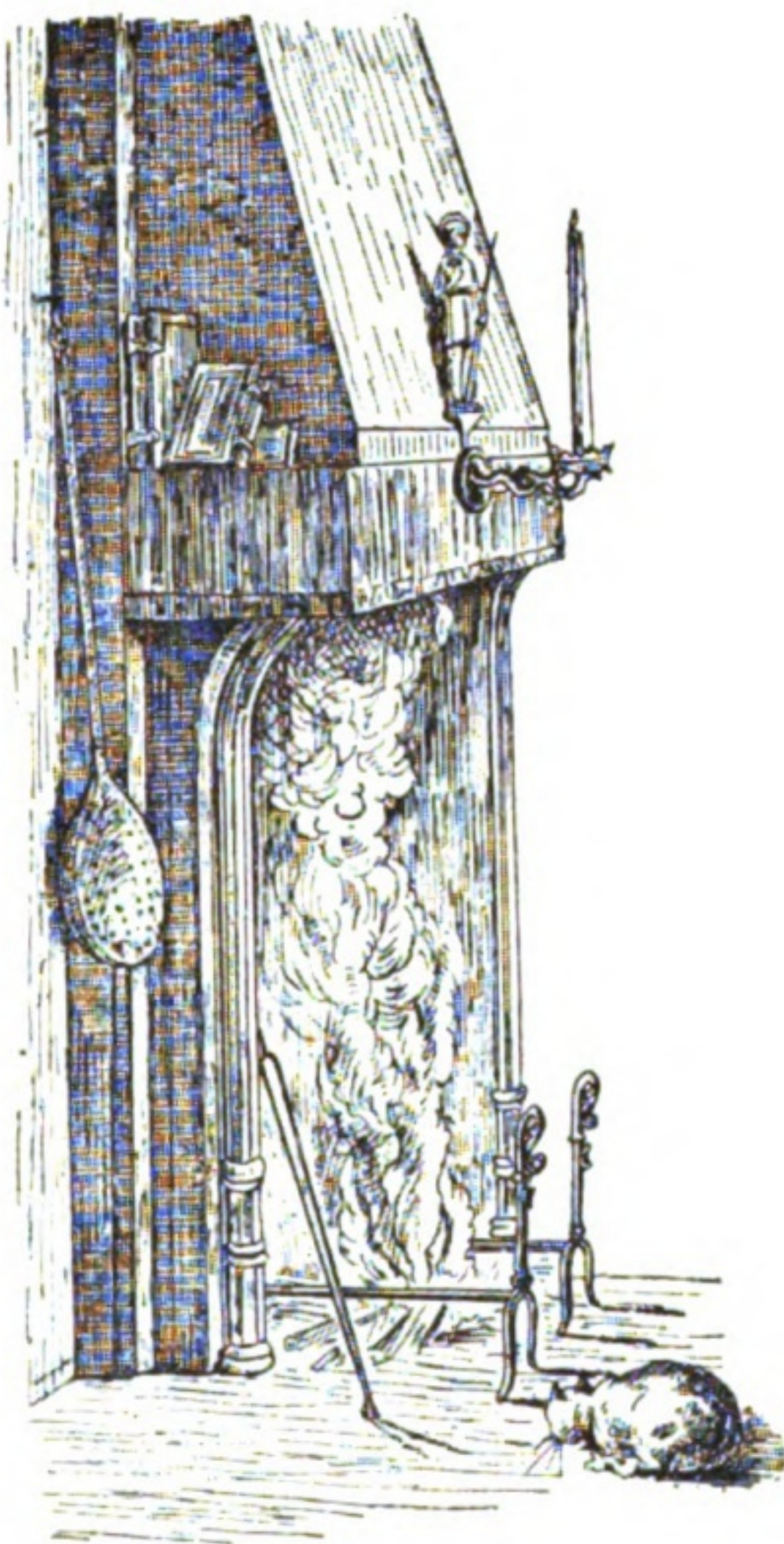
Tout au plus dans ces ustensiles de cuisine consentent-ils à voir des bibelots de collectionneur, et ils restent insensibles au mysticisme particulier et si pénétrant de ces précieuses reliques, vraies éphémérides parlantes d'existences vécues, calmes, reposées, vertueuses !

Ces cuivres si brillants, ces étains aux tons d'opale, ces poteries grises, ces fers patinés par la suie, ne reflètent-ils pas, dans leurs rayonnements divers, les jours gais, les jours sereins, les jours ternes, les jours sombres de nos pères ?

Voilà pourquoi, discrètement, sans bruit, nous aimons ces vieilles choses, pour elles-mêmes, pour leur grâce intime ; car elles ont une âme, celle de leur époque, qu'elles évoquent dans le

crépuscule d'un passé mystérieux qui invite au recueillement et impose le respect.

Mais l'homme ne vit pas seulement de pain. A son esprit et à son cœur il faut aussi un aliment ; et voici que, dans beaucoup de nos habitations, se rencontre une petite bibliothèque. Cette *librairie*, aurait dit Rabelais, était sur la tablette de la cheminée de la cuisine (1), tablette ornée d'une toile de couleur vive (2) ou d'une guipure en *lacis* (3).



Voyons ces livres ; et quels sont-ils ?

Ce sont des Bibles, des Heures sur velin ou sur parchemin,

(1) Foyer du XVIe siècle ; V. HAV., *op. cit,*, v° foyer,

(2) « Une petite tenture de rouetz, servant à mettre à une « cheminée, », Inv. f^e Tassart, 27 fév. 1590. — S'agit-il d'une toile imprimée de Rouen (*rouetz*, pour Rouen), ou d'une toile dentelée comme l'engrenage des moulins, appelé *rouet* ???

(3) « Une devanture de cheminée de *lachy* » Inv. Gigault, 8 avril 1609 ; Pièce, 8 nov. 1592 : « une tenture de cheminée de « lachy de coulleur » — Dans HAV., *op. cit.*, v° *Lacis*, = guipure.

manuscrites et enluminées, couvertes *en cuyr thané* (maroquin brun), à deux *cloants* c'est-à-dire à fermoirs d'argent, unis ou historiés.

Tous ces chefs d'œuvre calligraphiques venaient d'être supplantés par les fabricants de cartes à jouer. Avec leurs planches de bois fixes, ils avaient, depuis longtemps, inventé l'*impression tabellaire* ou *xylographique,* dont le premier spécimen, *la Bible des Pauvres*, est, peut-être bien, « *le livre en pappier imprimé*, *nommé* « *Bible, prisé* X *sous* », d'un inventaire de 1503 (1). C'est très vraisemblable ; car ce mot « *imprimé,* », nous le relevons, déjà en 1441, dans une requête des maîtres cartiers vénitiens qui se plaignent des cartes *imprimées*, en dehors de leur ville (2).

N'est-ce pas le cas de remarquer ici, comme nous l'avons fait déjà pour la fourchette, quel temps met une idée à prendre un corps. La xylographie, l'*imprimerie au berceau*, à qui nous devons les *incunables*, est relativement de date récente, quand on songe aux impressions faites sur leurs produits par les oculistes, les boulangers (3) et surtout par les potiers romains.

Mais bientôt apparaît la typographie avec ses caractères mobiles, de bois à l'origine et enfin de métal ; et alors vont abonder dans nos inventaires, non plus sous le nom d'*imprimés*, mot qui

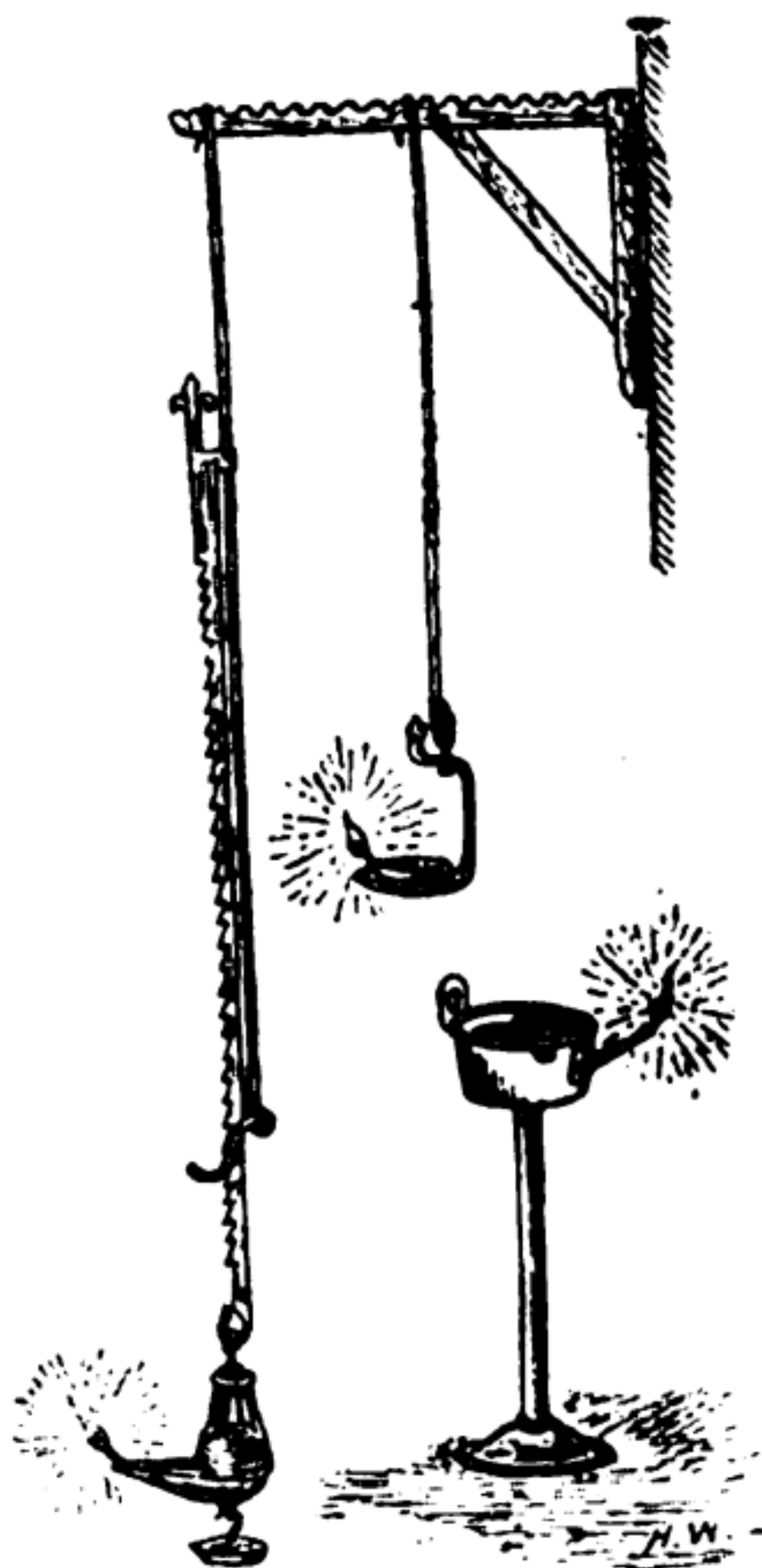
(1) *Arch. mun.* ; *Inv.*, *f*e *de Louvencourt.* 8 nov. 1503.

(2) Lacroix ; *Les arts au moyen âge* Paris, Didot, 1869 ; p. 224.

(3) Cf. : *Merque à merquerpains* ; Inv. Bourdon, 27 mars 1532.

renaîtra plus tard et pour toujours, mais sous celui de livres de *maulle* (moule) ou en lettres de *maule* ou de *forme*, ou en *pappier maulé*, évangiles, légende dorée, romans de chevalerie, etc.

Lorsque la nuit était tombée, la famille se réunissait dans la cuisine, éclairée par un *créchet* en fer (1), ou une *lampe en cuivre* à un ou plusieurs biberons (2), ou une lampe à pied, à *aussette* (3). Au lieu de coton, alors très cher, on employait pour la mêche le jonc décortiqué, le lin, le chanvre et comme huile, celles du pays, (de lin ou de colza).



C'est à la lueur de ces lampes primitives, dont on rapprochait à volonté la lumière au moyen d'une

(1) Jouanc., *op. cit.*, v° Crasset. — D'après M. A. de Franq., *op. cit.*, le crachet était employé surtout dans l'Amiénois et la lampe dans l'Abbevillois. Le godet s'appelle *le lamperon* ou *le sognon*. — Cf. dans Du Cange, *gloss. fr.*, Paris, Didot 1850, 7e vol. : v° *Soigne*; chandelle. — « Une lampe et un crasset ». Inv. Drouart, 11 octobre 1524 et Collenot, 16 nov. 1519.

(2) Dans l'inv. Blondelet, 2 juin 1540, est une véritable lampe juive monumentale, à douze biberons.

(3) Dans le P. d. C. on dit aussi *ch'l'heuchette* pour la crémaillère en bois qui soutient la lampe. Cf. dans Jouanc., *op. cit.*, v° *Haussette* : pied, trépied. — Les chandeliers ne servaient guère que dans les salles et les chambres à coucher.

potence tournante et d'une crémaillère que l'on *faisait le craisset.* « Femmes, filles jones (jeunes), « vieilles, mariées et à marier viennent ; des « quelles l'une pigne (peigne), l'autre file, l'autre « garde (carde) l'autre deswide. Et, en fesant « chacune sa besognette, elles chantent et rient, « puis parlent de leurs amours ; et, à brief dire, « quand nous sommes tous là, il n'est point de tel « soulas (joie) que de ouyr nos bons mots. Mais « quand l'en (on) fait le craisset qui se faict en « yver, au primes esse (est-ce) la droite galle (fête).

« Toutes les filles de no ville apportent chas- « cune sa part de bure, œux, farine et fourmaige, « des quelles choses, elles font illec, en ung bon « feu, et rastons, et tartes et pains ferrez, toutes « viandes (aliments) que l'on pourroit pourpenser « (méditer)... Et quy moult me plaist, on y fait « beaucoup d'aultres choses, comme de dire des « fables (contes), de jouer à souffler au charbon « (jeu de petit bonhomme vit encore), ou de re- « cueillier (ramasser) les fuseaux qu'y souvent « chéent (tombent) aux femmes qui filent. Pour « le quel recueillier, tel est le droit que celiuy « quy plustost le recueille baise (embrasse) la « maîtresse à qui le fuseau appartient ; et Dieu « scet (sait) la plaisance quy me vient, quand « Dieu me fait la grâce d'en recueillier ung et « d'y venir à temps » (1).

(1) Hist. de J. d'Avesnes (xv[e] s.) : Jouanc., *op. cit*, v° Crasset.

La joie est partout. Les petits s'amusent au passe-boules ou *petit billars* (1), aux *martelets* (2), au *limaçon*, sorte de jeu de manœuvres militaires (3), au *tournier*, peut-être bien la roulette, (4) à *la poupée* (5) ou enfin *au petit ménage* (6).

Cependant les vieux jouent au tric-trac (7), aux *échecs* (8), *aux dames*, sur « *un petit tableau* « *servant à jouer à tables* » (9), aux *tarots* (10) ou aux *cartes* (11).

Quand tout le monde est parti, le grand-père, toujours le premier levé et le dernier couché dans la maison, fait, à haute-voix, quelque lecture

(1) « 2 petits billars avec le porte et les 2 boullets, le tout « d'os ». Inv. Poinctel, 20 mai 1523. — Cf. Gay, *op. cit.*, v° Billard.

(2) « Un jeu de marteletz d'ivoire ». Inv. de Preer, 9 avril 1537 et f[e] Martin, 23 mai 1537.

(3) Inv. f[e] Simon. 29 avril 1561 et f[e] Lepot, 14 juin 1580. — Cf. F. Godefroy, *op. cit.*, *v°* Limaçon.

(4) « Ung rondel, un tablier de bois et les dames servant « au jeu de tournier ». Inv. f[e] Derouvroy, fin 1601.

(5) « Une douzaine et demie de pouppées painctes ». Inv. f[e] Champion, 9 juill. 1601, et Delattre 30 décembre 1544.

(6) « Un meisnage d'enfant ». Inv. V[r] de Savegnies, 5 fév. 1544 et Mangnier, 4 juin 1612.

(7) Inv. dans la cuisine, f[e] de Fontaines, 19 mars 1514. — « Un « jeu de damyer et de tracq. » Inv. f[e] Rogneau, 16 juin 1563.

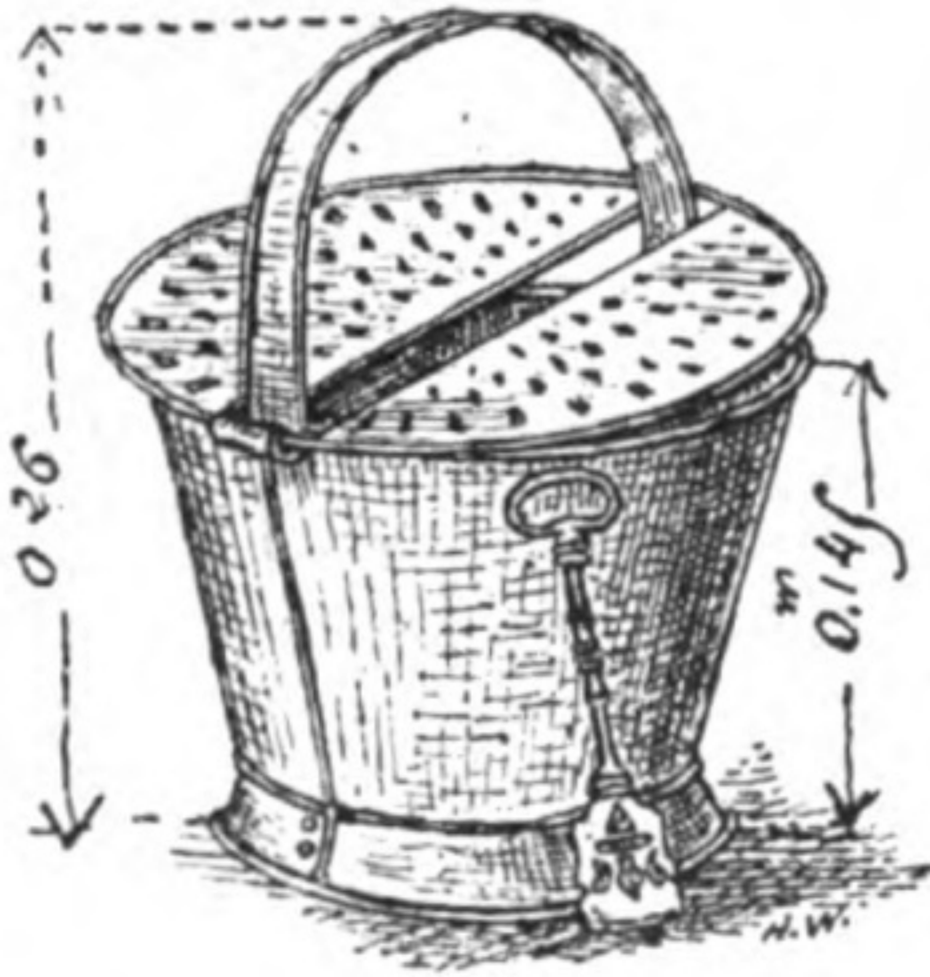
(8) « Un petit jeu de eschets d'ivoire ». Inv. de Corbèie, 8 août 1525. — Cf. Gay, *op. cit.*, *v°* Echecs.

(9) « Damier painct avec les dames ». Inv. de Raincheval, 13 octobre 1568 ; f[e] de Belleforière, 17 octobre 1580 et f[e] Louvel janv. 1597. — » Damier de bois de Brésil avec les dames ». Inv. Martin, 10 septembre 1572. — V. Du Cange, v° Table.

(10) Jeux de tarots. Inv. Robert ; 27 octobre 1586.

(11) Cartes diverses. Inv. Bartoul ; 20 janv. 1601.

pieuse, tandis que sa femme, travaille encore, là, bien près du feu, les pieds sur un *couvet* en métal ou en terre, dont, de temps en temps, elle ranime la braise ou la paille d'œillette, avec le *pilot* de cuivre, plein ou fleurdelysé à jour (1)



La *quenouille*, malgré la recommandation d'Hercule et de la Reine Berthe, mère de Charlemagne, avait été, dès le XIIe siècle, délaissée par les grandes dames, pour la broderie et les ouvrages au métier (2). En était-il de même dans le peuple ? Non ; dans tous les cas, elle ne devait plus être ici en grand honneur à l'époque de la Renaissance, car nous ne l'avons relevée dans aucun de nos inventaires amiénois.

On ne peut en dire autant du *rouet*, muni de son dévidoir, dit *étournette* (3), s'il est vertical, et *échignolle*, si horizontal. Mais tout cet attirail est bien encombrant dans une petite cuisine ; aussi ne le rencontrons-nous que très rarement et la mode va en passer. Au dire d'un de nos collègues qui, vous pourrez bientôt en juger, parle

(1) « Couvets d'arain ». Inv. Damyens, 4 juin 1614.

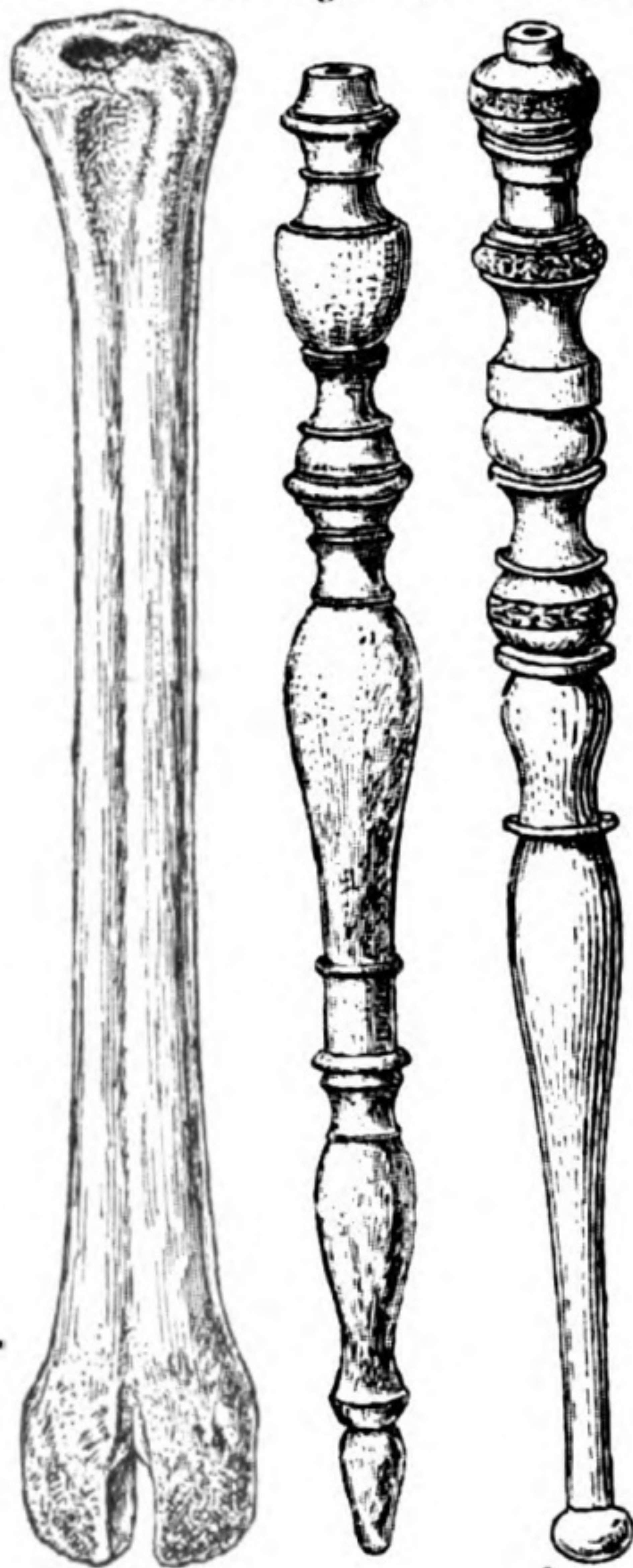
(2) Cf. V. Le Duc ; *op. cit.*, vº Quenouille.

(3) Hav. ; *op. cit.*, vº Etournette.

aussi purement le français que notre patois (1).

Ches fanm', à m'sur', font coir' torner quéqu' têtes ;
Mais des rouets, cho n'est pus da leus gouts.

Mais alors que peut donc faire la *tayonne* ? Elle tricote des bas. Oh ! pas *en l'air* : ses pauvres doigts roidis par l'âge n'ont plus assez de souplesse pour cela.



A sa ceinture, il lui faut un *affiquet*, c'est à dire un fourreau creux, dans lequel s'engage une des aiguilles (2). Cette petite gaine était primitivement un simple *os* de mouton.

A Amiens, elle a conservé cette dénomination, qu'elle soit en os, en ivoire, en bois ou en métal. Dans toutes nos campagnes picardes, l'*os* s'appelle un *afutieu* et est encore le compagnon inséparable des vieilles personnes, qui

(1) R. de Guyencourt, *Atrinquillage* ; Amiens, Yvert et Tellier 1902 ; v° *Echignolle*.

(2) D'après Littré, *affiquet*, vient de la pronone. picarde de *affiche*, attache. — Dans Gay, *op. cit.*, l'affiquet est une parure.

l'assujettissent à leur ceinture, entre la jupe et le cordon de leur tablier. Aussi cet *atrainquillage* intéressant n'a-t-il pas échappé au fin observateur, à qui nous avons fait le précédent emprunt :

> *Ses afutieux lainchés da sèn chinoir*
> *En tricotant, gra'mère écoule s' vie* (1).

Mais nous sommes en plein hiver ; le soleil est couché ; la nuit est sombre ; depuis longtemps *chès glainnes sont à jouc* et les enfants au lit. Toute la maisonnée dort : le Beffroi a sonné l'heure du couvre-feu. Le *tayon* a fini sa lecture, et la bonne vieille, sa femme qui, ce soir, nous a régalés de son potage fleurant si bon, maintenant accablée de fatigue et vaincue par le sommeil, laisse tomber sa tête sur la poitrine et son ouvrage dans son *gron* (giron).

XV.

A la voir ainsi, à cette heure surtout, entre complies et matines, je me la figure résumant un passé évanoui sans retour. Mais, pleine de vie et belle encore malgré ses quinze lustres, ne vous semble-t-elle pas ici personnifier notre chère Société ? Et je suis tenté de lui appliquer ces strophes du poète délicat qu'une maladie implacable a si tôt enlevé à l'Académie d'Amiens (2) :

(1) R. de Guyencourt ; *op. cit.*, v° *Afutieu*.

(2) A. Moullard, *Notice sur M. Ninard*, Mém. Académie Amiens ; Amiens, Yvert et Tellier, 1889, p. 178 et suivantes.

Dis ; elle a le même sourire
Qu' au fond du grand vitrail plombé
La sainte Anne qui montre à lire
A la Vierge dans l'alphabet.

Mais l'aiguille n'est pas très sage ;
Comme elle glisse entre ses doigts !
Et puis, le long de son visage,
Ses lunettes tombent, je crois.

Tais-toi ; taisons-nous, petit frère.
Vois ; son tricot sur les genoux,
Et les deux yeux fermés, grand'mère,
Grand'mère rêve... Taisons-nous.



RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1910-1911

Par M. DE GUYENCOURT, Secrétaire Perpétuel

MESDAMES, MESSIEURS,

Déjà notre Président vous l'a dit : depuis leur dernière réunion publique, s'est produit un événement capital pour les Antiquaires de Picardie. L'ultime journée du mois de février 1911 correspondait en effet au soixante-quinzième anniversaire de la fondation de notre Société.

Pour varier la forme de ce rapport annuel, j'avais projeté d'imiter, de pasticher à cette occasion, celui qui, le premier, fut présenté à nos concitoyens par M. Bouthors, mon éminent prédécesseur, en la séance du 5 juillet 1837. J'espérais y trouver de notables différences, des formes nouvelles par leur ancienneté, des détails originaux capables de donner un renouveau à ce compte-rendu.

La Société n'était pas alors la respectable douairière heureuse de vous accueillir ce soir ; c'était une timide jeune fille, qui, sans dot, faisait ses débuts dans le monde, sous la tutelle des

Rigollot, des Alexandre Ledieu, des Leprince, des Dusevel, des Duthoit, des Mallet et de tant d'autres dont j'omets à regret les noms.

Pour ce rapport cependant, du premier coup la tradition fut presque fixée, le type presque créé. — La seule préoccupation du secrétaire perpétuel sera donc désormais de se conformer de son mieux aux modèles qu'il doit à ses devanciers. — Du reste, comme toutes les personnes d'âge mur, la Société tient à ses habitudes. Qui voudrait lui en faire un reproche ?

Un avantage cependant lui appartenait jadis, qui pour elle n'existe plus aujourd'hui. Sa jeunesse lui permettait d'ignorer les deuils. C'est à peine, si, en 1837, un léger nuage funèbre avait embrumé son front. Pourquoi n'en est-il plus ainsi ? Pourquoi cette année nous a-t-elle ravi notre vénérable doyen, M. Charles Pinsard ? Horace l'a proclamé : des hommes seraient dignes de ne jamais disparaître ! — Parmi eux ne doit-on pas ranger ceux qui se sont voués, avec un filial amour, à l'étude du pays natal ?

Telle fut la préoccupation constante de M. Pinsard. — L'un des nôtres, M. de Calonne, nous a dit quels furent les travaux du regretté défunt, quel intérêt présentent, pour l'histoire locale, les soixante-treize gros volumes de notes manuscrites concernant Amiens, qu'il a légués à notre bibliothèque communale, quel vide sa disparition laisse parmi nous, quelle affection, mani-

festée jusque dans la mort, il avait pour notre Société ; mais personne plus sincèrement que moi, qui m'honorais d'être son ami, n'exprimera les regrets, la douleur profonde que cause à chacun de nous la perte de cette homme de bien, de ce travailleur infatigable, de ce grand ami de nos antiquités locales, de ce Franc-Picard, tout dévoué à sa petite Patrie, à son cher Amiens.

La mort nous a encore enlevé six de nos collègues non résidants : M. Eugène Gallet, M. le comte Eugène d'Hinnisdal, M. Oswald Letellier, M. Louis Ricouart, M. Félix Lennel et M. le chanoine Tronquez. C'est pour nous un pieux devoir d'offrir à leurs familles le témoignage de notre vive sympathie, avant de souhaiter la bienvenue aux membres que nous avons enrôlés.

Citer leurs noms semblerait peut-être bien fastidieux, car ils sont au nombre de trente-six, mais nous comptons sur le zèle d'eux tous. Certain qu'ils ne tromperont pas notre attente, permettez-moi maintenant de passer en revue les travaux présentés au cours de l'année qui s'achève.

Les recherches historiques occupent le premier rang. — Plusieurs d'entre elles se rattachent, plus ou moins immédiatement, aux questions commerciales, ce qui leur donne un intérêt tout particulier. Il faut distinguer, parmi ces études, celle que M. Siffait de Moncourt a consacrée à certain canal, destiné à déverser les eaux de l'Authie dans l'ancien port de Rue, afin d'en chasser le sable et

de le rendre plus accessible aux navires. — Dès l'année 1277, le comte de Ponthieu avait autorisé ce travail si utile, dont la réalisation fut pourtant mise en doute par plusieurs historiens. M. Siffait de Moncourt en a cependant relevé des vestiges très apparents encore, notamment dans les marais de Larronville, de Herre et de Villers-sur-Authie. Ce canal a donc existé et prouve la sollicitude que l'on accordait, dès le XIIIe siècle, au développement du commerce. — On en trouve une autre preuve dans les statistiques de la même époque, et M. Pierre Dubois a découvert dans l'une d'elles, publiée par le Cercle archéologique de Malines, un renseignement très précieux. On y constate qu'en 1273, l'Angleterre primait le monde entier pour le commerce des laines, mais qu'après trois cités italiennes, — Plaisance, Lucques et Florence, — la quatrième de toutes les villes de l'Europe continentale était Amiens, suivie de près par Malines, qui occupait le cinquième rang en ce genre de négoce.

C'était alors l'époque radieuse où l'on construisait la cathédrale, époque de prospérité très grande dont le triste lendemain devait être la guerre de Cent ans, trop tôt suivie, bien qu'à un siècle de distance, par les guerres de Religion et la Ligue.

Pendant cette dernière période le libre accès du port de Saint-Valery était, au point de vue des transactions commerciales, de la plus haute importance pour Amiens et pour Abbeville.

Ces deux principales villes de la Somme, toujours quelque peu rivales, étaient peut-être alors moins unies par une réelle affection que par la communauté de leurs intérêts. D'accord sur le but à atteindre, elles l'étaient moins sur les moyens d'y parvenir. De plus, Abbeville avait de sérieuses raisons pour jalouser Saint-Valery.

Il est extrêmement intéressant de suivre, dans la remarquable étude qu'en a faite M. Adrien Huguet, la filière des pourparlers qui eurent lieu, à cette occasion, entre les villes intéressées ; celle des mesures proposées ou adoptées et des résultats acquis, jusqu'au moment où Saint-Valery obtint une neutralité précaire, en 1593, ou plutôt jusqu'au jour où ce port passa définitivement sous l'autorité de Henri IV.

Vous le voyez, les questions commerciales ont constamment fixé l'attention des Antiquaires de Picardie. — Elles sont, pour ainsi dire, à l'ordre du jour, et partout on leur attribue une égale importance.

Un savant des plus distingués vient d'entreprendre, sur ce sujet, la publication d'un ouvrage qui intéressera la France entière. — De cette œuvre, M. l'abbé Cardon a extrait pour nous ce qui concerne la Picardie ; mais malheureusement, l'auteur de ce bel ouvrage n'est pas notre compatriote et semble connaître assez vaguement notre pays. — Il en résulte que, trop souvent, il a déformé, au point de les rendre méconnaissables,

les noms des personnes et des localités. Mais, hâtons-nous ; la traite est longue à faire.

La Ligue et les guerres qui en furent la conséquence eurent, entre autres résultats, celui d'amener en notre pays un officier des armées espagnoles, Charles-François-Alexandre de Croÿ, duc d'Arschot, dont j'eus déjà l'occasion de vous entretenir l'an dernier, à propos de son portrait signalé par M. Hackspill.

Originaires de Picardie, les ancêtres de Charles de Croÿ s'étaient depuis longtemps fixés dans les Pays-Bas, et ce fut souvent contre la patrie de ses pères qu'il porta les armes. Pourtant l'Allemagne fut aussi le théâtre de ses exploits. Ceux qu'il accomplit au siège de Bonn, en 1588, ont été consignés en un poème médiocre, mais très rare, dû à la muse de Jean Bosquet, de Mons, et imprimé à Anvers en 1599. — M. Henri Macqueron nous a fait connaître cette œuvre, dont un passage indique les étapes accomplies, ainsi que l'itinéraire suivi par d'Arschot, pendant l'une de ses campagnes en Picardie. Là réside pour nous le véritable intérêt du poème ; car les hauts faits de son héros ont peu marqué, hors ce panégyrique, et pas n'est besoin d'insister davantage sur sa personnalité.

L'enchaînement des idées m'invite à vous entretenir maintenant d'un autre Picard, qui appartient plus à l'hagiographie qu'à l'histoire, bien qu'il ait été, au XIe siècle, le plus grand seigneur terrien

du royaume de France. Je veux parler de Simon de Crépy, comte d'Amiens, que l'Eglise a placé sur ses autels, et qui inspira, lui aussi, plusieurs poètes d'autrefois. — Ce sont les œuvres de ces derniers qui nous retiendront.

Deux d'entre elles, jusqu'à présent inédites, viennent d'être publiées par M. Walberg, professeur à l'université de Lund (Suède). — L'une date du xiii[e] siècle, et l'autre du suivant, mais toutes deux sont écrites en dialecte picard. Et par leur sujet et par leur forme, elles présentent donc un double intérêt.

M. le chanoine Mantel l'a bien vite reconnu, et nous devons à cette constatation une fine analyse historique et philologique. Mais comment résumer l'étude du plus savant linguiste de notre Société ? N'est-il pas préférable de s'abîmer avec lui dans le culte du vieux langage ? Ne vaut-il pas mieux, comme André Theuret, un instant notre concitoyen, ne vaut-il pas mieux s'écrier :

Patois de mon pays, ta musique ne vibre
Ni ne chante à l'égal des langues du midi,
Ton idiome est sourd, mais robuste et hardi,
C'est le mâle parler d'un cœur vaillant et libre.

Tantôt souple et traînant, tantôt presque brutal,
Gris comme notre ciel et fort comme nos terres,
Tu représentes bien ces âpres caractères
Que l'air de nos forêts trempe comme un métal.

Pourtant, dans ta rudesse, un mot parfois se glisse,
Comme un bleuet se mêle aux lourds épis de blé,
Un mot tendre, enfantin, lentement modulé
Sur un rythme berceur, comme un chant de nourrice.

Tel était le langage de nos vieux romanciers, que parlent encore quelques vénérables « tayonnes », mais cela finira bientôt, tandis que la guerre semble ne devoir finir jamais.

Nous l'avions presque oubliée ; voici qu'elle se rallume. Elle fait rage de 1761 à 1764. Elle met aux prises M. le lieutenant du roi à Doullens et M. le baron de Fouquesolles, seigneur de Gézaincourt.

Le premier ne prétendait-il pas réserver, pour l'usage exclusif des officiers de la garnison doullennaise,la chasse d'un fief appartenant au second, et cela sans l'ombre d'un droit? Les choses ne pouvaient se passer ainsi. Fouquesolles, ancien mousquetaire lui-même, n'était pas d'humeur à se laisser aisément évincer. — Il adresse des mémoires à l'intendant de Picardie, au roi même ; il fait jouer toutes les influences, syndique, en quelque sorte, tous les propriétaires des environs de Doullens, menacés dans leurs intérêts par les prétentions de M. le lieutenant, et enfin obtient gain de cause, après quatre ans d'une lutte opiniâtre, dont les phases diverses nous ont été décrites par M. de Francqueville, avec le charme qu'il sait mettre dans ses récits.

L'intendant de Picardie à qui M. de Fouquesolles soumettait ainsi ses griefs, en 1761, était M. d'Inveau, l'un des successeurs, à un siècle de distance, de M. le Tonnelier de Breteuil, qui avait exercé les mêmes fonctions de 1674 à 1683. —

Ce dernier, homme soigneux par excellence, et parfait administrateur, classait et conservait sa correspondance avec un soin jaloux. — M. l'abbé Cardon orienta notre attention vers cette collection peut-être unique en France et d'une importance capitale pour l'histoire de la Picardie.

Tous les volumes en ont été conservés, à l'exception de celui qui correspond à l'année 1678. La bibliothèque d'Amiens et celle du Palais-Bourbon leur ont donné un asile et nous formons des vœux, avec M. l'abbé Cardon, pour que l'inventaire complet en soit dressé et publié dans notre bulletin.

M. le comte de Loisne s'est livré à un travail de ce genre en analysant pour nous le cartulaire de la commanderie d'Eterpigny, lui aussi conservé à Paris ; mais il faut renoncer à donner quelque idée d'un tel ouvrage qui ne peut être résumé. Résignons-nous à le mentionner seulement, non sans lui décerner les justes éloges qu'il mérite et en y ajoutant de sincères remerciements à l'adresse de son savant auteur.

Sont-ce là les seuls documents précieux qui désertèrent notre province ? Non, malheureusement. — M. Michel nous a même retracé la navrante odyssée des manuscrits de l'abbaye de Corbie, choisis parmi les plus rares et les plus beaux, qui prirent le chemin de l'exil, dès 1636, pour trouver enfin un refuge, au début du XIX[e] siècle, dans la bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-

Pétersbourg. Mais cela est trop cruel pour que j'insiste davantage sur un si lamentable sujet.

J'aurai terminé la partie historique de ce rapport, après avoir rappelé la communication de M. l'abbé Leroy sur les croyances populaires des habitants du Quesnel au XVIIe siècle. — On y était alors convaincu de l'existence des fées, qui fréquentaient, disait-on, certain bois voisin où on les aperçut parfois revêtues de leurs robes vertes. — Un soir, par fantaisie, elles enjoignirent à toutes les ménagères de la paroisse de pétrir leur pain ; le lendemain, prétendirent-elles, devait venir, pour chacune de ces braves femmes, son tour de le cuire au four banal. Pleines de confiance, nos naïves villageoises se mirent aussitôt à l'œuvre, et l'on juge de l'encombrement qui se produisit lorsqu'elles arrivèrent toutes ensemble pour procéder à la cuisson. — Afin d'éviter le retour de cette mauvaise plaisanterie, il fut décidé que l'autorité compétente donnerait désormais l'avis de préparer le pain, en ayant soin d'ajouter la formule : « pour l'amour de Dieu », phrase que les fées ne pouvaient prononcer.

Les sorciers foisonnaient aussi au Quesnel. — On y conjurait leur inflence néfaste au moyen de contre-sorts et d'invocations pieuses, qui, faut-il l'avouer, n'étaient pas sans affinité avec les abraxas et les conjurations des Gnostiques ; mais l'archéologie réclame maintenant ses droits.

Dans notre ville, les découvertes dues au hasard

des fouilles ne sont jamais trés variées. En revanche, elles sont assez rares et méritent d'autant plus d'être soigneusement signalées.

M. Collombier a donc fait œuvre utile en décrivant deux tombes rencontrées au cours des travaux exécutés dans l'ancien séminaire converti en caserne, — si l'on peut appeler cela une conversion. — Ces sépultures dataient de diverses époques ; l'une, découverte près la rue Jules Barni, semblait appartenir au moyen âge et ne présentait pas d'intérêt, l'autre, située vers le quartier du Blamont, était gallo-romaine. Elle contenait des ossements inhumés dans un cercueil de bois dont on a retrouvé les clous. — Près d'eux gisait une poterie grisâtre, et deux monnaies, — dont une de l'empereur Commode, — avaient été appliquées sur les yeux du cadavre. Ces médailles, de la fin du IIe siècle, précisent l'âge de la sépulture, vestige de cette zone immense de tombeaux qui ceignait au midi l'Amiens gallo-romain, depuis Saint-Acheul jusqu'à Saint-Roch.

Sans trop nous écarter des vieux champs de repos, il est permis de rappeler que le moyen âge avait imaginé d'éclairer ses cimetières, en certaines circonstances, avec des fanaux disposés dans des édicules spéciaux, connus sous le nom de « Lanternes des morts ». — Les spécimens en sont rares, mais l'on a cru reconnaître l'un d'eux, maintes fois remanié, dans la base monumentale qui, sur la place principale du bourg de Crécy,

supporte une modeste croix. — Cette opinion nous a été révélée par M. l'abbé Armand qui ne la partage pas, tout en admettant que les modifications subies par ce piédestal improvisé, diminué dans sa hauteur et profondément altéré, laissent le champ libre à toutes les suppositions

Après avoir exploré le domaine des trépassés, il paraîtra sans doute agréable de visiter la demeure d'un vivant.

Ainsi l'a pensé M. de Francqueville dès qu'il nous eut narré la grande lutte cynégétique du baron de Fouquesolles contre le gouverneur de Doullens. Vaillant chasseur lui-même, M. de Francqueville possède, on le voit, plusieurs cordes à son arc.

Notre collègue a donc remarqué dans la rue Saint-Leu, près la célèbre auberge du Cardinal, une maison du XVIe siècle, dont les similaires deviennent, hélas ! de plus en plus rares à Amiens. — Celle-ci est bien croulante, mais ses pans de bois laissent encore deviner quelques vestiges de sculpture, et ses appartements, souvent modifiés, possèdent quelques ferronneries qui ne sont pas à dédaigner.

Bric-à-brac que tout cela, dira-t-on. Nous répondrons que les Antiquaires doivent avoir, qu'ils ont la passion du bric-à-brac.

S'il en était autrement, M. Schytte aurait-il remarqué et photographié, chez un de nos concitoyens, une jolie Vierge du XVIe siècle, sculpture

en bois de chêne très prochement apparentée à celles qui font la gloire des stalles de notre cathédrale ? M. Hackspill nous aurait-il signalé, en l'église d'Inval-Boiron, cette statue équestre où l'on reconnaît saint Martin, vêtu comme un riche seigneur de la fin du xv[e] siècle, coiffé d'une toque, chaussé de grands houseaux éperonnés et les pieds passés dans des étriers d'une forme étrange ? Nous eut-il décrit certaines statues du sépulcre détruit de l'église d'Airaines, représentant des saintes femmes habillées avec toute la recherche et tout le luxe des dames du xvi[e] siècle ? M. l'abbé de Sérent nous eut-il indiqué, dans la chapelle du château d'Avesnes, à Vron, cette statuette du xvii[e] siècle, vénérée sous le nom de saint Maur, bien qu'elle ait tous les attributs de saint Bonaventure, ce qui en fait un saint bien mal baptisé ? Enfin, M. l'abbé Leroy et M. Lancel, nous eussent-ils présenté deux petits ouvrages jumeaux, — ce n'est pas un fait isolé cette année, — nous eussent-ils présenté, dis-je, deux courtes études sur les clochettes conservées dans les églises du Quesnel et de Poix ? — L'art campanaire est actuellement l'objet d'un véritable engouement : il convient donc d'ajouter que l'étude de M. Lancel sur la clochette de Poix, a le grand mérite de citer le nom d'Andrieu Munier, fondeur très peu connu qui vivait au xvi[e] siècle, et l'on m'accordera maintenant que tout cela est bien digne de réhabiliter le bric-à-brac.

Mesdames, Messieurs,

Je terminerais immédiatement ce rapport si je ne m'apercevais d'un oubli qui vous tient à cœur : je n'ai point parlé de notre polissoir préhistorique annuel !

Il en fut cependant encore question chez nous, en 1911. Moi-même j'ai signalé la présence, dans le parc du château de La Haye-lès-Domart, de ce gros bloc de grès, creusé de nombreux sillons dûs au polissage des instruments en pierre.

J'ai donc quelque peu marché sur les brisées de notre excellent collègue, M. Héren, spécialiste en pareille matière ; mais il a su prendre sa revanche en étudiant, d'après l'ouvrage de M. Bourlon, les casse-têtes naviformes recueillis en France, ce qui l'a conduit à conclure avec son guide, que celui trouvé jadis à Renancourt, et actuellement conservé au musée de Picardie, n'a jusqu'à présent qu'un seul similaire découvert à Saint-Cyr-au-Val dans le Loiret.

Pour nous, cependant, là n'est pas notre unique casse-tête, car le préhistorique surtout s'alimente grâce aux fouilles, ce qui m'amène tout naturellement à parler de certain projet de loi destiné à les réglementer, qui, paraît-il, est actuellement sur le chantier législatif.

La plupart des Sociétés françaises vouées à l'archéologie, ont véhémentement protesté contre ce projet, et les Antiquaires de Picardie n'ont pas

hésité à se joindre à elles, après avoir entendu le rapport fait par M. Roux à son sujet. — Ce projet lèserait à la fois les intérêts de la science et les droits des particuliers ; il doit être condamné.

La Société a aussi décidé de contribuer pécuniairement, dans la limite de ses moyens, à la conservation des monuments anciens non classés, trop souvent négligés depuis la mise en vigueur de lois récentes, et à l'installation, dans les galeries du Musée, des dessins qui composent la collection Duthoit. — De plus, grâce à la générosité de MM. Maurice et Pierre Cosserat, il lui est possible désormais d'ouvrir un concours et d'offrir un prix de géographie politique du territoire picard. — Quand j'aurai ajouté que l'année 1911 vit éclore deux œuvres importantes : l'édition des chants royaux offerts à Louise de Savoie par la ville d'Amiens, et une splendide monographie de l'église de Saint-Riquier, due à la plume de M. Georges Durand, vous voudrez bien convenir que les Antiquaires de Picardie n'ont failli encore ni à leur devoir ni à leur bonne renommée.

NOTE

SUR

LES MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE CORBIE
CONSERVÉS À SAINT-PÉTERSBOURG.

Par M. H. MICHEL.

Je crois intéressant de signaler un important ouvrage paru l'an dernier : *Les manuscrits latins du* v^e^ *au* XIIIe *siècle conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Description, textes inédits, reproductions phototypiques, par Dom Antonio Staerck,* 2 vol. gr. in-4°.

La Bibliothèque de Saint-Pétersbourg renferme, vous ne l'ignorez pas, un certain nombre de manuscrits qui ont appartenu à l'antique librairie de Corbie. C'est à ce titre, c'est parce que les manuscrits corbeiens y sont minutieusement décrits que cette publication présente pour nous un intérêt tout particulier, et que la Bibliothèque d'Amiens s'est inscrite au nombre de ses souscripteurs.

Comment ces manuscrits de Corbie sont-ils arrivés à Saint-Pétersbourg ? L'histoire de leur odyssée est bien connue. Je la résume brièvement d'après ce qu'en dit Léopold Delisle dans son *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale.*

En 1636, après la reprise de Corbie sur les Espagnols, on décida de transporter à Paris les manuscrits les plus précieux de l'abbaye, pour les soustraire, disait-on, aux dilapidations, aux risques des guerres et surtout à l'incurie et à la mauvaise administration des moines ignorants qui avaient la garde de ces trésors. Le transfert eut lieu en 1638. Quatre cents manuscrits environ furent envoyés à l'abbaye bénédictine de Saint-Germain-des-Prés. Incorporés dans les collections du grand monastère parisien, ils en partagèrent la fortune et sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Non tous cependant, car en 1791, les plus beaux de ces manuscrits, les plus remarquables par leur antiquité, par leur exécution, par les peintures dont ils sont ornés, furent l'objet d'un vol audacieux dont les circonstances n'ont pas été bien précisées. Ils devinrent alors la propriété d'un certain Pierre Dubrovsky, secrétaire de l'ambassade russe à Paris, qui semble bien avoir été l'instigateur de toute l'opération. « Privé de renseignements, dit M. Léopold Delisle avec une réserve pleine de réticense, sur la manière dont Pierre Dubrovsky devint possesseur des livres volés à Saint-Germain, je m'abstiens d'apprécier le caractère d'un homme à qui la Russie doit tant de précieux monuments dont la place est restée vide dans nos collections ». Ce qui est certain c'est qu'à la faveur des troubles politiques et de l'état d'abandon où se trouvaient les

riches librairies conventuelles, Pierre Dubrovsky sut mettre à profit son séjour en France pour amasser, en peu de mois et sans doute à peu de frais, une collection de manuscrits d'une incomparable valeur.

Les volumes qui la composaient portent tous cette inscription « Ex Muséo Petri Dubrovsky ».

Rentré à Saint-Pétersbourg en 1800, il céda sa collection au gouvernement russe et reçut en récompense d'une si louable libéralité le titre de Conseiller de Cour, une place de Conservateur à la Bibliothèque publique, une pension viagère et la croix de sainte Anne en brillants (1). « La Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, dit D. Antonio Staerck dans l'avant-propos de son ouvrage, renferme aujourd'hui dans ses riches archives un certain nombre de manuscrits latins... Ils appartenaient autrefois à la célèbre abbaye de Saint-Germain-des-Prés. En 1791, Pierre Dubrovsky, secrétaire de l'ambassade russe à Paris, parvint à les soustraire à l'incendie de la Bibliothèque. L'euphémisme est tout à fait joli, et vous admirerez l'heureux emploi du mot « soustraire ».

L'ouvrage de D. Antonio Staerck contient la description de 141 manuscrts dont 22 ont appar-

(1) Dubrovsky avait antérieurement vendu en Angleterre quelques-uns de ses manuscrits. Ils sont aujourd'hui au *British Museum*.

tenu à la bibliothèque de Corbie. On les connaissait déjà, mais bien sommairement, par un catalogue publié par K. Gillert dans les *Neues Archiv für Philologie*, Tomes V et VI. La publication de D. Staerck les rend très heureusement accessibles aux recherches des historiens, des philologues et des paléographes. Ce sont pour la plupart des œuvres des pères de l'Eglise, de saint Augustin, saint Basile, saint Jérome, saint Grégoire-le-Grand, saint Isidore, Tertullien, etc. Presque tous ces textes, bien entendu, ont été édités ou cités par Migne. Quelques-uns pourtant semblent inédits, et D. Staerck a pris soin dans ce cas de les publier in extenso. Parmi les plus intéressants, je signalerai seulement un calendrier de Corbie « Calendarium corbeiense » du xe siècle, étudié, mais non publié in extenso, par Léopold Delisle dans son *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Année 1886. Tome XXXII, p. 292).

Mais c'est surtout au point de vue paléographique que la publication de D. Staerck est tout à fait précieuse. En ce qui touche les seuls manuscrits de Corbie, nous y trouvons un texte du ve siècle, cinq des vie et viie siècles, sept du viiie, deux du ixe et six du xe, et vous savez combien sont rares les monuments paléographiques d'une date si reculée.

Le premier volume de l'ouvrage est consacré à

la description des manuscrits et contient en outre 40 planches autotypiques. Le deuxième volume est un album de 100 planches autotypiques. On peut regretter seulement que, malgré l'ampleur du format qui aurait permis presque toujours de reproduire les textes dans leurs dimensions réelles, on se soit contenté de réductions qui ne conservent pas à ces documents si précieux leur aspect véritable et qui en rendent la lecture plus difficile.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 4me TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1911.

I. Le Ministère.

1° Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, etc., 1911, nos 1 et 2 ; — 2° Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques, etc., 1910, nos 3 et 4. — 3° Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, T. XLIV, Caen, Avignon, etc. — 4° Journal des savants, 1911, nos 8 et 9. — 5° Nouvelles archives des missions scientifiques, etc. Nouvelle série, 1910-11, nos 2 et 3. — 6° Revue de l'histoire des religions, T. LXIII, n° 3 et T. LXIV, n° 1, 1911. — 7° Revue des études grecques, T. XXIV, nos 108 et 109. — 8° Revue historique, 1911, T. CVIII, n° 2.

II. La Préfecture de la Somme.

1° Travaux du conseil d'hygiène publique etc, du département de la Somme, T. LI, 1910.

III. Les Auteurs.

1° M. Berthelet : Ephemeris campanographica, fasc. VII, 1911. — 2° M. le Bon de Bonnault : L'Hôtel du Mess, (à Compiègne). — 3° M. le Vte de Calonne : Charles Pinsard (Notice biographique). — 4° M. Eug. Déprez : Rapport sur les archives départementales du Pas-de-Calais (1910-1911). — 5° M. P. Dubois : La collection des échantillons envoyés par le département de la Somme à l'exposition des produits de l'industrie française de 1806. — 6° M. l'abbé Fourrière : Revue d'exégèse mythologique, n° 115. — 7° M. A. Huguet : Rapports d'Amiens et d'Abbeville avec Saint-Valery, pendant la Ligue. — 8° M. P. Lacombe : Bibliographie de M. Léopold Delisle, etc. Supplément 1902-1910. — 9° M. l'abbé Leroy : 1° Monographie du

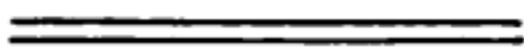
Quesnel et de Saint-Mard-en-Chaussée ; 2° Employés du chœur et officiers de la Cathédrale d'Amiens. — 10° M. H. Martin : Anthropologie. Sur un squelette humain de l'époque moustérienne trouvé en Charente. — 11° M. de la Perrière : Le lieutenant général Vaquette de Gribeauval et sa famille. — 12° M. A. de Rosny : Tableaux généalogiques du Boulonnais.

IV. Dons.

1° M. Lair-Dubreuil : Collection de M. V., amateur à Paris, (calalogue illustré) et : Collection Henri Haro, (catalogue illustré). — 2° M. H. Michel : Bibliothèques, livres, libraires, et conférences.

V. Acquisitions.

1° Histoire de Fère-en-Tardenois, (3 vols), par M. E. Moreau-Nélaton. — 2° Les dessins d'archéologie de Roger de Gaignières, etc., 1re série, Tombeaux, pl. 1 à 500, pub. par M. J. Guibert. — 3° Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes au moyen âge, xie et xiie siècles, etc., par M. V. Mortet.





Supplément au Bulletin n° 4, 1911.

SOCIÉTÉ
DES
ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PROGRAMME DES CONCOURS
POUR LES ANNÉES 1912, 1913 et 1916

Prix d'Histoire. – Fondation Le PRINCE

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, antérieur à 1789, laissé au choix des concurrents* (Histoire civile, religieuse, militaire, artistique ou littéraire ; même celle des légendes et des chansons en dialecte picard, en patois ou en français ; Étude du Commerce et de l'Industrie en Picardie ; Description des costumes usités en Picardie ; Publication de textes antérieurs au XIVe siècle ; etc.).

L'auteur, qui choisira pour sujet un groupe de communes, devra prendre un groupe historique ou administratif ancien ou moderne, comme Pagus, Doyenné, Seigneurie, Canton, Arrondissement, etc.

La Société a décidé, dans son assemblée générale de 1902, que, bien qu'aucun des travaux présentés ne doive traiter de questions **postérieures à l'année 1789**, on peut y citer, **accessoirement,** des faits qui se sont produits depuis cette époque.

Prix d'Archéologie. – Fondation Le DIEU

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit d'archéologie, concernant la Picardie, au choix des concurrents.* (Description archéologique d'une église, d'un monument civil ou militaire. — Épigraphie. — Numismatique. — Tapisseries. — Vitraux. — Collection de dessins et relevés archéologiques inédits, etc.).

Prix de Géographie politique du territoire picard

Offert par MM. Cosserat

— Une médaille d'or de la valeur de **quatre mille francs** à l'auteur de la meilleure Étude sur la géographie politique du territoire ayant formé le gouvernement de Picardie (en y comprenant les gouvernements de Boulogne et de Calais), tel qu'il a existé avec ses variations jusqu'à la Révolution française ; Étude des différentes circonscriptions civiles, religieuses, administratives, militaires et féodales dont il a pu dépendre en tout ou en partie, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'en 1789.

Rechercher aussi l'origine du mot « Picard » et de ses diverses acceptions, telles que dialecte picard, nation universitaire de Picardie, etc., et déterminer les territoires auxquels elles ont pu s'appliquer.

— Ce travail devra être accompagné de cartes détaillées et spécialement d'une carte au cent millième du Ministère de l'Intérieur, sur laquelle figureront trois tracés :

Le premier représentant la limite des territoires ayant certainement fait partie de la Picardie.

Le second représentant la limite des territoires n'ayant certainement pas fait partie de la Picardie.

Le troisième représentant une ligne purement conventionnelle, inscrite dans la zone comprise entre les deux premiers tracés, et pouvant au besoin se confondre avec l'un des deux ; cette ligne pourrait être considérée avec une certaine raison comme la limite du domaine picard.

Le prix ne sera décerné que si l'un des travaux en est jugé digne ; dans le cas contraire, il sera affecté à un nouveau Concours sur le même sujet ; le prix pourra au besoin être divisé.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Mémoires seront adressés avant le **1er Juillet** 1912, ou avant le **1er Juillet** 1913 pour les deux premiers prix, et avant le **1er Avril** 1916, pour le *troisième*, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, au Musée d'Amiens : ils ne seront point signés et porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les mémoires présentés ne doivent point contenir de *dédicace*.

Ils seront paginés et écrits seulement au recto.

Ils devront être *inédits* et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de la Société : l'auteur ne pourra le retirer, ni le faire imprimer sans l'autorisation expresse de la Société et sans spécifier expressément, au début de l'ouvrage, que la Société n'est pas responsable de son contenu ; mais il aura la faculté d'en garder, d'en prendre ou d'en faire prendre copie sans déplacement du manuscrit. Cependant l'auteur d'un travail non récompensé pourra, en se faisant connaître, rentrer en possession de son manuscrit — Désormais les rapports sur les mémoires présentés au concours ne seront pas lus en séance publique où l'on proclamera seulement les noms des lauréats, mais une brève analyse, qui en donnera la substance, sera insérée dans le bulletin de la Société.

La Société ne prend en aucune façon l'engagement de publier à ses frais tout mémoire récompensé ou même couronné.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1912. — 1er TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 9 Janvier 1912

Présidence de MM. THOREL et DE PUISIEUX

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, de Puisieux et Thorel, membres titulaires résidants.

M. l'abbé de Sérent, membre non-résidant assiste à la séance.

M. Schytte se fait excuser.

Correspondance. — Le Conseil municipal de Cayeux-sur-Mer déclare accepter les propositions de la Société dans le but d'acquérir diverses poutres sculptées, provenant de l'ancienne

église du lieu, mais cette acceptation devra être ratifiée par M. le Préfet de la Somme.

— Selon sa coutume, la Société de Tarn-et-Garonne exprime ses vœux de bonne année en quelques jolis vers latins.

— M. l'abbé Laloy et M. le Dr Wargnier remercient de leur élection en qualité de membres titulaires non-résidants.

— M. le Maire de la Ville d'Amiens transmet les remerciements du Conseil municipal, à l'occasion de la participation pécuniaire de la Société à l'installation, dans les galeries du Musée de Picardie, des dessins de la collection Duthoit.

Ouvrages offerts. — Depuis l'assemblée générale du 21 Décembre 1911, les ouvrages qui suivent ont été offerts :

1° Par M. l'abbé Leroy : 1° « Employés de chœur et officiers de la cathédrale d'Amiens » et 2° « Le Quesnel et Saint-Mard-en-Chaussée » ;

2° Par M. le baron de Bonnault : « L'Hôtel du Mess, etc. » (à Compiègne) ;

3° Par M. A. Huguet : « Rapports d'Amiens et d'Abbeville avec Saint-Valery pendant la Ligue ».

Ouvrages signalés. — Parmi les ouvrages déposés sur le bureau il faut aussi remarquer :

1° Le Bulletin archéologique du Comité des travaux hist. et scientif. 1911, 2. — On y lit

une étude de M. Commont sur « Les Terrasses fluviales de la Somme » ;

2° Quatre nouveaux portefeuilles contenant des dessins de la collection Gaignières représentant des tombeaux. — On y remarque des tombes qui existaient notamment à Beauvais, à Boulogne, à Cambrai, etc. ;

3° L'Art de bâtir chez les Byzantins, par M. Auguste Choisy.

Chronique. — Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 34127 au n° 34157.

Administration. — Avant de transmettre la présidence à son successeur, M. Thorel adresse quelques paroles de remerciements à ses collègues et s'exprime ainsi :

Messieurs,

Le mandat dont, à deux reprises consécutives, vous avez bien voulu m'investir, arrive à son terme.

Mais nos statuts et surtout l'usage ne permettent pas au Président sortant de charge de retourner modestement à sa charrue, sans avoir entretenu ses collègues des événements de l'année écoulée.

Ses débuts ont été tristement marqués par la perte que nous avons éprouvée dans la personne de M. Charles Pinsard. L'éloge de notre vénéré doyen d'âge n'est plus à faire ici. Notre compagnie qu'il aima par delà

le tombeau, lui doit une reconnaissance profonde, émue, défiant l'ingratitude ou l'oubli.

Cet hommage rendu à celui que nous regrettons, abordons notre ordre du jour qui vise incidemment l'état de la Société, au double point de vue moral et économique.

Le nombre de nos membres non-résidants, alléchés par les avantages qu'ils retirent d'une minime cotisation, va progressant de jour en jour : en revanche, il faudra songer à combler les vides que présente la liste de nos membres résidants.

Les publications promises l'an dernier ont paru, sauf la grande bulle de Corbie qui est sous presse ; le cinquième volume de *la Picardie historique et monumentale* ainsi que le second tome du *dictionnaire historique de la Picardie* sont commencés ; nos bulletins sont à jour.

Mais ici se placent deux desiderata. Je vous répéterai donc que beaucoup d'auteurs voient avec peine leurs travaux si tardivement imprimés.

Quand donc nos mémoires paraîtront-ils tous les ans, avec un millésime, si simple, si clair, au prix du système préhistorique des « séries » qui rend les recherches fort difficiles ?

Par nos soins, le musée s'est enrichi d'acquisitions intéressantes, et, dans notre dernière séance, vous avez tenu à participer à l'installation des vitrines pivotantes, destinées aux dessins des frères Duthoit.

La maison du Sagittaire n'est plus en péril ; enfin notre sollicitude pour les monuments non classés, présentant quelque mérite, ne tardera pas à trouver l'occasion de se manifester.

MM de Guyencourt et Schytte, en apportant à l'œuvre commune leur activité et leur compétence coutumières, lui ont assuré sa marche normale.

Enfin M. Ledieu me permettra-t-il d'ajouter que, grâce à sa sage administration, nos finances sont de plus en plus prospères ?

Tels sont, dans les grandes lignes, les résultats de l'exercice 1911. Ils sont encourageants ; et j'ai d'autant plus le devoir de le proclamer que je n'y suis absolument pour rien.

Vous l'avez bien compris en renommant, à l'unanimité des voix, les membres composant le Bureau dont j'ai pu apprécier le dévouement, l'esprit de suite, l'entente des affaires et le souci des bonnes traditions.

Toutes ces qualités, vous les retrouverez dans mon successeur, M. de Puisieux, et aussi chez M. l'abbé Mantel, l'historien et le philologue distingué dont les travaux font justement autorité.

Je dois, en finissant, adresser un sincère merci à mes anciens collaborateurs, comme à ceux de nos collègues qui ont doté nos publications de consciencieux travaux et nos séances d'intéressantes communications.

Il y a deux ans, j'inscrivais en tête de mon programme la vieille devise : « *De mon mieulx* », sous laquelle ne devait et ne pouvait se cacher que la promesse d'une bonne volonté sans limites. A mon successeur il en conviendrait une autre qui est sur toutes les lèvres, excepté les siennes : la modestie a de ces absences.

C'est dans ces conditions que je cède le fauteuil à M. de Puisieux, en lui adressant un *ave Cesar*, plein de déférence affectueuse pour lui-même et de confiance dans l'avenir de notre chère Société.

— Après avoir pris possession du fauteuil présidentiel, M. de Puisieux s'exprime à son tour en ces termes :

MESSIEURS,

Monsieur Thorel a rendu sa succession difficile à recueillir au point de nous faire regretter qu'il n'y ait pas un article additionnel à nos statuts instituant une présidence perpétuelle dont nous l'eussions unanimement investi.

Si les travaux qu'il a produits nous ont montré en lui l'archéologue si ingénieux à trouver les origines des choses et des mots, le philologue épris de notre idiome régional dont il explique si clairement les adaptations, les deux humoristiques lectures qui ont clos les années précédentes nous ont laissés sous le charme de sa connaissance approfondie du passé et, je l'avoue pour mon compte personnel, dans un sentiment ému de l'évocation qu'il a su en rendre si vivante.

Aussi peut-on sans être taxé de pusillanimité redouter d'accepter le périlleux honneur d'entrer dans une voie si spirituellement tracée, n'eut-on aucun trait commun avec César.

Ce qui peut me rassurer ce sont les hautes collaborations des membres permanents du Bureau.

L'un recueillant avec un soin infatigable tout ce qui dans cent publications diverses peut intéresser nos travaux, qu'il saura résumer avec l'art délicat des transitions rattachant les divers ordres d'idées ; l'autre, nouveau Colbert de la finance, apportant à en gérer prudemment l'administration tout le dévoue-

ment traditionnel d'un nom aussi cher à la Bienfaisance qu'aux intérêts publics. Si ces deux immuables colonnes de notre Compagnie me permettent d'avoir foi dans son avenir, les renforts nouveaux que vos suffrages lui apportent augmentent notre ferme confiance dans ses destinées.

Monsieur l'abbé Mantel après avoir voué à la langue maternelle les prémices d'un studieux attachement a montré, dans l'étude des pages les plus intéressantes de l'histoire locale, une autre forme de son amour pour notre province et il a couronné ces travaux par une œuvre plus importante consacrée à une maison depuis longtemps vouée à son labeur journalier. Souhaitons qu'il n'ait pas écrit le chapitre final de son histoire.

Monsieur Ernest Schytte, en acceptant de continuer ses fonctions de secrétaire annuel, nous a apporté la promesse, déjà si appréciée par nous, de l'esprit méthodique qu'il consacre à résumer les travaux de notre chère Société.

Avec de tels auxiliaires permettez-moi de présager une année de labeurs féconds pour continuer l'œuvre si heureusement conduite par nos prédécesseurs.

— Après ces deux discours, fort appréciés, il est procédé au renouvellement des commissions qui fonctionneront en 1912. — Celle des impressions, élue au scrutin secret, comprendra MM. Durand, de Francqueville, Roux, Soyez et de Witasse.

— M. le Président désigne, pour faire partie de la commission des recherches, MM. Boquet, Collombier, Dubois, Milvoy, Thorel et de Witasse.

— MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Michel, Schytte et de Witasse voudront bien aussi être les membres de la commission de la bibliothèque.

— Enfin MM. de Calonne, M. Cosserat, Dubois, Duhamel-Decéjean, l'abbé Mantel et Michel sont maintenus en leur qualité de membres de la sous-commission dite du legs Janvier.

— Sur la proposition de M. Dubois, la Société décide que les portraits des membres titulaires décédés figureront désormais, lorsqu'il y aura lieu, dans le bulletin, au début de leurs notices nécrologiques.

— M. de Francqueville réclame, pour marquer les ouvrages qui composent la bibliothèque, un timbre humide plus artistique et plus pratique que celui actuellement employé. — Sur la demande de l'assemblée, M. de Francqueville veut bien se charger d'en dessiner le projet.

Travaux. — M. Rodière signale, par lettre, l'intérêt qu'il y aurait à rapprocher du nom du fondeur de cloches Andrieu Munier, auteur de la clochette de Poix dont il fut dernièrement question, celui de Jaspard Munier, qui coula en 1569 la cloche d'Héricourt-en-Artois (Pas-de-Calais).

— M. de Guyencourt communique une note dans laquelle M. Hackspill décrit un voile de calice du XVIIe siècle, provenant d'Airaines. — C'est une broderie d'appliques polychromes sur fond de

satin carmin. Le dessin en est fort riche. — Dans le médaillon central on lit, sans hésitation possible, les lettres A. M. D. G., initiales enlacées d'une invocation qui est la devise de la Compagnie de Jésus. — M. Hackspill adresse aussi la description de quelques objets provenant de l'église de Neslette. Des dessins et des photographies accompagnent ces notices.

— De la part de M. le Dr Lomier, M. de Guyencourt lit une étude biographique sur un capitaine de vaisseau attaché au port de St-Valery-sur-Somme, André Lefèvre, né à Amiens en 1735. — D'abord enrôlé dans la marine marchande, Lefèvre passa, en 1779, dans la marine royale et devint lieutenant de frégate, mais on perd ensuite sa trace. — M. Lomier signale, par la même occasion, deux navires du port de St-Valery-sur-Somme qui portèrent le nom de notre ville, à savoir : le dogre « Le Postillon d'Amiens » de 1733 à 1749, et le brigantin « La Ville d'Amiens » en 1735 et pendant les années suivantes.

— Après cette lecture la séance est levée à 9 h.

Séance ordinaire du 13 Février 1912

Présidence de M. de Puisieux, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren,

Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte et Thorel, membres titulaires résidants.

MM. Maurice Cosserat et l'abbé Leroy se font excuser.

M. l'abbé de Sérent, membre non-résidant, assiste à la séance.

Correspondance : M. Tenaillon sollicite l'autorisation, qui lui est accordée, de publier ses recherches, couronnées par la Société, sur le graveur Antoine Trouvain.

— M. Rodière veut bien se charger de décrire, dans « La Picardie historique et monumentale », les monuments remarquables du canton de Bernaville.

— M. Duhamel-Decéjean adresse un premier rapport sur les fouilles motivées dans le département de la Somme par les travaux du canal du Nord.

Ouvrages offerts : Depuis la dernière réunion les ouvrages suivants ont été offerts :

1° Par M. Eusèbe Vassel : Stèle punique de Carthage ;

2° Par M. Heuduin : L'église St-Gilles de Roye ;

3° Par M. Schytte : Extrait-inventaire des chartes et titres de l'abbaye du Gard, commencé le Lundi 30 Avril 1810, fini le Samedi 9 Novembre 1811, fait et écrit par le Marquis le Ver au château du Mouflet. — C'est un beau manuscrit dont le

titre indique la provenance. La Société ne saurait trop en remercier M. Schytte qui veut bien enrichir ainsi la bibliothèque d'un document très précieux.

4° Par M. P. Gigon : Situation juridique des étangs de la Somme, par M. Maurice Quentin, docteur en droit.

Ouvrages signalés. — Il convient de remarquer les ouvrages suivants qui sont déposés sur le bureau :

1° Histoire de Calais. — Calais sous la domination anglaise, etc., par M. F. Lennel. — Ouvrage auquel la Société a souscrit ;

2° Le Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1911, n° 4. — On y trouve d'intéressantes recherches de M. l'abbé Mille sur un tableau offert au XVIe siècle à la chapelle de Notre-Dame de Monflières, etc ;

3° Le volume supplémentaire des Mémoires de l'Académie de Caen. — Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie, par M. H. Prentout ;

4° Voiture et les origines de l'hôtel de Rambouillet (1597-1635), et Voiture et les années de gloire de l'hôtel Rambouillet (1635-1648), par M. Emile Magne ;

5° La Revue du Nord, 3e année, n° 1 ;

6° L'Architecture religieuse en France à l'époque romane, par M. de Lasteyrie ;

7° L'Iconographie picarde d'après les artistes romantiques anglais (1815-1840), conférence faite le 27 janvier 1911, par M. Henri Macqueron, membre de la Société des Rosati picards ;

8° Belgicisme. — A propos de quelques mots de l'ancien français conservés dans le langage des Belges, par le comte de Caix de Saint-Aymour, dans les Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, LIII, 3-4 ;

9° XIII[e] centenaire de l'arrivée de saint Valery dans le Vimeu. — Jolie brochure anonyme.

Chronique. — L'Assemblée apprend avec regret la mort de M. A. Andrieu, admis comme membre titulaire non-résidant le 5 Octobre 1895.

— Les Antiquaires de Picardie ont aussi à déplorer le décès de M. Jean-Antoine Vayson, président de la Société d'Emulation d'Abbeville. M. Vayson nous appartenait à titre de membre non-résidant, depuis le 8 Août 1893. — Ce n'est pas ici qu'il convient d'insister sur les qualités aimables du regretté défunt, mais l'assemblée tient, en cette triste circonstance, à s'associer tout particulièrement au deuil de la Société d'Emulation.

— M. le Secrétaire perpétuel annonce que la commission des impressions a décidé la mise en train immédiate d'un second volume de mémoires in-8°, celui actuellement en cours devant être fort long à terminer. Deux volumes de cette série seront donc simultanément sur le chantier.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du nº 34.158 au nº 34.235.

Administration. — M. le Dr Dutertre, médecin en chef de l'hôpital de Boulogne-sur-Mer et ancien président de la Société académique de la même ville ; M. Ant. Lennel, à Montonvillers ; M P. Vigoureux, artiste peintre, à Paris ; M. L Caron, photographe, à Amiens, et M. F. Ponche, à Bougainville, sont élus, à l'unanimité, membres non-résidants.

— L'ordre du jour prévoit le rapport annuel de M. le Trésorier sur les finances de la Société. Il résulte de l'exposé précis fourni par M. Ledieu que la situation pécuniaire de la Société est toujours aussi satisfaisante. M. le Président se fait donc un devoir de remercier chaleureusement M. le Trésorier pour les soins et le dévoûment avec lesquels il gère les intérêts des Antiquaires de Picardie. — MM. de Calonne, Collombier et M. Cosserat sont désignés pour procéder à la revision des comptes de l'exercice écoulé.

— M. Milvoy présente un buste du Christ, en chêne sculpté, dont il propose l'acquisition pour le Musée. L'origine de cette œuvre d'art est inconnue, mais elle est sans doute picarde.

— M. Roux annonce que l'impression du second volume du Cartulaire du Chapitre de la cathédrale d'Amiens est terminée.

Travaux. — M. de Francqueville fait circuler un petit vase de bronze trouvé au Mesnil-Martinsart. Cet objet incomplet est probablement gallo-romain, quoiqu'il contînt des monnaies du xve siècle.

— M. de Francqueville donne ensuite lecture d'une note sur un « fauchard », curieuse arme d'hast utilisée par les hommes de guerre du xve siècle pour désarçonner les cavaliers et pour couper les jarrets des chevaux. Puis il fait une communication sur une fabrique de poteries en terre vernissée, qui existait à Fescamps (arrondissement de Montdidier). Deux spécimens de poteries de cette fabrique vont entrer au Musée de Picardie. A l'appui de la description qu'il en donne, M. de Francqueville fait circuler une aquarelle les représentant.

— Comme suite à cette dernière communication, M. Brandicourt signale, chez un amateur d'Amiens, des assiettes en terre vernissée, provenant d'une ancienne fabrique de poteries de Saint-Sauflieu.

— M. le Secrétaire perpétuel fait connaître le rapport envoyé par M. Duhamel-Decéjean sur les fouilles du canal du Nord.

On a déjà retrouvé, près d'Ercheu, l'emplacement du pont de Lannoy, signalé par un titre de 1260, et dont on avait perdu toute trace ; les restes d'une habitation gallo-romaine, non loin de Libermont ; divers souterrains (refuges ou

muches) ; enfin un cimetière mérovingien, déjà connu, à Moislains, canton de Péronne.

M. Duhamel-Decéjean veut bien promettre que d'autres communications comprendront les trouvailles effectuées, ainsi que les chemins anciens que le canal du Nord déplace, transforme ou supprime.

— La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Antoine de Sérent qui fait une intéressante communication sur les « Précurseurs du Quiétisme à Montdidier. »

— Enfin M. le Président fait connaître une épître adressée à Gresset, en 1741, par Alexandre Harduin, académicien d'Arras, où l'on voit, à l'instar de Ver-Vert, un perroquet courir des aventures de couvent.

M. le Président avait fait précéder cette communication d'un souvenir, personnellement recueilli de la bouche du R. P. Pourcelet, jadis bibliothécaire du collège de la Providence à Amiens, qui la tenait lui-même d'un jésuite d'autrefois, et d'après lequel la composition de Ver-Vert ne serait due qu'à une blessure d'amour-propre reçue par Gresset dans un couvent de Visitandines.

— M. Brandicourt signale une étude du Père Delaporte sur Gresset, parue dans les « Etudes » il y a quelques années ; il n'a pas souvenance que cette anecdote y soit relatée; elle est probablement inédite.

— Ces différentes communications sont accueillies avec un vif intérêt, puis, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du 12 Mars 1912

Présidence de M. DE PUISIEUX, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, Durand, de Francqueville, Guerlin, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants.

MM. Bienaimé, de Boutray et Deriencourt, membres non-résidants, assistent à la séance.

MM. Maurice Cosserat, Dubois et Michel se font excuser.

Correspondance : MM. Caron, le Dr Dutertre, Lennel, Ponche et Vigoureux remercient de leur admission en qualité de membres non-résidants.

— M. des Forts consent à exécuter les photographies qui illustreront les notices de M. Rodière sur le canton de Bernaville, dans la Picardie historique et monumentale.

— M. Agisson demande l'autorisation, — qui

lui est accordée, — de publier ses recherches sur Chipilly, couronnées par la société.

Ouvrages offerts : Les ouvrages qui suivent ont été offerts, depuis la dernière réunion, à savoir :

1° Par la préfecture de la Somme : Les deux volumes relatifs aux travaux du conseil général, année 1911 ;

2° Par M. l'abbé Fourrière : Revue d'exégèse mythologique, n° 116 ;

3° Par M. le Dr Leblond : Six inventaires et testaments beauvaisins (1391-1451) ;

4° Par M. de Guyencourt : Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1910-1911.

Ouvrages signalés : De plus, il convient de remarquer parmi les volumes déposés sur le bureau ;

1° Les notes et documents inédits pour servir à l'histoire des deux Restaurations et des Cent jours dans la ville d'Amiens (1814-1815), par M. E. Niquet. — Edition des Rosati picards ;

2° L'Album de dessins et la langue de Vilard de Honnecourt, étude par M. H. Quignon, aussi publiée par les Rosati picards.

Chronique : Encore une fois, la Société doit déplorer un deuil, celui de M. le baron Adrien Tillette de Clermont-Tonnerre, décédé le 17 Février 1912, membre non résidant depuis le 10 Novembre 1903. M. Tillette de Clermont-Tonnerre

était le Secrétaire de la Société d'Emulation d'Abbeville.

— Quelques jours plus tard, les Antiquaires de Picardie ont eu aussi la douleur d'apprendre le décès de M. Ch. Cordier, qui avait été admis comme membre non-résidant le 10 janvier 1899.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 34.236 au n° 34.291.

Administration : La prochaine séance, devant avoir lieu le mardi de Pâques, est avancée d'une semaine. En conséquence, elle se tiendra le 2 Avril.

— M. le Secrétaire perpétuel annonce que, par suite de l'achèvement de l'impression du Cartulaire de la Cathédrale d'Amiens, la commission des impressions a décidé d'entreprendre un nouveau volume de Mémoires in-4°, qui contiendra la continuation des recherches de M. Maugis sur l'histoire d'Amiens. L'auteur de ce savant ouvrage consent à le mettre immédiatement sous presse.

— M. de Guyencourt ajoute que la commission des recherches a décidé d'acquérir, pour le Musée, un buste en bois de chêne représentant le Christ en grandeur naturelle, déjà signalé. — La commission des recherches s'est encore transportée à Lihons-en-Santerre, pour y examiner divers débris de sculptures des XIIe et XIIIe siècles. — Ces documents archéologiques ont aussi été achetés.

— La Société procède à l'élection, au scrutin

secret, de M. Henri Antoine, en qualité de membre titulaire residant. Le sympathique candidat est admis à l'unanimité.

— MM. G. Ducrocq et Greisch, présentés comme membres titulaires non-résidants, sont admis en cette qualité.

— M. de Calonne communique ensuite le rapport rédigé par M. Maurice Cosserat au nom de la commission des finances. — Toutes les conclusions en sont adoptées et M. le Président exprime à M. Ledieu, trésorier, combien il lui est agréable, avec l'assentiment unanime, de lui donner décharge de sa gestion pendant l'année 1911 et de lui adresser de chaleureux remerciements pour le zèle qu'il consacre aux intérêts de la Société.

Travaux : M. l'abbé Leroy fait connaître d'intéressantes découvertes qui eurent lieu récemment au Quesnel, près de l'enceinte de St-Mard, sur le bas côté de la route d'Amiens à Noyon. On y trouva en effet des sépultures du moyen âge et des vestiges bien conservés de la voie romaine qui passait en ce lieu.

— Lecture est faite d'une communication de M. André Rostand relative à l'architecture aux XIe et XIIe siècles dans le Nord de la France et la Flandre, d'après un ouvrage récemment publié par M. V. Mortet, et intitulé : « Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France, au moyen âge ».

Cette étude abonde en détails intéressants sur la construction des églises, abbayes, fortifications et châteaux de l'époque indiquée.

— M. le Président fait connaître, d'après le manuscrit autographe de Gresset, qui appartient à M. le commandant de Hautecloque, le projet du texte de l'inscription latine, gravée sur la façade de l'Ouest de l'ancien Château d'eau d'Amiens, avec les correction et variantes que le poète y a apportées.

— Enfin M. de Francqueville communique la liste, dressée par M. Collombier, des monnaies que contenait le vase de bronze trouvé au Mesnil-Martinsart dont il fut antérieurement question. Ces monnaies s'échelonnent entre les règnes de Philippe V et de Louis XII. — Après cette communication, la séance est levée à 9 heures.



LE FIEF DE LA MAIRIE DE HEM

Notice par M. A. de Mérocourt

Les promeneurs qui vont d'Amiens à Montières, en passant par la rue du Faubourg-de-Hem, remarquent une grande maison surmontée d'un étage mansardé dont l'aspect vénérable contraste singulièrement avec celui, très insignifiant, des maisons voisines. Elle porte les numéros 281, 283 et 285.

Cet immeuble construit en pierres et briques, disposées en lits alternés, était le chef-lieu de l'ancien fief de la Mairie de Hem.

∴

1269. — On trouve mention de la Mairie de Hem dès 1269. A cette date : « Pierre, maire de Hem et Alix, sa femme, vendent par devant l'Official d'Amiens, à l'Evêque d'Amiens 18 s. p. et 18 chapons de cens auxquels « *Girardus dictus de Havestiaus, Ingeramnus de Estouvi, Michael Sutor et Petrus de Semita Helie* étaient tenus envers eux » moyennant 10 l. p. (Cet acte fut passé le 20 Mai 1269, lendemain de la Trinité : Arch. départ. G. 109).

1297. — En 1297, le dimanche 18 Août, Thomas de Longueau, de Hem, et Marie, sa

femme, vendent devant l'Official à l'Evêque d'Amiens, un journal et demi de terre à Montières « *in quodam loco qui dicitur ad Hamiaus ante gardinum majoris de Ham* » moyennant 18 l. 5 s. p. « *et est sciendum quod dicti venditores et eorum heredes tenebunt de cetero de domino Ambianensi episcopo et ejus successoribus predictum managium, pro duodecim denariis p. quolibet anno reddendos* » (Arch. dep. G. III).

Ce n'est qu'à dater de 1440 que nous avons la suite ininterrompue des seigneurs qui possédèrent le fief de la Mairie de Hem (1).

Le 23 mars 1440, Jacques de Gouy (2) donne « adveu et dénombrement d'un fief qui n'y est pas dénommé dont le chef-lieu est énoncé tenir aux cinq journaux de terre, qui aboutissent au marais de la Couarde. Ce chef-lieu consiste en une grande maison et coulombier situé audict Hem. Audict ancien adveu sont aussi déclarées les aultres pièces de terre et près, par bouts et costés, qui font ensemble quatorze journeux, et journel et demi de prè, énoncés être tenus noblement dudict sieur Evesque sans aucunes charges que des ordinaires à fief-noble ».

Le 14 janvier 1492, « est fait adveu et dénombrement d'un fief et noble ténement scéant en la

(1) Sauf indication contraire, tous les renseignements ci-après sont puisés dans des documents nous appartenant.

(2) Gouy : d'argent à l'aigle éployée de sable, couronnée, becquée et membrée de gueules, écartelé de gueules à la bande d'or.

ville et territoire dudict Hem-lès-Amyens, que Simonne Vuiart qui en estoit lors propriétaire, veufve de Mathieu Vasseur, a advoué tenir dudict Evesché dont elle déclare que le chef-lieu consiste dans une pièce estant dès lors à usage de prè, contenant 60 verges, appelé le pré de la Mairie de Hem, tenant d'un costé et d'un bout aux prés de feu Jacques de Gouy, appartenant à Sire Jean de May (1) à cause de sa femme, d'aultre costé et d'aultre bout au marisson de Montières et à la voie du marais de Hem. Elle déclare en suitte vingt-cinq journaux de terre par bouts et costés, en plusieurs pièces, dont quelques-unes sont marquées tenir aux pièces des hoirs dudict feu Jacques de Gouy dont il est à coniecturer que ledit Jean de May en avait épousé la fille aisnée ». — Simonne Vuiart déclare « qu'à cause dudit fief il est deubt audict Evesché d'Amiens, par chacun an au jour de Saint Remy, six cappons de cens ou rentes » et Nicolas Vasseur, « se disant fils unique et héritier apparant de la dicte Vuiart, a signé pour elle et approuvé pour luy ledict aveu et dénombrement ».

Pierre de May, seigneur de St-Gratien, Allonville et autres lieux, fils de Jean de May et de N. de Gouy, elle-même fille aînée de Jacques de Gouy, marie sa fille, Marie de May, à Antoine de Saint-Delys, lieutenant général de Monsieur

(1) De May : d'or au chevron d'azur ; supports, deux sauvages ; cimier, un sauvage naissant.

le Bailly d'Amiens et on trouve « une saisine expédiée de la justice dudict Evesché d'Amyens, du trois febvrier 1515, au proufict de ladicte Damoiseile Marie de May, acceptante, en présence et de l'authorité dudict Antoine de Saint-Delys, son mary, des immeubles y énoncés par détail, en conséquence de la donation que ledict Pierre de May, seigneur de St-Gratien, aussi présent et comparant, déclare en faire à la dicte damoiselle Marie de May, comme à sa fille aisnée et héritière apparente en advancement d'hoirie et de succession. »

« La déclaration desquels immeubles commence par y exprimer ceux qui font la continence d'un fief noble dont le nom n'y est pas désigné, mais y est dit se consister en une maison, jardin, pourpris et édifices, et plusieurs journaux de terres énoncées tenir aux terres de la Mairie, ce qui faict conjecturer que le dict fief de la Mairie n'appartenoit pas audit sieur de May de St-Gratien, parce qu'il l'aurait lors donné conjoinctement à ladicte damoiselle Marie de May sa fille. »

Mais le sieur Antoine de St-Delys, seigneur d'Heucourt (1), achète à Nicolas Vasseur, seul héritier de Simonne Vuiart, le fief de la Mairie de Hem ; et le fief venant de sa femme n'ayant pas de nom, il réunit et baille le tout à un seul

(1) Heucourt-Croquoison.

fermier sous le nom : « Fief de la Mairie de Hem. »

Le fief passe en entier à Robert de St-Delys, premier du nom, fils aîné d'Antoine et de Marie de May ; mais voici que ce Robert « s'est embrouillé dans les factions d'alors de Religion Luthérienne ou Calvinienne et qu'estant gouverneur du château d'Abbeville, il y a esté pour ce tué, par sédition populaire, apparemment lors assez peu advancé en aage, et a laissé tous ses enfants en minorité, entr'aultres ...... Robert de St-Delys, second du nom, son fils aisné. »

Les sieurs Jean de Canteleu et Pierre de St-Delys, tuteurs dudit Robert de St-Delys, second du nom, obtiennent actes de reliefs et de main levée de saisie, le trois novembre 1562, et, le 16 juillet 1572, « on peut conjecturer que ce Robert a continué l'engagement commencé par son père dans la relligion calvinienne par son mariage avec dame Suzanne de Suzanne qui est un nom de saincts de l'ancien testament ; ce qui est fort usité dans les baptesmes des enfans de ceux de cette relligion. » (1).

Ce Robert, 2e du nom, obtint une main levée d'une autre saisie féodale, par sentence en la justice de l'Evesché du 28 juillet 1581, au sujet dudict fief. Il meurt laissant aussi des enfants en bas âge et notamment Robert de St-Delys, 3e du nom.

(1) Suzanne : Famille de Lorraine : De sable à trois annelets d'or.

« Sa veuve, dame Suzanne de Suzanne, mère et tutrice a esté reçue à relever pour eux et pour son dict fils ainné, les dicts fiefs par le dict acte du 7 may 1611, (chacun de ces deux fiefs composant la Mairie pour 6 sols p. de relief et 20 sols p. de chambellage et autres charges féodales). Elle rend adveu et dénombrement le 15 novembre 1619 et vend le fief entier, le 19 août 1620 au sieur Jacques de Machy, moyennant le prix de six mil six cent livres francqs deniers. Mgr le Febvre de Caumartin reçut les droicts seigneuriaux fixés à mille livres. Son fils ainé Robert de St-Delys, 3e du nom, seigneur d'Heucourt, a été depuis marié avec une dame de la maison des Arnault d'Andilly. Convaincu d'avoir conspiré avec le prince Thomas, général des armés espagnoles, auxquelles il voulait livrer les citadelles d'Amiens et de Doullens, il fut décapité en 1636 ou 1637 (Pagès, F° 328, IV ; Decourt, F° 863 ; Daire, F° 422, disent le 11 septembre 1638) à Amyens entre la Citadelle et la porte St-Pierre ». — Son domestique, nommé Villeneuve et surnommé Bidache, qui avait porté les lettres de St-Delys aux Pays-Bas et était de connivence avec lui, périt sur la roue le même jour et au même endroit (Decourt : *ut supra*).

Par acte du 28 Mars 1629, « ledict sieur de Machy vend le fief de la mairie à Oger Roger, marchand tanneur à Amyens et Marie Remy, sa femme, qui, par acte du 6 Avril 1629, déclarent

command le sieur Jean le Gillon du Grotison. moiennant cinq sols au denier à Dieu, huict livres au vin du marché, cinquante livres pour les épingles de la demoiselle de Machy, et huit mil sept cens cinquante livres pour le prix principal francs deniers aux vendeurs, ce qui faict, pour le quint et le requint, deux mil cent une livres, modéré à dix-neuf cent livres, païées à M. Jean Guisain receveur dudict évesché, aiant comme caution pour ce droict, par transport dudict Sgr le Febvre de Caumartin, Evesque d'Amyens, Jean le Gillon, sieur du Grotison, et fils de Jean et de Anne de Quevauvillers, fille de Jacques de Quevauvillers, sieur de Longuet sur Somme et de Monthomer, controleur en la ville d'Abbeville et d'Isabeau d'Escaules. Il se marie le 5 Avril 1612 à Françoise de Famechon, fille de noble homme Pierre de Famechon (1) procureur du roi au bailliage et siège présidial d'Amiens, seigneur d'Estouvy (2) et de demoiselle Grebert ; (en 2e noces, il est marié à Delle Marguerite Carette de Sommereux). « Il rend adveu et dénombrement du fief de la Mairie, se composant à ce moment de la maison et de 77 jour-

(1) Famechon : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même, surmonté d'un cor de chasse aussi d'or, lié de même ; écartelé d'argent à la fasce de gueules chargée d'une gerbe d'avoine d'or qui est de Canteleu. Supports : 2 lions ; cimier : un mufle de lion, (généalogie de la famille Cornet, 1719, communiquée par M. de Guyencourt).

(2) Estouvy : fief de Montières, vers Dreuil.

naux de terre en 38 articles. Il entreprend un procès contre dame Carton, veuve de feu Jean de Saincte-Bœufve, seigneur de Renancourt, tant en son nom que comme mère tutrice des enfants mineurs et héritiers dudict feu et d'elle, pour un droict de deux chappons qu'il prétendait lui être deubt par ladicte dame et Claude de Saincte-Bœufve son fils ». — Le résultat de ce procès nous est connu par les clauses des baux postérieurs, dans lesquels le Gillon se réserve les droits sur les deux chapons.

Le sieur Jean le Gillon meurt en Février 1651, et laisse comme héritiers Pierre et « une fille ainée qui s'est rendue et décédée Religieuse ursuline. »

« Pierre le Gillon se marie à Catherine Creton, fille de Adrien Creton (1) écuyer, conseiller au baillage d'Amyens, sieur de Herleville et autres lieux, conseiller du Roy audict siège et de damoiselle Marguerite de Collemont ».

« Le 11 Janvier 1655, Pierre le Gillon, sieur de Grotison, loue par bail son fief à Charles Poitevin et à Catherine Testard, sa femme, veufve en premières noces de deffunct Jean de Maguet, aux conditions suivantes : Charles Poitevin paiera par chacun an en la maison dudict sieur bailleur à Amyens au jour de St Martin d'hiver le nombre et quantité de quatre muids de bled

(1) Creton : d'azur à la croix engrelée d'argent. Supports, 2 lions ; cimier, un lion naissant.

mesure dudict Amyens ; deux porcqs gras du prix et valleur au moins de trente livres les deux, plus la somme de 400 livres aussi par chacun an, païables par moictié à Noël. Comme aussi (les preneurs) fourniront au jour de Noël chacun an, un quignet d'un demy septier de bled et en chacun an aux jours de Pasques, Pentecostes et festes de St Michel, deux livres de buerre, un quarteron d'œufs, un pot de laict et seront tenus de venir invicter ledit sieur bailleur et toute sa famille et les recevoir et traister en ladicte maison du Hem à leurs deppens le jour et feste de St Pierre en aoust.... sous peine de nullité du présent bail, s'il y a faulte de paiement quinze jours après l'échéance de chacun terme. Ont promis lesdits preneurs de nourrir bien un poullain appartenant audict bailleur qui le pourra renouveller chacun an ou de deux en deux ans.

Le sieur bailleur se réserve les droicts de cens sur les maisons de son fief comme aussi, deux chappons de cens et droit de francq moulu du fief de la Mairie sur le moulin de Renencourt à cause de la porte et voirie des musniers ».

Pierre le Gillon échange avec l'Evêque François Faure quatre journaux de prè, appelés les *près à crapeaux* faisant partie du fief de la Mairie contre quatre journaux de terres labourables du domaine épiscopal. Ce contrat d'échange est du 3 décembre 1663, devant Me Jean Daire, notaire au bailliage d'Amiens.

Monseigneur François Faure fait cet échange « pour agrandir et embellir son palais champestre de Montières ». Nommé à Amiens après le décès de Mgr de Caumartin, en 1562, il était auparavant « Religieux cordelier, docteur en théologie, confesseur de la Reyne Anne d'Autrice, Régente de France durant la minorité du Roy Louis XIV son fils. Il a joui de l'Evesché jusqu'à son décès à Paris le 11 mai 1687, ainsi durant plus de trente cinq ans. Cet échange a esté d'un si grand avantage et proufict audict seigneur qu'il a baillé peu après, à cens perpétuel de cent livres par an, un journal desdicts quatre journeux de Pré an sieur Boistel, marchand et bourgeois d'Amyens ; duquel il a encore tiré une somme de mil à deux mil livres moïennant qu'il luy a permis de bastir sur ledict journel aboutissant à la rivière de Somme, un moulin à huile qui est aussi tenu dudict évesché par le dict cens annuel de cent livres. Au contraire, à cause de cet échange, ledict sieur le Gillon du Grotison a esté poursuivi peu de temps après, par le traitant des aliènations des biens ecclésiastiques, pour paier la taxe qui a esté faicte sur luy pour cela et a esté condamné par M. de Bretoeuil, alors intendant, et contrainct par exécution de ses meubles de paier ce taxe quoi qu'il ait remonstré et prousvé ne les pas devoir ».

C'est alors que commence entre l'Evêché et le sieur le Gillon, un long procès. Le sieur le

Gillon refusait de payer sa redevance annuelle depuis et y compris 1662. — Le sieur Feron receveur de l'Evêché fait assigner en 1684, devant le Bailli de l'Evêché, le dit le Gillon pour se voir condamner à lui payer le nombre de « 635 chappons, 70 poulles, 28 l. 9 s. d'argent, 80 corvées à 4 s. chacune et 240 œufs pour les d. 20 années, à raison de 31 chappons et trois quarts, 3 poulles et demie, 4 corvées, 12 œufs et 28 s. 4 deniers pour chacune, suivant l'extrait du coeuilloir dans lequel est compris l'article nommé : la mairie d'Hen ; taxé 6 chapons, les intérêts de la somme à laquelle le tout sera monté par l'appréciation et dépens. »

Ce procès dura jusqu'en 1695 ; nous n'en connaissons point le résultat ; cependant à en juger par deux sentences de 1677, l'une de l'Evêché et l'autre du Bailliage, contre le sieur Gaudière fermier, et Suzanne de Suzanne, dame du lieu, il est à présumer que le sieur du Grotison fut condamné à payer.

Pierre le Gillon donne à bail le 2 Novembre 1678 et le 12 Janvier 1688 le fief de la Mairie, par devant Firmin Roger et son compagnon, notaires royaux, à Charles Robillart, laboureur, maistre mareschal, demeurant au faux-bourg de Hen-lès-Amyens et Catherine Roussel sa femme. — Quelques-uns des articles de ces baux sont très intéressants ; nous les citons : « Dans le présent bail est aussy compris le droict de cham-

part que ledict sieur bailleur a droit de percevoir sur trois pièces de terre reprises audict bail premier susdatté et le droict de franc moullu au moulin de Renancourt...., ledict Robillard devra payer six cent cinquante livres en deux termes...., plus à la St. Martin d'hyver un porc d'une valeur de six livres au moins et un cent de jarbés...., le bailleur se réserve le coulombier et le hangar de nouveau basty et les batiments qui sont sur le jardin en entrant en celui du costé gauche et la moitié dudict jardin où est une pépinière et quelques carrés d'asperges, comme aussi s'est réservé soixante quatre sols de censives à prendre sur deux maisons audict Hen appartenant à la femme dudict Robillart et à sa sœur ; deux chappons aussy de cens à prendre sur ledict moulin de Renancourt qui sont deubts à cause de la voirie dicte des musniers (1) audict Hen pour le droict de liberté de passer sur ladicte voirie par les musniers de Renancourt, outre lesquels deux chappons est encore deubt pour cela le franc moulin ci-dessus baillé (*sic*)...., et un verre de pierre (2) apprетté à huict deniers aussi par an, l'un et l'autre deubts audict fief de la Mairie par le musnier du village de Renancourt suivant la sentence obtenue au bailliage

(1) Rue Robert le Coq.

(2) Mesure dont nous n'avons pu trouver la signification exacte. Cité aussi par M. Durand dans l'inventaire des Archives.

et justice civile d'Amiens, le 9 Juin 1694, par ledict sieur bailleur et a luy consentie par le sieur Jean de Ste-Beuve, lors et encore à présent propriétaire dudict moulin, aux charges, conditions et aux peines portées par ladicte sentence.

Il est dit que les musniers sont chargés de faire et entretenir une porte fermée à la sortie de ladicte voirie respondant sur rue d'autant que ladicte voirie fait partie dudict fief de la Mairie lequel musnier est encore tenu, en considération du droict de passage à luy accordé, de fournir une clef de la porte répondant sur ladicte rue de Hem au propriétaire dudict fief, et sera ledict fermier à l'amende de 75 s. en cas de négligence de fermer ladicte porte quand il y a faict passer ses bestiaux et pour laquelle amende ils sont saisissables ».

Pierre le Gillon laisse le fief de la Mairie à son fils Vincent le Gillon, marié le 26 septembre 1691, à Marie Marguerite Pingré, fille de Nicolas Pingré (1) lieutenant général criminel de longue et courte robe au Présidial d'Amiens et de dame Marguerite du Fresne (2).

Vincent le Gillon paraît être un homme d'ordre très méticuleux ; voici en effet une note que nous trouvons sur l'un de ses baux : « Le Vendredy

(1) Pingré : d'argent au pin de sinople, fruité d'or, et sommé d'un gré (grive, gai) de sable. Annuaire de la Noblesse, 1879.

(2) Du Fresne : d'or à un fresne de sinople ; supports, deux levriers ; cimier, un levrier naissant.

sept nov. 1690, mon cocher est allé prendre en ma maison de Hem (dont Charles Hirondart et Françoise Robillart, fille dudict Charles Robillart, et ledict Hyrondart son mary sont à présent les fermiers de madicte maison et de mon fief de la Mairie dudict Hem et ont faict la première dépouille de neuf à l'Aoust 1698) cent jarbées qu'il a amené chez moy, à Amyens, dans le chariot de mesdicts fermiers tiré par mes chevaux, et il a aussitôt après amené ledict chariot à mesdicts fermiers dans leur maison qui est la mienne audict Hem. — Le dict bail est marqué dans mon registre journal couvert de basane violette page 53 et dans mon registre journal couvert de basane verte page 544. »

« Vincent le Gillon, escuier, seigneur du Grotison, conseiller du Roy au bailliage et siège présidial d'Amyens, fait relief, le 23 Novembre 1699, du fief de la Mairie de Hem-lès-Amiens, tenu en foi et hommage de l'Evesché d'Amiens par 75 s. p. et 25 s. de chambellage et encore d'un autre fief consistant en une partie du fief de la Panneterie, situé audict Hem tenu dudict évêché, en plein hommage, aux mêsmes droits de reliefs et de chambellage. Ledict le Gillon a été receu à la charge de se tenir en plein hommage de l'Evêché, par 70 s. p. de relief et 20 s. p. de chambellage par chacun fief (Arch. dep. B. 863).

Ce fief de la Panneterie lui venait du chef de sa mère Catherine Creton. « Noble homme François Creton l'avait acheté en 1644 à Jacques de

Berny (Dict. Hist. et Arch. de Picardie), demeurant à Amyens, paroisse St. Firmin à la Pierre, lequel a recogneu que pour le bon amour qu'il a porté et porte à Mr. Jean Creton, seigneur d'Herleville, Villambourg et aultres lieux, conseiller du Roy et magistrat audict bailliage et siège présidial d'Amyens, son nepveu... donne un fief et noble ténement situé au village de Hem-lès-Amyens, appelé le fief de la Panneterie tenu de Mgr. l'Evesque d'Amyens, se constituant à présent en deux maisons affermées au nommé Nicolas Feron, Md. charron, deux maison et petit jardin affermés à un nommé Anthoine Lefebvre, le tout tenant d'un costé à une petite rue par où passe le musnier de Renancourt (1), d'un côté à la rivière descendant dudict Renancourt (2) et au marais de la Couarde ; d'un bout audict marais et par devant à la chaussée dudict Hem ».(3) (Arch. dep. B. 93 - 1663). Marguerite Pingré, femme de Vincent le Gillon reçoit de sa mère, dame Marguerite du Fresne, veuve de feu Nicolas Pingré, « à titre de don, le fief de Hem-lès-Amyens, ses circonstances et dépendances, tout ce qui lui a été adjugé par le décret faict audit fief sur la succession de Me François Pezé, sieur de Hem (4) (B. 98) ».

(1) Rue Robert-le-Coq.

(2) La Selle.

(3) Rue du Faubourg de Hem.

(4) Le fief de Hem était situé entre la fonderie Lebel et la route de Saveuse.

En 1700 donc, les trois fiefs de la Panneterie, la Mairie de Hem, et le fief de Hem, appartenaient au même propriétaire, Vincent Le Gillon, seigneur des dits fiefs et du Grotison.

A sa mort, le susdit Vincent Le Gillon laisse trois filles : l'une, Marie Catherine, se marie à Claude Louis Vaquette (1) seigneur du Cardonnoy, qui mourut à Amiens le 15 Janvier 1799 ; elle eut par contrat de mariage le fief de la Mairie de Hem.

La 2e fille, Marie Marguerite, mariée à Jacques Philippe Louis de la Folie de Vormes, seigneur de Harponlieu et de Raincheval, reçoit le fief de Hem et celui de la Panneterie.

La 3e fille, Marie, épouse un Vignacourt.

Du mariage de Louis Vaquette de Cardonnoy avec Marie Catherine Le Gillon, naquit un fils Jean Louis Vaquette de Lanchères, chevalier, qui, par testament du 24 juillet 1694, héritait de son aieul, Pierre le Gillon. (B.-98).

L'an cinquième de la République, le 4 messidor, la municipalité d'Amiens fit procéder à une estimation des revenus de la citoyenne de Lanchères, représentée par la citoyenne veuve Boulanger, sa fermière, demeurant au faubourg de

(1) Vacquette. — D'or à 3 roses de gueules au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or. — Une autre branche des Vacquette porte : parti, au 1, d'azur à 3 fasces d'argent, au 2, d'argent fretté de sable, au chef d'or chargé de 3 étoiles de gueules sur le tout. (Communication de M. de Guyencourt).

Hem : Le total de cette estimation monta à douze cent seize livres quinze sols.

Telle fut à travers les siècles l'histoire du fief de la Mairie de Hem ; nous donnons ci-après à titre documentaire la liste des seigneurs du fief de Hem-lès-Amyens, voisin de celui de la Mairie, et que l'on peut actuellement situer en la fonderie Lebel.

FIEF DE HEM

1° Le Scellier (N.) dit de Han, seigneur de Bougainville, Gamat (ou Gamart) et Prouzel, décédé avant 1525.

2° Bastien le Scellier, fils du précédent, écuyer, seigneur de Prouzel au Mont, Prouzel au Val et de Etouvy en partie, mort le 23 Mai 1525. Il était marié à Antoinette de Calonne dont :

Antoine qui suit.

Nicolas, seigneur de Etouvy en partie.

Jean-Baptiste, chanoine de l'église de Picquigny, vivant en 1550, et quatre filles.

3° Antoine le Scellier dit de Hen, seigneur de Prouzel et Plachy en partie, mort le 18 Mars 1558. Marié en premières noce à Charlotte de Saint-Amand ; en deuxièmes noces à Françoise de Saisseval.

4° 1579. — Claude le Scellier de Saint-Amand.

5° 1585. — Robert de Gaudechart et Françoise le Scellier, dame de l'Epine, fille du précédent.

6° 1586. — Pierre d'Ault, seigneur de Belloy et Madeleine le Scellier son épouse, acquéreurs des précédents.

7° 1594. — Charles de Canteleu, seigneur de Sérouville et Madeleine le Scellier, veuve de Pierre d'Ault.

8° 1604. — Vincent Sénéchal, seigneur de Bacouël, neveu et héritier de Madeleine le Scellier.

9° 1613. — Adrien le Sénéchal, fils aîné du précédent.

10° 1647. — François Pezé, fils d'Antoine Pezé et de N. le Sénéchal.

11° 1695. — Marguerite du Fresne, veuve de Nicolas Pingré, qui avait acheté le fief au précédent.

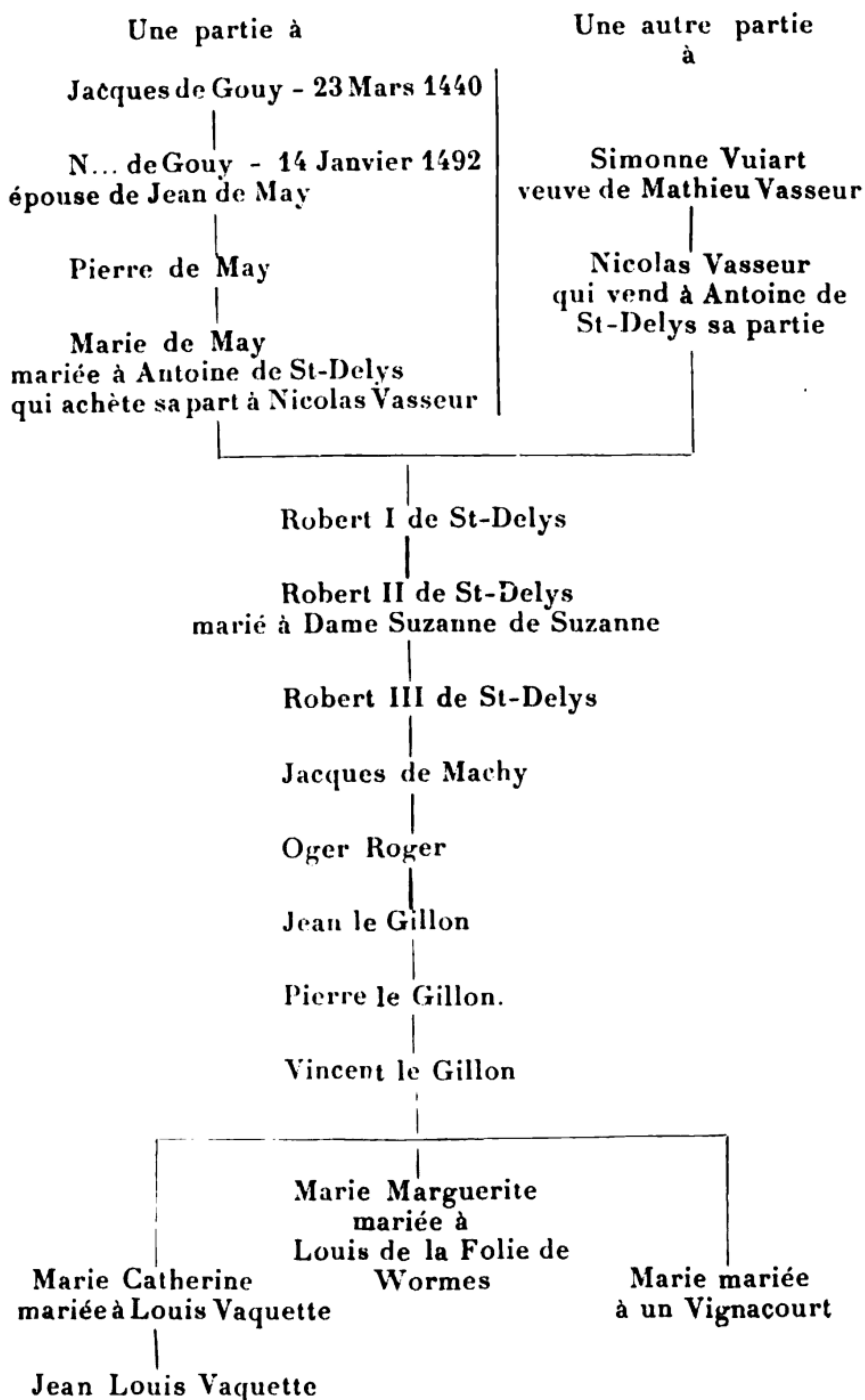
12° 1720. — Vincent le Gillon et dame Marguerite Pingré son épouse.

13° 1731. — Jacques Louis de la Folie de Vormes et Marie Marguerite le Gillon son épouse.

14° 1757. — Nicolas Joly, négociant à Amiens et Marie Sallé son épouse.

15° 1784. — François de Paul Le Bel et Angélique Cordier, sa femme. — La famille Le Bel possède encore des parcelles de l'ancien fief de Hem.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SEIGNEURS
DU FIEF DE LA MAIRIE DE HEM



TERRES VERNISSÉES DE FESCAMPS

Note par M. A. de Francqueville.

Les Ris-Paquot, les Pouy, les Wignier et tant d'autres, se sont occupés des faïences et des terres vernissées de Picardie, mais je ne pense pas qu'aucun d'eux ait mentionné la fabrication de Fescamps. C'est M. Delambre, conservateur du Musée de Picardie, qui a bien voulu me signaler ce petit village de l'arrondissement de Montdidier, comme ayant été de tout temps un centre important de production. Grâce à lui, nous pouvons ajouter ce nom à ceux de Sinceny, Ognes, Chauny, Villers-Cotterets, Amigny-Rouy, Conchy-les-Pots, Esmery-Hallon, Mesnil-Saint-Laurent, Vron, Beauvais, Savignies, Pont-d'Allonne, Chapelle-aux-Pots, l'Hérault, Gonicourt, (manufacture dite de l'*Italienne*), Chantilly (1), Sorrus, Desvres, Montreuil, etc. (2)

Les produits qui sortaient des fours de cette commune étaient destinés aux seuls villageois et ne pouvaient rivaliser avec ceux provenant des manufactures que je viens de citer ; mais les rares échantillons échappés à la destruction, ne

(1) Pouy, Faïences, d'origine picarde.

(2) On pourrait peut-être, ajouter à cette liste : Ercheu.





Poteries fabriquées à Fescamps (XVIIe siècle).



manquent pas d'originalité et, à ce titre, méritent de ne pas tomber en oubli.

Dans cette région, on s'est livré de tout temps à la confection de la poterie, car on y trouve au lieu dit les *Potières,* une argile plastique des plus riches (1). C'est ce qui explique la grande quantité de débris de vases de toutes formes rencontrés dans les environs (2).

Plus tard, comme Fescamps dépendait de Corbie, il est possible que les moines aient favorisé cette industrie

Puis ce qui contribua beaucoup à développer la vente de ces terres, c'est que non loin de là existait une chapelle dédiée à Saint-Christophe, qui était le centre d'un pélerinage très fréquenté.

Il est probable que les pélerins profitaient de leur venue pour s'approvisionner de vases de toute espèce qu'on devait ensuite retrouver dans maintes chaumières picardes.

On en vendait aussi aux foires qui se tenaient aux pays d'alentour et le plan terrier de Guerbigny indique, près de l'ancienne forteresse, l'emplacement du « *Marché aux Ecuelles* ».

Mais que faisait-on à Fescamps ? Comme je l'ai déjà dit, les produits de ces petites manufac-

(1) Renseignements fournis par M. Guilbert, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

(2) M. l'abbé Martinval signale à Boulogne-la-Grasse, commune voisine de Fescamps, la découverte de deux fours à poterie et de deux ateliers de tuiles remontant à l'époque Gallo-Romaine. (Hist. de Boulogne-la-Grasse).

tures campagnardes étaient des plus grossiers. C'était de ces terres recouvertes d'un vernis plombifère si fort en honneur au Moyen-Age, que Beauvais et ses environs fabriquaient avec une rare perfection. Plus tard (1), ces poteries continuèrent à être recherchées dans le Nord de la France, et en particulier dans l'ancien Ponthieu ; mais c'est une exception, car presque partout, elles firent place à la faïence.

A Fescamps, on resta aussi fidèle à cette fabrication, mais les spécimens parvenus jusqu'à nous sont peu nombreux. Je ne connais que ceux qui vont entrer dans les vitrines du Musée de Picardie et dont je donne ici la reproduction. Ils proviennent de la collection de M. l'abbé Martinval, curé de Boulogne-la-Grasse et doivent remonter au XVII[e] siècle.

Le premier est un broc à anse en terre grisâtre de dix-sept centimètres de hauteur, la panse ornée de deux filets en creux est supportée par trois pieds repliés d'amusante façon. Un vernis brun-jaune le recouvre.

Le second, de forme très irrégulière, semble l'œuvre d'un novice, il mesure douze centimètres de hauteur. La terre rouge dont il est formé n'est pas entièrement recouverte par les longues coulées d'un vernis vert-jaune et le potier inexpérimenté a laissé sur son travail les stries que formèrent ses doigts, sans se donner la peine de le lisser avant de le confier au tour.

(1) M. Ed. Garnier, Dict. de la céramique.

Le troisième, sans filets, de même forme que le n° 1, mais un peu plus grand, puisqu'il a vingt-deux centimètres de hauteur, est de couleur brune mouchetée, son vernis est mieux posé que sur les deux autres.

On façonnait aussi le pot au feu, des plats de formes variées, des mitres pour cheminées, des pots à fleurs, des pots tire-lire et surtout des tuiles et épis de faîtage affectant la forme de pigeons, de vases, etc. Il y a quelques années, il n'était pas rare d'en rencontrer sur les fermes du Santerre. Il doit en exister encore.

La fabrication ne se modifia guère jusqu'à ces derniers temps et, il y a vingt-cinq ans, on comptait encore quinze fours à tuiles. Depuis la décadence est survenue et lors de mon passage à Fescamps en 1911, il n'en restait plus qu'un.

Le dernier ouvrier en terre qui ait conservé quelque tradition artistique était Isidore Delarue, décédé vers 1890. M. Guilbert a vu chez lui quelques types de poteries vernissées, deux petits lions, un fourneau et un pot, forme tonneau. Quelques années après sa mort, en 1909 ou 1910, son four fut démoli.

Il est probable qu'en étudiant les livres de catholicité de la paroisse on découvrirait les noms de nombreux potiers, mais ce sont surtout leurs œuvres que je désirerais connaître. Je les recommande aux *reideurs de Picardie* en les priant de me faire part de leurs trouvailles.

LES PRÉCURSEURS DU QUIÉTISME A MONTDIDIER

Étude par M. l'abbé de Sérent.

Dans un article de la *Revue pratique d'apologétique*, du 15 septembre 1911, intitulé : « A propos des théories mystiques de Fénelon », article signé par Joseph Dedieu, docteur-ès-lettres, professeur à l'Institut Catholique de Toulouse, il est question des Augustines de Montdidier. L'auteur cite l'abbé du Ferrier, un prêtre du XVIIe siècle qui s'exprime ainsi : «... J'ignorais entièrement qui étaient ces filles religieuses de Montdidier, connues néanmoins de toute la France sous le nom d'illuminées de Picardie, et si j'avais su ce que c'était, je ne me serais jamais engagé ni hasardé de me mêler de leur conduite. Je vais dire en peu de mots ce que c'était. Il y a dans Montdidier un ancien hôpital de malades, et des filles religieuses de l'ordre de S. Augustin les servent ; elles portent sur leurs habits noirs un rochet de toile qui descend au-dessous des genoux, fort propre et modeste. Un supérieur, à qui elles font vœu d'obéissance, les gouvernait et mangeait avec elles dans leur réfectoire. La clôture était ouverte pour lui, et il sortait et entrait

dans la chambre des malades. Il gouvernait le temporel et spirituel, fournissait à ces filles leurs besoins, sans qu'elles se mêlassent de rien que de lui obéir et faire chacune leur fonction. Elles méritaient la louange d'une vie fort exemplaire et charitable, n'y ayant jamais aucun sujet d'y soupçonner du mal, mais le démon, ayant sans doute obtenu permission, employa leur bonne réputation pour les faire tomber, et jeta deux d'entre elles dans l'illusion, leur donnant si bonne opinion d'elles-mêmes qu'elles s'estimaient fort spirituelles, l'une néanmoins étant la maîtresse de l'autre en matière de spiritualité. Cette fille, appelée Madeleine, faisait, au commencement, des conférences à des personnes de son sexe, qu'elle attirait à l'oraison, et leur donnait des principes d'une voie purement passive, indifférente à toutes les choses, les tenant dans un abandon en la présence de Dieu, sans faire aucun acte, dans la seule attente des lumières qu'il plairait à Dieu leur communiquer.

L'illusion se mêla dans cette sorte d'oraison ; elle (Madeleine) était remplie de lumières et discourait si agréablement de la dévotion qu'il y eut plusieurs prêtres qui la croyant une autre sainte Thérèse, la consultaient pour leur conduite. Leur supérieur fut de ce nombre avec quelques curés, gens de piété, cinq à six bernardins, docteurs de Paris, qui ayant beaucoup d'études, appuyaient avec les écrits des Pères ce que cette fille disait.....

Sa réputation donna le désir à plusieurs maisons religieuses de la Flandre et des Pays-Bas de la prier de venir les instruire, ce qu'elle fit avec la permission de M. d'Amiens, et quand elle fut de retour, Mme l'abbesse de Maubuisson l'obtint aussi et ce fut dans cette abbaye que le P. de Condren la vit et qu'il reconnut son illusion. Enfin, étant revenue à Montdidier, pleine d'elle-même, voulant établir sa voie passive et faire que l'âme ne s'occupât point, mais se laissât occuper de Dieu, elle disait qu'il fallait rejeter toutes les images que l'esprit figurait, qui lui servaient d'appui dans la prière.

..... Son quiétisme mitigé ne mettait en cause ni les dogmes, ni la morale. Il inquiéta cependant, et dans un sermon qui fit beaucoup de bruit, un capucin avança que les religieuses endoctrinées par sœur Madeleine ne croyaient point à l'intercession des saints. Le P. Joseph, la terrible éminence grise [intervint]. L'évêque, très prévenu en faveur des religieuses, demanda raison au capucin de son sermon, et se préparait à le frapper, quand le P. Joseph fit brusquement enlever toutes les religieuses pour les juger à Paris. Puis, heureux d'avoir soustrait un confrère à la juridiction de l'évêque d'Amiens, il se dessaisit aussitôt de l'affaire et l'abandonna au P. de Condren. Mgr de Caumartin fit savoir au nouveau juge « qu'il souhaiterait avec passion qu'on déclarât ces religieuses innocentes, les croyant telles ».

« Puisque cela est ainsi, monseigneur, lui dit le P. de Condren, je crois qu'il vaut mieux que je ne sois pas commissaire de choses qui les feraient condamner » (1). Les religieuses « furent renvoyées avec de grands éloges. » M. du Ferrier ajoute : « Jetée par la sœur Madeleine, la semence leva, mais les fruits en furent mortels ».

L'auteur écrit en note : Sur la « conversion » de Mgr de Caumartin, voir de bien curieuses pages dans du Ferrier : mss. 616 [de la bibl. de Toulouse], f° 176 et suivants.

(1) Ainsi, la querelle quiétiste, qui aurait pu éclater à ce moment, cinquante ans avant l'intervention de Bossuet et de Fénelon, fut évitée par la conduite de M. de Condren qui, persuadé de l'erreur quiétiste, s'abstint néanmoins de la condamner.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1912.

I. Le Ministère.

1° Archives (Nouvelles) des Missions scientifiques. Nouvelle série T. I, fasc. 4; T. II, fasc. 1. — 2° Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques, etc., 1911, fasc. 2. — 3° Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques, 1906-7 ; 1907-8. — 4° Revue de l'Histoire des Religions, T. LXIV, 2-3 ; T. LXV, 1. — 5° Revue des études grecques, n° 110. 6° Revue historique, T. CIX nos 1-2 ; 1912.

II. La Préfecture de la Somme.

1° Conseil général de la Somme; Rapports et procès-verbaux, 1911, 2e session. Deux vols.

III. Les Auteurs.

1° Fourrière (M. l'abbé). — Revue d'exégèse mythologique, n° 116. — 2° Guyencourt (M. DE). — Compte-rendu des travaux de la Société, 1910-11. — 3° Heuduin (M. A.) — L'Eglise Saint-Gilles de Roye. — 4° Leblond (M. le Dr) — Six inventaires et testaments beauvaisins (1391-1451). — 5° Thorel (M. Oct.). — Une cuisine amiénoise au XVIe siècle.

IV. Don.

1° M. Gigon. — Situation juridique des étangs de la Somme, par M. Maurice Quentin

V. Acquisitions.

1° J.-B. L. Gresset, sa vie, ses œuvres, par M. J. Wogue. — 2° Histoire de Calais, T. II, par M. Lenel. — 3° L'Architecture religieuse en France à l'époque romane, par M. de Lasteyrie. — 4° L'Art de bâtir chez les Byzantins, par M. A. Choisy. — 5° Treizième centenaire de Saint-Valery-sur-Somme. — 6° Voiture et les origines de l'Hôtel de Rambouillet, par M. E. Magne. — 7° Voiture et les années de gloire de l'hôtel de Rambouillet, par M. E. Magne.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1912. — 2me TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 2 Avril 1912

Présidence de M. DE PUISIEUX, Président.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Maurice Cosserat, Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Héren, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que MM. Bienaimé, J. de Francqueville et Gigon, membres non résidants.

MM. Antoine, A. de Francqueville, Ledieu et l'abbé Leroy se font excuser.

Correspondance. — M. H. Antoine remercie de son élection en qualité de membre titulaire résidant.

— MM. Ducrocq et Greisch, élus membres non-résidants adressent aussi des remerciements.

— M. Damico, de Paris, demande des renseignements sur les cadrans solaires de la région picarde.

— M. l'abbé Bourdon, curé de Tilloloy, déclare que les pourparlers pour faire classer l'église de Beuvraignes parmi les monuments historiques durent toujours et sont loin d'être terminés.

Ouvrages offerts. — Depuis sa dernière réunion, la Société a reçu en don, 1° de M. Bienaimé, une carte du département de la Somme, et 2° de M. Thorel, sa brochure intitulée : Une cuisine amiénoise au XVIe siècle.

Ouvrage signalé. — M. le Secrétaire perpétuel signale un volume de M. Jules Wogue intitulé : « J.-B.-L. Gresset, sa vie, ses œuvres », dont la Société vient de faire l'acquisition.

Chronique. — M. de Guyencourt annonce, à titre de curiosité, que le premier volume de « la Picardie Historique et Monumentale » vient d'être adjugé, en vente publique, pour la somme de 220 francs.

— Il convient aussi de signaler le succès très mérité qu'ont obtenu les conférences et les cours faits par M. P. Dubois pendant l'hiver de 1911-1912.

— La Société apprend, avec un sincère regret, la mort de M. Georges Fagard, survenue à Noyon, le 15 Mars 1912. M. Fagard avait été élu membre titulaire non-résidant le 13 Novembre 1900.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 34.292 au n° 34.327.

Administration. — Un crédit est voté pour faire réinstaller, dans l'église de Framicourt, un joli bénitier en pierre sculptée signalé par M. des Forts, qui est prié de vouloir bien surveiller ce travail.

— Il est procédé à l'élection, au scrutin secret, de M. A. Demailly, présenté en la dernière séance en qualité de membre titulaire résidant. M. Demailly est admis à l'unanimité.

— MM. J. d'Hautefeuille et l'abbé Léguillier sont aussi élus membres titulaires non-résidants.

Travaux. — M. l'abbé Mantel recherche quelle est la responsabilité de Mgr de Caumartin, évêque d'Amiens, dans la dépossession des religieux de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux.

En Mai 1634, Louis XIII ordonna de démolir le couvent des Célestins, situé trop près de la citadelle d'Amiens, et mit ces religieux en possession de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, dont, le même jour, furent chassés les chanoines réguliers de saint Augustin, qui la possédaient depuis six

siècles. Pour justifier cet acte, les lettres patentes du Roi alléguaient le relâchement des chanoines réguliers, réduits d'ailleurs à un si petit nombre qu'ils ne disaient plus l'office. Ces religieux, au contraire, soutenus par le Chapitre de la Cathédrale, se prétendirent victimes de l'animosité de Mgr de Caumartin, à la fois évêque d'Amiens et abbé commendataire de Saint-Martin, et qui, sans aucun motif, aurait voulu les chasser de leur abbaye.

Après avoir cité tous les documents qu'il a pu consulter jusqu'à présent, soit en faveur, soit en défaveur de cette allégation, M. l'abbé Mantel réserve son jugement en attendant que de nouveaux documents, s'il en existe et s'il les découvre, viennent préciser la question.

— La parole est ensuite donnée à M. le Vte de Calonne qui communique un chapitre inédit de la nouvelle édition qu'il prépare de sa « vie agricole sous l'ancien régime ». L'auteur y explique comment, sous l'influence des économistes du XVIIIe siècle, les esprits se tournèrent vers l'agriculture pour y chercher la source de la richesse des individus et de la prospérité de l'Etat. Ce fut moins une affaire de mode que le résultat de convictions sincères. Les sociétés d'agriculture créées depuis l'avènement du ministre Bertin (1763), contribuèrent puissamment à entretenir l'émulation entre les « laboureurs », encore qu'elles fussent plus théoriques que pratiques.

Elles échouèrent trop souvent contre la routine des paysans attachés aux vieilles coutumes de leurs pères.

— Enfin M. Milvoy expose une question aussi intéressante que délicate.

La rue des Orfèvres est gratifiée d'un tracé d'alignement datant de 1843. D'un côté de la rue se trouvent des maisons sans caractère, de l'autre, au contraire, s'élèvent des constructions fort intéressantes : un immeuble de la fin du XVIIe siècle et un hôtel particulier de la fin du XVIIIe, fort bien construit, en bon état, et donnant au point de vue de l'art local un intérêt et un enseignement.

Or ces deux immeubles sont en bordure du côté frappé d'alignement.

Il semble que les auteurs de ce malencontreux projet n'ont obéi à d'autre préoccupation qu'à celle de mettre à la largeur convenable cette voie publique. Aussi, M. Milvoy demande à la Compagnie d'émettre le vœu que l'administration compétente veuille bien apporter toute sa sollicitude dans les questions d'alignement, en tenant compte de la situation des édifices intéressants pour l'histoire de l'art local, et réviser ou adopter, comme elle l'a fait si à propos pour la maison du sagittaire, des tracés de nature à concilier les exigences de l'art et des nécessités modernes.

— Après cette communication la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du 14 Mai 1912

Présidence de M. de Puisieux, Président.

Sont présents : MM. Antoine, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, Pierre Cosserat, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que M. Commont, membre non-résidant.

M. Maurice Cosserat se fait excuser.

Correspondance. — M. de Moncourt annonce qu'il va recueillir divers renseignements relatifs à la conservation de l'église du Hamelet-lès-Favières.

— M. A. Demailly remercie de son élection en qualité de membre titulaire résidant.

— MM. l'abbé Léguillier et J. d'Hautefeuille, élus membres non-résidants, adressent aussi leurs remerciements.

— M. l'abbé Alix, curé de Biéville (Calvados), offre deux brochures.

— M. Hackspill transmet le récit d'une aventure survenue au frère Ange de Joyeuse, capucin, qui parcourait la Picardie vers 1603.

— M. le curé de Favières insiste pour obtenir un secours en faveur de l'église du Hamelet.

— M. Ramon, de Péronne, communique la

photographie d'une Vierge en bois sculpté, statuette qui lui appartient.

— M. l'abbé Calippe signale, à Revelles, la découverte d'un souterrain et celle d'un four à poteries, probablement d'origine gallo-romaine. Il désire que quelques membres de la Société viennent les visiter au plus tôt, ce qu'ils feront volontiers.

Ouvrages offerts. — Depuis la dernière réunion les ouvrages suivants ont été offerts :

1° Par M. l'abbé Chrétien : Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon, 4e fascicule, Doyennés de Curchy, de Nesle et de Ham ;

2° Par M. E. Bocquet : Guide du touriste à Ham ;

3° Par M. l'abbé F. Alix, curé de Biéville (Calvados) : 1° Manuel des pèlerins de saint Sébastien à l'usage des églises de Préaux et Biéville-sur-Orne, etc., et 2° Un moine bibliophile au XVIIe siècle ; Pierre Pecquet, religieux et curé du Plessis-Grimoult (Normandie) ;

4° Par M. Hirmenech : L'Enceinte sacrée de Kergonan, Ile-aux-Moines (Morbihan) ;

5° Par M. l'abbé Fourrière : Revue d'exégèse mythologique, n° 117 ;

6° Par M. Albert Boquet : Notice historique sur les cloches d'Allery, canton d'Hallencourt, (Somme) ;

7° Par M. Doucet. — Dictionnaire des artistes

et ouvriers d'art de la France. — Franche-Comté, par l'abbé Paul Brune.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel croit devoir signaler parmi les ouvrages parvenus depuis la séance du mois d'Avril, ceux dont la liste suit :

1° Un fascicule des Mémoires de la Société Académique, etc., de l'Oise, XXI-2 ;

2° Le T. XLII des Mémoires de l'Académie d'Arras ;

3° Un important envoi de la Société historique de Compiègne, comprenant notamment : 1° La Seigneurie d'Offémont, par M. Paul Guynemer ; 2° Le Cartulaire de Royallieu par le même auteur ; 3° Les T. T. XIII et XIV des bulletins, enrichis de nombreuses illustrations ;

4° Montdidier et son histoire, etc., par L. Meusnier ;

5° La correspondance du chevalier de Sévigné et de Christine de France, publiée par la Société de l'histoire de France ;

6° Les comtes de Dammartin-en-Goële et leurs ancêtres (Saint-Riquier, Montreuil-sur-Mer, Montdidier, etc.) du VIIIe au XIIe siècle. Etude par M. J. Delaite, dans le Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, XL, 2, 1910 ;

7° La description du trésor de l'église de Tongres, (malheureusement illustrée d'une manière défectueuse), dans le Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, T. XXIX ;

8° L'Album de la Cathédrale de Reims : Recueil de trois cents planches en phototypie, (acquisition de la Société) ;

9° Les Mémoires de la Société des Amis des Arts du Dép[t] de la Somme, Année 1911.

Chronique. — M. le Secrétaire perpétuel annonce que la Commission des recherches vient d'acquérir pour le Musée une très belle poutre, sculptée au XVI[e] siècle, découverte à Saint-Riquier.

— M. de Guyencourt prend ensuite la parole en ces termes :

« Les Antiquaires de Picardie ont appris avec une grande satisfaction, et même un légitime sentiment de fierté, la distinction que vient d'obtenir leur éminent collègue, M. Georges Durand, promu chevalier de la Légion d'honneur. — Ils me permettront d'être leur interprète pour exprimer au nouveau légionnaire leurs félicitations les plus sincères. Jamais décoration ne fut mieux méritée, car elle consacre, — malgré la noble indépendance dont il a toujours fait preuve, — la science seule de celui qui la portera désormais ». — De vifs applaudissements accueillent ces paroles auxquelles M. Durand répond dans les meilleurs termes.

— Des poutres sculptées provenant de l'ancienne église de Cayeux-sur-Mer sont entrées au Musée.

— La Société doit encore une fois déplorer la

perte d'un de ses membres titulaires non-résidants, M. l'abbé Danicourt, curé de Naours, décédé le 7 Mai 1912. — On se rappellera que le regretté défunt consacrait tous ses loisirs à fouiller et à faire connaître, — non sans en exagérer un peu l'intérêt, — des carrières anciennes qu'il avait découvertes à Naours.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 34.328 au n° 34.430.

Administration. — Madame Charles Cordier et M. Paul Beaugrand sont élus à l'unanimité membres titulaires non-résidants.

— M. le Secrétaire perpétuel soumet à l'assemblée un projet de timbre, composé par M. de Francqueville, et destiné à remplacer celui actuellement en usage pour marquer les volumes de la bibliothèque. — Ce projet est adopté après quelques observations.

— M. Milvoy rend compte d'une excursion faite à Naours, par la commission des recherches, sur la demande de M. l'abbé Danicourt, malheureusement mort depuis. Il a été constaté, lors de cette visite, que l'église du lieu, trop restaurée, a beaucoup perdu de son caractère primitif. Seul, le clocher a échappé à ce malheur. Il mérite d'être restauré à son tour, mais d'une manière plus discrète et plus habile. — Si la Société peut contribuer à cette œuvre qui entrainera des dépenses assez considérables, elle devra exercer sur les travaux un sévère contrôle archéologique.

Travaux. — M. le Président donne ensuite la parole à M. Henri Antoine, qui, à l'occasion de son élection récente en qualité de membre titulaire résidant, s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Le souvenir m'est resté très vif de l'affection vouée par mon grand-père à votre Société, et l'on m'eût bien étonné si l'on m'eût alors annoncé que je dusse quelque jour venir moi aussi m'asseoir au grave et lointain cénacle que se figurait mon imagination d'enfant.

Cet étonnement, — permettez-moi, Messieurs, de vous dire, — je le ressens à nouveau aujourd'hui que, par un vote flatteur, vous avez bien voulu m'admettre parmi vous. Votre culte de la tradition vous a fait voter sur un nom, et celui qui le porte vient à vous les mains vides. Je n'ai à vous offrir ni la compétence nécessaire à vos études, ni les loisirs qui lui permettent de s'exercer. Mais cette compétence, du moins m'est-il permis d'espérer l'acquérir peu à peu au contact de vos savants travaux, et c'est pour moi l'occasion de vous témoigner doublement ma reconnaissance.

La science de l'archéologie locale n'est-elle pas, pour l'architecte, le complément nécessaire de toutes les études d'ensemble qui concernent sa profession ? Les principes généraux, qui régissent la composition artistique, comme la traduction dans l'emploi raisonné des matériaux, nous sont légués, en grande partie, par de séculaires expériences. La progression en est séduisante à suivre, depuis les âges les plus

reculés, dans la variété des civilisations et des climats. Mais combien plus devient-elle captivante, si nous la demandons à ceux qui, sur notre sol même, nous ont précédés « Toute région, a dit Maurice Barrès, (1), présente une pensée, et cette pensée demande à pénétrer les cœurs » Cette pensée, qui flotte sur les horizons ou sommeille dans les cerveaux, nous en retrouvons l'empreinte dans les constructions humaines. Sans doute, cette note régionale, qui eut jadis une si vivante originalité, se trouve-t-elle quelque peu submergée à notre époque de pénétration universelle. Elle ne saurait cependant mourir. Il y aura toujours, pour un architecte né sur notre sol, un charme profond à suivre nos routes picardes, le long des vallées encadrées de douces collines ou par les marais dont le flamboiement, à l'automne, se multiplie dans la féerie des reflets, et à découvrir les modestes églises, les ruines de châteaux, les rares constructions, qui nous sont restées du passé, jusqu'à ce que surgisse, du fond de la cuve qu'elle domine de toute sa Majesté la grande Cathédrale, orgueil de nos pères et le nôtre. A ce charme s'ajoute une leçon d'art, d'un art généralement très pur, qui, de Robert de Luzarches à Rousseau, nous enseigne les grandes qualités de franchise et de sobriété qui constituent le style. Ces devanciers, illustres ou anonymes, notre ambition doit être de marcher sur leurs traces, non en pastichant leurs œuvres, — ils ne nous le pardonneraient pas, — mais en tirant de leurs exemples le vivifiant enseignement qui nous aidera à marquer, nous aussi, notre passage.

(1) Les Amitiés françaises.

Et cet enseignement, Messieurs, comment ne serai-je pas heureux d'en profiter en votre Compagnie ?

— A ce discours, M. le Président répond en ces termes :

Monsieur,

Vous vous êtes trop modestement demandé quels titres vous avez à nos suffrages.

A côté des marques que vous avez données de votre sens archéologique et des traditions familiales qui vous ont guidé, nous savons que vous avez restauré, à Abbeville, une de ces constructions à pan de bois qui procurent à cette cité un si curieux aspect archaïque. Vous avez aussi donné votre mesure d'artiste et d'amateur éclairé dans les Mémoires de la Société des Amis des Arts, en 1910.

Ces titres eussent été suffisants si vous n'aviez en outre été le collaborateur de votre père, auquel ses concitoyens viennent d'apporter une marque éclatante de leur reconnaissance et de leur sympathie.

Et nous n'avons pu oublier la mémoire de votre aïeul vénéré, notre ancien président.

Prenez donc place, cher confrère, dans nos rangs où de si complètes sympathies vous ont précédé.

Ces deux discours sont accueillis par d'unanimes applaudissements.

— M. Commont présente un torque, trouvé à Carnoy (canton de Combles). Ce collier, en bronze plein et admirablement patiné, présente la parti-

cularité de ne pas s'ouvrir. C'est un spécimen, peut-être unique en France, de ce genre d'ornements datant de l'âge du bronze, (environ 900 ans avant J.-C.). — M. Commont veut bien se charger de rédiger une notice à son sujet.

— Il est ensuite donné lecture d'une note de M. Hackspill, relative à une aventure survenue au frère Ange de Joyeuse, capucin, et jadis maréchal de France, qui, voyageant en Picardie pour les affaires de son ordre vers 1603, ne fut pas reconnu par un de ses anciens officiers à qui il avait demandé un gîte. Il fut, de la part de ce dernier, l'objet de maintes avanies, qu'il supporta avec une patience exemplaire, puis, enfin reconnu, il se contenta pour toute vengeance de la confusion d'un hôte si peu avisé.

Après cette communication, la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du 11 Juin 1912

Présidence de M. l'abbé Mantel, Vice-Président.

Sont présents : MM. Antoine, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, Pierre Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, Roux,

Schytte et Thorel, membres titulaires résidants.

MM. l'abbé Bouvier, Commont, Deriencourt, l'abbé Moy et l'abbé Rohault, membres non-résidants assistent à la séance.

MM. Maurice Cosserat et de Puisieux se font excuser.

Correspondance. — M. l'adjoint, faisant fonction de maire de Favières, sollicite une subvention en faveur de l'église du Hamelet.

— La Société française d'archéologie annonce le remplacement de M. Emile Travers, par M. Deshoulières, comme directeur-adjoint.

— M[me] Cordier et M. Beaugrand remercient de leur admission en qualité de membres titulaires non-résidants.

— M. Roserot propose un manuscrit technique sur l'art de la sculpture, rédigé par d'Huez, artiste artésien, vivant au XVIII[e] siècle. Cet ouvrage ne paraît pas se rapporter directement aux études poursuivies par la Société.

— M. Roserot déclare, par une seconde lettre, qu'il n'a jamais pu élucider l'histoire d'un tableau conservé actuellement dans l'église de Gyé-sur-Seine et jadis offert par David Quignon, d'Amiens, à un couvent de cette ville. Cette peinture fut signalée à la Société dès le début de l'année 1910.

Ouvrages offerts. — Les ouvrages dont l'énumération suit ont été offerts depuis la dernière séance :

1° Par M. Lair-Dubreuil : Collection Jean Dollfus, catalogue magnifiquement illustré ;

2° Par M. Commont : 1° Excursion de la Société Géologique du Nord et de la Faculté des Sciences de Lille, à Abbeville, le 11 Juin 1910. — Les gisements paléolithiques d'Abbeville, etc. ; 2° Note sur les tufs et les tourbes de divers âges de la vallée de la Somme ; mode de formation et chronologie d'après la faune et l'industrie que renferment ces dépôts ; 3° Les terrasses fluviales de la vallée de la Somme ; 4° Comparaison des dépôts quaternaires du Nord de la France avec des limons belges et étrangers ; 5° Excursion de la Société Linnéenne dans la tranchée du canal du Nord à Ercheu, 19 Juin 1910 ;

3° Par M. G. Durand : Guide à Saint-Riquier ;

4° Par M. Labourayras : Les vieilles caves d'Amiens, deux articles dans le journal « La Picardie » 2 et 5 mai 1912 ;

5° Par M. Lennel de La Farelle : Charles-Joseph Buteux, par Alc. Ledieu.

6° Par M. le capitaine Loÿ : Deux femmes soldats picardes du temps de l'épopée, Révolution-Empire ; Le Grenadier Françoise Pellehette, Véronique Vivien, d'après des documents inédits ;

7° Par M. Soyez : Histoire des Doyennés du Diocèse d'Amiens, suivie d'un dictionnaire picard, gaulois et français, œuvre posthume du Père Daire, mise en ordre, etc., et publiée par Alc. Ledieu — On y remarque un beau portrait

du Père Daire en phototypie, et des vues d'églises plus que médiocres.

Ouvrages signalés. — L'Assemblée remarque particulièrement parmi les ouvrages déposés sur le bureau, ceux qui suivent :

1° Dans la Revue de l'Art Chrétien, 1912, 2e livraison : *Les sculptures des portails de la Cathédrale de Meaux*, étude par M. A Boinet ;

2° Dans les publications de l'Académie de Stockholm : *L'église Saint-Clément de Visby*, par M. E. Ekhoff ;

3° *Tours qui disparaît :* Texte et planches in-4° publiés par la Société Archéologique de Touraine ;

4° *Collections manuscrites sur l'histoire des provinces de France*, inventaire par Ph. Lauer, TT. I et II. (Bourgogne, Lorraine, Périgord, Vexin);

5° *La Fontaine-ches-Moynes,* conte en patois boulonnais, par Henri Caudevelle, édité par les Rosati picards ;

6° Le 46e fascicule du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*. (Tabella-Textrinum) ;

7° *Monumenta Germaniæ historica :* Lettres de l'époque carolingienne, T. VI, 1er fascicule de la 2e partie ;

8° *Le Catalogue de la collection de tableaux du chanoine Barbier,* de Nancy, dont la vente aura lieu à Bruxelles, les 12 et 13 Juin 1912.

Chronique. — La Société est heureuse d'adresser ses félicitations à M. Pierre Dubois et à MM. l'abbé Caron, Macqueron, des Forts et de Valois, qui viennent d'obtenir, de la Société française d'Archéologie, des médailles de vermeil en reconnaissance des services signalés, par eux rendus à la science archéologique.

— Les Antiquaires de Picardie doivent aussi des félicitations à M. G. Durand, à qui l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner la moitié du prix Fould pour sa monographie de Saint-Riquier.

Administration. — Mlle Suzanne Branche et MM. Lucien Arnette, l'abbé Defleury, Alex. Delécaille et Maurice Fagard, sont admis en qualité de membres titulaires non-résidants.

— M. l'abbé Moy déclare que la sépulture des ducs de Chaulnes, située dans le bas côté droit de l'église de Picquigny, est fermée par une simple trappe de bois, ce qui l'expose à toutes les profanations. Cette trappe, grâce à une initiative privée, sera prochainement remplacée par une dalle, gravée d'après un dessin de la collection Duthoit, qui reproduit la pierre antérieurement posée en cet endroit.

Le plafond du caveau de la famille de Chaulnes est actuellement formé par une pierre tombale qui fait partie du dallage de l'église, mais dont la face ornée, représentant deux personnages

gravés, est heureusement tournée en dessous, ce qui l'a préservée de l'usure.

Il conviendrait de faire redresser cette pierre, pour la fixer contre une muraille, et de combler la lacune ainsi formée dans le pavage de l'église. La Société vote à l'unanimité la somme nécessaire pour réaliser ce projet.

Travaux. — M. l'abbé Bouvier lit une étude sur l'attribution possible du diocèse d'Amiens au royaume de Paris ou à celui de Soissons, lors du partage de la monarchie franque entre les fils de Clovis, en 511. — Cette lecture est renvoyée à la commission des impressions.

— M. Milvoy rend compte d'une visite faite à Revelles, avec M. Thorel, le 25 Mai 1912. — Il signale un escalier voûté en berceau à gradins, ressautant de marche en marche, qui fut récemment découvert en cette commune, et aboutit à une cave non voûtée creusée dans la craie. Aucun document n'indique l'origine de ce souterrain. — En second lieu, M. l'abbé Calippe, curé de Revelles, a réuni une intéressante collection de poteries gallo-romaines, recueillies au lieu dit *Fabri* sur la même commune. Ces fragments sont généralement grossiers et mal cuits, mais quelques vases semblent dater de l'époque mérovingienne. Enfin l'église de Revelles possède des objets mobiliers d'un réel intérêt, parmi les quels on remarque plusieurs statues et surtout

l'autel en bois doré de style Louis XV, très remarquablement sculpté et parfaitement conservé ainsi que tous ses accessoires. — Le lutrin n'est pas moins beau ; il date du temps de Louis XIV et accompagne dignement une chaire Louis XIII et un confessionnal de la fin du XVIIIe siècle. — Quelques autres détails de sculpture signalés çà et là dans l'église de Revelles sont tout aussi dignes d'admiration. — La Société exprime le vœu que ce mobilier soit classé et vote un crédit suffisant pour continuer à fouiller le souterrain dont il fut antérieurement question, puis la séance est levée à 9 h. 1/4.

NOTES SUR L'ARCHITECTURE

AUX XIe ET XIIe SIÈCLES DANS LE NORD DE LA FRANCE ET LA FLANDRE, D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT (1)

Par M. A. ROSTAND.

Parmi les textes récemment publiés par M. Mortet, relatifs à l'architecture en France au XIe et au XIIe siècles, il en est un certain nombre qui concernent des édifices du Nord de la France et de la Flandre. Connus déjà et utilisés, soit dans les monographies de monuments, soit dans les traités généraux, ces textes n'avaient pas été encore ainsi réunis et rapprochés : à l'aide de ce recueil, il est possible de se faire quelque idée de l'activité des constructeurs romans. Tandis que M. Mortet adopte l'ordre chronologique, pour des raisons développées dans une substantielle introduction, il est permis de rassembler en un ordre différent les textes concernant une même région, pour essayer d'en tirer une leçon générale.

La principale difficulté à laquelle se heurte un

(1) *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen-Age*, XIe-XIIe *siècles*. Publié par Victor MORTET. Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, Paris, 1911.

travail de ce genre, est celle de la délimitation géographique de la région à considérer. Le dernier historien de l'architecture romane, M. de Lasteyrie, fait ressortir clairement (1) combien sont périlleux ces essais de classement, et quelles divergences séparent ici les meilleurs auteurs. Les écoles nettement constituées peuvent se ramener, semble-t-il, à un nombre assez restreint, mais les régions intermédiaires se prêtent moins facilement à une classification. Ainsi celle dont il va être question ici ne répond exactement, ni au domaine assigné par M. de Lasteyrie (2) à l' « Ecole de l'Ile de France », ni à celui que revendique M. Enlart (3) pour l' « Ecole du Nord de la France. » Mal définie, située entre trois écoles puissantes et originales (celles de Normandie, de Bourgogne, du Rhin), celle-ci est des premières à avoir cherché des voies nouvelles, et c'est probablement chez elle qu'a été appliquée d'abord la trouvaille géniale de la voûte sur croisée d'ogives. Elle n'a laissé en Picardie, en Artois et en Flandre que de trop rares vestiges ; malgré les

(1) R. de Lasteyrie. *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, Paris, 1912, p. 406 et s. Cf. Brutails, *Précis d'archéologie du Moyen-Age*, Paris, 1908, p. 101-102.

(2) *Op. cit.*, p. 531 et s.

(3) *Monuments religieux de l'Architecture romane et de transition dans la région Picarde*, Amiens, 1895, *Introduction*. — *Manuel d'archéologie française*, t. I, Paris, 1902, p. 203. — *Histoire de l'Art*, publiée sous la direction d'André Michel, t. I, 2me partie, Paris, 1905, p. 458.

remarquables études dont elle a été l'objet, elle est encore mal connue : à ce point que Choisy (1) l'a entièrement négligée dans son classement par écoles.

Mais, à défaut de caractères architectoniques susceptibles de donner une individualité propre à une école du Nord de la France, il semble que l'on soit autorisé à grouper les monuments bâtis dans cette région aux XIe et XIIe siècles en considérant, d'une part la communauté des matériaux utilisés pour leur construction, d'autre part l'histoire politique de ce temps. Assurément, en pareille matière, il faut se garder d'exagérer (2), mais on ne saurait oublier que le véritable centre politique, à cette date, fut la Flandre (3). Les comtes étaient de puissants seigneurs, sans cesse en lutte avec les ducs de Normandie, profitant des luttes des ducs de Lotharingie et de la querelle des investitures pour étendre leurs domaines ; situation qui se modifiera entièrement au XIIe siècle. Enfin, il convient de rappeler que les diocèses s'enchevêtraient (Cambrai, par exemple,

(1) Auguste Choisy. *Histoire de l'Architecture*. Paris, s. d. t. II, p. 240 et s. — Pour cette question des écoles romanes, voir dans Lasteyrie. *Op. cit.*, p. 406, les divisions proposées par les archéologues du XIXe siècle. (Viollet-le-Duc, Caumont, Quicherat, etc.)

(2) Brutails. *L'Archéologie du Moyen-Age et ses méthodes*, Paris, 1900, p. 51.

(3) Pirenne. *Histoire de Belgique*. t. I, Bruxelles, 1902, *passim*, et surtout p. 101-102.

relevant de l'Empire, Tournai et Noyon sont unis).

C'est l'ensemble de ces faits qui a pu amener M. Pirenne (1) à conclure à l'existence d'une école ayant son centre à Tournai, empruntant à la fois au style allemand et à l'art normand, et rayonnant de là sur la Picardie, l'Artois et la Flandre.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans les textes réunis par M. Mortet, de nombreux arguments en faveur de cette théorie : les chroniqueurs et rédacteurs de chartes décrivent rarement, et avec quelle imprécision ! Ce qu'il a paru le plus intéressant d'y rechercher concerne plutôt l'histoire économique que l'histoire de l'art. On s'est efforcé de faire un choix des textes les plus instructifs, et de les grouper dans un ordre logique, étudiant successivement l'architecture religieuse, avec le mobilier des églises, puis l'architecture monastique, l'architecture publique, et enfin l'architecture militaire.

∴

Aux xiᵉ et xiiᵉ siècles, les grandes abbayes demeurent encore les centres de la vie la plus active, au point de vue intellectuel comme au point de vue économique ; cependant les cathédrales commencent à s'élever, rivalisant de magnificence avec elles. Qu'il s'agisse de bâtir une abbatiale ou une cathédrale, il faut toujours faire

(1) *Op. cit.*, p. 151.

appel à la générosité des fidèles, soit sous forme de dons ou encore de contribution personnelle. Un très remarquable exemple de l'enthousiasme et du concours des populations est fourni par l'abbaye de Saint-Trond (1) entre les années 1055 et 1082 ; un peuple immense se met à la besogne, au chant des hymnes, et transporte de loin les matériaux, s'attelant lui-même aux chars, où s'entassent les pierres, la chaux, le sable, le bois et tout ce qui est nécessaire.

Plus fréquent cependant dut être l'apport de dons en argent : ce qui eut lieu, entre autres, à Amiens entre 1104 et 1115 (2), et pour l'abbatiale de Saint-Martin de Tournai, renouvelée vers 1095-1105 (3). Enfin l'exhibition des reliques, au témoignage de Guibert de Nogent (4), procura en 1112 les ressources nécessaires à la reconstruction de la cathédrale de Laon incendiée : la pieuse procession se rendit ainsi à Tours, à Angers,

(1) Mortet, n° xlvii, p. 157-158. Texte publié également par Fagniez : *Documents relatifs à l'histoire de l'Industrie et du Commerce en France,* t. I Depuis le 1er siècle avant J.-C. jusqu'à la fin du xiiie siècle. Paris, 1898, n° 128, p. 103. Ce texte a été utilisé par Levasseur : *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789,* t. I, Paris, 1900, p. 405, n. 1.

(2) Mortet, n° cxviii, p. 322. Cf. G. Durand, *Monographie de l'église Notre-Dame, Cathédrale d'Amiens,* t. I, 1901, p. 18, n. 8, et p. 11, n. 1.

(3) Mortet, n° ci, p. 290.

(4) Mortet, n° cxvii, p. 319-320. Cf. Bouxin, *La Cathédrale Notre-Dame de Laon*, Laon, 1902, p. 11-12.

passa même en Angleterre où sa présence fut signalée à Winchester, à Exeter. (1)

Il fallait ensuite se procurer les matériaux nécessaires à la construction. De plus en plus, l'usage de la pierre se généralisait : Ainsi Gervin, abbé de Saint-Riquier (2) fait reconstruire en pierre et en ciment les parties de son monastère autrefois bâties en bois. L'on ne saurait donc se montrer surpris des soins qu'apporte Gérard de Florines, évêque de Cambrai, à se mettre lui-même à la recherche de carrières (3) : jusque là, les pierres avaient dû être apportées d'une distance de 30 milles, ce qui occasionnait de lents transports, et aussi des difficultés de surveillance, puisque les colonnes étaient dégrossies sur place. Grâce à l'assiduité de l'évêque, auquel le chroniqueur donne l'épithète de « sapiens architectus, » (4) de nouvelles carrières sont décou-

(1) FLACH, (*Les origines de l'ancienne France*, t. II, Paris, 1893, p. 316, n. 3), montre que l'abbaye de Saint-Trond doit sa prospérité, qui permet la reconstruction dont il a été question plus haut, à la présence de précieuses reliques qui attirent les pèlerins en grand nombre.

(2) MORTET, n° XXVI, p. 126. Cf. G. DURAND, *Notice sur Saint-Riquier*, La Picardie historique et monumentale. t. IV, 2e partie, 1911, p. 202.

(3) MORTET, n° XVII, p, 65-66.

(4) Il semble que M. DE LASTEYRIE, (*op. cit.*, p. 236-237) soit disposé à restreindre un peu trop le rôle personnel joué par les évêques ou les abbés dans la construction. M. MORTET, (*Op. cit. Introduction*, p. XXXIX et p. 69, n. 5), leur rend plus pleine justice.

vertes et exploitées à Lesdain et Noyelles, respectivement éloignés de quatre et de trois milles.

Dans les régions où la pierre est rare, comme en Flandre, il faut bien s'adresser ailleurs : c'est ce que fait, en 1081, l'abbé de Saint-Pierre d'Oudenbourg, près Bruges (1). Les pierres destinées aux murs et aux colonnes ont été prises dans le Tournaisis, les chapiteaux sont sculptés dans des pierres provenant du Boulonnais. De même à Andres (2), l'abbé Pierre a des carrières à proximité ; il fait néanmoins venir du Boulonnais, à grands frais, de la pierre plus dure pour les bases, les colonnes et les chapiteaux ; l'un de ses successeurs en fait venir, par terre et par eau, de Tournai. L'abbé Thierri, de Saint-Hubert d'Ardennes (3), s'adresse vers 1065-1074 à la comtesse d'Arlon, et lui demande l'autorisation de se servir des débris de monuments antiques, c'est-à-dire romains, qui lui appartiennent. A l'aide de ces matériaux, il construit une nouvelle crypte et un nouveau cloître, allant jusqu'à utiliser des colonnes avec chapiteaux et bases. Enfin, pour les travaux de Saint-Trond dont il a déjà été question, (4) il est fait mention de colonnes que l'on va chercher à Worms : amenées par eau jusqu'à

(1) Mortet, n° xlix, p. 173.

(2) Mortet, n° cliii, p. 391.

(3) Mortet, n° lix, p. 192. Cf. Flach, *Origines*, t. II, p. 317, n° 2.

(4) Mortet, n° xlvii, p. 158.

Cologne, elles sont ensuite chargées sur des chariots traînés par la population elle-même.

La qualité des ouvriers employés à ces travaux est moins bien connue. S'il est certain que dans beaucoup de cas, les religieux eux-mêmes ont pu constituer des ateliers de maçons, si même des abbés ont travaillé de leurs propres mains, (1) a côté d'eux il a été fait appel souvent à des ouvriers laïques. A Saint-Hubert d'Ardennes, (2) par exemple, des tailleurs de pierres sont mandés de Liège, logés et nourris aux frais de la comtesse d'Arlon pendant toute la durée des travaux. Laïques aussi doivent être les maçons, tailleurs de pierres et autres ouvriers dont il est question à propos de la reconstruction de l'église de Watten (3) ; laïques encore, les « architectes » convoqués pour rétablir le clocher de Saint-Pierre d'Oudenbourg, (4) déplacé par le vent, et auxquels des prix sont fixés d'avance pour les encourager à accomplir au plus tôt ce pressant travail.

Plus rares encore, et surtout moins précises, sont les descriptions d'églises : à peine quelques formules laudatives d'ordre général ; parfois (et ceci a bien son importance), une date de fondation ou de consécration. (5)

(1) Mortet, n° xxiv, p. 119 et n° cliii, p. 390.

(2) Mortet, n° lix, p. 192.

(3) Mortet, n° xxxvi, 2, p. 127.

(4) Mortet, n° xlix, 2, p. 174.

(5) Par exemple : achèvement de la cathédrale de Cambrai en 1030. (Mortet, n° xvii, 1, p. 66). — Fondation de l'abbaye d'Anchin en 1079. (Mortet, n° xvii, 2, p. 69).

Il est donc inutile de chercher dans ces textes les éléments d'une reconstitution ; tout au plus glanera-t-on, sur des détails de construction ou de décoration, d'intéressants renseignements. La question de la couverture des églises, entre autres, est l'une des plus dignes de retenir l'attention. A Saint-Pierre d'Oudenbourg, (1) certaines couvertures étaient en chaume, d'autres en tuiles. Le mode le plus fréquent reste la couverture en bois, (2) ce qui explique la fréquence et la violence des incendies : c'est même à ces sinistres, racontés tout au long par les chroniqueurs, que nous devons l'essentiel de nos connaissances sur les églises de cette époque. Parfois enfin, le plomb est employé. (3)

Pour le mobilier des églises et les détails de décoration, les textes recueillis sont plus explicites, et permettent de se faire quelque idée de la magnificence déployée pour orner les édifices religieux. (4) L'évêque de Cambrai, (5) Gérard II, qui occupa le siège épiscopal de 1076 à 1092, se mit en devoir de restaurer la cathédrale incen-

(1) Mortet, nº xlix, 1, p. 169 et nº cxlviii, p. 376.

(2) Par exemple à l'abbaye de Saint-Bertin (Mortet, nº xxxiv, p. 118).

(3) Mortet, nº xxxiv, p. 120.

(4) Sur ce point il faut consulter, pour plus de détails, l'ouvrage de Dehaisnes : *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le xve siècle*, 1re partie. Lille, 1886, p. 19-47.

(5) Mortet, nº xxii, p. 68. Cf. Dehaisnes, *Documents*, p. 24.

diée, et pour cela, « renouvela les lambris et les enduits, augmenta l'ouverture des fenêtres, et décora artistement, à droite et à gauche, les chapiteaux des colonnes qui étaient tout gâtés et mal raccordés à leurs fûts ». (1) Il se préparait même, au moment où la mort l'emporta, à faire repeindre les parois. Pour Saint-Bertin, (2) il est question d'une couronne de lumière, d'or et d'argent, suspendue à la charpente apparente du toit, vers la fin du XI[e] siècle ; d'une croix d'or donnée à la même époque. A la fin du XII[e] siècle, mention est faite d'un Christ en croix, entouré des statues de la Vierge, de saint Jean, d'anges et d'autres personnages jouant un rôle dans la Passion, le tout placé sur la poutre qui traversait l'arc triomphal, et d'un bois admirablement sculpté et peint. (3)

A Saint-Germer, (4) un crucifix du même genre se trouvait sous la tour-lanterne ; à Laon, (5) en 1112, se voyaient un crucifix couvert d'or et orné

(1) Traduction de QUICHERAT : *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, t. II, Paris, 1886, p. 129.

(2) MORTET, n° XXXIV, p. 118 et s. ; DEHAISNES, *Documents*, p. 23 et p. 41.

(3) Au sujet de ces « trefs » qui ornaient autrefois tant d'églises, et qui ont presque tous disparu, voir : Pierre DUBOIS. *Excursion archéologique à Beaumont-sur-Oise et aux environs*, Amiens, 1902, p. 10 du tirage à part et planche. (Il s'agit en l'espèce d'un « tref » en pierre, du XV[e] siècle, dans l'église de Champagne [S et O]). Cf. ENLART, *Manuel*, t. I, p. 752 et s.

(4) MORTET, n° CXVII, p. 317.

(5) MORTET, n° CXVII, p. 319.

de pierreries, devant lequel était suspendu un vase de saphir ; plus loin, une table d'autel en or, des courtines et tentures pendues aux murs, et que l'on faisait monter ou descendre à l'aide de poulies ; enfin toute une série de châsses. (1)

*
* *

A côté de ces cathédrales et abbatiales, s'élevaient tous les bâtiments nécessaires à la vie des religieux, réguliers ou séculiers : l'ensemble de ces édifices de tous ordres peut se ranger sous la rubrique d'architecture monastique. Les textes du recueil de M. Mortet, montrent assez le soin qu'ont pris les religieux à s'entourer de tout ce qui était nécessaire à l'existence d'un aussi vaste organisme, et à tout disposer suivant les règles d'une bonne distribution. Cela est très-sensible à Saint-Bertin. (2) Vers la fin du XIe siècle, le

(1) Pour se faire une idée de la somptuosité de ce mobilier, se reporter à FAGNIEZ, *Documents*, t. I. n° 100, p. 67 (à propos de Saint-Martin de Tournai) ; et n° 97, p. 56 (à propos de l'abbaye de Lobbes.) Ce dernier texte contient, entre autres curiosités, la description bien connue de l'aigle de bronze dont les ailes pouvaient à volonté s'ouvrir et se fermer pour porter l'évangéliaire, et qui tournait le cou, au moment de la lecture de l'Evangile, comme pour y prêter attention. C'est un aigle de ce genre que dessine et décrit Villard de Honnecourt : Par chu fait om dorner la teste del aquile vers le diachene kant list la Vengile. [LASSUS et DARCEL, *Album de Villard de Honnecourt*, Paris, 1868, p. 173, pl. XLIII, verso du 22e feuillet]. Les deux textes ont été utilisés par LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, t. I, p. 202.

(2) MORTET, n° XXXIV, pp. 117-123, et n° CXXVI, pp. 339-340.

réfectoire est remis à neuf à la suite d'un incendie, le cloître décoré de sculptures remarquables ; puis l'infirmerie, le dortoir, la maison des hôtes sont reconstruits ; (1) d'importants travaux hydrauliques sont entrepris : un aqueduc souterrain amène l'eau et la distribue ; un moulin est construit. En 1109, les religieux sont autorisés à prendre dans les forêts de Guines et d'Escalles le bois nécessaire à la réfection de leurs maisons et de leurs greniers à céréales. Saint-Hubert d'Ardenne, (2) vers 1065-1074, reconstruit son enceinte fortifiée, avec sa couronne de huit tours. L'abbaye d'Andres, (3) de 1130 environ à la fin du XIIe siècle, est sans cesse agrandie, embellie. Une porte d'entrée bâtie en pierres, sur le modèle de celle de Saint-Bertin, remplace l'ancienne porte en bois ; des matériaux sont apprêtés pour enclore la maison-Dieu. Plus tard, l'abbé Pierre entoure d'un mur le cimetière des moines, dépossède certains habitants de leurs maisons (dont il facilite la reconstruction ailleurs), et, malgré les menaces d'un voisin peu accommodant, dirige en personne les travaux auxquels prennent part moines

(1) Texte publié aussi par DEHAISNES. *Documents*, p. 29.

(2) MORTET, n° LIX, p. 192.

(3) MORTET, n° CLIII, p. 387 et s. — Partie de ces textes a été publiée par FAGNIEZ, *Documents*, t. I, n° 123, p. 96 et n° 126, p. 100-101, ainsi que par DEHAISNES, *Documents*, p. 38. Le récit de ces travaux a été fait, d'après ces sources, par LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, t. I, p. 405, qui écrit : Ardres, pour : Andres.

et convers, femmes vivant dans le monde et converses. Puis il passe à l'église, qu'il renouvelle entièrement ; dans le même temps, il entreprend la construction d'un pont sur la rivière de Hem. L'un de ses successeurs reconstruit l'infirmerie, anciennement en bois, et le cloître ; pour cela, il lui faut jeter à terre le colombier, construit en pierre, et de forme carrée.

⁂

L'architecture publique apparaît, à cette époque, beaucoup moins développée. Ce sont, dans la plupart des textes qui s'y rapportent, des fondations dues à quelque grand personnage ecclésiastique : ainsi du pont sur l'Aa, (1) refait en pierre en face de l'entrée de l'abbaye de Saint-Bertin. L'hôpital des pauvres, à Cambrai, (2) est de même reconstruit par l'évêque Gérard II. Quant au marché créé aux portes d'Ardres, (3) entouré de fossés, et doté d'une église, il est l'œuvre du seigneur du lieu.

⁂

Le château d'Ardres, lui-même, est construit par Arnoul, sénéchal du comte de Boulogne, vers 1060 ; à cet effet, deux barrages établis dans les marais forment comme une sorte de lac, au

(1) Mortet, nº xxxiv, p. 122.

(2) Mortet, nº xvii, p. 68.

(3) Mortet, nº liv, p. 183. — Cf. Levasseur, *Classes ouvrières*, t. I, p. 155, et Flach, *Origines*, t. II, p. 334 et s.

milieu duquel se dresse une motte. Un moulin est enfermé dans une seconde enceinte extérieure. Et plus tard, sur le donjon en bois qui surmontait la motte, Arnoul se fait construire une grande et haute maison, par un charpentier nommé Louis, qu'il fait venir de Bourbourg. (1) Les trois étages qui composent cette demeure sont divisés en un grand nombre de pièces ; celles du rez-de-chaussée servant de celliers, de greniers, et aussi de poulailler, de porcherie, etc. ; celles du premier étage destinées plus spécialement à l'habitation du maître et des serviteurs, et à la cuisine ; celles du dernier étage, réservées aux enfants du maître, et aux veilleurs à leurs heures de repos. Toutes ces pièces étaient reliées entre elles par des couloirs, des escaliers ; il ne manquait à cette habitation ni la chapelle, ni la « loge » pour les conversations, ni le cabinet intime pour le séjour des petits enfants et des malades.

C'est encore un château construit sur une motte, entouré d'un fossé profond et d'une palissade de bois flanquée de tours, que celui de Merckem, (2) construit avant 1140. Le seul accès

(1) On trouvera une traduction de ce texte par Quicherat, *Revue archéologique*, XII[e] année (1856), 2[e] partie, p. 630 et s. Cf. Enlart, *Manuel*, t. II, p. 497 et s., qui donne l'essentiel, en élaguant seulement quelques détails.

(2) Mortet, n° CXV, p. 313-315. Traduction des principaux passages dans Enlart. *Manuel*, t. II, p. 499. Texte cité par Flach, *Origines*, t. II, p. 82, n. 2.

pour y pénétrer était constitué par un pont très long, en plan incliné, reposant sur des colonnes accouplées ou ternées, et aboutissant à la crête de la palissade, en face du seuil de la porte.

Quant aux châteaux élevés dans les villes mêmes (1), le texte relatif à celui des comtes de Bruges (2) montre que, dès 1127, ils étaient pourvus de très sérieux moyens de défense : un fossé que franchissaient plusieurs ponts ; une muraille élevée, flanquée de tours que relie entre elles un chemin de ronde ; autour de la cour centrale, des bâtiments : maison du comte, maison du prévôt, église Saint-Donat avec sa haute tour, divisée à la partie supérieure en deux autres tours plus petites, réfectoire et cloître des chanoines qui formaient le réduit de la défense, une fois la première enceinte forcée.

Les fortifications de villes n'étaient pas moins solides. Oudenbourg, (3) détruit par le comte de Flandre qui utilise les matériaux provenant de la démolition à la construction de Bruges, avait auparavant des murailles dont la base, en pierre de Boulogne, était construite en grand appareil,

(1) Le château de Gand peut encore donner, à l'heure actuelle, une bonne idée de ce qu'étaient ceux du XIIe siècle. — Cf. VAN DUYSE Le château des comtes à Gand, 1892 ; ou la notice (avec plan) de VAN WERVECKE dans : Gand, GUIDE ILLUSTRÉ, s. d. p. 103 et s.

(2) MORTET, n° CXLVIII, p. 375-377.

(3) MORTET. n° XLIX, p. 172-173. Cité partiellement par FLACH, *Origines*, t. II, p. 331, n. 1.

et renforcée de chaînages en fer ou en plomb ; des pierres noires et dures provenant de Tournai avaient été employées également ; de place en place, s'élevaient des tours. A Cambrai, (1) sous l'épiscopat de Gérard II, le prélat veut mettre les habitants de la ville et du plat pays à l'abri des entreprises hostiles. Il remplace les fortifications de bois par un mur en pierre flanqué de tours, approfondit les fossés, et renforce de la même façon le château, dans l'enceinte duquel s'élèvent l'église Notre-Dame et le monastère de Saint-Aubert.

∴

Il eût certes été facile de puiser davantage encore dans ce Recueil de textes, qui contient nombre de renseignements dont la présente étude n'a donné que quelques-uns. La lecture attentive de ce volume est indispensable à quiconque a le désir de comprendre la vie des constructeurs du XI[e] et du XII[e] siècle ; (2) c'est d'ailleurs une lecture attachante, et il faut être très reconnaissant à M. Mortet, d'avoir mis ainsi à la portée de tous, une grande quantité de documents épars dans des œuvres que seul un public restreint peut connaî-

(1) MORTET, n° XVII, p. 67-68.

(2) Voir le *Répertoire des architectes, maçons, sculpteurs, charpentiers et ouvriers français au* XI[e] *et au* XII[e] *siècle*, que vient de publier M. Eug. LEFÈVRE-PONTALIS, dans le Bulletin monumental, 1911, n° 5-6.

tre. En ce qui concerne le Nord de la France et la Flandre, l'on a pu voir que ce recueil témoigne éloquemment de la fièvre de construction qui s'est alors emparée de tous, de la substitution de la pierre au bois, du développement de l'architecture militaire et religieuse : c'est vraiment le moment où, groupées autour de leurs cathédrales naissantes, protégées par leurs murailles, les villes naissent à la vie, et cela aide à comprendre le mouvement communal, si intense dans cette région active et peuplée.

SITUATION POLITIQUE du DIOCÈSE D'AMIENS

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU VIe SIÈCLE

Étude par M. l'Abbé H. Bouvier

Parmi les problèmes plus ou moins ardus que présente l'histoire de l'ancien diocèse d'Amiens, il en est un que j'ai été amené à étudier plus particulièrement, et sur lequel il me semble avoir trouvé de nouvelles lumières qui permettront de lui donner une solution définitive.

A la mort de Clovis, en 511, lorsque la monarchie franque fut partagée entre ses quatre fils, Amiens et son diocèse furent-ils rattachés au royaume de Paris, qui échut à Childebert Ier, ou bien à celui de Soissons, qui appartint à Clotaire Ier ? C'est là une question fort controversée, et sur laquelle les historiens se partagent en deux camps.

Les uns professent qu'Amiens fut compris dans le royaume de Paris, et ils s'appuient sur les actes des saints Fuscien, Victoric et Gentien, que de graves auteurs et les Bollandistes eux-mêmes considèrent comme authentiques, du moins sur ce point. D'après le récit de l'Invention des corps de ces martyrs, faite par saint Honoré, évêque d'Amiens, en 555, Childebert Ier s'interposa et

voulut s'emparer de ces restes vénérables, mais il y renonça ensuite et fit don à ce prélat de la villa du Mesge, située près de Picquigny, pour fonder une collégiale sur le tombeau des trois apôtres. Cette double intervention du roi de Paris ne pouvait avoir lieu qu'à titre de souverain du territoire de Sains où reposaient les reliques de ces héros chrétiens, et c'est ainsi que l'ont pensé divers auteurs, en particulier l'abbé Corblet, dans son *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, II, 7, et surtout Longnon, dans sa *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle,* p. 419. Ajoutons que Vidal Lablache, sur une des cartes de son grand atlas, part de ces données pour désigner la Canche comme limite septentrionale du royaume de Paris, de 511 à 561.

D'autres historiens sont d'avis, au contraire, que la cité d'Amiens fut comprise à cette époque dans le royaume de Soissons, et ils s'en réfèrent à un texte de Pagi, dans sa *Critica Baronii*, *ad annum 514, n° 11*, texte qu'il a tiré d'anciens annalistes, en particulier de Frédégaire. C'est une énumération sommaire des pays qui formèrent chacun des quatre royaumes, lors du partage de 511, et dans laquelle Amiens se trouve compris parmi les cités qui furent rattachées au royaume de Soissons. D. Bouquet a reproduit ce texte important dans son *Recueil des Historiens des Gaules*, II, 187, et un bon nombre d'historiens, après lui, l'ont également adopté, en par-

ticulier M. le Baron de Calonne, dans son *Histoire d'Amiens*, I, 85.

Les Bollandistes ayant accepté à la fois, comme authentiques, le témoignage de Pagi et celui des actes de saint Fuscien, ont été fort embarrassés de les concilier. Dans les *Acta Sanctorum* de janvier, I, 704, Bollandus déclare que le Childebert dont il est parlé dans l'Invention des martyrs de Sains n'était pas le premier de ce nom, mais Childebert II, qui fut aussi roi de Paris vers la fin du VIe siècle. C'était là une interprétation erronée, que démontra Lecointe, dans ses *Annales ecclesiastici Francorum*, I, 811. Longnon, qui reprit la question en dernier lieu, établit que, si Chilbebert II put résider à Paris de 593 à 596, après la mort de Gontran, il n'avait jamais possédé la ville d'Amiens.

Henschenius eut également l'occasion de s'occuper de ce problème dans les *Acta Sanctorum*, de mai, III, 610, à propos de la Vie de saint Honoré, l'évêque d'Amiens qui fit la translation des reliques de saint Fuscien ; et, comme il ne pouvait admettre l'intervention ni de Childebert Ier ni de Childebert II, il supposa que la donation du Mesge devait être attribuée à Childebert III, qui régna de 698 à 711. Mais cette hypothèse sans fondement laissait la difficulté entière.

La cause de ces ténèbres épaisses et de ces opinions contradictoires me semble provenir simplement d'une étude insuffisante du texte de Pagi ;

pour le démontrer, je vais reprendre en détail l'énumération qu'il donne des cités et des provinces qui formèrent les états des quatre fils de Clovis, du moins en ce qui concerne les deux royaumes de Paris et de Soissons.

Il y est rapporté que Childebert Ier reçut les cités de Paris, Meaux, Senlis, Beauvais et « tout ce qui s'étend de là jusqu'à la mer », la seconde Lyonnaise, etc. Si nous suivons sur la carte cet exposé, nous voyons que dans l'espace qui se trouve compris entre le Beauvaisis et la Manche, ces mots « et tout ce qui s'étend de là jusqu'à la mer », en latin : *quidquid inde patet usque ad Oceanum*, n'indiquent certainement pas le pays de Talou ni celui des Calètes, puisqu'ils faisaient partie du pays de Rouen, ou de la seconde Lyonnaise qui était ensuite énoncée : ils devaient nécessairement comprendre, ainsi qu'il est montré plus loin, la région située au nord de la Bresle, et jusqu'à la rivière de Somme, c'est-à-dire le Santerre, la région méridionale de l'Amiénois, et le Vimeu.

Si cette première partie du texte de Pagi reste vague et ne détermine pas clairement de ce côté la limite exacte du royaume de Childebert, le chroniqueur a eu soin de le compléter et de le préciser dans la liste qu'il donne ensuite des cités comprises dans le royaume de Clotaire. Il indique Soissons, Laon, le Vermandois, Amiens et « tout ce qui s'étend au delà de la Somme entre

la Meuse et la Manche », en latin : *quidquid ultra Somonam est inter Mosam et Oceanum*. La frontière des états de Clotaire est donc ici nettement déterminée par la Meuse, la Somme et la Manche. Ainsi le royaume de Soissons comprenait, avec la ville d'Amiens, tout le bassin septentrional de la Somme, laissant l'autre portion de cette rivière sous la domination de Childebert. Les deux parties de l'énumération se complètent l'une l'autre, et, malgré leur laconisme, elles me semblent suffisamment claires pour ne laisser aucun doute sérieux. Il en ressort que la rivière de Somme servit de délimitation entre les deux royaumes sur la plus grande partie de son parcours.

Mais, objectera-t-on, le partage de la monarchie en 511 ne respecta donc nullement les anciennes frontières, au point de couper en deux non seulement l'Amiénois, mais tout le diocèse d'Amiens ? Je pourrais citer bien des exemples de diocèses qui furent ainsi morcelés par suite des partages multipliés de la monarchie à l'époque mérovingienne : ces remaniements successifs produisirent parfois des perturbations profondes et de violents conflits. Le diocèse de Sens fut ainsi divisé vers l'an 520 entre le royaume de Childebert et celui de Thierry Ier, lorsque ces deux princes se furent partagé les états de leur frère Clodomir, roi d'Orléans. Alors que Sens restait compris dans le royaume d'Austrasie, Melun fut

attribué à Childebert, bien qu'il dépendit au spirituel de la vieille métropole sénonaise. Comme ce monarque refusait de voir ses sujets soumis à un archevêque qui obéissait à Thierry, il voulut ériger un siège épiscopal dans la ville de Melun. Mais S. Léon s'opposa avec énergie au démembrement de son archidiocèse, et le roi de Paris dut s'incliner et sacrifier ses vues politiques au respect des lois de l'Eglise.

L'explication que j'ai donnée du texte de Pagi s'impose non seulement au point de vue grammatical, mais encore par la solution satisfaisante qu'elle apporte à toutes les difficultés contre lesquelles se sont heurtés les historiens mentionnés plus haut. Si l'on admet que la rivière de Somme servit de limite entre les royaumes de Paris et de Soissons, le texte de Pagi et les Actes de saint Fuscien sont également dans le vrai. Amiens faisait partie des états de Clotaire, mais le bourg de Sains se trouvait sous la domination de Childebert Ier. Ainsi le roi de Paris était tout autorisé non seulement à s'occuper du sort des reliques des trois martyrs, mais encore à empêcher que ce trésor, considéré alors comme si précieux, fût transféré à Amiens, c'est-à-dire hors de son royaume. Il fut plus heureux cette fois que dans son conflit avec l'archevêque de Sens, car, s'il ne put faire enlever les ossements sacrés par les clercs de sa cour, il obtint du moins de les conserver sur place, dans les limites de sa juridiction.

Comme, d'autre part, la villa du Mesge dépendait également de son royaume, ce prince ne fit qu'user de son droit en donnant à l'évêque d'Amiens ce domaine pour fonder dans l'église de Sains une collégiale qui eut comme mission d'y célébrer à perpétuité le service divin sur le tombeau des martyrs.

Ainsi disparaît la contradiction que les historiens avaient cru voir entre les deux textes en question, contradiction qui n'était qu'apparente. Ainsi se trouve confirmée en même temps l'autorité historique de ces deux documents qui recouvrent leur juste valeur. Cette courte notice permettra donc, je l'espère, de fixer d'une manière définitive quelle fut la situation politique de la ville et du diocèse d'Amiens durant la première moitié du VIe siècle.



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 2me TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1912.

I. Le Ministère.

1° Revue des études grecques, T. XXV, fasc. 111. - 2° Revue historique, T. CX, Mai 1912.

II. Les Auteurs.

1° Alix (M. l'abbé) : Manuel des pèlerins de saint Sébastien à l'usage des églises de Préaux et Biéville-sur-Mer, etc. — Un moine bibliophile au XVIIe siècle ; Pierre Pecquet, religieux et curé du Plessis-Grimoult (Normandie) — 2° Bocquet (M. Alb.) : Notice historique sur les cloches d'Allery, canton d'Hallencourt (Somme). — 3° Bocquet (M. E.) : Guide du touriste à Ham. — 4° Commont (M. V.) : Comparaison des limons belges et étrangers. — Excursion de la Société linnéenne dans la tranchée du canal du Nord à Ercheu. — Les terrasses fluviales de la vallée de la Somme. — Les gisements paléolithiques d'Abbeville, etc. Note sur les tufs et les tourbes de divers âges de la vallée de la Somme, etc. — 5° Durand (M. Georges) : Guide de Saint-Riquier. — 6° Fourrière (M. l'abbé) : Revue d'exégèse mythologique, n° 117. — 7° Hirmenech (M. P.) : L'Atlantide et les Atlantes. — L'enceinte sacrée de Kergonan (Ile-aux-Moines, Morbihan). — 8° Loÿ (M. le Cne) : Deux femmes soldats picards du temps de l'épopée, etc. Le grenadier Françoise Pellehette, Véronique Vivien, etc.

III. Dons.

1° Doucet (M.) : Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France Franche-Comté, par M. l'abbé Paul Brune. — 2° Lair-Dubreuil (M.) : Collection Jean Dolfus, T. IV. — 3° Lennel de la Farelle (M.) : Un collaborateur de Boucher de Perthes, Charles Joseph Buteux, par Alc. Ledieu — 4° Soyez (M. Ed.) : Histoire des doyennés du diocèse d'Amiens, etc., œuvre posthume du père Daire, mise en ordre, etc., par Alcius Ledieu.

IV. Acquisitions.

1° Album de la cathédrale de Reims, recueil de trois cents planches en phototypie. — 2° Collections manuscrites sur l'histoire des provinces de France ; T. I, (Bourgogne, Lorraine), T. II, (Perigord, Vexin). — 3° Montdidier et son histoire, par M. L. Meusnier.

Comme
dait éga
qu'user
d'Amie
Sains
célébre
beau
Ains
riens
quest
Ainsi
rité l
vren
mett
défi
ville
mo

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1912. — 3me ET 4me TRIMESTRES.

Séance ordinaire du 9 Juillet 1912

Présidence de M. DE PUISIEUX, Président.

Sont présents : MM. Antoine, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte et Thorel, membres titulaires résidants.

M. l'abbé Gambier, curé de Thennes-Berteaucourt et membre non-résidant, assiste à la séance.

Correspondance. — Mlle Branche et MM. Arnette, l'abbé Defleury, Delécaille et Fagard remercient de leur admission en qualité de membres titulaires non-résidants.

— M. le Proviseur du Lycée annonce que, cette année, le prix Du Cange est mérité par l'élève Paul Michel.

Ouvrage offert. — M. Félix Lamy a bien voulu offrir, pour la bibliothèque, un volume intitulé « Jean-François Le Sueur, 1760-1837 ; essai de contribution à l'histoire de la musique française ».

En ce joli volume, illustré de plusieurs planches, l'auteur a su joindre le charme du style aux plus consciencieuses recherches historiques.

Ouvrages signalés. — Il convient de remarquer spécialement, parmi les ouvrages déposés sur le bureau :

1° Le v° volume des Mémoires in-4° de la Société d'Emulation d'Abbeville, recueil de « documents inédits relatifs à l'histoire du chapitre et de l'église de St Vulfran d'Abbeville », publiés avec des gravures, par M. H. Macqueron ;

2° Les envois du Musée germanique de Nuremberg ;

3° Une étude sur les ex-libris, dans les derniers mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Chronique. — M. le Secrétaire perpétuel annonce que deux manuscrits sont parvenus pour figurer au concours de 1912. Ils sont intitulés :

1° « Une vieille Madone dans le Ponthieu » :

devise : « La vérité ne se livre qu'à l'opiniâtreté et à la patience » ;

2° « Le Duché-Pairie de Chaulnes » : devise : « Les meilleurs livres sont ceux que chaque lecteur croit qu'il aurait pu faire ».

MM. Antoine, Duhamel-Decéjean et l'abbé Leroy sont désignés pour examiner ces ouvrages.

— La Société, entrant en vacances, ne se réunira plus avant le mardi 15 octobre.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 34.486 au n° 34.537.

— M. Péret, pharmacien à Picquigny, est élu membre titulaire non-résidant.

Travaux. — M. Thorel signale, dans le numéro du « Journal des Débats » de ce jour, un article élogieux sur le tome second du « Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie », que la Société vient de publier, puis il décrit un fragment de pierre tombale découvert dans une maison de la rue de l'Amiral Lejeune. Cette pierre porte simplement une croix latine tréflée ; on n'y lit ni nom ni date et son origine est inconnue, mais ce débris paraît peu ancien et doit provenir d'un des couvents du voisinage.

— Enfin, M. de Calonne donne lecture d'un chapitre inédit de la nouvelle édition qu'il prépare de « la Vie agricole sous l'ancien régime ». Cette étude est relative aux salaires, puis, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 15 Octobre 1912

Présidence de M. DE PUISIEUX, Président.

Sont présents : MM. Antoine, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que MM. Brunel, l'abbé Gambier et l'abbé Moy, membres non-résidants.

MM. Demailly et l'abbé Mantel se font excuser.

Correspondance. — La bibliothèque de Lille remercie de l'exemplaire de la bulle sur papyrus de Corbie publiée par la Société, qui lui a été offert.

— L'Académie d'Amiens adresse le programme du concours fondé par M. Prarond.

— M. Thorel offre, de la part de M. Jourdain, professeur d'agriculture, une lettre écrite en 1850 par M. Dufour au sujet des affaires de la Société.

— M. Hackspill adresse une note relative à la famille Passart, originaire de Picardie, mais fixée en Bourbonnais dès le XVIIe siècle.

— M. Péret, remercie de son élection en qualité de membre titulaire non-résidant.

— La Société d'archéologie de Belgique invite à des fêtes qui seront célébrées, au mois de novembre, à l'occasion du 25e anniversaire de sa

fondation et du titre de « Société royale » qui vient de lui être conféré.

— M. de Moncourt signale à nouveau l'urgence des travaux que réclame l'église du Hamelet-lès-Favières.

— M. le C[te] de Breda appelle l'attention sur un article publié dans le journal « la Picardie », le 11 août 1912, article tendant à prouver que la famille du musicien Lully était d'origine picarde et tirait son nom du village de Lœuilly.

— M. de Moncourt réclame encore en faveur de l'église du Hamelet-lès-Favières, et signale la disparition d'anciennes pierres tombales jadis rangées dans un champ, près du Crotoy.

— La fédération archéologique et historique de Belgique annonce un congrès qu'elle tiendra à Gand au mois d'août 1913 et y invite les membres de la Société.

— M. le Maire de la Ville d'Amiens demande, de la part de M. le Préfet de la Somme, des renseignemeuts sur le « fonctionnement » de la Société. — Par une seconde lettre M. le Maire remercie des détails qui lui ont été fournis à ce sujet, mais, comme ils sont destinées au Ministère de l'Instruction Publique, un travail plus précis et rédigé sous forme de notice est désirable.

— M. l'abbé Bourdon annonce le classement de l'église de Beuvraignes parmi les monuments historiques et remercie la Société dont l'intervention, par l'intermédiaire de M. Durand, ne fut pas inutile en cette occasion.

— M. Brandicourt annonce la vente prochaine des souterrains de Naours, et la *Gazette de Péronne* du 3 Octobre trouve que c'est une obligation pour la Société de les acheter.

— Mme la Marquise de Belleval offre de céder à la Société un grand nombre de dessins relatifs au Vimeu et au Ponthieu, mais la Société ne pourra faire cette acquisition qu'après avoir examiné ces œuvres.

Ouvrages offerts. — Depuis la séance du mois de juillet les ouvrages qui suivent ont été offerts :

1° Par M. l'abbé Fourrière : Revue d'exégèse mythologique, n°s 118 et 119 ;

2° Par M. Brunel : L'original du diplôme des empereurs Louis le Pieux et Lothaire pour l'abbaye de Corbie, 825. — Ex. du « Moyen-âge », 2e série, T. XVI, mai-juin 1912 ;

3° Par M. Leborgne : L'œuvre juridique de Jean-Marie Ricard (de Beauvais) ;

4° Par la Préfecture de la Somme : Conseil général, 1ere session ordinaire de 1912, Rapports, etc. ;

5° Par M. Thieullen : Etudes préhistoriques. — Fausses légendes. — Erreurs et rectifications ;

6° Par M. le Baron de Bonnault : Les seigneurs de Thézy d'après les archives du château ;

7° Par M. l'abbé Laloy : Une visite à l'église de Villers, dans « *l'Echo de la Vallée de l'Ancre* » n° 9 ;

8° Par M. Beaurain : A. Mercuriales des grains aux marchés de Morlàas (Basses-Pyrénées), 1689-1732 ; B. Contribution à l'histoire de l'Instruction publique en Béarn ; C. Le portail de l'église de Mimizan, étudié dans ses rapports avec l'histoire du costume et du mobilier au moyen-âge, avec 52 figures dessinées par l'auteur ; D. Essai sur la vie de château en Picardie sous l'ancien régime, d'après un paquet de lettres inédites ; E. Note sur les vieilles caves d'Hornoy ; F. Déchéance d'un vicomte sous Philippe-le-Hardi ; G. Le Prieuré d'Hornoy et son prieur au commencement du XVI[e] siècle ; H. Le Cabaret Guillot à Amiens au temps de Rabelais ;

9° Par M. Coquidé, professeur au Lycée de Moulins : Recherches sur les propriétés des sols tourbeux de la Picardie. — Cet ouvrage concerne particulièrement l'agriculture, la botanique, la chimie agricole et la géologie.

— M. le Secrétaire perpétuel signale spécialement parmi les ouvrages déposés sur le bureau :

1° Le catalogue de l'exposition des anciennes industries d'art tournaisiennes ;

2° Les sculptures du portail de la cathédrale de Meaux, par A. Boinet, 2[e] article, dans la Revue de l'art chrétien (mai-juin 1912) ;

3° Les sculptures de la cathédrale de Bourges par A. Boinet ;

4° Les Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, T. LXIV, avec d'intéressantes illustrations ;

5° Les Annales de l'Académie de Mâcon (troisième série, T. XV, 1), rendant compte du millénaire de Cluny ;

6° Les Mémoires de la Société nationale d'agriculture, etc., d'Angers. — On y lit dans le compte-rendu d'une « excursion à l'île d'Hœdic », par M. Verrier, que cette île sert de cadre au « Carême impromptu » de Gresset ;

7° Les précis analytiques de l'Académie de Rouen, — année 1910-11 — où se trouve une étude sur Concini, par M. Chanoine-Davranches ;

8° L'Annuaire des Rosati picards de 1907 à 1912 ;

9° Les Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, T. LXVI. — On y remarque une étude à propos du tombeau d'un membre de la famille de Croÿ ;

10° L'Ancien Noyon, par M. Alf. Ponthieux (T. XXIII des Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique et historique de Noyon) ;

11° La Peinture et les Arts industriels en Picardie, par M. G. Durand. — Édition des Rosati picards ;

12° Le Cabaret Guillot à Amiens, au temps de Rabelais, par M. Beaurain. — Il s'agit en cette étude de recherches sur Guillaume Arthus, propriétaire de la taverne. On y trouve aussi son inventaire après décès, et divers renseignements pleins de couleur locale ;

13° Les Procès-verbaux de la Commission temporaire des arts, publiés et annotés par

M. Louis Tuetey, T. I, du 1er Septembre 1793 au 30 frimaire an III;

14° Le Rapport sur les fouilles exécutées à Alise, etc., par M. J. Toutain, dans le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, etc., 1912, 1.

15° Vingt-cinq diries pour rire, én picard pis én vers, par Louis Seurvat. — Édition des Rosati picards.

Chronique. — La Société a eu le malheur de perdre, le 19 Août 1912, Monsieur Narcisse Dupont, membre titulaire non-résidant depuis le 13 Mars 1894 et auteur d'un ouvrage couronné au concours de 1902. — Le 11 Octobre, s'est aussi éteint Monsieur Charles d'Hautefeuille, élu membre non-résidant le 17 Mars 1891.

Administration. — M. l'abbé Arcelin est autorisé, sur sa demande, à publier son histoire de St-Christ, Briost et Cizancourt, couronnée par la Société.

— M. le Secrétaire perpétuel distribue les feuilles déjà tirées du « Cueilloir de l'Hôtel-Dieu d'Amiens de 1277 », ouvrage interrompu, sur l'achèvement duquel la Société se propose de délibérer ultérieurement.

— MM. le prince Charles de Croÿ et le marquis de Fayolle, présentés en la dernière séance, sont admis à l'unanimité, en qualité de membres titulaires non-résidants.

— La Société accorde une subvention de 1.000 francs pour l'entretien de l'église du Hamelet-lès-Favières.

— M. le Curé de Curchy aurait désiré que les fonts baptismaux de son église fussent restaurés. Ils datent du XII[e] siècle et méritent que les quatre colonnettes qui les cantonnaient soient rétablies, mais la Société, considérant que ces fonts viennent d'être classés, pense qu'elle n'a plus à intervenir dans l'intérêt de leur restauration.

— De son coté, M. le Curé de Morlancourt signale l'état lamentable de l'église de Villers-le-Vert qu'il dessert. — Cet édifice, peu remarquable au point de vue architectural, est cependant orné d'un mobilier digne d'intérêt, mais le tout est placé sous sequestre, et la Société regrette de ne pouvoir intervenir en pareil cas.

— M. le Secrétaire perpétuel fait circuler des photographies, envoyées par M. Rodière, et représentant les plus beaux objets du trésor de St-Salve, de Montreuil-sur-Mer. Ce sont de remarquables pièces d'orfèvrerie religieuse qui mériteraient d'être reproduites dans « l'album archéologique » lorsque sa publication sera reprise.

— M. le Secrétaire perpétuel est autorisé à faire les démarches nécessaires pour obtenir la grande salle de la Société industrielle, en vue de la séance publique de la Société, soit le 11, soit le 18 Décembre. Cette dernière date est adoptée en principe.

Travaux. — M. l'abbé Moy, doyen de Picquigny, rend compte des travaux exécutés pour clore le caveau sépulcral des ducs de Chaulnes, en l'église du lieu. — Il remercie la Société dont le concours pécuniaire lui a permis de faire adosser contre une muraille une pierre tombale qui formait le plafond de ce caveau. Cette dalle date du début du XIV[e] siècle ; elle est bien conservée et sa gravure représente, sous une arcature, deux conjoints en costume civil. Elle ne porte aucune inscription. Cependant elle recouvrait peut-être originairement la sépulture de Jehan de Picquigny et de sa femme, Marguerite de Beaumetz.

Après cette communication la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance ordinaire du 12 Novembre 1912

Présidence de M. DE PUISIEUX, Président.

Sont présents : MM. Antoine, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Demailly, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte et Thorel, membres titulaires résidants, ainsi que le R. P. Dom Quentin et MM. l'abbé Rohault et l'abbé de Sérent, membres non-résidants.

Correspondance. — M. Hackspill adresse plusieurs communications.

— M. le Maire et M. le Curé de Favières, ainsi que M. Siffait de Moncourt, remercient de la subvention votée par la Société en faveur de l'église du Hamelet-lès-Favières.

— MM. le Prince Ch. de Croÿ et le Marquis de Fayolle remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— M. Delambre signale la découverte d'une tombe en plomb, exhumée sur l'emplacement de l'ancien couvent des Feuillants d'Amiens, le 29 Octobre 1912 — Ce cercueil galbé semble avoir contenu les restes d'une jeune femme et remonte à la fin du XVI[e] siècle ou au début du suivant. Aucun indice ne fut rencontré qui puisse éclairer sur l'origine de cette sépulture.

— Le Ministère de l'Instruction publique annonce le 51[e] congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Grenoble au mois de Mai 1913. — La Fédération historique de Belgique organise aussi un Congrès à Gand, pour le mois d'Août 1913.

— L'Association des Rosati picards invite les membres du bureau de la Société à l'inauguration de son nouveau local, installé à Amiens dans l'immeuble connu sous le nom de Logis-du-Roi.

Ouvrages offerts. — Les ouvrages qui suivent ont été offerts depuis la dernière réunion :

1° Par M. A. Beaudry : Le Mobilier du château d'Argenlieu (Oise) en 1704 ;

2° Par M. le Dr Lomier : Annales du quartier maritime de Saint-Valery-sur-Somme, T. I;

3° Par M. l'abbé Mache : Notice sur les anciens curés d'Ercheu, de 1659 à 1904;

4° Par M. Déprez : Rapport sur les archives départementales du Pas-de-Calais, 1911-1912;

5° Par M. Lafollye : 1° Biographie de M. Maurice Storez, architecte, etc., et 2° Un projet d'opéra place de la Concorde.

Ouvrages signalés. — Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, ceux qui suivent présentent un intérêt particulier :

1° Les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. — On y remarque des notices sur la famille de Racine, sur François Poisson de Marigny, frère de la Pompadour, etc.;

2° Le Bulletin de la Société archéologique et historique de Clermont de l'Oise. — Une gravure de cette brochure représente un pilier de l'abbaye de Breteuil, dont l'ornementation rappelle beaucoup celle du tombeau d'un évêque, sis en la cathédrale d'Amiens sous l'enfant pleureur de Blasset;

3° Les Mémoires du cardinal de Richelieu, T. III et le journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657), T. II, publiés par la Société de l'histoire de France;

4° Histoire de Hangard, par E. Farcy, instituteur;

5° L'Épigraphie pratique, par R. Rodière, éditée par les Rosati picards;

6° La Biographie de l'abbé Ulysse Chevalier publiée par la Société archéologique de la Drôme.

Chronique et Administration. — M. le Secrétaire perpétuel donne quelques détails relatifs à la notice sur la Société qu'il a envoyée à M. le Maire d'Amiens pour répondre à une demande du Ministère de l'Instruction Publique Il s'est borné à résumer celle rédigée sur le même sujet en 1882, par M. Garnier, en mentionnant les événements principaux qui se sont produits depuis cette époque.

— M. de Guyencourt prévient aussi que la Société industrielle d'Amiens veut bien mettre sa grande salle à la disposition des Antiquaires de Picardie, le 18 Décembre au soir, pour y tenir leur séance publique.

— La Société apprend avec un profond regret la mort de M. Adolphe Mathieu d'Ablincourt, l'un de ses plus anciens membres non-résidants, survenue le 26 Octobre.

— M. le Secrétaire perpétuel fait circuler des épreuves obtenues au moyen du nouveau timbre de la Société, dessiné par M. de Francqueville.

— Mme de Garsignies, née de Diesbach, MM. le Comte de Beaurepaire, Camille Leroy et Pierre Malicet, sont élus membres titulaires non-résidants à l'unanimité.

Travaux. — L'ordre du jour prévoit l'installation de M. Demailly, en qualité de membre titulaire résidant. — A cette occasion le récipiendaire s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Des déplacements presque journaliers, inhérents à ma profession, m'ont toujours empêché de profiter de la permission, si largement accordée à tous les membres de la Société, d'assister à vos séances. Aussi ai-je été profondément touché en apprenant que, loin de considérer ces absences comme de l'indifférence pour vos travaux, vous me donniez une nouvelle marque de bienveillance en m'admettant, dans votre Compagnie, par un vote unanime, en qualité de membre titulaire résidant.

Je remercie cordialement les parrains qui m'ont recommandé à vos suffrages, et je vous exprime, Messieurs, ma plus vive gratitude pour le très grand honneur que vous me faites.

Le plaisir que j'éprouve en prenant place parmi vous est légèrement troublé par la crainte d'être mal préparé à vous seconder, mais je vous apporte tant de bonne volonté et un si grand désir de vous prouver ma reconnaissance, qu'en suivant désormais vos réunions avec assiduité, et en m'inspirant de votre exemple, j'arriverai, j'en ai la conviction, à me rendre utile.

Puis M. Demailly communique une notice sur dix médailles relatives à la Picardie dont les dessins sont perdus, au milieu de huit cents

autres, dans « la France métallique », œuvre du chalcographe anversois Jacques de Bie, publiée en 1636. — On trouvera ci-dessous cette intéressante étude.

M. le Président répond à M. Demailly, par les paroles suivantes :

MONSIEUR,

Vous étiez nôtre depuis longtemps ; vos connaissances spéciales vous désignaient à nos suffrages et vous venez de nous prouver quelle précieuse acquisition ils ont consacrée. La numismatique, dans laquelle vous excellez, est un des yeux de la science historique, surtout dans la région où se sont déroulés les fastes de la guerre de cent ans, près de la cathédrale ou Philippe VI a reçu l'hommage du roi d'Angleterre et de la prison de Jeanne d'Arc au Crotoy. C'est un chapitre d'histoire locale que vous venez de nous communiquer avec la compétence clairvoyante qui caractérise les chercheurs passionnés tels que vous.

Entrez donc à pleines voiles dans le port où s'épandent tant et de si diverses connaissances, vous en apportez une des plus hautement utiles et dont notre savant collègue, M. Collombier, partagera avec vous le monopole.

Ces deux discours sont salués par d'unanimes applaudissements.

— La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Leroy, pour lire le rapport rédigé au nom de la commission du concours de 1912. — Toutes les

conclusions en sont adoptées, et, en vertu de cette décision, le prix Le Prince est accordé à l'auteur de « l'histoire du Duché-pairie de Chaulnes » et une mention très honorable, avec médaille d'argent, à celui du mémoire intitulé : « Une vieille Madone dans le Ponthieu, etc. »

Les enveloppes renfermant les noms des auteurs de ces ouvrages ayant donc été ouvertes font connaître : 1° le nom de M. l'abbé Arcelin, curé de Buire-Courcelles, titulaire du prix Le Prince et 2° celui de M. l'abbé Lheureux, curé de Domvast, qui obtient la médaille d'argent.

— Le R. P. Dom Quentin expose l'intérêt que présenterait une étude sur les manuscrits de Corbie. Cette abbaye a été le centre d'une école d'écriture et la publication d'un ouvrage qui retracerait son histoire, serait capitale pour l'étude de la paléographie des VIIIe et IXe siècles. Les manuscrits qu'elle produisit se trouvent en maints endroits, particulièrement à Paris, Amiens et Saint-Pétersbourg, où le R. P. Dom Quentin ira les étudier. — La Société déclare qu'elle sera heureuse de publier avec des planches nombreuses un ouvrage traitant d'un si intéressant sujet.

— M. le Secrétaire perpétuel communique enfin le rapport sur les travaux de l'année destiné à la séance publique, puis la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance ordinaire du 10 Décembre 1912

Présidence de M. de Puisieux, Président.

MM. Antoine, Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Demailly, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, assistent à la séance ainsi que MM. l'abbé Depoilly, l'abbé Motte et l'abbé Rohault, membres non-résidants.

Correspondance. — Mme de Garsignies et M. Malicet remercient de leur admission en qualité de membres titulaires non-résidants, mais la Société apprend avec regret la mort de M. de Beaurepaire, élu aussi en la dernière séance, sans avoir pu adhérer aux statuts.

— MM. l'abbé Arcelin et l'abbé Lheureux remercient au sujet des prix qui leur ont été attribués.

— M. Siffait de Moncourt indique les sages mesures adoptées pour l'entretien de l'église du Hamelet-lès-Favières.

— Un relieur amiénois demande l'autorisation de faire imiter le timbre de la Société pour en orner des reliures. — Cette faveur, qui présenterait de graves inconvénients, est refusée.

— M. Hackspill adresse plusieurs notes historiques.

— La Société d'archéologie de Bruxelles annonce que ses fêtes jubilaires seront ajournées.

— L'Association des Rosati picards sollicite une subvention pour la conservation de son local du « Logis-du-Roi. » — MM. Milvoy et Antoine veulent bien se charger de rédiger un rapport sur cette question.

Ouvrages offerts. — Les ouvrages suivants ont été offerts depuis la dernière réunion :

1° Par M. X. de Bonnault : Le logis abbatial de Saint-Corneille ;

2° Par M. Ch. Dacheux, notaire honoraire à Airaines : Notice sur Croquoison.

Ouvrages signalés. — Les ouvrages ci-dessous indiqués méritent aussi d'être particulièrement remarqués :

1° Manuel de numismatique française, par MM. Blanchet et Dieudonné ;

2° La tapisserie de Bayeux, datée par le harnachement des chevaux et l'équipement des cavaliers : Etude par M. Lefebvre des Noëttes, dans le Bulletin monumental, T. 76, n°s 3-4 ;

3° Quelques numéros du Bulletin de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.

Chronique et Administration. — MM. Ledieu et de Guyencourt ont cru bien faire en achetant pour le Musée un médaillon en marbre blanc,

sculpture de la fin du XVIIe siècle, exécutée pour décorer la sépulture de la famille Cornet, dans l'ancien cimetière Saint-Denis d'Amiens d'où il provient. Ce médaillon, qui appartenait jadis à M. Poujol de Fréchencourt, porte les blasons des familles Cornet et Pièce, réunis en un seul écusson. Une note de M. Poujol de Fréchencourt, inscrite au dos du marbre, dit que ces armoiries sont celles de François Cornet, né en 1621, décédé en 1693 et de sa femme, Catherine Pièce de Framicourt, morte en 1699.

— Depuis la dernière réunion la Société a eu le malheur de perdre trois de ses membres titulaires non-résidants. D'abord M. Lorgnier, avocat et ancien bâtonnier, décédé le 23 Novembre, puis M. Alf. Thuillier, ancien sénateur de la Seine, et enfin, le 4 Décembre, M. G. Poujol de Molliens, dont le frère, M. Poujol de Fréchencourt, a laissé un souvenir qui n'est pas près de s'éteindre. Les Antiquaires de Picardie offrent aux familles de leurs regrettés collègues de sincères condoléances.

— M. E. Bienaimé propose de riches séries de clichés à qui désirerait rédiger une étude ou faire une conférence sur les camps préhistoriques, les pierres à légendes, les cryptes d'églises, les sépulcres, retables, etc., les châteaux, beffrois, hôtels de ville, statues, bas-reliefs, croix de pierre, églises, clochers, tombeaux, grilles, fonts baptismaux, boiseries sculptées, etc., qui existent en Picardie.

— MM. Dupré, libraire à Saint-Quentin et Ch. Samson à Villers-Bretonneux, sont élus membres titulaires non-résidants.

— L'ordre du jour prévoit les élections pour le renouvellement des membres du bureau dont le mandat est sur le point d'expirer. Selon le règlement le vote a lieu au scrutin secret.

Sont élus pour l'année 1913 :

M. le chanoine Mantel, Président.

M. Maurice Cosserat, Vice-Président.

M. Schytte, Secrétaire annuel.

— MM. Mantel et Schytte, présents à la séance adressent à l'assemblée quelques paroles de remerciement.

— M. Michel communique ensuite ses recherches sur « le Boccace de la bibliothèque d'Amiens et l'imprimeur Colard Mansion », lecture destinée à la séance publique, puis la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance publique du 18 Décembre 1912

Présidence de M. de Puisieux, Président

La séance fut ouverte vers 8 h. 1/2 du soir devant un public — un peu moins nombreux peut-être que de coutume — réuni dans la grande salle de la Société Industrielle.

M. le Général commandant le 2e corps d'armée

et M. le Maire de la ville d'Amiens s'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à cette réunion à laquelle M. le procureur général, empêché au dernier moment, ne put non plus assister. M. le Préfet de la Somme était représenté par M. Daragon, conseiller de Préfecture, qui prit place à la droite de M. le Président.

La série des lectures débuta par une étude de M Brandicourt sur les Fonts baptismaux picards, étude illustrée de nombreuses projections dont on devait la plupart des clichés à M. Bienaimé.

M. de Guyencourt, secrétaire perpétuel, lut ensuite le compte-rendu des travaux de l'année et proclama les noms des lauréats du concours de 1912, MM. l'abbé Arcelin et l'abbé Lheureux qui, tous deux, reçurent leurs médailles de la main de M. Daragon.

Immédiatement après, M. Henri Michel communiqua ses savantes recherches, illustrées de projections, sur le Boccace de la bibliothèque d'Amiens et sur l'imprimeur brugeois, Colard Mansion.

L'auditoire, où l'on remarquait un grand nombre de dames, voulut bien faire à ces diverses lectures un favorable accueil et leur décerner de chaleureux applaudissements. — La séance fut levée vers 10 h. 1/2.

Etaient présents : MM. Antoine, Brandicourt, l'abbé Cardon, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé

Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que plusieurs membres non-résidants, venus parfois de fort loin, et beaucoup des amis que la Société possède en notre ville.

Assemblée générale du 19 Décembre 1912

Présidence de M. de Puisieux, Président

La séance est ouverte à 2 heures au Musée de Picardie.

Sont présents : MM. Antoine, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux et Thorel, membres titulaires résidants, ainsi que MM. l'abbé Arcelin, Bénard, l'abbé Bouvier, l'abbé Démaret, Péret, F. Ponche, Rodière et l'abbé Rohault, membres non résidants.

Correspondance. — MM. le général d'Heilly, Malicet, l'abbé Lesenne, Fagard, Macquet, Brière, Schytte, l'abbé Porée, Vallée et Duhamel-Decéjean s'excusent de ne pouvoir assister aux séances qui terminent l'année,

— MM. Brandicourt et l'abbé Leroy expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à l'assemblée générale.

— MM. le prince Ch. de Croÿ et Dupré remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants et adhèrent aux statuts.

— M. le Dr Lomier demande des renseignements sur des Picards passés jadis au Canada, et dont il donne la liste.

— L'Académie d'Amiens invite à sa séance publique.

Ouvrages offerts ou signalés. — M. l'abbé Fourrière offre le dernier numéro de sa revue d'exégèse mythologique et M. le Secrétaire perpétuel signale les volumes suivants qui sont déposés sur le bureau :

1° Plaques de cheminées, par M. H. Carpentier, T. I. Fort beau volume magnifiquement illustré ;

2° Manuel de sigillographie française, par M. J. Roman ;

3° Les derniers comptes rendus et mémoires du comité archéologique de Senlis ;

4° La numismatique populaire picarde (méreaux et enseignes) du XIVe au XVIIe siècle, par M. Alf. Demailly, édition des Rosati picards.

Administration. — Conformément aux statuts, la Société examine le programme de ses concours pour les années 1913-14 et 1916. Celui des années antérieures est adopté sans modification.

— M. Milvoy propose de publier tous les dessins des frères Duthoit, conservés au Musée de

Picardie. Cette œuvre serait certainement utile et belle, mais elle pourrait lier pour longtemps la Société.

La Commission des impressions est chargée d'étudier cette question.

Travaux. — M. l'abbé Bouvier communique une savante étude relative aux martyrs de Sains, à leur tombeau et à l'inscription mérovingienne conservée en l'église de ce bourg. — Cette lecture provoque, au sujet du tracé de l'enceinte gallo-romaine d'Amiens, une discussion à laquelle prennent part MM. de Calonne, de Guyencourt et plusieurs autres membres de la Société. Mais tous les arguments invoqués étant purement hypothétiques, puisqu'il ne subsiste aucun vestige antique à Amiens, cette question restera sans solution jusqu'à ce que de nouvelles découvertes viennent la trancher.

— M. Collombier présente un « triens » mérovingen, trouvé à Hornoy sur une taupinière, qui malheureusement ne fut pas explorée avec soin, car elle recélait sans doute une cachette. Ce triens fut gravé par le monétaire Ceranius, à Marsac, dans le département de la Creuse.

Il porte, au droit, la légende : MARCIACO FIT et au revers les mots : CERANIO MONET. — On a trouvé, à Rivery-lès-Amiens, une pièce mérovingienne frappée à Rodez ; une autre, originaire d'Orléans, fut recueillie à Harbonnières. Par con-

tre, une monnaie amiénoise de même époque fut draguée dans la Garonne, preuve de l'activité des échanges, en Gaule, vers le VIe siècle.

— M. de Calonne résume, en un rapport très détaillé, le dernier ouvrage de M. le Bon de Bonnault sur la seigneurie de Thézy. — Ce compte rendu est renvoyé à la commission des impressions, puis la séance est levée à 4 heures.



LES MÉDAILLES PICARDES

DE

JACQUES DE BIE

Chalcographe Anversois

1581 - 1650

Note par M. ALFRED DEMAILLY.

Je me propose dans les pages qui suivent de rappeler quelques faits historiques qui ont eu pour témoin la vallée de la Somme, depuis Abbeville jusqu'à Péronne, en m'aidant de documents peu connus qui n'ont pas encore été utilisés à cet effet. Ce sont les dessins et les notes explicatives de dix médailles, perdus au milieu de huit cents autres, dans un livre qu'on n'ouvre plus aujourd'hui : *La France métallique*, du chalcographe anversois Jacques de Bie, publiée à Paris, pour la première fois, en 1636 (1).

Reportons-nous au commencement du XIVe siècle. Cinquante ans auparavant, Eléonore de Castille a apporté en dot à Edouard Ier, le titre hérédi-

(1) Arthur Engel et Raymond Serrure signalent, sous toute réserve, une deuxième édition en 1639. (*Répertoire des Sources imprimées de la Numismatique Française*, T. I, p. 236)

taire de comte de Ponthieu (1) et de Montreuil ; à l'époque qui nous occupe, la reine d'Angleterre est encore une fille de France (2), et les conséquences de ces funestes alliances commencent à se faire sentir.

Edouard II, qui a constamment refusé de remplir son devoir de vassal envers Charles-le-Bel son beau-frère, récemment monté sur le trône, se voit confisquer ses biens en Picardie, et ne se tire d'embarras que par le transport pur et simple du comté de Ponthieu à son fils aîné le duc de Chester. Le jeune prince, âgé de treize ans, passe la mer, le 12 Septembre 1325, et rentre en possession de la ville et du château de Rue, après avoir rendu son hommage. Cet acte de soumission est représenté sur la médaille qui porte dans l'exergue la date 1324 ; on y voit : « Le Roy seant en Majesté, la Couronne sur le chef, et le Sceptre en sa gauche, tendant benignement la droitte à Edouard, Prince de Galles, fils aisné de Edouard Roy d'Angleterre, presenté par Ysabeau

(1) Aliénor fille de Jean de Nesle et de Jeanne de Ponthieu, épousa en 1272 Edouard I[er], roi d'Angleterre, mais, suivant tous les témoignages, ce dernier ne devint effectivement comte de Ponthieu que quand son beau-père eut quitté le titre, en 1299, à la mort de Jeanne.

(2) En 1299, après une guerre malheureuse contre les Flamands, la France se réconcilia avec l'Angleterre sur la base du *Statu quo ante*, par le mariage d'Edouard II, fils d'Edouard I[er], avec Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, et le mariage en secondes noces d'Edouard I[er] lui-même avec la sœur de Philippe-le-Bel, Marguerite de France.

sa Mere, pour rendre l'Hommage qu'il devoit à Charles pour le Conté de Ponthieu ».

Les historiens abbevillois diffèrent sur la date et le lieu de cette présentation : Louandre (1) fixe le troisième jour après le départ de Douvres, tandis que Prarond (2), tout en admettant le séjour princier du 15 Septembre à Abbeville, place la cérémonie officielle à Paris vers la fin du mois.

Quatre ans plus tard, le 6 Juin 1339, et sans aucun doute cette fois, c'est dans la cathédrale d'Amiens à peine achevée, que le petit fils de Philippe-le-Bel, évincé de la couronne de France en vertu d'une nouvelle application de la vieille loi salique, mais devenu roi d'Angleterre sous le nom d'Edouard III, revient prêter hommage à son cousin et heureux compétiteur, Philippe VI, le premier des Valois.

M. le baron de Calonne, dans son « Histoire de la Ville d'Amiens », donne une description fort bien étudiée de l'étrange cérémonie qui devait consolider la paix et qui, malgré les concessions du roi de France, nous achemina vers les horreurs d'un siècle de guerre.

On n'est pas d'accord, touchant la nature de l'hommage, dit notre éminent collègue. « Sera-ce l'hommage lige dans lequel le vassal s'agenouille

(1) F. C. Louandre. *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu, jusqu'en 1789,* T. I, p. 187.

(2) E. Prarond. *Abbeville avant la Guerre de cent ans.* p. 262 et suivantes.

tête nue, sans épée, sans éperons devant le suzerain et prête serment en mettant les mains dans les siennes, ou l'hommage simple qui se rend debout, la main sur le livre des évangiles ? Après de nombreuses négociations, Philippe veut bien se contenter d'un hommage exprimé en termes vagues, à la condition que le roi d'Angleterre de retour dans ses Etats, examinera ses archives et enverra par écrit la formule de l'hommage dans les termes rédigés par ses prédécesseurs ».

Le graveur de la seconde médaille n'était pas aussi bien documenté. Il représente Edouard III dans la même position que lorsqu'il était prince de Galles, soumis, aux pieds du roi de France, « au devoir de Foy et Hommage lige pour le Conté de Ponthieu, comme en l'action de proferer ces paroles qui ont depuis esté si cherement venduës à la France ».

Vers la fin de ce même quatorzième siècle, c'est encore l'incomparable majesté de l'Eglise d'Amiens, et peut-être aussi, dit-on, le joli sourire d'une princesse de quinze ans, qui arrêtent dans nos murs Charles VI en route vers l'Artois, et qui valent aux Amiénois le coûteux honneur d'assister à son mariage. Le souvenir de cette néfaste union nous est conservé, s'il faut en croire de Bie, par une médaille qui porte au droit (1) le

(1) Les revers des médailles ne sont pas dessinés et nous les avons aussi négligés, vu le peu d'intérêt qu'ils présentent. Les explications que de Bie en donne, peuvent se résumer ainsi : *Effigie du Monarque placé d'allant* ou *de retour, vestu en Ma-*

buste du roi en « l'*âge de dix huict ans et fleur de virilité* » et au revers un sujet allégorique qu'il explique ainsi : « Il represente deux Enfans aislez en forme de deux Cupidons, tenans de la main droitte un seul flambeau ardant ; dans leurs gauches, l'un tient l'arc et l'autre la fleche, tout cela pour Symbole de quelque Alliance par mariage. Sous l'Exergue : AMBIANI, qui designe la Ville ou plutost les Citoyens honorez de la somptueuse et superbe Ceremonie faite à l'occasion du Mariage entre le Monarque et Elisabeth, Fille d'Estienne, Duc de Baviere, le XVIJ Juillet de l'année MCCCLXXXV par le ministère de l'Evesque du lieu nouvellement creé Cardinal (1) ».

Laissons à présent s'écouler presque un siècle et nous assisterons aux derniers épisodes de la

jesté sur la proportion du demy ou *du tiers de buste*, quelque fois aussi *à buste entier. Le chef orné* ou *augusté d'une couronne couverte à Fleurs de Lys entre-semez* ou *greslée de perles.*

Henri IV et Louis XIII ont : *Le chef venusté d'une couronne de laurier*, ou encore : *Le chef couvert du heaume ombré d'un panache revolté sur le devant*, etc... Sans aucune exception, c'est toujours l'effigie du monarque régnant qui figure de ce côté des médailles.

(1) La plupart des historiens disent que Jean Rolland fut nommé cardinal par Clément VII, le 12 Juillet 1385, mais que, soit par humilité, soit pour tout autre cause, le Prélat ne prit jamais ni le titre, ni les insignes de cette dignité, dont son épitaphe ne fait aucune mention, non plus que le nécrologe de l'Eglise d'Amiens. La Morlière ne croit pas qu'il y ait rien de vrai dans tout ceci, et s'indigne même de ce qu'on ait pu soupçonner notre Evêque d'avoir été créé cardinal par un anti-pape. (Edmond Soyez. Notice sur les Evêques d'Amiens, p. 104).

fameuse rivalité entre Louis XI et Charles-le-Téméraire.

Afin de vaincre plus facilement son ennemi, le duc de Bourgogne avait décidé les Anglais à envahir la France, en revendiquant la Normandie et la Guyenne. Edouard IV débarque une imposante armée à Calais, mais il y attend en vain et furieux l'aide que son beau-frère lui devait pour commencer les hostilités. Louis XI n'était pas homme à manquer une aussi belle occasion. Il profite de l'isolement de son adversaire pour lui faire des propositions, elles sont écoutées, et le 25 Août 1375, neuf mille anglais fêtent dans les tavernes d'Amiens la fin d'une campagne à peine commencée, puis, quatre jours après, le roi de France et le roi d'Angleterre se rencontrent « sur un pont de bois dressé expres sur la riviere de Somme proche de Piquigny distant trois lieuës d'Amiens, d'où s'ensuivit l'affermissement d'une Tresve de neuf ans entre les Monarques ».

La médaille qui doit laisser à la postérité une marque de l'entrevue, porte sous la barre d'exergue, le mot PIQVINIVM, « qui est donner autant qu'il se pouvoit d'honneur à ce lieu qui avoit esté honoré de la presence de ces deux Rois, et d'où sembloit s'estre respandu par toute la France et dans l'Angleterre une Treve qui promettoit à sa suite quelque bonne Paix ».

La mort de Charles-le-Téméraire, — 5 Janvier 1477, — qui délivra Louis XI de son plus redou-











Médailles picardes selon Jacques de Bie — I.













Médailles picardes selon Jacques de Bie — II.



table ennemi, est aussi symbolisée, dans une de ses conséquences, par un autre de ces petits monuments : Un pied sur sa roue, la fortnne ailée ramène avec elle quatre personnages figurant les villes que le duc de Bourgogne tenait en gage. Devant, marchent joyeux et libres, Abbeville et Montreuil-sur-Mer qui ont ouvert leurs portes au lieutenant du Roi (1), derrière, Arras et Cambrai enchaînés, sont contraints (2) de rentrer « en l'obeissance et sous la domination de leur premier Souverain ».

L'histoire de la surprise et de la reprise d'Amiens est chose trop connue pour qu'il soit utile d'y revenir longuement. Quatre médailles résument ce qui s'est passé du 11 Mars 1597 au 25 Septembre suivant ou, pour mieux dire, elles

(1) Le 17 Janvier 1477, Iehan d'Estouteville, seigneur de Blainville et de Torcy, maître des arbalétriers de France et capitaine général au bailliage d'Amiens, reçut des officiers municipaux et du peuple d'Abbeville, le serment de fidélité au roi, au milieu d'un enthousiasme général : Salves d'artillerie, feux de joie, procession, etc... L'accueil que Montreuil fit à Torcy paraît avoir été moins chaleureux. Cependant les habitants, dit un document du temps, « *se réduisirent libéralement et de grand vouloir en l'obéissance de Louis XI* ». (F. C. Louandre, op. cit., p. 344).

(2) Après un long siège, après des vengeances et des réactions sanglantes, le roi finit par triompher du courage opiniâtre des bourgeois d'Arras. Louis XI les proscrivit en masse et les malheureux habitants, disséminés dans le royaume, privés de ressources et de protection, furent remplacés par des étrangers..... La ville s'appela *Franchise.* (Baron de Calonne, *op. cit.*, p. 445 et 446).

semblent refléter les différents états d'esprit du Roi au cours de cette pénible période.

A la poignante émotion que lui cause la fatale nouvelle, succède bien vite la ferme résolution de briser l'audace des Espagnols et de les chasser d'Amiens. Laissant à son fidèle ministre Sully la charge de trouver des ressources, — car les finances sont dans un piteux état, — Henri IV, adresse un chaleureux appel « aux gentilshommes casaniers pour les induire à se rendre à l'armée », et la noblesse de France accourt ; j'en prends à témoins les bras armés que vous voyez sortir à droite d'un nuage et s'avancer vers la gauche pour soutenir un sceptre près de tomber.

Le 3 Juin, Henri IV vient établir son quartier général à la Madeleine ; il veille lui-même à la subsistance des troupes, les travaux de siège s'exécutent dans de bonnes conditions, le blocus se fait de jour en jour plus étroit ; en un mot, tout concours à ramener la confiance et, avec elle, l'intrépide Béarnais retrouve sa belle humeur, relevée d'une pointe de fanfaronnade gasconne. A la place du sceptre rétabli en équilibre, apparait un rocher inaccessible entrecoupé de précipices et couronné de lauriers. Solide et fier au milieu de la tempête qu'il ne craint pas, il nargue ses ennemis, les Espagnols impuissants qui l'entourent, dont on n'aperçoit que les têtes casquées, « pour designer qu'estans demeurez si bas, ils ont en vain fait leurs efforts de passer plus outre ».

Les soins que mettent les assiégeants à établir leur camp pour empêcher les communications de l'ennemi avec les renforts qu'il attend d'Artois, les précautions qu'ils prennent d'en appuyer les extrémités à la Somme et de fortifier la partie regardant Doullens, inspirent une autre composition que de Bie rapporte ainsi : « C'est un Hérisson attaqué de quatre Chiens à l'entrée d'un bois, contre le vain effort desquels, nonobstant qu'ils soient animez à cor et à cry par un Veneur, il ne fait autre chose que se tenir à couvert sous les armes que la Nature luy a données par le moyen desquelles il sçait se garantir de la dent de son ennemy. Sous l'exergue : 1598 Temps qui monstre que par un sens allegorique la chose représentée couvre une action genereuse du Monarque, lequel tenant Amiens assiégé se logea entre la Ville et le Secours qui luy venoit, s'estant mis à couvert d'un costé à la faveur d'une colline et de l'autre par des retranchemens et remumens de terre promptement commandez et levez ».

Un beau matin, après six mois et vingt jours d'un siège meurtrier, Amiens est rendu à la France « la fraude par le courage est vaicue » dit le médailleur : FRAVS. VIRTVTE. PERIT ; telle est en effet l'inscription qui accompagne un combat d'animaux. Le petit hérison de tout-à-l'heure s'est métamorphosé en un formidable lion qui tient sous lui et de ses griffes met en pièces le loup espagnol. La date 1598 « fait voir claire-

ment que le Monument a esté donné à la Postérité pour un second resouvenir de la reprise d'Amiens, et pour marquer qu'ayant esté surpris par un stratageme et ruse de Guerre, il fut reconquis à force ouverte par l'invincible courage et magnanimité du Monarque ».

Enfin, la dernière pièce de cette série picarde nous conduit au règne de Louis XIII. Vers la mi-Août 1616, des gens de guerre, wallons et italiens, envoyés d'Amiens se virent refuser l'entrée de Péronne et durent camper hors des murs, comme des ennemis. Malgré les bonnes raisons alléguées par les habitants qui subissaient depuis trop longtemps déjà les insolences de ces bandes indisciplinées, un conseil de hauts dignitaires, tenu en l'absence du roi, leur donna tort et fit rappeler le régiment des gardes françaises qui, en la circonstance, avait prêté main-forte aux bourgeois. Ces derniers, affolés à l'idée d'être abandonnés par la seule troupe en qui ils ont confiance, ne trouvent rien de mieux à faire que de s'emparer du château et de chasser de la ville le reste de la garnison composé des soldats étrangers de Concini (1).

Le même conseil qui se tenait toujours au Louvre eut la sagesse, cette fois, d'ordonner une enquête et le départ du régiment des gardes fut

(1) Concini, gouverneur d'Amiens, de Péronne, de Montdidier et de Roye, depuis le mois d'Août 1611, fut remplacé par Hercule de Rohan, duc de Montbazon, le 23 Juillet 1616.

contremandé, à la grande joie des Péronnais, heureux d'être sortis à si bon compte de cette mauvaise affaire.

« Le Corps de la médaille est d'une Couronne couverte à l'Imperiale-Françoise posée au milieu d'un parc renfermé de pieux affermis sur leur terrain par le bas, mais entre-ouverts par le haut, la chaîne de fer, qui les retenoit en estat paroissant brisée et rompuë en plusieurs endroits, comme par quelque violent effort. Sous l'Exergue : 1616. Pour avoir rapport à un Mouvement excité dans Péronne (1), qui chassa, sans le commandement du Souverain, sa Garnison estrangere et entreprit de se garder elle-mesme sous son obeissance, jusques à ce qu'un autre ordre y eut esté envoyé de sa part ».

Il y a un instant, à propos du mariage de Charles VI, je disais : « S'il faut en croire de Bie ». Ce n'est pas sans un sérieux motif que je formulais cette réserve, car, si la fantaisie vous prenait, de voir en leurs matières « ces riches pieces qui sont ordinairement de grand poids, et toutes d'Or et d'Argent », il vous serait difficile de satisfaire votre curiosité. Jacques de Bie est mort sans laisser les références qu'il promettait en 1636, et on ne retrouve guère ses médailles aujourd'hui, même dans les grandes collections.

(1) Voir le livre d'Alfred Danicourt : « *Une Révolte à Péronne sous le gouvernement du Maréchal d'Ancre, l'an 1616*. Imp. Eug. Quentin, Péronne 1885 ; 1 vol. in-8°.

Il est vrai qu'il avoue avoir imaginé quelques types (1) sur les conseils et avec la collaboration du « sieur Jean-Baptiste du Val, personnage versé en toutes louables curiositez », mais la meilleure part, il les dessina, affirme-t-il « sans les transporter, et par maniere de dire dans la main propre des possesseurs d'icelles ».

Comment expliquer, s'il en est ainsi, que la Monnaie ou la Bibliothèque nationale n'aient pas conservé trace de la plupart de ces documents français ? Faut-il croire que le médaillon d'or que vous cherchez en vain a « esté posé dans les fondemens d'un Edifice public sacré ou prophane » ? Assurément non ! La vérité est que de Bie a eu très peu de médailles à sa disposition. Sans retenir les grands bronzes romains, les sceaux du moyen-âge, les miniatures de manuscrits et les monnaies dont il s'est inspiré de manière reconnaissable, notre graveur a surtout fait ses médailles en dessinant des jetons de cuivre plus grands que nature (2) et en opérant

(1) Les deux médailles relatives à la cérémonie de l'hommage, celle du mariage de Charles VI et celle du pont de Picquigny font partie de cette catégorie ; elles ne portent, dans le livre de de Bie, aucune indication permettant de connaitre la nature du métal et le module.

La Fortune ramenant quatre enfants est aussi une invention de de Bie, avec cette différence qu'il donne ce dessin comme étant le revers d'une pièce en *argent de 49 millimètres.*

(2) Les cinq derniers dessins sont présentés par de Bie comme les revers de médailles en argent de 33 millimètres, ce ne sont en réalité que les revers de cinq jetons en cuivre et en argent de 27 à 28 millimètres.

par la pensée la transmutation du métal.

La preuve de cette singulière méthode se retrouve encore dans l'empressement maladroit que l'astucieux flamand met à prévenir l'objection, et dans le mépris exagéré qu'il semble professer pour les malheureuses piécettes qui lui ont cependant servi à écrire de nombreuses pages.

« Et d'autant, dit-il, que desja plusieurs ausquels j'ay communiqué ce dessein (de donner des références) ont de premier abord — quand je leur ay ouvert le Livre — estimé que ce fussent les Revers de ces pieces dont le vulgaire se sert à calculer, — ces especes de cuivre que nous appellerons Monilles quand il en faudra parler, — cela m'a fait croire que je devois prevenir et oster cette erreur... Ainsi la Monille n'empesche pas que le Medaillon et la Medaille ne soient, dont celles-cy representent les meres et celles-là les enfans ».

Je ne pouvais pas citer le livre de Jacques de Bie, sans en faire remarquer le point faible ; quoi qu'il en soit, cette supercherie fort regrettable en numismatique, devient négligeable pour qui n'a songé qu'à enrichir de quelques vignettes l'Iconographie du département de la Somme, à exhumer de vieilles images pour illustrer l'histoire de la Picardie.

Le revers à la légende IMPAVIDE se voit déjà sur un jeton de 1596, on le retrouve sur un autre jeton de 1597, mais dans aucun cas on ne trouve à la base du rocher cette rangée grotesque de têtes casquées, imaginée par l'auteur de la France Métallique.

Le revers à la légende CLARIOR MVNIMINE FRANCO (et non FRANGO) se trouve sur des jetons de 1615 et de 1620.

FONTS BAPTISMAUX PICARDS

Étude par M. Virgile Brandicourt.

Tout le monde sait que les fonts baptismaux sont de grands vaisseaux dans lesquels on conserve l'eau destinée à baptiser.

M. Littré les a donc fort mal définis en disant : « Vaisseau où l'on reçoit l'eau qui tombe pendant l'administration du baptême », ce qui ne s'applique qu'à la piscine. L'expression *fons* rappelle les fontaines ou les cours d'eau qui servirent aux ablutions baptismales, on y ajoute parfois un qualificatif : fons sacer, fontes baptismales.

Bien que l'Académie française ait déclaré que le mot « fonts » est un substantif masculin pluriel, il est certain que fons, fonz, funz, comme on écrivait au moyen-âge était alors un substantif féminin ayant un singulier.

Fonts baptismaux est aussi bien du féminin que « Lettres royaux, Marchandises royaux ». Quoi qu'il en soit, l'erreur est consommée, et nous doutons fort qu'on reféminise jamais le mot « Fonts » ; jusqu'ici l'audace grammaticale s'est bornée à lui restituer son singulier, et encore bien peu d'archéologues ont-ils sur ce point suivi l'initiative prise par M. de Caumont de dire « un font baptismal ».

Les premiers des fonts baptismaux, à l'origine des temps apostoliques, furent les fontaines et les fleuves, le Jourdain surtout, « où Jean baptisait » et dont les flots, suivant la forte expression de Châteaubriand, emportaient à la mer toutes les souillures des pêcheurs.

On trouve dans les catacombes de Rome des sources et des bassins qui sont regardés par les archéologues comme les baptistères où les apôtres et leurs successeurs administraient le baptême à leurs néophytes.

Pour bien comprendre les détails dans lesquels nous allons entrer sur la forme et la disposition des fonts baptismaux, il est nécessaire de rappeler très brièvement que le baptême se conférait anciennement de deux manières : 1° par immersion, c'est-à-dire en plongeant le catéchumène dans l'eau : 2° seulement par infusion en lui versaut de l'eau sur la tête. — Le baptême par aspersion est considéré comme valide, mais on ne connaît que quelques rares exemples d'administrer ainsi ce sacrement.

Il est constant que l'immersion fut pratiquée généralement dans les premiers siècles. Toutes les Eglises d'Orient baptisent encore ainsi. Ce fut en Occident et dans le Nord de l'Europe que le baptême par infusion commença d'être pratiqué communément et de bonne heure à cause des inconvénients que présentait l'immersion sous des climats aussi froids.

Un second motif qui dut faire renoncer à l'immersion, c'est la contamination de l'eau par des maladies de peau contagieuses et par ces souillures qui firent donner à Constantin IV le surnom de *copronyme*. L'impression de l'eau froide sur des enfants devait rendre assez fréquents des accidents de ce genre.

Nous avons dans l'histoire de saint Firmin, inscrite aux clôtures du chœur de notre Cathédrale, la représentation d'un baptême par immersion sur laquelle nous demandons la permission de nous étendre un peu. Nous en emprunterons la description, en la résumant, à la savante monographie de M. Durand.

C'est au 3e groupe de la vie de saint Firmin.

Faustinien, la noble Attile,
Femme Agrippin, famille, enfans
Baptisa avec trois fois mille
Pour ung jour la foi confessans.

C'est la cuve baptismale qui occupe la place d'honneur ; elle est placée à l'arrière plan de la partie sculptée à peu près au milieu. Posée sur une estrade à plusieurs degrès elle est très vaste, de forme carrée, ornée à sa base d'une arcature, et au-dessus, en encorbellement, d'une frise sculptée à trois médaillons circulaires, dans chacun desquels est un personnage en buste, traité en très bas relief. Celui du milieu porte une longue barbe, d'amples vêtements, une toque munie d'un voile et tient un rouleau à la main, les deux

autres sont imberbes, l'un encapuchonné dans le chaperon, l'autre coiffé d'un bonnet carré. La « noble Attille » entièrement nue est plongée à mi-corps dans la cuve, les mains jointes, tandis que saint Firmin lui verse de l'eau sur la tête. Deux suivantes ou plutôt deux compagnes, car elles sont élégamment vêtues de robes collantes profondément décolletées en et coiffées d'or, tiennent ses vêtements pour la rhabiller dès qu'elle sortira de la cuve. Il faut remarquer parmi ces vêtements la richesse de la coiffe qui est toute d'or, quadrillée de perles. Nombreuse est l'assistance qui s'apprête à recevoir le baptême : vingt-cinq personnes sans compter Attille et ses deux compagnes. Plusieurs se déshabillent déjà : celui-ci se fait oter par un varlet sa magnifique houppelande doublée d'hermine. C'est un personnage important, un sénateur sans doute. Un autre se déshabille tout seul : il a déjà, laissant voir ses jambes nues, ôté ses souliers en bec de cane et ses chausses qui gisent à côté de lui ; elles sont munies d'ouvertures pour laisser passer le bout des pieds et d'aiguillettes pour les attacher au pourpoint. Il commence à se dépouiller de son habit de dessus. Un troisième personnage, aux chausses flottantes et au manteau jeté bizarrement sur les épaules à la façon du manteau espagnol, se tient derrière eux, tandis qu'un jeune homme blond, imberbe et tête nue, délace son pourpoint. Les autres personnages, à l'arrière

plan, hommes et femmes, sont rangés en demi-cercle autour de la cuve baptismale, avec des attitudes et des expressions de visages analogues aux sentiments divers dont ils sont animés.

Ce baptême de la fille de Faustinien est à rapprocher du tableau de Lescurieux qui a figuré au salon de 1846 et a valu à son auteur une médaille d'or. Le Gouvernement fit placer cette toile dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours à la Cathédrale. Il y a là un certain souci de la vérité historique, de la reconstitution archéologique. Le cliché reproduit une gravure sur bois qui accompagne, dans « l'Illustration » de 1846, le compte rendu du Salon de cette même année. Nos naïfs imagiers picards ont conçu la scène du baptême, comme celle qu'ils voyaient se dérouler devant leurs yeux au commencement du xvi[e] siècle. Lescurieux lui a placé la scène hors des portes de la ville, sur les rivages de la Somme, près d'un piédestal où une statue païenne a été brisée. A la droite du Saint, la jeune et noble Attilia s'incline sur la cuve baptismale. Derrière elle, Faustinien détache sa toge sénatoriale et s'apprête à recevoir aussi l'eau régénératrice. Du côté opposé se trouve sa famille. A l'entour on découvre la foule de trois mille convertis. Tel était le programme imposé au peintre et dont il s'est heureusement acquitté. Sa composition est sagement entendue et bien groupée. Quelques-unes des têtes sont d'un bon caractère ; celles des



Fig. 1. — Baptême de saint Firmin.
Tableau de Lécurieux. — Cathédrale d'Amiens.



Fig. 2. — Airaines.



trois femmes placées en face d'Attilia sont gracieuses. On désirerait cependant un peu plus de variété dans ces visages. La femme agenouillée sur le devant et tout enveloppée, à la manière d'un fantôme, a une apparence étrange. C'est une Ligure qui pleure sur un tombeau.

Avant de quitter la Cathédrale, signalons la cuve baptismale de grande dimension qui se trouve dans le bas côté du transept du Nord.

C'est une auge oblongue en pierre de Senlis. Elle est orné de moulures sur ses quatre faces, et, à chaque angle, d'une figure de prophète en demi-bosse, tenant une banderole. Deux de ces prophètes sont nommés ; JOHEL, ZACHARIAS. Le style de ces quatre figures, et surtout les caractères des inscriptions qui les accompagnent accusent, sans aucun doute, les premières années du règne de Philippe-Auguste, vers 1180 Cette auge est portée par quatre petits piliers carrés et par un pilier central octogonal, tous couverts d'un ornement à quatre feuilles inscrit dans des carrés de faible relief, analogue à celui qui couvre le soubassement du grand portail de la Cathédrale. Le tout est posé sur une marche de pierre, grossièrement raccommodé avec des morceaux de toutes provenances, et parmi ceux-ci, sont quelques carreaux émaillés.

De temps immémorial, cette grande auge sert de fonts baptismaux pour certains baptêmes particulièrement solennels, et pour les cérémonies

qui doivent se faire aux fonts, telles que la bénédiction de l'eau le Samedi-Saint et la veille de la Pentecôte, la procession du jour de Pâques, etc.

Assurément elle n'a pas été faite pour l'usage auquel elle sert, très probablement, depuis la construction de la Cathédrale actuelle. Elle est d'une forme absolument inusitée et peu compatible avec les rites du baptême et des autres fonctions qui s'accomplissent aux fonts baptismaux. Il est bien difficile de dire quelle a pu être sa destination primitive. Serait-ce une ancienne fontaine à ablutions comme on en rencontre assez souvent dans les cloîtres ? Ne serait-ce pas plutôt une ancienne pierre à *laver les morts*, suivant un usage très fréquent au moyen-âge ? Il faut remarquer que la presque totalité des livres de Joël et de Zacharie — les deux prophètes qui sont accompagnés de leur nom sur le monument qui nous occupe — est considérée comme l'annonce du jugement dernier et de l'avènement glorieux du Christ, tandis qu'on n'y rencontre rien qui puisse se rapporter d'une façon claire au baptême.

Les fonts qui servent actuellement pour la plupart des baptêmes sont placés dans la Chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, près du portail de la Vierge dorée. De l'ancienne église de Saint-Firmin-le-Confessseur, ils sont revenus dans la Cathédrale en 1792. Ils se composent d'une belle vasque ovale en marbre noir porté par un balustre de même matière, au pied duquel on lit : « Ces

fons baptismaux ont été donnés par André le Sellier escuier et M. François Dincourt, marguilliers en l'an 1672. »

*
* *

Pendant la période romane, qui s'étend du xe siècle au commencement du xiiie, on voit quatre principaux types de fonts :

1° Les fonts tubulaires à réservoir rectangulaire, dont les angles sont souvent arrondis ; parfois ces fonts reposent immédiatement sur le sol, comme les sarcophages ou les baignoires antiques dont ils ont l'aspect. Le plus souvent, ils ont pour supports quatre petits piliers carrés, cylindriques ou octogones, il n'est pas rare qu'ils soient postérieurs aux fonts ;

2° Fonts en forme de cuve, le plus souvent ronds, quelquefois ovales. La courbe concave de l'intérieur se fait légèrement sentir au dehors. Quelques-uns sont décorés de bas-reliefs et (cantonnés) de colonnes ;

3° Fonts monopédiculés, ou à un seul pied, composés d'un réservoir hémisphérique reposant sur un fût cylindrique, trapu, à base carrée.

L'extérieur du bassin conserve parfois la forme ronde, mais le plus ordinairement il s'encadre dans un tube quadrangulaire, rarement pentagone ou hexagone, dont l'épaisseur forme sur chaque face une frise, tantôt lisse, tantôt ornée de moulures, tantôt décorée de sujets en bas-relief ;

4° Les fonts pédiculés ont de plus que les précédents, quatre colonnes à chapiteaux qui supportent les angles de la table. Ces cuves à cinq eolonnes, très répandues en France et en Angleterre, sont très rares en Belgique, où l'on n'en cite que trois ou quatre exemples.

Comme on fit considérablement de fonts dans le cours du XIIe siècle et que leur matière solide et résistante leur assurait une longue durée, on n'eut à en ériger, aux époques postérieures, que pour les nouvelles églises qu'on construisait et pour les paroisses qui acquéraient le privilège baptismal. Dans diverses provinces, et surtout dans le midi de la France, le style roman fut conservé pour les fonts pendant la première moitié du XIIIe siècle, comme cela eut également lieu pour les vitraux peints. Les arts accessoires de l'architecture se modelaient bien sur elle, mais avec une certaine lenteur, — rôle habituel de l'imitation, — surtout dans les campagnes où les tailleurs de pierre pouvaient rester quelque peu étrangers aux modifications de l'art architectural. C'est là uu fait dont on ne tient pas assez compte dans l'appréciation de l'âge des fonts baptismaux, et nous sommes persuadé qu'en les jugeant uniquement par leurs décorations, on les vieillit souvent d'un demi-siècle.

Cette classification des fonts de la première période est empruntée au magistral ouvrage de M. l'abbé Corblet, archéologue picard, sur le

sacrement de baptême. — Nous allons retrouver dans l'étude que va suivre la plupart des types catalogués par M. l'abbé Corblet.

. .
.

Le musée d'Amiens possède la représentation très ancienne d'un très célèbre baptême. Une plaque d'ivoire ayant probablement servi de couverture à un évangéliaire, et remontant à l'époque carolingienne nous offre trois scènes de la vie de saint Remi. Dans le registre inférieur de la plaque on voit une cuve en forme de quatre feuilles dans laquelle Clovis est plongé jusqu'à mi-corps pendant que du Ciel descend une colombe tenant la sainte ampoule.

Une des cuves rondes les plus anciennes de notre pays est celle qu'on peut voir dans l'église de Berneuil, qui a été reproduite sans grande exactitude par Viollet-le-Duc.

Elle est évasée, petite et a toujours dû être montée sur un socle. Son bord supérieur offre un bourrelet saillant reposant sur cinq arcatures en plein cintre qu'occupent alternativement deux rinceaux verticaux affrontés ou une figurine de saint Pierre debout, tête nu, en chasuble, tenant une clef. Les chapiteaux et écoinçons sont décorés de feuilles lancéolées. La cuve est formée de lames de plomb sondées, identiques entre elles.

Les cuves rectangulaires sans support ne sont

pas très nombreuses. Elles semblent avoir été usitées durant tout le XIe et le XIIe siècle et peut-être encore au XIIIe siècle, car on peut attribuer à cette dernière époque une cuve de ce type déposée au musée de Douai et provenant de l'abbaye d'Anchin.

La plus ancienne de ces cuves dans la région qui nous occupe paraît être celle de l'église de *Notre-Dame d'Airaines*. Sa sculpture extrêmement barbare porte le caractère du XIe siècle.

Elle est très allongée et de très grandes dimensions, 1m17 de long s. 0m75 de large et 0m87 de hauteur ; un adulte peut s'y baigner entièrement. Sa partie inférieur est plus étroite que les bords encadrés d'une grosse torsade que soutiennent quatre colonnettes, sans base et sans abaque, profilées sur les angles de la cuve. Les petites faces sont ornées de deux figures nues accroupies se donnant le bras et représentées jusqu'aux genoux ; sur chacune des grandes faces se voient trois figures semblables, et d'un côté un dragon, symbolisant sans doute le diable, parle à l'oreille de l'un des catéchumènes. Ces personnages dont la facture est extrêmement barbare, sont des plus enigmatiques. Leur interprétation a exercé jusqu'à ce jour la sagacité des archéologues. D'après le Dr Goze cette cuve est tellement ancienne qu'on pense qu'elle a été faite lorsque la cessation des ravages des Normands en Picardie aura permis de rouvrir les églises au commencement du Xe siècle.

Comme les cuves circulaires, les cuves rectangulaires n'ont pas laissé de spécimen datant de la première moitié du XIIᵉ siècle. Il y a bien trois quarts de siècle entre la cuve d'Airaines et les exemples qui vont suivre : ceux-ci constituent un type bien caractérisé et très différent du premier. Il aurait pu fournir à Viollet-le-Duc le meilleur exemple à l'appui de sa remarque sur l'imitation de la capsule maintenue dans un cadre par des colonnettes Ce modèle simule un grand vase ovale arrondi par dessous, maintenu sous un cadre rectangulaire allongé, dont chaque angle pose sur trois colonnettes réunies en faisceau. Celles-ci ont toutes des bases attiques et des chapiteaux à quatre larges feuilles de plantain sans crochet, dont un simple dé forme l'abaque ; quant à la tablette, elle est ornée d'un tore sous un bandeau, et son arête supérieure est abattue.

Telle est la forme des cuves de Buleux, Fouencamps, Gentelles, Havernas, Equennes, Mirvaux, et de cinq autres cuves conservées au musée d'Amiens. La tablette supérieure de la cuve d'Havernas est ornée de dents de scie, La cuve d'Equennes est godronnée.

Une variante du même type se voit à Soreng (Seine-Inférieure) sur les bords de la Bresle à quelques mètres de la frontière du diocèse d'Amiens, ainsi qu'à Prouzel (Somme), gracieusement orné d'une frise. Ce dernier exemple n'est

probablement pas de l'époque romane. La cuve de Soreng porte sous sa tablette une série de petites arcatures, et ses colonnettes sont galbées.

Un troisième type de fonts baptismaux existait dès le XIe siècle : c'est celui de la cuve basse et carrée élevée sur cinq supports qui sont un pied central de fort diamètre et quatre colonnettes soutenant les angles. Ce type a été considéré par M. de Caumont comme propre aux XIe et XIIe siècle. Viollet-le-Duc en a donné un exemple qu'il attribue au XIIIe siècle : ce sont les fonts de Vers en Picardie, où l'on voit apparaître l'ogive sur le bandeau.

Les fonts de ce type avec pied central et 4 colonnettes, ont été plus nombreux encore durant la période romane. Le plus ancien exemple qu'en renferme la Picardie paraît être les fonts baptismaux de *Saint-Pierre* de Montdidier, que Viollet-le-Duc a figurés sans grande exactitude. Ce petit monument se compose d'une cuve et d'un socle de plan carré ; une cuvette demi sphérique est entaillée dans la cuve et entourée d'un cercle de riches rinceaux ; les angles compris entre cet encadrement et les bords de la cuve sont ornés d'écoinçons variés, deux des faces latérales sont décorées de pampres touffus ; au centre de l'une d'elles est une niche abritant le buste du Christ bénissant. Les deux autres faces sont ornées d'arcatures dont les fûts sont alternativement lisses et en torsade. Toute la sculpture est traitée en mé-

plat suivant le procédé habituel du XIe siècle. Les supports ne sont guère moins ornés que la cuve ; le fût central est annelé de diverses moulures superposées ; il a une base et une sorte de chapiteau rond décorés de torsades.

Du même style, et antérieurs à 1150 sont les fonts de la *Neuville-sous-Corbie :*

Ils se composent d'une cuve quadrangulaire en pierre noire de Belgique, supportée par un gros pédoncule central, cantonné de quatre colonnettes qui soutiennent les angles. Sur l'une des faces de la cuve, on voit une sculpture méplate représentant deux dragons dont les queues sont entrelacées et les têtes affrontées. Sur une autre deux lions boivent dans une même coupe. La troisième présente deux colombes se désaltérant dans une ampoule. Quant au quatrième côté, appuyé contre le mur et par conséquent dérobé aux regards du visiteur, il porte trois oiseaux fantastiques, prenant leur essor. Tous trois ont le corps lisse, sauf le premier qui est orné d'une collerette formée de six rangées de plumes. Le dernier porte une queue de serpent repliée sur elle-même.

On conserve dans les fonts mêmes de la Neuville un intéressant vase cylindrique en plomb, ainsi que son couvercle. C'est une cuve réservoir destinée à contenir l'eau bénite qui servait à compléter l'immersion que l'on prenait dans une piscine, lorsque ce genre de baptême était encore en usage.

Les fonts de Selincourt et de Sains-en-Picardie ne sont pas antérieurs au mileu du XIIe siècle. La moulure en quart de rond qui sert de chapiteau à leur support a pris les proportions d'une demi-sphère épousant au dehors la forme de la cuvette intérieure. On n'y voit pas, comme dans les fonts artésiens, des griffes rattachant ce quart de rond aux angles de la cuve. Ce manque de transition est assez désagréable à l'œil. Au pied de la cuve de Sains a été accolé après coup un petit réservoir allongé au dessus duquel on dut tenir les enfants pour les baptiser par infusion lorsque ce mode de baptême fut adopté. Une disposition du même genre se remarque aux fonts de Merelessart.

La cuve de *Selincourt*, beaucoup plus riche, est conservée aujourd'hui au musée d'Amiens. Ses faces, divisées chacune en deux panneaux par une petite colonnette cannelée semblable à celle des angles, contiennent divers sujets de très belle sculpture ; deux faces sont occupées par des anges descendant du ciel et tenant des couronnes ; la troisième par le baptême du Christ et par le Christ assis couronnant l'Eglise et serrant un bandeau sur les yeux de la Synagogue ; sur la dernière enfin, la présentation de Jésus au Temple occupe les deux panneaux.

D'autres cuves carrées sur support unique appartenant à la seconde moitié du XIIe siècle ont la forme de véritables chapiteaux posés sur un fût très court. Celle de Bouillancourt près Montdi-

dier figure un chapiteau sans abaque mais composé de deux parties : celle du bas, évasée, est garnie de huit grandes feuilles lobées tandis que la partie supérieure, droite et rectangulaire, correspondant à la cuve, est ornée aux angles de quatre têtes qui font penser à des abouts de poutre réjouissants, et, entre elles, de feuillages sur deux faces et d'arcatures sur les deux autres. Ces têtes et ces arcatures sont très visiblement imitées des motifs que l'on trouve sur des sarcophages antiques. La décoration de ces monuments a du reste plus d'une fois servi de modèle à celle des cuves baptismales.

Il est presque impossible de dater les fonts baptismaux de *Bouvaincourt* près d'Eu, qui sont de grandes dimensions, en grès et, figurent une coupe demi-sphérique, sur un pied cylindrique épaté et très court.

*
* *

Disons quelques mots des matériaux servant à la confection de ces fonts.

Les cuves baptismales exigeaient une pierre particulièrement dure et des ouvriers spéciaux, tout comme les monuments funèbres du moyen-âge et ceux de notre temps, et comme nos affreuses petites cheminées de marbre. Ces monuments, facilement transportables, s'exécutent en gros dans quelques fabriques spéciales établies sur les lieux d'extraction de la pierre dure. C'est

ainsi que se faisaient les fonts baptismaux de l'époque romane. Ceux de Saint-Pierre de Montdidier, de Vermand, de Saint-Just, de La Neuville-sous-Corbie, sont en pierre bleue de Tournai.

En même temps que l'atelier tournaisien, existait un atelier boulonnais, qui semble avoir fourni presque autant à la région du Nord de la France.

Les environs de Boulogne possèdent un excellent calcaire oolithique à gros grains dit pierre de Marquise : on l'exploite autour de cette ville, où il forme plusieurs bancs de qualités assez inégales.

La pierre de Marquise s'est exportée fort loin, puisque la cuve d'*Airaines* en provient. De plus les abbayes de Saint-Josse-sur-Mer, Saint-Sauve de Montreuil et Valloires ont fait amener à la fin du XIIe siècle et au XIIIe siècle, par la mer et la Canche ou l'Authie, des chapiteaux et jusqu'à des colonnes monolithes en pierre de Marquise.

Aux environs d'Amiens, la pierre de Marquise semble avoir été peu connue ; on faisait venir la pierre dure du bassin de l'Oise ou même de Caen par eau, et pour les fonts baptismaux, on s'adressait durant le XIe siècle autant ou plus à Tournai qu'au Boulonnais. Mais vers le milieu du XIIe siècle, un atelier local mit en œuvre pour cette usage les calcaires de Croissy et de Bonneleau qui devaient servir plus tard à la construction de la cathédrale d'Amiens. Cet atelier paraît avoir



Fig. 3. — Equennes.



Fig. 4. — Selincourt.





Fig. 5. — Bouvaincourt.



Fig 6. — Cartigny.



reproduit à satiété le même modèle si l'on en juge par les cuves à peu près identiques entre elles de Fouencamps, Gentelles, Buleux, Havernas, Equennes, Mirvaux et du musée d'Amiens.

Au XIIe siècle on utilisa aussi le grès. Nous en avons quelques exemples, outre ceux de Bouvaincourt, à Saint-Christ et à Wiry-au-Mont qui ne sont pas sans intérêt. Creusés dans un massif rectangle de grès, ils se composent d'une tablette profilée en un bandeau surmonté d'un tore, qui repose sur une cuve arrondie, cantonnée à chacun de ses angles d'un faisceau de trois colonnettes. Les chapiteaux sont décorés de feuilles de plantain et les bases attiques reposent sur un socle pris lui-même dans le bloc de pierre.

D'une certaine beauté un peu fruste dans leur simplicité, sont les fonts en grès de Cartigny :

*
* *

Deux modifications importantes apparaissent au XIIIe siècle : en même temps que les cuves circulaires qui se maintiennent traditionnellemet, on en voit beaucoup d'autres affecter, pour l'extérieur de leur réservoir, la forme octogonale, et parfois même pour l'intérieur. D'un autre côté, le cintre est remplacé par l'arc aigu dans l'ornementation des faces latérales de la cuve, ainsi que dans la liaison des piliers ou des colonnettes qui la supportent. Les frises sont garnies de feuillages mêlés à des têtes humaines ; l'ornementation

consiste surtout en panneaux composés de rosaces, de trilobes et de frontons aigus.

Les cuves du XIIIe siècle ne sont pas nombreuses. Celle de Bergicourt, sans grande valeur artistique, se recommande cependant à l'attention. Une cuve hémisphérique, rappelant avec un pied central court et fort épais la forme d'un calice, est surmonté d'une tablette carrée dont la tranche est moulurée de deux baguettes superposées. Les coins de la tablette s'appuient chacun sur une colonnette à chapiteau sculpté de quatre feuilles d'eau. Le tout repose sur un socle carré sans ornement.

*
* *

Le XIVe siècle conserve les mêmes formes que l'époque précédente, mais les cuves cylindriques et les fonts pédiculés à colonnes auxiliaires deviennent de plus en plus rares. Dans ces derniers, les colonnettes ne sont plus détachées, elles adhèrent au support central. Ce qui domine, ce sont des fonts monopédiculés dont le calice octogone repose sur un pédicule de même forme, ayant aussi une base à huit pans. Les faces du support central sont ordinairement décorées d'arcades, de fenêtres simulées, de feuillages et de diverses moulures.

De Bergicourt passons à Beaufort-en-Santerre pour y admirer de très beaux fonts attribués au XIVe siècle et à propos desquels a été soulevé un petit problème archéologique.

La circonférence de cette cuve dépasse 3 mètres et présente 12 compartiments en arcades mitrées qui contiennent les images en relief des 12 apôtres.

Cette œuvre est portée sur une colonne ronde haute de 0m30, qui part du carrelage et dont on n'aperçoit ni base ni socle. Une inscription placée en 1893 avertit le visiteur que : « En l'an MCCIV le chef de S.-J.-B. a été déposé pendant huit jours sur les fonts baptismaux de Beaufort avant d'être transporté à la Cathédrale d'Amiens par Wallon de Sarton revenant des Croisades, et qu'en souvenir une relique de saint Georges a été laissée à Beaufort. » S'il est vrai que ce soit sur les fonts actuels, comme le signifie l'inscription, que Wallon de Sarton ait déposé le chef de S.-J.-B., c'est évidemment que ces fonts dateraient d'une époque antérieure au XIVe siècle ; le passage de la relique étant fixé à 1206.

*
* *

Au XVe siècle et pendant la première moitié du XVIe siècle, les cuves cylindriques deviennent encore plus rares. La forme octogone domine presque exclusivement, et pour les cuves sans support central, et pour les fonts pédiculés, accompagnés ou non de quatre supports auxiliaires de forme prismatique, ordinairement agrémentés de broderies flamboyantes. On trouve tout à la fois des fonts d'une grande simplicité et d'autres

d'une richesse excessive, où s'étalent luxueusement les décorations de cette époque. L'intérieur de la cuve, souvent caliciforme et octogone, est divisé en deux compartiments pour faciliter le baptême d'infusion.

La cuve de Beauchamps offre un bel exemple de cette disposition :

Elle comprend trois frises superposées séparées les unes des autres par des bandeaux biseautés. La frise inférieure qui dessine un quart de rond est décorée de palmettes d'acanthe, la frise intermédiaire de mouchettes, tandis qu'une course de feuillages, très saillants, meuble la frise supérieure. Le pied taillé dans le même bloc de pierre que la cuve, et à huit pans comme elle, comprend un socle privé de toute moulure et une base qui se profile en un talon renversé.

Les fonts baptismaux de Vismes-au-Val, également du xve siècle, se composent d'une belle cuve octogonale en plomb, posée sur une épaisse table de pierre que supportent quatre colonnettes avec chapiteaux à crochets du xiiie siècle. La cuve provient visiblement du même atelier que celle de Molliens-Vidame conservée actuellement au Musée d'Amiens. Seize arcatures en plein cintre, couronnées de gables en accolade, sur l'extrados desquels s'accrochent des chimères en garnissent le pourtour. Au centre de chaque arcature, un petit socle recevait une statuette en demi relief et en plomb. Sur la cuve de Vismes ces statuettes ont disparues.

La petite église de Souplicourt, près Poix, possède aussi des fonts de style flamboyant, ainsi que celle de Saint-Blimont, près Saint-Valery Dans cette dernière cuve le pied octogonal soutient une coupe ornée d'armoiries aux armes des familles de Saint Blimont : d'or au sautoir engrelé de sable, et de la Chaussée d'Eu : de sable semé de croissants d'or à trois besants de même posés 2 et 1.

∴

Parmi les formes très variées et même fantaisistes de la Renaissance, ce sont toujours les fonts pédiculés octogones qui sont les plus nombreux ; la cuve est tantôt caliciforme, tantôt hémisphérique ; le pied est cylindrique ou quadrangulaire ; parfois c'est une vasque coquette portant une urne. La circonférence de la cuve est décorée de rinceaux, de broderies, d'oves, d'armoiries, de médaillons, de panneaux encadrant des bas-reliefs. La Renaissance, de même que les premiers âges chrétiens, appropria parfois à l'usage baptismal d'anciens sarcophages ou de vieux chapiteaux qu'on creusa en cuvette à leur sommet.

Les fonts baptismaux Renaissance sont très nombreux en Picardie, et surtout dans la région de Montdidier. Nous allons les décrire très rapidement. (1)

(1) Nous avons omis de vous dire que les beaux clichés qui accompagnent cette lecture m'ont été très obligeamment prêtés par la Société des Rosati Picards et par notre collègue M. Bienaimé à qui nous sommes heureux d'adresser ici tous nos remerciements.

D'abord ceux de Saint-Riquier placés dans une chapelle dédiée à Saint Michel, ils proviennent de l'église paroissiale de Notre-Dame de cette ville. Ce monument se compose d'une cuve de forme octogone dont les différentes faces sont ornées de six bas reliefs représentant les traits principaux de la vie de J.-C. et de la Sainte-Vierge : 1° L'Annonciation ; 2° La Visitation de la Vierge ; 3° La Naissance de J.-C. ; 4° L'Adoration des Bergers ; 5° La Circoncision ; 6° Le Baptême de J.-C., par Saint Jean.

Le couvercle de cette cuve est surmonté d'une pyramide en bois accompagnée d'obélisques. Ce couvercle monumental se manœuvre à l'aide d'un bras puissant articulé sur un pivot. Ces fonts baptismaux paraissent avoir été exécutés dans le cours du xvie siècle, d'après l'examen de leur composition qui est d'un bon style.

Les fonts de Gamaches sont aussi une belle œuvre de la Renaissance avec sa cuve décorée dans ses huit panneaux de figures humaines. Quatre têtes d'hommes sortent en forte saillie et alternent avec quatre bustes de femmes, dont elles sont séparées par des pilastres cannelés. Très curieuses les espèces d'anses qui relient la vasque au pied.

Bien différents et de forme aussi originale que gracieuse sont les fonts d'Hangest-sur-Somme. Une coupe octogonale ornée sur chacune de ses faces d'une tête de lion et sur chaque angle

d'une feuille d'acanthe, est supportée par un pied unique également octogonal. Des dauphins, la tête en bas relient, dans un mouvement plein de souplesse, la cuve à l'emmarchement et déguisent la nudité du pied central.

Le Vimeu va nous retenir quelques instants avec les fonts de Bourseville ornés de médaillons traités à l'antique. Sur la partie supérieure court une inscription qui rappelle les effets du baptême.

Gratiam procuro. — Je procure la grâce.
Demones pello. — Je chasse les démons.
Sordes abluo. — Je lave les souillures.
Cœlum promitto. — Je promets le ciel.

Non loin delà admirons les fonts de Pendé, également ornés de figures entourées de ces chapeaux de triomphe, bien connus des Amiénois qui ont pu admirer la façade du Baillage ou simplement la frise qui se trouve dans le passage du Logis-du-Roi.

Les fonts qui vont suivre ont une date certaine indiquée par une inscription intérieure ou extérieure.

Ceux d'Allery appartiennent à l'art de la Renaissance avec des réminiscences du style flamboyant. Ils sont en grès et dans un excellent état de conservation. Ils se composent d'une gaine carrée, aux angles abattus, ornés de pilastres, reliés au sol par une base ronde moulurée ; une

tablette octogonale se rattache au support par une série de moulures rehaussées de feuillages. Sur chacune des quatre faces est sculpté un petit sujet emprunté aux scènes du baptême.

On peut dater, avec certitude, les fonts d'Allery de la première moitié du xvi[e] siècle, grâce aux armoiries qui les décorent et qui portent : parti au 1 du Hamel : d'argent à la bande de sable chargée de trois sautoirs d'or, et au 2 d'Occoche : d'argent à la fasce de gueules, sommé de trois coqs de sable, crétés, becquéset membres de gueules. Ce blason est celui de Léon dit Lyonel du Hamel, qui avait épousé Françoise d'Occoche et qui ne vivait plus en 1544.

Les fonts baptismaux de Guerbigny appartiennent à un type fort élégant et fort riche dont on rencontre assez souvent des spécimens dans le canton de Montdidier. Ils sont en pierre et portent intérieurement la date de 1567. La cuve circulaire est cantonnée de quatre appendices arrondis et décorés de têtes d'anges et de guirlandes. On y lit l'invocation : « O mater Dei memento mei. »

Quatre colonnettes, actuellement détruites, devaient accompagner le support central. Celui-ci est recouvert de sculptures. On y voit le baptême dansle Jourdain, l'Assomption, les statuettes de saint Pierre et de saint Paul, et plusieurs personnages tenant des banderoles. Le tout repose sur une base aux moulures élégamment profilées.



Fig. 7. — Bourseville.



Fig. 8. — Pendé.



Fig. 9. — Saint-Sépulcre de Montdidier.



Fig. 10. — Folleville.



A l'extrémité du bas côté droit de l'Eglise Saint-Sépulcre à Montdidier se trouvent les fonds baptismaux transportés là en 1688, mutilés et badigeonnés en 1870. Ils datent de 1589 ainsi qu'en témoigne cette inscription tracée en caractères gothiques et en dialecte picard.

Je fuy chy mis et assy neuf
En lain mil cinq cents trente ueuf.

Il n'est pas possible de croire, quoi qu'en dise M. Enlart que ce monument ait pu posséder quatre colonnettes. On ne voit que des traces de pendentifs, et le renflement de la colonne centrale aurait empêché ces colonnettes de trouver leur place.

Je me contente de citer les fonts de l'Echelle-Saint-Aurin, de Laucourt et ceux de Piennes, particulièrement gracieux et dans lesquels apparaissent les angelots qu'on retrouve si souvent au XVIIe siècle.

Ils sont d'un style bien différent, les fonts de Folleville, sur lesquels Saint-Vincent-de Paul a certainement baptisé des enfants.

Ces fonts baptismaux, placés au bas de l'église, à gauche en entrant par le portail principal sont très remarquables. Ils ont la forme d'une coupe évasée, en marbre blanc de 1^{m}15 de diamètre. Cette cuve ronde est ceinte de la chaîne historique des de Lannoy qui retient dans son contour

quatre écussons chargés des armes de Folleville, de Lannoy, de Poix et d'Hangest.

A l'intérieur est gravée en caractères romains, cette invocation à la Trinité régénératrice dans les eaux du baptême : « Sancta Trinitas, unus Deus, miserere nobis ». Un couvercle en bois, en forme de pyramide, terminé par une croix, surmonte la cuve de marbre. Il était comme celle-ci entouré à sa base d'une sorte de corniche armoriée ; les écussons ont malheureusement été mutilés. Le cachet de la Renaissance et de l'art italien sont empreints sur la cuve baptismale, de même que sur le sarcophage de Raoul de Lannoy. Le couvercle au contraire appartient au style flamboyant que nos artistes indigènes n'avaient pas encore entièrement abandonné au XVIe siècle.

Les fonts de Fontaine-sur-Somme qui portent la date de 1590 peuvent être revendiqués par le XVIIe siècle. Leur architecture offre tous les caractères de cette belle époque.

Ces fonts baptismaux par leur forme élégante présentent un intérêt archéologique incontestable. Une courte colonne en pierre à huit pans rattachée à un socle par une baguette et un talon renversé, se relie par une scotie à une tablette profilée en bandeau.

La tablette supporte une vasque de marbre rouge dont chaque pan est creusé de trois cannelures. Le couvercle monumental en chêne se manœuvre à l'aide d'une potence comme celui de

Saint-Riquier. Il se compose dans la partie inférieure d'une frise dont le plan octogonale se raccorde à la vasque et qui comprend huit petits panneaux séparés les uns des autres par des masques.

Des cartouches entourés d'arabesques décorent chaque panneau. L'un des cartouches porte la date de 1590.

Trois ordres d'architecture se superposent au-dessus de la frise. Toutes les colonnes appartiennent à l'ordre corinthien ; elles diminuent de hauteur à chaque étage et le monument, se rétrécissant à mesure qu'il monte, se termine par une petite coupole supportant une sphère et une croix. L'ensemble est des plus gracieux.

Du XVIIIe siècle je ne pourrai vous fournir qu'un seul exemple : les beaux fonts de Montmarquet de très pur style rocaille en chêne sculpté, ce qui est assez rare pour des fonts baptismaux.

Je termine ici cette revue rapide, encore que trop longue et fastidieuse de nos fonts baptismaux picards. Grossiers, à peine ébauchés à l'origine, nous les avons vus, de siècle en siècle, s'orner, s'affiner ; se creuser en ogive avec le XIIIe siècle et le XIVe siècle, en lancettes flamboyantes avec le XV siècle ; se décorer de guirlandes, de fleurs, de têtes d'hommes et de femmes avec la Renaissance et adopter, avec le XVIIIe siècle son style rocaille.

Que seront les fonts baptismaux modernes ? M. l'abbé Corblet n'en fait pas grand cas : « Les siècles modernes, dit-il, évasent de plus en plus la coupe, ordinairement ovale et en diminuent la profondeur. Leur support à renflements est tantôt cylindrique et tantôt quadrangulaire. Beaucoup de nos cuves baptismales ne sont que de grands et vulgaires bénitiers. »

Souhaitons en terminant que nos modernes architectes fassent mentir la prédiction de M. Corblet, et qu'un antiquaire du XXIIIe ou du XXIVe siècle décrive avec admiration et cite avec enthousiasme les fonts baptismaux du XXe siècle.



COMPTE-RENDU

DES

Travaux de la Société pendant l'année 1911-1912

Par M. de Guyencourt, Secrétaire Perpétuel

Mesdames, Messieurs,

Qui de nous, aux jours heureux de l'adolescence, n'a feuilleté avec délices « les voyages en zigzag », récits charmants et bien injustement négligés aujourd'hui ? — Si, dès maintenant j'évoque le souvenir du père glorieux de M. Cryptogame, de M. Crépin, de M. Vieuxbois, de M. Jabot, de M. Pincile et de tant d'autres héros, c'est que je désire moi-même vous proposer une excursion à travers les multiples sujets effleurés au cours de nos séances, en l'année 1912. — Assurément mon œuvre n'aura pas l'aimable gaîté que Rodolphe Töppfer savait communiquer à tous ses écrits. — Il y manquera aussi ses fins et amusants croquis : comment faisait-il donc pour être toujours joyeux ?

Observateur et philosophe, Töppfer avait remarqué, sans doute, que les herbes les plus folles croissent souvent sur les tombeaux, que le sourire est parfois le masque de la douleur.

Pour nous, Picards, il en est de même.

Le caractère enjoué de notre race n'exclut pas les sentiments profonds, et personne n'ignore qu'en bien des villages, une touchante coutume conduit les jeunes époux, au sortir de l'église, vers les tombes de leurs familles nouvellement alliées, pour y dire une prière.

Notre Société est une famille aussi ! — Elle n'oublie pas ceux qu'elle a perdus et se rappelle que cette année a ravi à son affection : M. Arthur Andrieu, de Paris, M. Vayson, Président de la Société d'Emulation d'Abbeville, M. le baron Adrien Tillette de Clermont-Tonnerre, secrétaire de la même Société, M. Ch. Cordier, d'Amiens, M. Fagard, de Noyon, M. l'abbé Danicourt, curé de Naours, l'infatigable et enthousiaste fouilleur des vastes carrières qu'il avait découvertes en sa paroisse, M. Narcisse Dupont, lauréat de nos concours, M. Ch. d'Hautefeuille, M. d'Ablincourt, l'un de nos vétérans, qui nous appartenait depuis le 14 août 1866, M. Lorgnier, avocat et ancien bâtonnier, M. Alfred Thuillier, ancien sénateur de la Seine, et M. Poujol de Molliens, frère de mon vénéré prédécesseur.

Leur mémoire nous reste chère, et nous leur conservons un pieux souvenir.

Oui, certes, ce culte du souvenir, les Antiquaires de Picardie l'entretiennent avec amour, et pour eux ce fut une grande joie d'accueillir par un vote unanime, comme membre titulaire résidant, le digne petit-fils d'un ancien président

d'honneur de leur Société, le digne fils de M. Georges Antoine, si hautement estimé en notre ville, qu'il sut administrer avec une sagesse, avec une justice, comparables à celles de nos anciens maïeurs.

M. Henri Antoine ne faillira pas. Il a déjà fait ses preuves de littérateur et d'artiste ; sa profession d'architecte ne peut manquer d'en faire un archéologue accompli ; nous mettons en lui toutes nos espérances.

Accueilli par une semblable élection, M. Alfred Demailly a bien voulu, lui aussi, venir siéger parmi nous. Il me permettra de le saluer amicalement d'un titre que je considère comme très flatteur, du titre de « rédeu ». — Aux maîtres de la science, l'étude des Pyramides, du Parthénon, du Colisée ; aux « rédeux », celle des débris infimes que l'on rencontre partout, que l'on acquiert pour quelques centimes, et qui pourtant constituent, pour ainsi dire, le sol que nous foulons. Ces misères, ce sont les archives domestiques des générations qui nous ont précédés, les témoins de la vie intime de nos aïeux.

A la vérité, partout il y a des « rédeux » qui, sous d'autres noms, inspectent les terrassements, les démolitions, les décombres, certains marchés spéciaux, certaines boutiques de modestes brocanteurs, qui recueillent les moindres vestiges du passé, les classent et les étudient, mais nulle part, — et c'est une gloire pour Amiens, — ils

ne sont plus nombreux qu'en notre ville, où ils jouissent d'un vocable caractéristique.

M. Demailly est leur modèle, leur plus actif, leur plus laborieux représentant.

A ses recherches nous devons déjà un ouvrage, très remarqué, sur des monnaies, enseignes, médailles et autres petits monuments de plomb, trouvés en Picardie ; une seconde étude est sous presse, qui donnera la liste des sigles relevés depuis vingt ans sur les poteries gallo-romaines recueillies en notre ville, et M. Demailly est seulement à ses débuts.

Vingt-quatre autres amis de nos études ont tenu à s'affilier à notre Société comme membres non-résidants. Ce sont d'abord, Mme Ch. Cordier, d'Amiens, Mlle Branche, d'Arvillers, et Mme de Garsignies, née de Diesbach ; puis MM. Arnette, avocat à Noyon, Beaugrand, sculpteur à Amiens, Léon Caron, photographe en notre ville, l'abbé Defleury, curé d'Heilly, Delécaille et Ducroq, propriétaires à Paris, le docteur Dutertre, médecin en chef de l'hôpital de Boulogne-sur-Mer, Fagard, de Paris, Greisch, juge au tribunal civil de Péronne, J. d'Hautefeuille, à Hauteville, près Hesdin (P.-de-C.), l'abbé Léguillier, vicaire à Saint-Jacques d'Amiens, A. Lennel, propriétaire à Montonvillers, Péret, pharmacien à Picquigny, F. Ponche, propriétaire à Bougainville (Somme), Paul Vigoureux, artiste peintre à Paris, le Marquis de Fayolle, le Prince Charles de Croÿ, M. Ca-

mille Leroy, M. Malicet, avocat à Péronne, M. Samson à Villers-Bretonneux et M. Dupré, libraire à Saint-Quentin.

Tous auront à cœur, — il n'est pas permis d'en douter, — d'enrichir nos publications des fruits de leurs recherches.

Cependant cet espoir ne suffit pas. J'ai promis un voyage ; en route donc à travers les âges !

Mais, dès nos premiers pas, voici que l'histoire nous enveloppe d'ombres mystérieuses, où M. l'abbé Bouvier va très heureusement projeter un peu de lumière.

Depuis longtemps, les auteurs les plus érudits cherchent, sans y parvenir, à se mettre d'accord sur un problème de géographie politique d'un haut intérêt : lors du partage du royaume de Clovis, en 511, le diocèse d'Amiens fut-il attribué à Clotaire, roi de Soissons, ou à Childebert, roi de Paris? — Eh bien ! notre pays fit partie du royaume de Soissons. Cette conclusion résulte, d'une façon qui paraît définitive, de l'interprétation des textes étudiés par M. l'abbé Bouvier, avec la méthode d'un véritable historien, avec une sagacité digne de lui.

Sagacité, sagesse et bon sens, admirables qualités, mais combien rares dans la vie !

Les Augustines de Montdidier semblent en avoir été absolument dépourvues, qui, vers 1630, se livrèrent avec passion aux rêveries du quiétisme, dont elles furent quelque peu les promo-

trices. — M. l'abbé de Sérent nous a révélé que ces mystiques théologiennes parvinrent même à influencer l'esprit d'un homme tel que Mgr de Caumartin, évêque d'Amiens.

Ce prélat revint même avec peine sur sa première impression, prouvant ainsi la justesse de ce dicton, au XVIIe siècle :

Mal sont les gens endoctrinés
Quand par femmes sont sermonnés,

dicton aujourd'hui absolument faux. A présent, — nous le savons tous, — la sagesse parle toujours par la bouche des dames.

Au demeurant, les religieuses de Montdidier étaient de modestes extravagantes ; mais désire-t-on connaître l'aventure d'un autre déséquilibré, celui-ci de haute marque ? — M. Hackspill nous la racontera.

Vers 1603, le Frère Ange de Joyeuse, capucin et maréchal de France, — à ses moments perdus, — voyageait en Picardie, pour les affaires de son ordre, dans le sommaire équipage des moines mendiants. — Un soir, le hasard l'amena près du château d'un de ses anciens officiers. Il crut pouvoir lui demander l'hospitalité, mais ne fut pas reconnu, et son hôte, — un huguenot, — lui donna pour logis une étable, après l'avoir abreuvé d'outrages. Le Frère Ange les supporta avec une sainte résignation. — Sur les entrefaites, son identité fut découverte. — On s'imagine fa-

cilement la confusion du châtelain anonyme, essayant de réparer ses impertinences envers un hôte de si haut parage, confusion dont le Frère Ange se contenta, pour unique vengeance. Mais, comme il arrive trop souvent dans les récits de traits édifiants, on regrette ici l'absence de renseignements précis sur les circonstances de temps et de lieu, ainsi que l'omission de noms propres, qu'il serait pourtant fort intéressant de connaître.

A leur défaut, on est tenté de reléguer ces pieuses anecdotes dans le domaine des légendes, surtout lorsqu'il s'agit d'un personnage tel que le Frère Ange, dont Voltaire put dire :

> Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

D'un capucin, — fût-il maréchal de France, — aux chanoines réguliers de saint Augustin, même en passant par les Célestins, la distance n'est pas infranchissable. — Ces derniers possédaient, — trop près de la citadelle d'Amiens, — un couvent dont Louis XIII ordonna la démolition en 1634. — A titre d'indemnité le roi mit les religieux expropriés en possession de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, située sur l'emplacement du Palais-de-Justice actuel.

Mais ce monastère appartenait, depuis six siècles, aux chanoines de saint Augustin qu'il fallut expulser. — M. l'abbé Mantel a recherché quelle fut la responsabilité de Mgr de Caumartin,

évêque d'Amiens, dans l'accomplissement de cette mesure tant soit peu arbitraire. — Pour la justifier, les lettres patentes du roi alléguaient le relâchement des religieux de Saint-Martin-aux-Jumeaux et leur petit nombre ; mais ceux-ci, soutenus par le chapitre de la Cathédrale, crièrent à la persécution, et virent, dans la mesure qui les frappait, un effet de l'animosité de l'évêque, parce qu'il était en même temps leur abbé commendataire.

Cette affaire s'embrouilla si bien, qu'il est encore impossible, avec les renseignements incomplets que nous possédons, de reconnaître où était le bon droit. M. l'abbé Mantel réserve donc son jugement, en attendant que la découverte de documents nouveaux vienne éclairer ce lointain prélude de nos modernes expulsions.

Des Célestins, passons aux Chartreux. — Ceux du Mont-Renaud, près Noyon, possédaient à Thézy un domaine important dont M. le Bon de Bonnault nous a énuméré chaque pièce en indiquant son origine, sa contenance et sa valeur locative à différentes époques. C'est là de la pure économie rurale, qui nous incite tout naturellement à parler de plusieurs autres études agricoles. — A peu près dans le même esprit que le précédent ouvrage, fut conçue en effet la monographie de la Mairie de Hem que nous devons à M. de Mérocourt.

Quel promeneur amiénois n'a remarqué, —

souvent sans connaître son origine, — le siège de ce fief, vénérable construction d'aspect archaïque, qui s'élève à l'extrémité du faubourg de Hem, à gauche, avant d'atteindre la route de Senarpont ? C'était le chef-lieu d'un domaine qui appartint aux familles de May, de Saint-Delys, Le Gillon et Vaquette, pour citer seulement celles qui ont le plus marqué dans l'histoire d'Amiens.

Mais abandonnons, si vous le voulez bien, le faubourg enfumé de notre bonne ville, pour gagner enfin la vraie campagne, en compagnie de M. le Vte de Calonne.

Est-il indiscret d'annoncer que l'auteur très érudit de « La vie agricole sous l'ancien régime », prépare une nouvelle édition de son remarquable ouvrage ? — Non, puisqu'il a bien voulu nous en communiquer quelques chapitres, celui, entre autres, où il expose comment, sous l'influence des économistes du XVIIIe siècle, les esprits se tournèrent, — moins, certes, par engouement que par conviction sincère, — vers l'agriculture, source de la richesse des familles et des états.

Les Sociétés d'agriculture créées par Bertin, bien qu'elles fussent plus théoriques que pratiques, contribuèrent puissamment à entretenir l'émulation entre les laboureurs, — c'est-à-dire entre les propriétaires cultivant leur propre fonds, — mais les efforts de ces académies agricoles ne purent jamais dompter l'incurable routine des simples villageois, toujours très attachés aux vieilles méthodes de leurs ancêtres.

Il fallait compter aussi avec la question de la main d'œuvre, avec celle des salaires, — qui n'ont guère progressé depuis plusieurs siècles, — avec le manque de bras, tous problèmes encore à l'ordre du jour, pour prouver, une fois de plus, que l'histoire est un éternel recommencement.

Au culte des divinités champêtres les anciens associaient volontiers celui des Muses. Cela me procure une heureuse occasion de vous parler maintenant de Gresset.

Quelles circonstances déterminèrent notre aimable poète à écrire Ver-Vert ? — Voici, à ce sujet, une anecdote peu connue, sinon inédite, qui nous fut contée par M. de Puisieux.

Gresset, alors novice chez les Jésuites, accompagnait l'un de ses supérieurs qui prêchait une retraite aux Visitandines de Nevers.

Le jeune homme, doué d'un brillant appétit, heureux privilège de son âge, et passant par l'office du couvent, avisa quelques tartes d'un physique tout à fait avenant, que l'on réservait pour un prochain repas.

> La faim, l'occasion, l'herbe tendre et, je pense,
> Quelque diable aussi le poussant,

il en prit une, ne croyant pas être vu, et la dévora. Mais son geste avait été remarqué, et les Visitandines, pour lui donner une leçon, décidèrent qu'à table, les tartes lui passeraient sous le nez, comme par hasard. Il fut donc mis en péni-

tence et privé de dessert comme un petit gourmand. — Gresset s'étonna d'abord et fut un peu vexé, puis, ayant compris le manège des bonnes sœurs, prit le parti d'en rire, mais... ce fut à leurs dépens ; Ver-Vert venait d'éclore en la pensée du poète.

Notre Président recueillit jadis cette historiette de la bouche d'un Jésuite d'âge vénérable, qui lui-même la tenait d'un de ses prédécesseurs, dont les souvenirs lointains remontaient presque jusqu'aux contemporains de Gresset. L'anecdote semble donc perpétuer une tradition constante chez les Révérends Pères.

On sait quel fut le succès de Ver-Vert. Louis XV lui-même ne dédaigna pas d'en faire, à haute voix, la lecture aux dames de sa cour, et les imitateurs de Gresset furent légion. L'un d'eux, — l'Artésien Alexandre Harduin, — en des vers consacrés au perroquet des Jésuites d'Arras, qui avait eu, lui aussi, des aventures de couvent, s'efforça de rivaliser avec le poète amiénois à qui il dédia son œuvre.

M. de Puisieux nous l'a fait connaître : bien qu'apparentée au cycle de Ver-Vert, elle est loin d'en avoir l'élégance et la grâce badine.

Notre illustre compatriote n'en fut pas moins contraint d'abandonner sa cellule de novice, pour revenir bientôt en son pays natal et s'y ensevelir, aux portes d'Amiens, dans sa solitude du Plinceau. Il écrivit encore quelques chefs-d'œuvre,

— tels « Le Méchant » et « Sidney », — puis une infinité de petites pièces d'un mérite bien moindre. — Il s'y livra aussi à des travaux d'utilité publique. — J'entends par là qu'il composa une inscription, en style lapidaire et en latin, — pour plus de solennité. — Que ne suivit-il l'exemple « des bones gens des viles d'entour Amiens qui vendent vuaides », lorsqu'ils tracèrent quelques mots sur la paroi de la chapelle construite de leurs aumônes au flanc de notre Cathédrale !

Quoi qu'il en soit, M. de Puisieux a retrouvé, dans la collection d'autographes de M. le commandant de Hauteclocque, le brouillon original — avec variantes et corrections, — de l'inscription rédigée par Gresset pour orner l'une des façades de l'ancien château d'eau d'Amiens, inscription dont on lit encore le texte définitif dans la cour du musée installé en ce lieu solitaire, où se morfondent nos collections municipales d'histoire naturelle.

Du château d'eau d'Amiens à Saint-Valery-sur-Somme, la distance est seulement d'une quinzaine de lieues. Ce n'est pas trop pour y aller honorer la mémoire d'un brave loup de mer attaché à ce port.

M. le docteur Lomier nous a fait connaître cet énergique marin, né à Amiens en 1735 et nommé André Lefèvre. — D'abord enrôlé dans la marine marchande, il passa, en 1779, dans la marine royale, avec le grade de capitaine de frégate, puis

on perd sa trace, au moment précis où moi-même je perds le fil de mes idées.

C'est que je viens d'épuiser le fonds des communications historiques faites en 1912, et que je cherche une fine transition pour vous présenter d'une façon adroite le résumé de nos études archéologiques. — Mais je prévois votre avis et je m'y conforme d'avance. Vous alliez me conseiller de dire tout simplement que M. Commont a fait passer sous nos yeux un torque de bronze trouvé à Carnoy et patiné remarquablement. Ce collier paraît être une pièce unique en France. Sa matière indique la période indéterminée à laquelle il remonte, — environ neuf cents ans avant Jésus-Christ. — De plus, il offre la particularité de ne pas être ouvert, ce qui ajoute à sa rareté.

Au Quesnel-en-Santerre, près l'enceinte de Saint-Mard, plusieurs dalles de pierre ont aussi revu le jour. Elles furent signalées, par M. l'abbé Leroy, à proximité de la voie romaine d'Amiens à Roye, qui passait en ce lieu, et appartenaient à son « substratum ».

C'était le prélude de la découverte qu'allait faire bientôt M. le chanoine Moy, en restaurant le caveau où reposent les cendres des ducs de Chaulnes, dans l'église de Picquigny. — Le plafond de ce souterrain était formé par une grande pierre tombale qui, après avoir été retournée et fixée contre un mur de l'église, présenta les images bien conservées de deux conjoints, abritées sous

une arcature du XIVe siècle. — Cette dalle est anépigraphe. — Recouvrait-elle jadis les dépouilles mortelles d'anciens seigneurs du lieu ? Cela n'est pas impossible ; cependant l'absence de tout attirail guerrier, — épée, casque, gantelets, etc., — près de l'époux, ainsi que son costume exclusivement civil, font douter que « cette funèbre lame » ait jamais protégé la sépulture d'un haut et puissant baron de Picquigny.

Au Mesnil-Martinsart, une autre découverte, — celle-ci fort singulière, — nous fut révélée par M. de Francqueville. — On a effectivement découvert, en cette commune, un vase de bronze, très-vraisemblablement gallo-romain, mais rempli de monnaies qui, — chose étrange, — appartiennent toutes au XIVe et au XVe siècles. M. Collombier a bien voulu déterminer ces médailles ; elles s'échelonnent entre le début et la fin d'une période de deux cents ans, comprise entre les règnes de Philippe V et de Louis XII.

M. Demailly fit une autre découverte numismatique non moins intéressante, dans un vénérable ouvrage de Jacques de Bie, auteur du XVIIe siècle, qui publia les dessins, finement exécutés, de dix médailles relatives à la Picardie et en particulier à notre ville, car la plupart concernent le siège que subit Amiens en 1597. — Mais, ici encore, un mystère se dresse comme un point d'interrogation. — Aucune collection ne possède, actuellement, le moindre spécimen des médailles

signalées par l'érudit antiquaire, qui mourut sans avoir publié les références promises, mais en avouant qu'à défaut de médailles inexistantes, ou seulement émises sous forme de jetons, il en composa et en publia parfois d'imaginaires telles qu'elles auraient pu et dû exister. — Au point de vue historique, l'intérêt que présentent ces suppositions est presque aussi intense que si elles eussent été réalisées, car elles sont aussi documentaires, et nous rendons grâce à M. Demailly de nous les avoir révélées.

Enfin la Société a cru devoir constituer, sous la direction de M. Duhamel-Decéjean, une commission chargée de surveiller, — au point de vue archéologique, — les travaux du canal du Nord, (actuellement en création), pendant son trajet à travers notre département. Mais, — avouons-le en toute franchise, — comme certains carabiniers légendaires, nous sommes arrivés en retard. Déjà nos excellents confrères de Noyon avaient reconnu le filon, et il leur avait été promis.

Cette mine ne pouvait d'ailleurs tomber en de meilleures mains et nous devons nous en féliciter, car l'archéologie ne perdra rien au change.

Il résulte de ces prémisses que M. Duhamel-Decéjean put rédiger seulement un rapport où il signale, près d'Ercheu, la découverte du pont de Lannoy, mentionné dès 1260, mais dont l'emplacement précis était ignoré ; les débris d'une habitation gallo-romaine, rencontrés non loin de

Libermont ; divers souterrains, comme on en retrouve souvent dans nos régions, où ils sont connus sous le nom de « muches », et un cimetière mérovingien, sis à Moislains et déjà exploré.

L'importance de ces premières découvertes font bien augurer de celles qui suivront. Elles nous permettront, grâce à la diversité des vestiges exhumés, de jouir d'une vue d'ensemble sur toute la civilisation de notre pays, depuis les temps les plus lointains.

C'est un coup d'œil de ce genre que M. André Rostand, en résumant pour nous un récent ouvrage de M. Victor Mortet, jeta sur le nord de la France, mais seulement pour y observer les manifestations architecturales des XIe et XIIe siècles. Il n'y avait pas alors une architecture spéciale à notre région. — L'art y fut tiraillé entre les écoles rhénane, bourguignonne et normande, jusqu'au jour où se produisit une éclosion spontanée, celle de l'architecture dite gothique. — Viollet-le-Duc a localisé le berceau de cet art nouveau dans le triangle formé par Paris, Reims et Amiens, dont le centre se trouve vers Noyon, dans la vallée de l'Oise.

Tel n'est pas l'avis de M. Mortet, qui place le foyer de l'art gothique vers Tournai ; mais il y a moyen, peut-être, de concilier ces deux opinions, en rappelant que souvent les diocèses de Noyon et de Tournai furent soumis, pour des raisons que je n'ai pas à exposer ici, à un même « ordi-

naire ». Les deux évêchés, bien que séparés par de vastes régions, n'en firent parfois qu'un seul au point de vue ecclésiastique, et l'on voit quelles conséquences artistiques cela devait entraîner.

Par goût autant que par profession M Milvoy se complaît de même à étudier et à décrire les monuments et les œuvres d'art qui les décorent. — C'est ainsi qu'il nous a communiqué d'intéressantes remarques sur l'église de Naours, malheureusement restaurée avec plus de zèle que de science archéologique, à l'exception du clocher. — Cette tour, sauvée du désastre, réclame maintenant quelques travaux qui devront être exécutés de façon sage et prudente. — Avec M. Milvoy nous avons aussi déploré la destruction prochaine qui menace certaine maison de la rue des Orfèvres, joli spécimen d'architecture amiénoise au XVIIIe siècle, malheureusement frappé d'alignement.

Enfin, notre collègue a fait du mobilier de l'église de Revelles une description digne des pièces admirables qui le composent, sans omettre d'attirer l'attention sur les nombreuses poteries gallo-romaines et mérovingiennes, découvertes par M. l'abbé Calippe, curé du lieu, à l'endroit appelé Fabry, sur le territoire de sa paroisse.

M. Hackspill, lorsqu'il habitait la Picardie, aimait aussi à en explorer les vieux sanctuaires et cela nous a valu, cette année, des notes sur quelques objets intéressants, remarqués autrefois en

l'église de Neslette, et sur un voile de calice recueilli à Airaines. — Cette broderie polychrome, d'un dessin très riche, date du XVIIe siècle et porte en son milieu les lettres A. M. D. G., initiales des mots composant la devise adoptée par la Compagnie de Jésus.

Contrairement à M. Hackspill, M. Rodière reste fixé au sol natal, et ne s'en détache guère que pour grimper dans les clochers, ce qui lui a permis de signaler encore, à Behen (Somme), à Inxent et peut-être à Campigneulles-les-Petites (Pas-de-Calais), des cloches fondues par Andrieu Munier, auteur peu connu de la clochette de Poix, dont MM. Lancel et Alf. Boquet nous ont entretenus l'an dernier.

M. Thorel s'élève moins haut : il observe volontiers les terrassements et les tranchées que l'on exécute en notre ville.

C'est ainsi qu'il a pu étudier une pierre tombale, extraite des fondations d'une maison de la rue de l'Amiral Lejeune. — Cette pierre, anépigraphe, est ornée d'une simple croix tréflée. Son origine est inconnue, mais elle paraît assez récente et provient sans doute d'un des anciens couvents du voisinage.

J'ai fait, il n'y a qu'un instant, une brève allusion à la collection céramique réunie par M. le curé de Revelles. Cela n'est pas au détriment de l'étude consacrée par M. de Francqueville aux poteries rustiques que l'on fabriquait autrefois à

Fescamps. — Comme celles de Fabry, elles n'avaient, en général, absolument rien d'artistique, et l'on aura dit à leur sujet tout le bien qu'on en pense, en déclarant que les « gatelettes » et les « couëts » qui sortaient de ces ateliers étaient particulièrement estimés des ménagères de la région.

M. de Francqueville nous présenta aussi le dessin d'un « fauchard » trouvé dans les environs d'Amiens. Le fauchard était une arme d'hast, sorte de faux, fixée verticalement, au moyen d'une douille, à l'extrémité d'une hampe et souvent pourvue, au dos de la lame, d'un appendice tranchant en forme de crochet. Au XVIe siècle, on employait le fauchard surtout contre la cavalerie, pour couper les jarrets des chevaux. Il servira pour moi à couper ma faconde, car voici terminé le récit du voyage que j'avais promis.

Cependant, il me faut encore ajouter quelques paroles pour indiquer les objets que nous avons pu faire entrer au Musée de Picardie en 1912. — Leur énumération ne sera pas longue. Ce sont d'abord dix poutres, décorées de sculptures, provenant de l'ancienne église de Cayeux-sur-Mer, plus une onzième, — celle-ci fort belle, — qui fut découverte à Saint-Riquier. — Toutes appartiennent au XVIe siècle.

A Lihons-en-Santerre, la Société put aussi acquérir cinq pierres ornementées, entre autres le tailloir d'un chapiteau du XIIIe siècle, tracé sur

un plan singulier et décoré de feuillages de beau style. Enfin les Antiquaires ont acheté un buste du Christ de grandeur naturelle. C'est une sculpture en bois, d'origine inconnue, mais presque certainement picarde. Cette œuvre d'art assez remarquable appartient au XVIIe siècle. (1)

Nos acquisitions ont donc été peu nombreuses, car nos ressources ne nous permettent guère d'affronter le feu des enchères dans les grandes ventes publiques, fût-ce celle de notre collègue, M. Doucet. Malgré tout, nous avons eu la satisfaction de contribuer à l'exécution de quelques travaux urgents dans les églises de Picquigny, de Framicourt et du Hamelet-lès-Favières, et d'encourager par de modestes subventions les hommes dévoués qui pratiquent des fouilles ou les surveillent.

Ajouterai-je encore que la Société publia cette année quelques ouvrages dont j'aurais mauvaise grâce à faire l'éloge, mais que vous avez appréciés. — Je ne puis me dispenser de citer, parmi eux, la description archéologique de la ville de Doullens et de son canton, par M. des Forts, dans « La Picardie historique et monumentale » ; l'étude et la reproduction de la grande bulle sur papyrus de l'abbaye de Corbie, dont M. Brunel a enrichi la collection d'ouvrages sur cette ville,

(1) La Société a de plus acheté un marbre aux armes des familles Cornet et Pièce, d'Amiens.

qu'on devra à la générosité de M. Debray, et le second volume du « Dictionnaire historique et archéologique du Département de la Somme », entrepris grâce aux largesses de la famille Ledieu. — Enfin, après plus de vingt-cinq ans d'élaboration, l'impression du cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens est aussi terminée ; mais l'année qui s'achève nous réservait une satisfaction infiniment plus grande.

En effet, les Antiquaires de Picardie ont applaudi avec une joie sincère à la distinction obtenue par leur éminent collègue M. Georges Durand, promu chevalier de la légion d'honneur. — Certes, jamais décoration ne fut mieux méritée, car elle consacre, — vous le savez, — la science seule de celui qui la portera désormais, et vous approuverez le légitime sentiment de fierté que nous avons tous éprouvé en cette heureuse circonstance, qui donne un lustre nouveau à notre chère Société.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LES 3e ET 4e TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1912.

I. Le Ministère.

1° Nouvelles archives des missions scientifiques, nouvelle série, fasc. 5. — 2° Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, T. V. n° 4. — Catologue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, I. Archives de la guerre ; II. Bibliothèque de la guerre. — 3° Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, année 1911, n° 3 ; 1912, nos 1 et 2. — 4° Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques etc, 1911, nos 3 et 4. — 5° Discours prononcés par M. Steeg, ministre de l'instruction publique et par M. A. Lacroix, au congrès des Sociétés savantes, 1912. — 6° Journal des savants, septembre et octobre 1912. — 7° Manuel de Sigillographie française, par J. Roman. — 8° Procès-verbaux de la commission temporaire des arts. Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, etc, 1908-9. — 9° Revue des études grecques nos 112, 113, 114. — 10° Revue historique, T. C X. n° 2 ; T. C X I. nos 1, 2.

II. La Préfecture de la Somme.

1° Conseil général de la Somme, première session ordinaire de 1912.

III. Les Auteurs.

1° Baudry (M. l'Abbé A.) : Le Mobilier du château d'Argenlieu. — 2° Beaurain (M. G.) : Le Prieuré d'Hornoy et son prieur au commencement du XVIe siècle. — Essai sur la vie de château en Picardie sous l'ancien régime, d'après un paquet de lettres inédites. — Notes sur les vieilles caves d'Hornoy. — Le cabaret Guillot à Amiens. — Déchéance d'un vicomte sous Philippe le Hardi. — Le portail de l'église de Mimizan, étudié dans ses rapports avec l'histoire du costume, etc. — Contribution à l'histoire de l'instruction publique en Béarn. — Mercuriales des grains au marché de Morlaas (Basses-Pyrénées), 1689-1732. — 3° Bonnault (Bon X. de) : Les seigneurs de Thézy.

— Le logis abbatial de St-Corneille. — 4° Brunel (M. Cl.) : L'original du diplôme des empereurs Louis Le Pieux et Lothaire pour l'Abbaye de Corbie, (825). — 5° Coquidé (M. E.) : Recherches sur les propriétés des sols tourbeux de Picardie. — 6° Dacheux (M. C.) : Notice sur Croquoison. — 7° Fourrière (M. l'Abbé) : Revue d'exégèse mythologique, nos 118, 119, 120, 121. — 8° Lafollye (M. P.) : Un projet d'opéra place de la Concorde. — Biographie de Maurice Storez. — 9° Lamy (M. F.) : Jean-François Le Sueur (1760-1827). — 10° Leborgne (M. P.) : L'œuvre juridique de Jean-Marie Ricard. — 11° Lomier (M. le Dr) : Annales du quartier maritime de St-Valery. — 12° Mache (M. l'Abbé) : Notice sur les anciens curés d'Ercheu. — 13° Thieullen (M. A.) : Fausses légendes, erreurs et rectifications.

IV. Dons.

1° Laloy (M. l'Abbé) : L'écho de la vallée d'Ancre.

V. Acquisitions.

1° Histoire de Hangard, par M. E. Farcy. — 2° Les monuments mégalithiques, destination, signification, etc, par A. de Paniagua. — 3° Les sculptures de la Cathédrale de Bourges, par M. A. Boinet. — 4° Manuel de numismatique française par A. Blanchet et A. Dieudonné. — 5° Plaques de cheminées, par H. Carpentier, T. I.



TABLE DES MATIÈRES

A

B

C

D

E

F

G

H

I J. K.

L

M

N

O

P

Q

R

S

TABLE

DES PLANS, PLANCHES & GRAVURES

Supplément au Bulletin n° 3-4, 1912.

SOCIÉTÉ
DES
ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PROGRAMME DES CONCOURS
POUR LES ANNÉES 1913, 1914 et 1916

Prix d'Histoire. – Fondation Le PRINCE

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, antérieur à 1789, laissé au choix des concurrents* (Histoire civile, religieuse, militaire, artistique ou littéraire ; même celle des légendes et des chansons en dialecte picard, en patois ou en français ; Étude du Commerce et de l'Industrie en Picardie ; Description des costumes usités en Picardie ; Publication de textes antérieurs au XIV[e] siècle ; etc.)

L'auteur qui choisira pour sujet un groupe de communes, devra prendre un groupe historique ou administratif ancien ou moderne, comme Pagus, Doyenné, Seigneurie, Canton, Arrondissement, etc.

La Société a décidé, dans son Assemblée générale de 1902, que, bien qu'aucun des travaux présentés ne doive traiter de questions **postérieures à l'année 1789,** on peut y citer, **accessoirement,** des faits qui se sont produits depuis cette époque.

Prix d'Archéologie. — Fondation Le DIEU

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit d'archéologie, concernant la Picardie, au choix des concurrents.* (Description archéologique d'une église, d'un monument civil ou militaire. — Épigraphie. — Numismatique. — Tapisseries. — Vitraux. — Collection de dessins et relevés archéologiques inédits, etc.).

Prix de Géographie politique du territoire picard

Offert par MM. Cosserat

— Une médaille d'or de la valeur de **quatre mille francs** à l'auteur de la meilleure étude sur la géographie politique du territoire ayant formé le gouvernement de Picardie (en y comprenant les gouvernements de Boulogne et de Calais), tel qu'il a existé avec ses variations jusqu'à la Révolution française; Etude des différentes circonscriptions civiles, religieuses, administratives, militaires et féodales dont il a pu dépendre en tout ou en partie, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'en 1789.

Rechercher aussi l'origine du mot « Picard » et de ses diverses acceptions, telles que dialecte picard, nation universitaire de Picardie, etc., et déterminer les territoires auxquels elles ont pu s'appliquer.

Ce travail devra être accompagné de cartes détaillées et spécialement d'une carte au cent millième du Ministère de l'Intérieur, sur laquelle figureront trois tracés :

Le premier représentant la limite des territoires ayant certainement fait partie de la Picardie.

Le second représentant la limite des territoires n'ayant certainement pas fait partie de la Picardie.

Le troisième représentant une ligne purement conventionnelle, inscrite dans la zone comprise entre les deux premiers tracés, et pouvant au besoin se confondre avec l'un des deux ; cette ligne pourrait être considérée avec une certaine raison comme la limite du domaine picard.

Le prix ne sera décerné que si l'un des travaux en est jugé digne ; dans le cas contraire, il sera affecté à un nouveau Concours sur le même sujet ; le prix pourra au besoin être divisé.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Mémoires seront adressés avant le **1er Juillet** 1913, ou avant le **1er Juillet** 1914 pour les deux premiers concours et avant le **1er Avril** 1916, pour le *troisième*, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, au Musée d'Amiens : ils ne seront point signés et porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les mémoires présentés ne doivent point contenir de *dédicace*.

Ils seront paginés et écrits seulement au recto.

Ils devront être *inédits* et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, ni le faire imprimer, sans l'autorisation expresse de la Société et sans spécifier expressément, au début de l'ouvrage, que la Société n'est pas responsable de son contenu : mais il aura la faculté d'en garder, d'en prendre ou d'en faire prendre copie sans déplacement du manuscrit. — Cependant l'auteur d'un travail non récompensé pourra, en se faisant connaître, rentrer en possession de son manuscrit. — Les rapports sur les mémoires présentés au concours ne seront pas lus en séance publique où l'on proclamera seulement les noms des lauréats mais une brève analyse, qui en donnera la substance, sera insérée dans le bulletin de la Société.

La Société ne prend en aucune façon l'engagement de publier à ses frais tout mémoire récompensé ou même couronné.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06543 6100